This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BUHR B
a39015 00024921 2b

PROPERTY OF THE
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

BARON D'HAUSSEZ

Imp. Ch. Wittmann

MÉMOIRES

DU

BARON D'HAUSSEZ

DERNIER MINISTRE DE LA MARINE SOUS LA RESTAURATION

PUBLIÉS PAR SON ARRIÈRE-PETITE-FILLE

LA DUCHESSE D'ALMAZAN

INTRODUCTION ET NOTES PAR

LE COMTE DE CIRCOURT ET LE COMTE DE PUYMAIGRE

TOME PREMIER

PARIS
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR
ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES
3, RUE AUBER, 3

1896

Lv
173

DC
255
.H38
A3
v.1

605928-128

Au moment où ces Mémoires vont être livrés aux lecteurs, je tiens à y attacher l'expression de ma gratitude pour le comte de Circourt et pour le comte de Puymaigre, son ami, avec le concours duquel il avait préparé la publication de ce livre. La mort a frappé le comte de Circourt lorsque l'œuvre était achevée, mais trop tôt pour qu'il la vit paraître. C'est grâce à sa fidèle affection qu'il m'est donné aujourd'hui d'accomplir la volonté de mon aïeul, et c'est d'un cœur ému qu'à d'inoubliables souvenirs je joins l'hommage de toute ma reconnaissance.

Saint-Saëns, le 1er juin.

DUCHESSE D'ALMAZAN.

INTRODUCTION

INTRODUCTION

I

Ce fut en Normandie, dans le département de la Seine-Inférieure, à Neufchâtel, que naquit M. d'Haussez ; mais à Neufchâtel, nul souvenir public ne lui a été accordé. Celui qui fut l'habile administrateur de quatre départements, l'énergique ministre qui prépara la glorieuse conquête d'Alger n'a pas même baptisé de son nom une rue de la petite ville où, pendant près de douze ans, il remplit les modestes fonctions de maire. Moins oublieux, les Nîmois ont donné ce nom au monticule qui surmonte la tour Magne, terrain jadis inculte, transformé en une fertile plantation d'oliviers par les soins de leur intelligent préfet [1].

La famille du baron d'Haussez appartenait à la noblesse de robe. Ses armes sont ainsi blasonnées

1. Boullée, *Biographies contemporaines*, t. II, p. 283. Paris, Vaton, 1863.

par Riestap : Au premier d'azur à trois merlettes d'argent rangées de face, au deuxième d'argent au pal de gueules, le côté sénestre dentelé de feuilles de scie[1].

On a peu de renseignements sur les ancêtres de l'auteur des *Mémoires*. Au XVII^e^ siècle, vivait Pierre Le Mercher, écuyer, sieur de Longpré, attaché à la maison du duc d'Orléans, frère de Louis XIV. Pierre eut, entre autres enfants, Pierre-Étienne, qualifié officier du duc d'Orléans, régent de France. Pierre-Étienne fut lieutenant civil et criminel et de police aux bailliage et châtellenie de la Ferté-en-Bray, seigneur et patron honoraire d'Haussez. Il eut de sa femme, Marie-Madeleine Mouchard, dont le père était bailli de Londinières, un fils, Charles-Étienne Le Mercher de Longpré, seigneur d'Haussez, conseiller du roi, assesseur au bailliage de Neufchâtel, puis maître en la Cour des comptes, aides et finances de Normandie. Celui-ci épousa le 21 janvier 1777 Anne-Louise Bezuel, fille de Louis-François Bezuel, lieutenant général civil et criminel du bailliage et ancien ressort de Neufchâtel, et subdélégué de l'intendance de la généralité de Rouen, et de Marie-Louise Le Sueur ; de cette union naquit le 20 octobre 1778 Charles Le Mercher de Longpré, qui prit et illustra le nom d'Haussez appartenant à un village dont, comme on l'a vu, son père et son aïeul

1. Mais Riestap a été mal renseigné ou trompé par les étranges déformations que ces armes ont subies. Nous en parlerons dans une note postérieure.

avaient eu la seigneurie[1]. Il fut baptisé le lendemain de sa naissance par l'abbé Le Sueur, chanoine de la cathédrale de Rouen. Il eut pour parrain François Bezuel, son grand-père, et pour marraine son aïeule, Marie-Madeleine Mouchard.

De l'enfance, de l'éducation de M. d'Haussez, on ne sait que ce qu'il nous en apprend dans son très intéressant volume, que nous aurons souvent à citer, et qui porte ce titre : *Moi.* « J'appartiens à une de ces familles honorables qui se perpétuaient sans illustration dans les provinces. La première Révolution me surprit à l'âge où commençaient mes études classiques, elle les interrompit ; de là une éducation faite je ne sais comment, sans direction, sans plan déterminé, sans but positif, sans ressources pour la perfectionner, et conséquemment incomplète, heurtée, de pièces et de morceaux ; elle s'est composée de tout ce qui se trouvait sur ma route, et de ce que je recueillais avec plus d'avidité que de discernement, en langues mortes et vivantes, en réflexions, en faits, en histoires, en connaissances de tous genres, telles que le hasard me les présentait. Il en est résulté un pêle-mêle d'instruction morcelée que j'ai cherché à mettre en ordre tant bien

1. Haussez-sur-l'Epte, arrondissement de Neufchâtel, et à dix kilomètres de cette ville, est aujourd'hui une commune d'environ 600 habitants. L'arrêté du préfet de la Seine-Inférieure en date du 26 mars 1806 donne à l'auteur des *Mémoires* le nom d'Haussez. « Le préfet nomme aux fonctions de maire de la commune de Neufchâtel M. Le Mercher d'Haussez. » Ce dernier nom fut depuis constamment porté par l'ancien ministre.

que mal et qui suffit à l'emploi que j'en fais. » (*Moi*, page 3.) — M. d'Haussez fut marié très jeune. Le douzième jour de vendémiaire de l'an V de la République (3 octobre 1796), comme nous l'apprennent les actes de l'état civil de Neufchâtel, « ont comparu, pour contracter mariage, le citoyen Charles Le Mercher, dit Longpré, fils mineur du citoyen Charles-Étienne Le Mercher de Longpré et de la citoyenne Anne-Louise Bezuel, ses père et mère, et la citoyenne Rose-Catherine-Émilie Patry, fille aussi mineure de Charles-Denis-Hippolyte Patry, dit des Hallais, absent depuis longtemps, et de la citoyenne Amélie-Félicité-Adélaïde Estar, sa mère et tutrice naturelle. » M. Patry des Hallais, qualifié écuyer dans son contrat de mariage, avait émigré et servait dans l'armée de Condé. Il était avant la Révolution conseiller auditeur de la Chambre des communes, aides et finances de Normandie. Dans l'acte de mariage de M. d'Haussez, le nom de sa belle-mère a été mal écrit et abrégé : ce nom était Etar de Tourneville.

Dès 1796, avant son mariage, M. d'Haussez s'était, paraît-il, occupé de l'organisation d'une chouannerie normande. En 1799, si l'on en croit la *Biographie des Préfets*, il fut obligé de prendre la fuite [1]. En 1803, il fut compromis par l'assistance qu'il prêta à Cadoudal rentrant en France par la roche de Béville. Sur ces incidents, le livre *Moi* ne contient

1. *Biographie des Préfets*. Paris, 1826, p. 244.

que ces quelques lignes : « J'ai débuté dans la carrière politique à une époque de perturbation et à un âge où je ne pouvais y apporter que du mouvement, de l'ardeur et de l'irréflexion. Mêlé à une tentative sans résultat de soulèvement en Normandie, impliqué plus tard dans la conspiration de Georges Cadoudal, j'ai été redevable au peu d'importance réelle du rôle que j'y avais joué de la faible gravité des conséquences que ma participation avait entraînées. » (*Moi*, page 7.)

M. d'Haussez a-t-il parlé plus amplement de ces faits dans des Mémoires antérieurs à ceux que nous publions ? Ce qui autoriserait à le penser, c'est qu'il est fait mention de ces Mémoires, pour nous inconnus, dans un ouvrage que M. Georges de Cadoudal a écrit sur son oncle et la chouannerie[1]. M. d'Haussez pourtant a déclaré qu'il ne faisait remonter ses souvenirs qu'à la date de 1814. Ne peut-on croire à l'existence de notes, de fragments dans lesquels M. d'Haussez aurait rapporté quelques épisodes de sa jeunesse, qu'il n'aurait pas pris la peine de réunir, de rédiger, et qui, tels quels, auraient été communiqués à M. de Cadoudal ? Quoi qu'il en soit, nous nous croyons permis d'emprunter au livre de ce dernier le récit d'un incident que l'ancien ministre a plusieurs fois raconté à sa famille

1. Comment ces Mémoires ont-ils été connus de M. de Cadoudal ? Que sont-ils devenus ? M. de Cadoudal est mort, et les recherches que M. Edmond Biré a bien voulu faire à ce sujet sont restées sans résultat.

dans des termes à peu près identiques. Mais avant d'arriver à cette citation, nous en tirerons une autre des *Mémoires* du baron Hyde de Neuville. Elle se rapporte au même épisode, c'est ce que prouve la date du mois d'août rappelée par Hyde de Neuville, et, comme nous le verrons plus loin, mentionnée dans l'interrogatoire que M. d'Haussez a subi.

« Au grand regret de Bonaparte, dit M. Hyde de Neuville, Savary avait échoué dans sa mission. Envoyé en Normandie pour y saisir le comte d'Artois dont on avait annoncé la prochaine arrivée, Savary avait vainement parcouru la côte et surveillé cette même roche de Béville que j'avais franchie quatre ans auparavant et qui était devenue le passage habituel des émigrés rentrant en France; c'était là que Georges avait débarqué au mois d'août et ensuite Pichegru et tous les autres complices [1]. »

Empruntons maintenant à M. de Cadoudal le récit qu'il dit avoir extrait des *Mémoires* de M. d'Haussez et qu'il fait précéder d'un court préambule :

« Savary remplissait sa rude mission avec une modération relative qui, probablement, sans lui

1. *Mémoires du baron Hyde de Neuville*, t. I, p. 489.

faire perdre rien d'essentiel dans les découvertes qu'il faisait, écartait les accessoires dont il n'eût pu tirer un parti utile. Ses formes, envers les personnes qu'il faisait comparaître étaient polies, jusque dans les menaces qu'il se croyait obligé d'employer. Jamais on n'avait vu user de tant d'aménité pour envoyer les gens en prison, de tant de persuasion pour obtenir des aveux qui pouvaient les conduire à l'échafaud. L'anecdote qui suit, extraite des *Mémoires* de d'Haussez, donnera une idée de sa façon de procéder :

» Arrêté et conduit sur le haut de la falaise au pied de laquelle le débarquement des principaux conspirateurs avait eu lieu, M. d'Haussez se voit en présence du général Savary, près de qui, et un peu en arrière, se trouvait M. Beugnot, préfet de la Seine-Inférieure. Le prisonnier ne tarda pas à remarquer que les yeux de ce dernier étaient fixés sur lui d'une manière significative. Après les questions ordinaires, le général en adressa de plus précises. — « Vous connaissiez cette place? » — Pendant cette courte question, M. Beugnot, d'une taille beaucoup plus élevée que le général, faisait un geste affirmatif que le prisonnier jugea destiné à dicter sa réponse : « Oui, répondit-il. — Quel motif vous y attirait? (Une moue du préfet semblait indiquer une cause insignifiante.) — J'y suis venu chasser. — Vous y avez été amené par quelque chose de plus sérieux? (La tête du préfet s'agite.) Donc vous avez assisté au débarquement de plusieurs individus ?

(Signe négatif du préfet.) — Non, répondit le prévenu. — Approchez de la falaise; c'est par là que les individus débarqués ont escaladé. (Même signe du préfet.) — La chose paraît impossible, continue M. d'Haussez, on prendrait des vertiges rien qu'en regardant. — Vous persistez donc à nier votre participation à ce débarquement? (Signe affirmatif.) — Oui. — Oui; ce système de dénégations peut avoir pour vous des conséquences fâcheuses. Dans ce groupe de gendarmes que vous voyez se trouve un de vos complices qui a tout avoué et dont les révélations, en vous confondant, vous feront perdre les droits qu'une entière franchise vous donnerait à l'indulgence du gouvernement. (Signe négatif du préfet.) — Je ne redoute pas, répliqua l'interrogé, les révélations qu'il pourrait faire. — Vous vous refusez à avouer? (Signe affirmatif.) Faites venir le sieur Troche. »

» Cet ordre ne tarda pas à recevoir son exécution. Dès qu'il vit M. d'Haussez, Troche lui dit: « Vous auriez tort, monsieur, de nier quoi que ce fût de ce qui s'est passé ici, j'ai tout avoué. Je suis convaincu que c'était à votre instigation que mon père et moi nous avions établi des moyens de correspondance avec les côtes d'Angleterre; que c'était au bourg d'Eu et à Béville que les débarquements s'opéraient; que le 21 août, nous avions, vous et moi, reçu sept personnes que vous vous êtes ensuite chargé de diriger sur Paris. » De nombreux signes négatifs avaient été faits par M. Beugnot pendant cette allo-

cution. L'accusé répond : « Vous en imposez. Je n'ai eu avec vous d'autres rapports que pour faire repasser une montre pendant un voyage que je faisais à Eu. Le reste est une fable inventée dans un intérêt que je ne devine pas. Le moyen d'ailleurs d'escalader ce rocher? — Ce moyen, vous le connaissez aussi bien que moi ; et la preuve s'en trouvera dans cette grange que l'on voit d'ici ; si l'on veut m'y faire conduire, je l'apporterai, cette preuve. »

» Savary fait partir le prisonnier, et en attendant son retour, il donne la forme d'une conversation bienveillante à l'interrogatoire qu'il avait interrompu. Toujours encouragé et guidé par la pantomime du préfet, M. d'Haussez persiste à nier et à traiter Troche d'imposteur.

» Celui-ci revient, suivi de son cheval portant l'appareil qui avait servi à l'ascension de la falaise ; puis, déplaçant avec son pied une pierre qui recouvrait un trou de quelques pouces de diamètre, il y enfonça le pieu auquel était encore fixée la corde à nœuds qu'il lança ensuite vers le précipice. « Nierez-vous toujours? dit le général à M. d'Haussez. (Signe affirmatif du préfet.) — Je vois, reprend M. d'Haussez, que cette échelle a pu servir à l'escalade de la falaise, mais je persiste à affirmer que je suis complètement étranger à l'emploi qui en a été fait. — Vous vous en êtes cependant servi vous-même », répliqua Troche. Un démenti formel mit un terme à cette confrontation.

» Les dénégations de M. d'Haussez lui furent

utiles, car il ne fut pas mis en jugement. La sévérité du gouvernement à son égard se borna à une mise en surveillance qui, après quelques années, perdit toute sa rigueur[1]. »

Non seulement la mise en surveillance ne fut pas maintenue, mais celui qui avait été le complice de Cadoudal fut, le 22 brumaire an XIV, nommé maire de Neufchâtel. Son installation eut lieu avec toute la pompe que pouvait déployer une petite ville. L'ancien maire prononça un discours où étaient exprimés les sentiments de la population pour son successeur. — « Votre acceptation, dit-il à M. d'Haussez, remplit tous les vœux, votre administration réalisera toutes les espérances. » M. d'Haussez montra sur ce petit théâtre les grandes qualités qui lui valurent plus tard la réputation d'être un excellent préfet.

Il montra aussi une compatissance, une charité dont nous aurons sans doute plus d'une fois à mentionner des preuves. La triste situation des prisonniers espagnols en assez grand nombre à Neufchâtel toucha profondément le nouveau maire, et la conduite qu'il tint à cette occasion lui mérita les éloges du *Journal de l'Empire*[2].

Par un décret du 2 janvier 1814, M. d'Haussez fut

1. *Georges Cadoudal et la chouannerie*, par son neveu Georges de Cadoudal, ancien rédacteur de l'*Union*. Paris, Plon, 1887, in-8°, p. 297

2. « Le dépôt de prisonniers espagnols qui vient d'être établi dans cette ville a fourni aux habitants l'occasion de faire éclater la plus active bienfaisance. Dans le court espace de deux jours, leur commisération a su faire cesser l'état de dénuement complet où se trou-

autorisé à instituer dans sa famille un majorat avec le titre de baron, titre qu'il pensa dès lors pouvoir prendre publiquement et dans lequel il fut en quelque sorte confirmé, d'abord implicitement par les ordonnances qui le nommèrent préfet, puis confirmé officiellement par lettres patentes du 27 mai 1827, époque où il put constituer le majorat exigé[1].

vaient ces malheureux, et les mettre complètement à l'abri des rigueurs de la saison. M. le baron d'Haussez, maire de la ville, non content de donner l'exemple de ce soin généreux, a voulu en outre veiller lui-même à la réception et à la distribution des objets d'habillement que toutes les classes de la société s'empressaient de consacrer à cette respectable et touchante destination. » (Extrait du *Journal de l'Empire*, numéro du vendredi 4 février 1814.) Nous ferons remarquer que dans cet article le titre de baron est donné à M. d'Haussez.

1. Les biographes qui se sont occupés de M. d'Haussez ont diversement indiqué l'origine et la date du titre de baron que portait le dernier ministre de la marine sous Charles X; les érudits qui se sont donné pour tâche de recueillir les titres de la « noblesse nouvelle » confirmés par la Charte de 1814 (art. 171), n'ont rien trouvé d'enregistré à ce nom. C'est un petit point d'histoire qu'il peut être intéressant d'éclaircir et qui offre des particularités curieuses.

Le titre repose originairement, avons-nous dit, sur un décret impérial du 2 janvier 1814 (Archives nationales, A. F. IV, 842, dossier 6765, n° 2), lequel contient l'autorisation accordée à vingt personnes de fonder un majorat au titre de baron dans les conditions déterminées par le second statut du 1er mars 1808, et de porter le titre lorsque, ces conditions ayant été remplies, il aura été délivré aux impétrants des lettres patentes. Sur cette liste de vingt noms, dressée par ordre alphabétique et où l'on en remarque neuf qui, d'après leur physionomie, doivent appartenir à la noblesse de l'ancien régime, M. d'Haussez est dénommé Le Mercher d'Haussez, maire de Neufchâtel.

Sans attendre les lettres patentes qui devaient suivre la constitution du majorat, M. d'Haussez prit publiquement le titre de baron, non seulement sur une cloche dont il fut le parrain, mais sur les registres des délibérations de la municipalité de Neufchâtel, où il signait les

Singulière analogie, M. de Vitrolles, qui fut, comme M. d'Haussez, un ardent royaliste, qui

procès-verbaux des délibérations. La première signature où il est ainsi qualifié est même antérieure de quelques jours au décret du 2 janvier 1814. Sans doute, il avait été informé de l'admission de sa requête, et il en devançait les effets. En toutes choses, M. d'Haussez fut toujours pressé, c'était son tempérament. Nous insistons sur ce point, parce qu'il nous paraît montrer dans quel désarroi était tombée l'administration impériale depuis les désastres précurseurs de la chute. Certes, avec la sérieuse importance que Napoléon attachait aux titres de noblesse conférés par lui, surtout aux membres de la noblesse ancienne, et avec la vigilance qu'il exigeait de la part de ses administrateurs, pareille chose n'eût point passé inaperçue avant Leipsik.

M. d'Haussez avait fait, dès 1810, partie du collège électoral du département de la Seine-Inférieure, en même temps que son père, M. de Longpré (mort le 23 juin 1810). En 1811, il fut nommé, pour la première fois, membre du conseil général de son département; il en faisait encore partie en 1814, et l'on trouve son nom porté avec le titre de baron dans les procès-verbaux des délibérations de cette assemblée au mois d'octobre. Dans la liste des électeurs du collège du département formée pour les élections des députés au Corps législatif en mai 1815, c'est-à-dire pendant les Cent Jours, c'est encore avec la qualification de baron de l'Empire et maire de Neufchâtel que M. d'Haussez figure.

Nous avons dit que le même titre lui est en quelque sorte reconnu par son insertion dans les ordonnances qui le nomment trois fois préfet, ainsi que par les mentions officielles faites de lui comme député en 1816. Ainsi rien n'y manquait, publicité et consentement universel, pour que M. d'Haussez pût s'appliquer le bénéfice de l'adage : Possession vaut titre.

Mais il avait à tirer un autre bénéfice du décret du 2 janvier 1814 : l'érection du majorat. Il y pensa seulement en 1826, époque à laquelle on faisait de grands et malheureux efforts pour constituer une sorte d'aristocratie territoriale. M. d'Haussez avait, par sa fille, un petit-fils en faveur de la descendance masculine duquel il désirait faire la fondation. Dans ce but, il demanda et obtint, le 26 juillet 1826, une ordonnance royale qui, sans rappeler le décret du 2 janvier 1814, autorisa la fondation d'un majorat au titre de baron; puis le 16 novembre, un arrêté du garde des sceaux pour la dotation du majorat, assis sur la terre d'Haussez au revenu de 5 140 francs; en outre, le 27 mai 1827, des lettres patentes portant, avec l'érection du majorat, éventuellement

contribua si activement à la Restauration, M. de Vitrolles, condéen, émigré rentré en France après

transmissible à son petit-fils, Michel de Saint-Albin, la concession du titre de baron et d'armoiries[1].

Deux bizarreries existent dans ces lettres patentes : elles sont délivrées à Charles Le Mercher de Longpré, préfet de la Gironde, que l'on chercherait vainement parmi les préfets de la Restauration, de même que l'on chercherait vainement, dans les registres et les tables du bureau du Sceau des titres, le nom de d'Haussez; les armoiries dont il est fait concession sont décrites d'une manière qui aurait dû horripiler les héraldistes du bureau des Sceaux, quoique leur science héraldique paraisse n'avoir pas été beaucoup plus grande que celle de leurs devanciers de l'Empire.

Le baron d'Haussez s'aperçut un peu tard de ces solécismes. Devenu ministre, il les fit corriger. Le 10 novembre 1829, de nouvelles lettres patentes, celles-ci octroyées à Charles Le Mercher de Longpré, baron d'Haussez, reconnurent que les armoiries auxquelles avait droit M. d'Haussez n'étaient point entachées de la faute signalée par lui et rectifièrent le solécisme.

Disons tout : M. d'Haussez n'entendait rien au blason ; il enleva un solécisme et il en commit un autre. C'étaient les armoiries anciennes de sa famille qu'il prétendait faire rétablir correctement ; il les modifia fâcheusement et, par une monstrueuse fantaisie, il les chargea, couleur sur couleur, d'un franc canton pour y introduire sa clef d'or de gentilhomme de la chambre du roi[2]. Que n'attendait-il quelque peu? il aurait pu réclamer une des clefs de fer des portes d'Alger. Enfin, dernière bizarrerie, enregistrées sans date à la commission du Sceau (Registre T, f° 350), elles y furent visées le 27 juillet 1830 pour être enregistrées, sans prestation de serment, à la cour royale de Rouen, où il serait bien inutile de les chercher.

1. Ces divers documents sont indiqués dans les *Notes et Souvenirs* sur le baron d'Haussez, par M. Clérembray. (*La Normandie*, livraison d'août 1895.)

2. Les armoiries des Le Mercher sont : *De gueules, à une feuille de scie d'argent posée en pal ; au chef cousu d'azur, chargé de trois merlettes d'argent posées en face.* Les lettres patentes de 1827 les avaient blasonnées : *d'azur à trois merlettes d'argent, coupé de même, à la feuille de scie de gueules.* M. d'Haussez fit blasonner : *coupé d'azur et de gueules, l'azur chargé de trois merlettes d'argent, la gueule chargée d'une feuille de scie d'azur*, et l'addition qu'il fit à ce coupé d'azur fut de le charger à senestre du franc canton à la clef d'or qui écrase une pauvre merlette, n'en laissant plus apercevoir que sa tête, son bec et le bas de son ventre, sans pattes.

le 18 Brumaire, fut aussi nommé maire de son village et reçut le titre de baron, dont il n'avait que faire, du reste, puisqu'il lui était déjà transmis par ses ancêtres[1].

Cela faisait partie de la politique de l'Empereur. Ayant rétabli l'institution de la noblesse, même dans des conditions quasi féodales (l'arrière-ban, par exemple), qui étaient déjà surannées sous l'ancien régime, il cherchait à en faire d'abord un moyen de rallier à lui, puis de donner à la noblesse nouvelle un vernis d'antiquité par l'infusion des anciens nobles. Il conservait soigneusement les vieux noms, surtout s'ils avaient une illustration ou provinciale ou plus étendue; mais, non moins soigneusement, il changeait les titres et d'ordinaire modifiait les armes. Pourtant il n'était pas prodigue en ce genre de faveurs, car il savait bien que si son pouvoir s'étendait à opérer graduellement la *contre-révolution*[2], c'était à la condition de le faire surtout au profit des intérêts et des hommes que la Révolution avait fait surgir.

Telle était la politique de l'Empereur; mais déjà

1. *Mémoires du baron de Vitrolles.* Paris, Charpentier, 1884, t. I; Introduction, p. XXI.

2. Nous n'employons pas ici arbitrairement, pour caractériser l'œuvre de Napoléon, cette expression chère à M. d'Haussez. En 1814, à un de ses officiers qui lui demandait : « Pourquoi Votre Majesté ne songe-t-elle pas à soulever la nation? » Napoléon répondit : « Chimère ! chimère empruntée aux souvenirs de la guerre d'Espagne et des guerres de la République! Soulever la nation dans un pays où la Révolution a détruit la noblesse et le clergé, et *où j'ai moi-même détruit la Révolution!* » (Comte de Ségur, *Histoire de la campagne de 1814.*)

le Premier Consul l'avait adoptée dans des vues plus sages et plus dignes de louanges. Avant même qu'il fût consul à vie, sa pensée allait au delà. Il voulait donc faire souche, et il comprenait que sa mission était de terminer la révolution « en ne faisant qu'un seul peuple des deux peuples », dont le premier datait de 1792 et le second était rentré en France lorsque le 18 Brumaire lui avait rouvert les portes. En cela, il se montrait digne du trône, car Louis XVIII eut la même pensée constante dès qu'il y fut rétabli et c'est à lui que nous en avons emprunté l'expression.

Napoléon réussit, il rallia les royalistes, qu'ils n'eussent point quitté la France ou qu'ils y revinssent de l'émigration. Si la pensée se transporte à cette époque, on comprendra parfaitement la conduite que tinrent tant de royalistes et l'on reconnaîtra que leur évolution, quelque part qu'y eut l'intérêt, était dictée par le patriotisme.

Parlons surtout des émigrés rentrés, dont l'attitude changea au début de la Restauration et donna lieu à de funestes, d'irréparables méprises. Tous, alors et depuis longtemps, reconnaissaient que l'émigration avait été politiquement une faute. La grande majorité avait émigré par nécessité; ceux qui le firent par enthousiasme, avec des illusions, les perdirent promptement.

L'émigration pesait à tous; elle devint cruelle, quand, en 1798, il fallut quitter le drapeau français. Une première rentrée fut arrêtée par le 18 fructidor qui exigea la sortie des émigrés. Depuis lors tout

pour eux avait été dégoût. En 1800, la rentrée se fit en foule; et, en 1801, il ne restait plus à l'étranger qu'un petit nombre d'obstinés, quelques-uns retenus par des devoirs personnels.

Les émigrés furent bien accueillis, même par ceux qu'ils avaient combattus; citons la réponse du général Lemarrois à l'un d'eux qui se présentait sans déguiser sa situation : « Autant nous méprisons les émigrés qui se sont livrés à de basses intrigues, autant nous rendons justice à ceux qui ont courageusement soutenu la cause de leur roi [1]. » Le brave général Foy en a dit autant, sous la Restauration, à la tribune de la Chambre des députés.

Il faut ajouter que de leur long séjour à l'étranger et de ce qu'ils avaient pu observer de la politique des souverains (malheureusement aussi de celle de Louis XVIII, qui pendant l'émigration ne fit point présager ce qu'il serait sur le trône), les émigrés avaient rapporté la conviction que le trône des Bourbons était à jamais renversé. On croit qu'ils avaient rapporté en France des arrière-pensées, des illusions jointes à des regrets : si l'on fouillait dans les papiers des familles, on y trouverait des lignes telles que celles-ci, que nous tirons des instructions d'un père à ses fils : « Les lois actuelles de votre patrie vous ont privés des avantages politiques dont jouissaient vos pères; soumettez-vous-y sans regret, et servez toujours cette patrie, quelque sort qu'elle vous réserve.

1. *Souvenirs sur l'Émigration, l'Empire et la Restauration*, p. 112. (Paris, Plon, 1884.)

Il n'existe vis-à-vis d'elle qu'un titre vraiment désirable : c'est celui de bon citoyen. »

L'ambition des émigrés à leur rentrée se bornait à être rayés de la *liste*, débarrassés du régime de la surveillance, à faire lever le sequestre sur leurs biens non vendus, à recouvrer les débris de leur fortune et à obtenir quelque emploi obscur dans une administration ou de l'État ou de la municipalité de leur résidence, pour les aider à vivre. Ceux qui parvinrent à se faire admettre dans l'armée (ce fut le petit nombre) ou dans la magistrature, y firent en général un beau chemin. Le Premier Consul les favorisa et, à mesure que son pouvoir se consolidait, il les favorisa davantage. Il rallia tous les royalistes, qu'ils eussent émigré, comme le baron de Vitrolles, ou qu'ils eussent tenté de faire de la chouannerie en Normandie, comme M. d'Haussez. Comment ne les aurait-il pas ralliés ou soumis? La France, en proie depuis huit années aux convulsions anarchiques, avait soudainement, comme par un geste de sa main, recouvré un gouvernement ferme, régulier, fort. Puis, des victoires inouïes promenèrent son drapeau dans toute l'Europe. La France était grande, triomphante : Napoléon semblait ressusciter Charlemagne. Après qu'il eut fait le Concordat, relevé les autels, que le Pape l'eut sacré (en dépit des articles organiques) et que son légat eut visé le catéchisme où était enseigné le devoir de fidélité envers l'Empereur et envers son héritier, le sentiment religieux se joignit à celui de l'admiration et de la reconnaissance chez les victimes

de l'ère sanglante que sa puissante main avait fermée. Voici comment en 1810 un émigré qui n'avait rien demandé à Napoléon que sa radiation de la liste exprimait ces sentiments : « Un grand homme, en sauvant la France, a placé la religion sur le trône et il lui doit les succès inouïs qui l'ont rendu le plus puissant monarque de l'univers. »

Nous n'avons pas revu de Napoléon le Grand. Après la courte anarchie sanglante de 1848 et le piétinement de trois années qui l'a suivie, avec quelle facilité Napoléon III a-t-il rallié tous ceux qui ne joignaient pas au culte du Droit celui de la Liberté ? Aujourd'hui encore, quoique la situation de notre pays ne soit pas comparable à celle que lui avaient faite les atrocités de la Convention et les ignominies du Directoire, que d'hommes lassés d'un état précaire et effrayés par les craintes que doit inspirer le progrès des doctrines révolutionnaires, que d'hommes attachés par leurs origines à des traditions monarchiques diverses ne se sont-ils pas laissés aller, ne se laisseraient-ils pas aller encore à favoriser la plus misérable entreprise qui semblerait leur ouvrir des perspectives de calme et de stabilité ? Napoléon les avait ouvertes et réalisées du même coup. Il lui manquait le Droit et la possibilité d'y joindre la Liberté. L'expérience seule a, contre toute attente, révélé à ceux qu'il avait fascinés que ces deux choses sont nécessaires pour fonder un État durable. Le génie ne peut y suffire.

II

Avant de convier le lecteur à nous suivre dans ce que nous aurons à dire sur la carrière de M. d'Haussez, nous ferons encore quelques emprunts à ce curieux écrit, *Moi*, sorte de confession générale rédigée et rendue publique à l'article de sa mort. On y trouve la clef d'une existence où il y a plus d'unité qu'il n'en paraît.

« Ma vie se divise en plusieurs périodes bien distinctes entre elles et nettement tranchées par la diversité des goûts ou le caprice des circonstances qui m'entraînaient, toutes déterminées par des dispositions qui avaient leur point de départ dans un besoin d'action, d'éclat et de renommée. J'ai cherché le bonheur, au moins la distraction dans bien des voies ; je me suis laissé entraîner à bien des caprices. Des jouissances que j'ai goûtées, je ne regrette que quelques affections, quelques années de ma carrière administrative et les chasses de ma jeunesse (*Moi*, p. 3).

» Et quand viendra le jour des grands comptes de la jeunesse et de l'âge mûr (il y touchait à ce moment), j'aurai de la peine à justifier l'emploi du temps que j'aurai employé à courtiser des femmes et des princes qui, à de rares exceptions près, ne valaient pas les frais que j'ai faits pour obtenir leurs bonnes grâces. » (*Moi*, p. 24.)

L'action, l'éclat, la renommée! Le besoin de ces choses animait les hommes de l'époque impériale, et l'époque impériale qui se résume dans ces trois choses en satisfaisait le besoin. M. d'Haussez, par son caractère et son tempérament, était prédestiné à s'incarner les opinions et les goûts qui firent la France entière impérialiste.

A vrai dire, il nous semble qu'il s'était trompé sur sa vocation : il était né et fait pour la carrière des armes, et nous ne nous expliquons pas comment il a pu y échapper. Le propos du duc de Berry, qu'il trouva désobligeant : « Pourquoi ne portez-vous pas l'uniforme des grenadiers à cheval au lieu de l'habit de député ? » montre au moins que le duc de Berry était physionomiste. Il suffisait de voir M. d'Haussez pour penser comme le prince que c'était dommage pour l'armée de ne pas compter dans ses rangs un aussi bel officier. Avec sa haute taille svelte et puissante, les traits accentués et fins de son visage sur lesquels se lisait l'énergie, sa tournure aisée et élégante, sa démarche assurée, sa pose droite et ferme, sa parole nette, incisive, réservée, il attirait l'attention et l'on se disait que

rien ne lui eût manqué, coup d'œil, sang-froid, initiative, vaillance et entraînement, pour devenir un de ces chefs éminents qui obtiennent des soldats français jusqu'à l'impossible. En lui se trouvait l'étoffe de l'homme de guerre complet. Heureusement, ces qualités et ces dons ont leur emploi dans l'Administration aussi bien que dans la carrière militaire, M. d'Haussez y joignant les instincts de l'organisateur. Sa réputation était déjà faite, lorsqu'il fut appelé sur la scène politique; mais ce fut seulement au ministère de la Marine qu'il put donner avec éclat sa mesure comme administrateur. Il y montra ce qu'ont de communicatif l'initiative et l'entraînement, ces dons d'homme de guerre. On l'y vit courber les mauvaises volontés, insuffler le bon vouloir, transmettre par le télégraphe son énergie, doubler les forces et la valeur du temps. Ses *Mémoires* nous feront assister à cette espèce de miracle.

On comprendra maintenant que, pendant l'apprentissage de l'Administration qu'il fit obscurément dans les fonctions de maire d'une petite ville, la puissante machine par le moyen de laquelle Napoléon rétablit l'ordre presque en un instant eût à jamais conquis son admiration. La constitution de l'an VIII, couronnée par la constitution de l'an XII, était et resta pour lui l'idéal des constitutions. Il n'y manquait à son sens que de s'appuyer sur le principe de la Légitimité. Au fond, c'était un légitimiste impérialiste. On en a la preuve presque à chaque page de l'ouvrage qu'il a intitulé

Études morales et politiques, livre bien remarquable, où sans doute l'esprit autoritaire de l'auteur se révèle par quelques excès, mais dont beaucoup de pages seraient à mettre à côté de celles de Joseph de Maistre et de Donoso Cortez. Cet ouvrage est souvent écrit d'un style qui aurait dû valoir à son auteur une réputation littéraire bien méritée; mais de ce volume, qui s'est occupé ? N'avait-il pas été écrit par un ministre tombé, par un condamné, par un proscrit, une victime? *Væ victis.*

La doctrine politique de M. d'Haussez nous semble résumée en ce peu de lignes :

« En matière de gouvernement, tout pour le peuple, rien par le peuple, doit être un axiome absolu et qui ne comporte aucune modification. Sa volonté n'est qu'une suite de caprices rarement bons, très souvent vicieux et toujours inspirés par des intérêts qu'il ne soupçonne même pas. Ce n'est donc pas cette volonté qu'il faut consulter, mais bien ce que la raison conseille, ce que la morale approuve, ce que l'expérience justifie [1]. »

Si la préférence de d'Haussez était pour l'état monarchique, c'était peut-être moins par un sentiment traditionnel, que par un raisonnement politique : « La cause du roi étant celle de la société telle qu'elle est constituée, on doit la défendre, si

1. *Études morales et politiques.* Paris, Amyot, 1844, p. 289.

ce n'est par affection, au moins par intérêt. Maintenant que le sentiment est passé de mode dans ce siècle où tout est calcul, c'est à l'intérêt qu'il convient de s'adresser pour trouver une règle de conduite politique. Or, s'il est éclairé et dégagé de passion, cet intérêt sera favorable, non peut-être à la personne des rois, mais à leur cause, parce qu'elle est celle bien entendue des peuples [1]. »

Le royalisme de M. d'Haussez n'était donc pas un royalisme sentimental, mais quand les événements de 1814 ramenèrent les Bourbons, il éprouva dans toute son intensité l'enthousiasme qui les accueillit. C'est ce que semblent prouver les pages où il raconte l'entrée à Paris du comte d'Artois et par lesquelles commencent les Mémoires qu'on lira plus loin.

1. *Moi*, p. 204.

III

Dans des fragments d'autres Mémoires qu'il n'a pas continués ou dont la suite est perdue, M. d'Haussez porte sur la Restauration un jugement bien différent de celui que son enthousiasme du premier jour lui inspirait. Ce jour-là, le 12 avril 1814, il fut ébloui, enlevé par l'attraction que la personne du comte d'Artois exerça sur la population entière de Paris, et il se dit : « Voilà que s'opère la contre-révolution, mon rêve. » Que pouvait être dans sa pensée et dans son cœur, à la fin, cette *contre-révolution* rêvée, si ce n'est le sceau mis par le roi légitime (représenté en ce moment par le plus séduisant des princes, son lieutenant général) à la *contre-révolution napoléonienne*, achevée ou bien près de l'être ? Il ne pouvait reprocher au régime napoléonien que la dureté dans la force, la dureté d'un génie égoïste livré tout entier à son ambition et ne voyant dans le peuple qu'il gouverne qu'un

instrument de sa fortune. Le Roi, père du peuple, consoliderait le régime en lui donnant la douceur dans la force, *suaviter in modo*. Mais il conserverait le régime, *fortiter in re*.

Plus tard, revenant sur son rêve évanoui à toujours, il reconnaît que la Restauration avait un vice organique et qu'elle était destinée à périr, si elle ne parvenait pas à le réformer. Ce vice existait, et peut-être le génie d'un Napoléon n'eût pas suffi à en triompher. M. d'Haussez le voyait dans les institutions et, suivant son tempérament, il ne pensait pas qu'avec la liberté il y eût d'autres moyens à employer que de la comprimer, au lieu de s'appliquer à lui creuser son lit. Il reconnaissait, du reste, dans les circonstances de sa naissance une cause de maladie mortelle que, pour sa part, il s'efforça glorieusement de combattre : accueillie avec enthousiasme parce qu'elle seule pouvait apporter la paix, dont le besoin se faisait sentir au-dessus de tout, elle venait après une défaite dont elle était innocente, et quand la paix fut acquise par elle, le peuple français regretta la gloire, lui imputa la défaite et cessa de lui savoir gré de la paix. Bien plus, comme le fait observer M. d'Haussez, il lui reprocha de la trop assurer. « La sainte alliance, dit-il, était frappée d'anathème dans l'esprit des peuples, et le nom n'osait plus s'en reproduire. » De là cette odieuse contre-vérité, arme empoisonnée, sans cesse brandie : « Les Bourbons sont revenus dans les fourgons de l'étranger ».

A cette dernière infirmité qu'elle sentait bien, la Restauration ne pouvait appliquer le remède efficace : une grande guerre. Elle la chercha sans relâche ; elle ne l'obtint pas. Toutes ses guerres furent des guerres trop faciles. Le Trocadéro, Navarin, Patras, Alger même, qu'étaient ces noms à faire résonner à côté de Marengo, Austerlitz, Iéna, Friedland ? Alger seul aurait pu conserver un long retentissement si les journées de Juillet ne l'avaient détruit.

Lorsque, le 12 avril 1814, M. d'Haussez répétait avec le comte d'Artois : « Il n'y a rien de changé en France, il n'y a qu'un Français de plus », il arrivait du fond de la Normandie et ne savait pas à quel prix le comte d'Artois avait obtenu d'entrer à Paris sans coup férir. Il ne savait rien des négociations du prince de Talleyrand, cet organe et en même temps cet huissier de la providence qui avait fait reconnaître à l'empereur Alexandre son hôte, maître de la France et aussi désireux que la France d'obtenir la paix, que Louis XVIII seul pouvait la lui procurer « parce que seul il était un principe ». Alexandre, qui s'était glorifié si peu de temps auparavant de l'amitié du grand Napoléon, « présent des dieux », ne supportait pas la pensée de voir Louis XVIII remonter sur le trône de France avec le cortège des vingt-neuf rois ses aïeux ; il fallait, s'il reprenait place entre les dynasties régnantes qu'il fût le dernier par la date. Ruse et adresse avec l'un et avec l'autre, Talleyrand avait tout employé. Si les portes

de Paris s'étaient ouvertes, c'était qu'il avait graissé la clef pour la faire tourner dans la serrure : le comte d'Artois s'était irrévocablement engagé pour Louis XVIII à donner la Charte, et du régime impérial il ne restait plus que sa machine administrative. M. d'Haussez l'ignorait, sans quoi son rêve eût été fini.

Bien des choses qu'il n'apercevait pas en ce moment étaient changées en France, outre le Français de plus. Il ne prenait pas garde à cette cocarde blanche au chapeau du comte d'Artois, à la boutonnière de tous les hommes, au corsage de toutes les femmes, excepté au chapeau des maréchaux qui faisaient cortège au prince et au shako des quelques soldats qui se dissimulaient dans la foule. Peut-être lui aussi crut-il que l'autre cocarde, l'autre drapeau disparaîtraient aisément, et que ce serait un bien. Peut-être ne fut-il pas détrompé lorsque, du golfe Jouan « l'aigle avec les couleurs nationales vola, de clocher en clocher, jusqu'aux tours de Notre-Dame », hélas ! sans s'arrêter ni être arrêtée. Cependant c'était à prévoir.

L'habileté du prince de Talleyrand, qui était grande, mais d'une petite espèce, après s'être montrée dans cette occasion par les avis qu'il avait donnés, triompha par une ruse de la difficulté du moment. A la demande du maréchal Marmont, le gouvernement provisoire, à la tête duquel était déjà placé le comte d'Artois, avait préparé pour la faire insérer au *Moniteur* une note où l'on disait que la

cocarde blanche, nécessaire comme signe de ralliement, cessait de l'être lorsque le rétablissement de la dynastie des Bourbons était accompli et que, dès lors, les trois couleurs devaient être rétablies. Sur l'opposition du comte d'Artois, la note fut supprimée. Alors Talleyrand écrivit au maréchal Jourdan, à Rouen, que le maréchal Marmont avait fait prendre à son corps d'armée la cocarde blanche, et le maréchal Jourdan suivit l'exemple qui fut ensuite suivi partout. Le procédé n'était pas très louable. Outre l'opposition du comte d'Artois, on allégua l'effet produit sur l'opinion par une brochure de Benjamin Constant adjurant les Bourbons de repousser le drapeau tricolore, Benjamin Constant, ce personnage versatile, vénal, toujours perfide, qui, un an plus tard, rédigeait l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire et qui mina par son opposition, aussi violente qu'hypocrite, le trône des Bourbons.

Nous nous garderons de dire que le remplacement du drapeau tricolore par le drapeau blanc fut une faute. L'initiative en avait été prise par les populations ; revenir au drapeau tricolore eût paru répudier le drapeau blanc que les princes avaient emporté dans l'émigration, comme le symbole de la monarchie nationale. Mais nous dirons que ce fut un immense malheur.

Avec son esprit politique, Louis XVIII, a-t-on dit, hésita un moment. Nous ne savons si l'on a eu quelque fondement pour l'avancer. Il n'ignorait sans doute pas que le bleu-blanc-rouge était, de temps

immémorial, la *devise* des trois couleurs du roi, qu'elles se retrouvaient, à cause de cela, sur l'épaule des pages de Louis XIV, l'uniforme de certains corps de la maison militaire de Louis XV et de Louis XVI, qu'à cause de cela Henri IV avait donné le tricolore en signe de protection aux Provinces unies de Hollande, qui en ont fait leur drapeau[1]. S'il eût été à temps de le faire, Louis XVIII eut probablement trouvé un expédient meilleur que celui du prince de Talleyrand pour résoudre la question. Mais, nous le reconnaissons, il était trop tard.

Les conséquences furent doubles. Sur l'armée, qui était soumise mais non ralliée, le changement de drapeau produisit une exaspération d'autant plus redoutable qu'elle se concentrait dans les cœurs et ne s'exprimait que par les regards. Il annula l'abdication de Fontainebleau.

Qui n'a pas eu la douleur d'assister sur les murs d'Alger à la descente du drapeau blanc, couvert la veille d'une gloire si belle et si profitable à la France, ne peut pas deviner ce qui bouillonna dans les poitrines des vieux soldats de Napoléon à la descente du drapeau tricolore qui avait triomphalement fait le tour de l'Europe. Il leur était devenu plus cher même par la défaite subie après une lutte si vaillante contre un ennemi qui occupait encore le

1. Charles VI les avait données en signe d'affiliation à son oncle Jean Galéas Visconti, seigneur de Milan, par deux diplômes datés des 27 janvier 1394 et 29 janvier 1395, qui lui conféraient le droit d'écarteler les armes de France avec deux bordures, blanc et rouge.

territoire. Les maréchaux, la plupart des généraux, quelques colonels avaient franchement adhéré à la Restauration ; le ralliement ne s'étendait guère plus bas. On donnait donc un drapeau à tous les conspirateurs qui se cachaient alors ou qui se révéleraient plus tard. Moins d'une année suffit pour le démontrer.

Seconde conséquence. Lorsque la Restauration allait travailler à l'établissement d'un autre régime, mais dans la même pensée que Napoléon avait poursuivie, la fusion des intérêts anciens et des nouveaux, le drapeau qu'elle arborait pouvait aisément être présenté comme le drapeau de l'ancien régime ; et cela ne manqua pas. — La question n'a qu'un intérêt historique ; néanmoins il n'est pas superflu de faire observer quelle influence elle a eue sur les destinées de notre pays ; deux fois ce préjugé d'ancien régime attaché obstinément au drapeau blanc a contribué au renversement de la Restauration et, une troisième fois, il a seul empêché la monarchie de renaître en France.

M. d'Haussez n'a jamais reconnu cela. Mais il a bien remarqué et signalé, outre la charte dont nous aurons à parler plus loin, les obstacles que créèrent dès les premiers jours au nouveau gouvernement la transformation des émigrés et les dispositions du clergé.

Du jour au lendemain, les émigrés avaient changé, comme la porcelaine peinte quand elle passe au four. Ce n'était plus la résignation à laquelle ils

s'étaient franchement condamnés lors de leur rentrée, leur abandon sincère, avec ou sans regret, des privilèges auxquels ils avaient renoncé si impétueusement dans la nuit du 4 Août. Ils sentaient que les princes auxquels ils avaient donné huit années de misère devaient leur faire partager le retour de fortune qui les rappelait ; et, si la plupart ne s'exagéraient point ce que le roi pouvait faire pour eux, ils parlaient comme s'ils avaient le droit de prétendre à leur propre Restauration.

En réalité, ils ne prétendaient pas à beaucoup plus qu'à une indemnité pour leurs biens confisqués et vendus au profit de la République, prétention si juste qu'elle se fit jour dès lors dans les délibérations des assemblées législatives où les émigrés n'avaient pas encore entrée. Des croix de Saint-Louis distribuées en profusion contentèrent les Condéens, les Vendéens et même l'armée, mais le rapprochement de la bourgeoisie et de la noblesse qui s'était opéré peu à peu dans les provinces, sous l'Empire, cessa du jour au lendemain. Il se fit une sorte de rupture entre les deux sociétés, et elle s'accrut de plus en plus pendant toute la durée de la Restauration. Les locutions qui, sous l'ancien régime, répondaient à des différences substantielles entre la bourgeoisie et la noblesse, aux carrières réservées à l'une et à l'autre, aux conditions requises pour y entrer, de *gens bien nés*, reparurent en prenant un caractère dédaigneux et offensant. On ne se rend pas toujours compte du mal que font les anachronismes de langage, les

fausses interprétations auxquelles ils donnent lieu. L'idée s'établit et s'enracina que les royalistes, représentés par les anciens nobles, tendaient à la Restauration de l'ancien régime. Cette erreur persistante devait déterminer l'opposition que les royalistes rencontrèrent lorsqu'ils prirent place dans les assemblées législatives et y produisirent leurs idées. Ces idées renfermaient la solution du problème fondamental pour l'établissement du régime représentatif combiné avec la monarchie et le gouvernement parlementaire ; on n'y vit que ce que le mauvais langage permettait d'y voir; et ce que l'on y vit, la France n'en voulait à aucun prix.

Le clergé aussi donna lieu à des méprises. Il avait à faire des revendications justes. Il ne mit ni mesure à en arrêter le programme, ni tact, ni discrétion à le formuler. Dès la première Restauration il lui créa des embarras qui s'aggravèrent par la suite et causèrent les excès des réactions successives dont nous voyons aujourd'hui l'apparent triomphe.

Enfin Louis XVIII donna un corps à ces fantômes. Son empressement à rétablir les charges de cour, telles qu'elles existaient avant la Révolution, à en investir les anciens titulaires, à créer une maison militaire où prirent place les fils de famille de l'ancienne noblesse, au moment où il était obligé de mettre en demi-solde une énorme quantité d'officiers de l'armée impériale, accrédita avec une apparence de raison l'accusation de retour à l'ancien régime.

Dans cet ensemble de faits et de fautes se trouverait déjà l'explication de l'impopularité où était tombée en moins d'un an la Restauration acclamée avec tant d'enthousiasme à son début. Ajoutons-y la formation des partis datant du jour même où fut promulguée la charte.

Elle avait emprunté la plupart de ses dispositions à la constitution sénatoriale que l'empereur Alexandre voulait imposer sans modifications à Louis XVIII. Cette constitution formulait dans son premier et dernier article le principe de la Souveraineté du peuple, et c'était par application de ce principe qu'elle appelait Louis XVIII à régner. La charte, dans son préambule, posait au contraire le principe du pouvoir royal absolu, constituant par sa seule volonté le régime auquel le peuple serait soumis. L'une et l'autre théories étaient contredites par la réalité des faits ; mais l'opposition des principes suffisait à fournir un terrain pour la formation des partis; et sur le terrain de la constitution sénatoriale s'était instantanément formé le parti hétérogène des républicains et des bonapartistes. Les conspirations ne tardèrent pas à naître. Le résultat fatal de tous ces éléments devait être et fut la marche triomphale de Napoléon arrivant en vingt jours d'Antibes à Paris.

IV

M. d'Haussez paraît avoir passé à Paris la plus grande partie du temps qui s'écoula pendant la première Restauration[1]. Que l'idée fût préconçue chez lui ou née à la vue des solliciteurs qui affluaient pour obtenir un emploi, il consacra le temps de son séjour à observer les hommes auprès desquels il sollicitait, comme tant d'autres pourvus de titres

1. Nous trouvons dans la *Normandie* (revue mensuelle, livraison d'août 1895, article sous la signature de M. F. Clérembray) plusieurs documents qui peuvent servir à suivre M. d'Haussez pendant l'année 1814 et les trois premiers mois de 1815. C'est d'abord une allocution patriotique adressée le 9 janvier 1814 à la garde nationale de Neufchâtel pour l'exhorter à repousser l'invasion qui commençait. Le 9 avril, M. d'Haussez s'adressant aux habitants de Neufchâtel, leur fit connaître le décret de déchéance de l'Empereur Napoléon, leur montra en perspective la rentrée du prisonnier de guerre et, faisant appel à l'oubli, à la concorde, terminait son discours par le cri de: « Vive le Roi ! » Le conseil municipal à la suite de ce discours fit acte d'adhésion à l'acte du Sénat qui appelait Louis XVIII au trône de France. Nous avons vu que M. d'Haussez partit ensuite immédiatement pour Paris où il arrivait le 12 avril. Le 29 avril, il fut l'un des délégués de la ville de Neufchâtel pour compli-

différents des siens et généralement accueillis avec la même froideur que lui. Les uns avaient émigré, ils étaient rentrés lors de la dissolution de l'armée de Condé et étaient restés dans la retraite ou avaient pris du service dans quelque administration. Les autres rentraient avec les princes et ils étaient connus d'eux. Ces derniers tenaient plus ou moins à la Cour et avaient des moyens de s'avancer, bien que beaucoup d'entre eux prêtassent à l'accusation de « n'avoir rien oublié et rien appris ». Parmi ceux qui, ayant ou non émigré, avaient occupé des emplois sous le gouvernement impérial et acquis la connaissance des affaires, on aurait pu trouver des sujets capables de servir à la transition; mais on ne les voyait pas avec faveur, on leur préférait des bonapartistes purs. M. d'Haussez fit valoir les preuves de dévouement à la foi monarchique données à ses dépens, on l'écouta peu, la mairie de Neufchâtel lui nuisait peut-être.

menter le roi Louis XVIII et *Monsieur*. Le 25 mai, il recevait à Neufchâtel le commissaire du roi et, le 6 juin, il proclama la signature du traité de paix du 30 mai. Le 15 juillet il fut nommé par le roi président du collège électoral de Neufchâtel; le 25 septembre, il prononça, comme maire, un discours à l'occasion de la prestation de serment de fidélité. Dans ce discours on doit remarquer la critique du gouvernement impérial, laquelle porte presque exclusivement sur la rigueur de la conscription; elle forme en entier le fond du discours. Le 6 novembre, il fut admis à l'audience du roi avec la députation du conseil général de la Seine-Inférieure. A la nouvelle du débarquement de Napoléon dans le golfe Jouan, le conseil municipal de Neufchâtel s'adressa au roi ou, du moins, il en eut l'intention. Son adresse inscrite au registre de ses délibérations n'est point datée. Si elle fut envoyée, elle trouva aux Tuileries non plus Louis XVIII, mais Napoléon. Elle est d'un style qui donne à présumer que son rédacteur fut M. d'Haussez, revenu de Paris avec le mandat de commissaire du roi.

Il ne recueillit donc à Paris que de vagues promesses et les observations très fines, mais caustiques, consignées dans ses Mémoires sur les hommes en vue, parmi lesquels il n'en découvrit pas un qui eût, à ce qu'il lui semblait, le mot de l'avenir. On le distingua au dernier moment, et il partit à l'approche du 20 mars, avec les pouvoirs de commissaire du roi dans sa région. Le terrain de la Normandie ne prêtait pas à ce qu'il en pût faire grand usage. Soit découragement, soit retour de la fascination exercée par le gouvernement impérial, soit la difficulté dans les temps de crise de savoir au juste ce que le devoir ordonne, au lieu de se tenir à l'écart comme tant de royalistes ou, comme tant d'autres, de rejoindre Louis XVIII à Gand, au lieu de prendre l'attitude que lui imposait la confiance royale, M. d'Haussez continua à Neufchâtel à exercer ses fonctions de maire et, à cette occasion, prêta serment de fidélité à l'Empereur. On peut s'étonner même en laissant de côté les mobiles d'honneur et de fidélité, qu'inspiré seulement par son tact politique M. d'Haussez n'ait pas prévu le peu de durée du gouvernement auquel il se ralliait si facilement.

Dès le début de l'entreprise des Cent Jours on pouvait en effet prédire avec certitude quelle serait son issue. Napoléon en avait le sentiment que trahit sa conduite, car il ne fut pas égal à lui-même, pendant cette courte période; et c'est là ce qui, indépendamment de toute opinion politique, rend criminelle son entreprise. Louis XVIII n'eut pas un

instant de doute sur la fin. On doit lui rendre cette justice qu'il mit toute son application à en adoucir par avance les conséquences. Lui aussi sentait qu'il avait sa part dans les responsabilités, et il le reconnut loyalement en disant, dès les premiers pas qu'il fit à sa rentrée en France : « Mon gouvernement devait faire des fautes, peut-être en a-t-il fait. »

L'occasion était bonne pour revenir sur ce qui avait été fait à la première Restauration : ou abolir la charte de 1814 et la remplacer par une autre qui, n'étant plus l'œuvre de la contrainte, exécutée sous le coup de l'urgence, aurait réuni tous les caractères de la liberté et de la réflexion ; ou, pour le moins, corriger profondément cette charte, en faire disparaître toutes les obscurités, les ambiguïtés, les lacunes, les dispositions mal conçues qui la mettaient pratiquement en opposition avec ses principes et son but. Sagement, peut-être, Louis XVIII fut induit à faire connaître ses résolutions pendant que la lutte des armes n'avait pas encore commencé. Par son manifeste, daté de Gand le 24 avril, réponse préventive à l'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire, il s'engagea au maintien du régime de la charte. M. Laîné lui donna le conseil de procéder, en temps et lieu, à la revision de cette charte, au moyen d'une assemblée composée selon les formes de la Constitution du 5 fructidor an III qui avait organisé le suffrage universel à deux degrés. « Il ne fut guère, disait-il, d'élections plus libres et plus nationales que celles-là. » L'adjonction des représentants des grands

intérêts corporatifs était aussi recommandée. Ces conseils furent suivis en partie. Louis XVIII arrivé à Cambrai y publia une proclamation par laquelle il annonçait qu'il conserverait la charte avec son principe de la légitimité, « base fondamentale de l'ordre social et la seule sur laquelle puisse s'établir une liberté sage et ordonnée ». Il annonçait en même temps l'intention « d'ajouter à cette charte toutes les garanties qui pouvaient en assurer le bienfait ».

Le programme était donc arrêté ; la charte subirait des modifications. Avec qui et comment y procéderait-on ? Les Cent Jours avaient dissous virtuellement la Chambre des députés, qui n'était autre que le Corps législatif de l'Empire ; il n'existait pas encore une nouvelle loi électorale ; force était de recourir à des ordonnances. Le roi était rentré à Paris le 8 juillet ; pressé de dégager sa parole, il fit rendre le 13 juillet une ordonnance pour convoquer les collèges électoraux, et peu de jours après une autre pour désigner quatorze articles de la charte qu'il voulait soumettre à la revision. Les collèges électoraux convoqués étaient, à défaut d'une nouvelle loi, ceux qui avaient été nommés sous le régime de la constitution de l'an X confirmé par la constitution de l'an XII. Cette loi était, aux yeux de M. d'Haussez, la meilleure que l'on pût faire. Remarquons-le, les collèges électoraux d'arrondissements et de départements chargés de nommer les députés émanaient du suffrage universel par deux degrés d'élection ; ils plongeaient par leurs racines dans le fond même de

la nation. Ils envoyèrent à la Chambre une très forte majorité de royalistes. M. d'Haussez y fut envoyé par l'arrondissement de Neufchâtel qu'il représentait déjà au conseil général. Comme l'action gouvernementale du ministère Talleyrand-Fouché n'était pas exercée généralement en faveur des royalistes, il serait insoutenable de prétendre que les préventions soulevées contre les royalistes par leur attitude pendant la première Restauration eussent pénétré bien avant dans le sol, en dehors du terrain parisien où s'agitaient les partis. Les élections du 22 août avaient renversé le ministère. Ses membres, à commencer par Fouché, tombèrent bientôt l'un sur l'autre, comme des capucins de cartes. Il n'en resta, pour prendre place dans le cabinet du duc de Richelieu, que le personnage imprudemment introduit par Talleyrand à la Préfecture de police où il avait signalé son habileté, M. Decazes, qui allait gagner toute la confiance de Louis XVIII et devenir l'âme du nouveau cabinet. M. d'Haussez se rangea derrière M. Decazes par une tendance qui peut être légitimement présentée comme exempte de calculs.

Le 10 juillet 1815, M. d'Haussez avait annoncé aux habitants de Neufchâtel l'heureux retour du roi. Les canons avaient retenti, les cloches avaient sonné. Accompagné des fonctionnaires publics, le maire avait parcouru la ville en lisant un manifeste enthousiaste. Discours, banquet, orchestre, rien n'avait manqué à cette fête, et, le mardi 22 août, M. d'Haussez, qui avait été proclamé candidat à la députation par

82 suffrages sur 86 votants, avait été envoyé à la Chambre par le collège électoral du département de la Seine-Inférieure.

Ses dernières manifestations l'avaient incontestablement classé comme royaliste, même royaliste ardent aux yeux des électeurs de son arrondissement, qui le portèrent sur la liste de leurs candidats, et aux yeux des électeurs du collège de département qui le nommèrent député. Étaient-ce bien ses opinions politiques? n'était-ce pas plutôt la considération de son caractère et de ses capacités démontrées à l'œuvre qui le firent choisir? Les bonnes élections sont celles où ces considérations prédominent. En tout cas, il avait sa place marquée dans cette majorité qui fit donner par Louis XVIII le nom de Chambre introuvable à la Chambre de 1815, et l'on se demandera pourquoi, tout en entrant dans la Chambre, M. d'Haussez y prit place dans la minorité. Lui-même s'explique dans ses *Mémoires*. Nous nous permettrons d'ajouter nos explications aux siennes.

Louis XVIII n'avait guère tardé à reconnaître que dans la majorité royaliste de la Chambre introuvable ceux qui comprenaient comme lui la manière d'appliquer la charte formaient une petite minorité. Cette Chambre n'était pas, comme on l'a prétendu, plus royaliste que le roi; elle l'était moins, et surtout autrement. Louis XVIII avait cru, en donnant la charte, qu'il retrouvait effectivement la plénitude du pouvoir gouvernemental, parce que toute initiative émanait du roi. Il avait consenti seulement à s'as-

socier les Chambres législatives pour le conseiller et au besoin le contenir. Mais les royalistes qui formaient la majorité de la Chambre élective comprenaient autrement le nouveau régime. Dans l'irresponsabilité du roi, la responsabilité des ministres, et le budget remis à la discrétion de la Chambre des députés, ils voyaient le moyen et le droit, même le devoir, d'intervenir dans la direction des affaires, de contrarier la politique du roi, sans attenter à son autorité. Avec son royalisme plus que teinté d'impérialisme, avec les doctrines qu'on lui connaissait, M. d'Haussez devait trouver dans les *ultras*, comme on appelait alors indistinctement les royalistes, des factieux qui lui rappelaient ces gentilshommes, à la suite de Gaston d'Orléans, prétendant servir le roi alors qu'ils combattaient les troupes de M. le cardinal. L'opposition de la droite à M. Decazes, organe de la volonté de Louis XVIII (et il l'était réellement), lui paraissait une Fronde. Il accuse dans ses *Mémoires* les membres de la droite « de proclamer des idées qui, dans la bouche de leurs adversaires, avaient fourni des textes aux accusations d'*opinions révolutionnaires;* de semer, sans en prévoir les résultats funestes, les germes de ce principe dont le développement n'a cessé d'entraver l'œuvre de l'autorité ». C'est ce respect pour le pouvoir, pour l'autorité, qui, bien des années plus tard, lui a fait apposer sa signature au bas des fatales ordonnances. En 1816, il était, par amour de l'autorité, ou il croyait être l'un des défenseurs de cette charte qu'en 1830,

toujours par le même amour, il viola ou fut accusé d'avoir violée.

La droite ne voyait pas la charte d'un meilleur œil que M. d'Haussez, mais ce qu'elle y voulait corriger n'était pas ce qui en déplaisait à M. d'Haussez. En deux mots, la droite était libérale autant que royaliste. Elle avait compris que le régime institué par la charte, décoré du nom de gouvernement représentatif, était en réalité le gouvernement parlementaire; et, dans sa conviction très fondée, elle tendait à y introduire, autant que la charte le permettait, l'élément représentatif, contrepoison du gouvernement parlementaire; tandis que d'un autre côté elle prétendait à s'affranchir des entraves de la charte pour arriver, trop tôt, à la vérité du gouvernement parlementaire. Sur ces deux points de vue, elle était en opposition directe avec le roi et ne craignit pas de se mettre en lutte avec lui; presque dès le début de la session, choisissant mal ses occasions, M. Decazes, ministre confident des pensées du roi, habile à les exposer et à les faire prévaloir au moyen des droits encore incontestés de la prérogative royale, devint son point de mire. Appuyée sur les princes, qui, à l'exception du duc d'Angoulême, étaient dans l'opposition, la droite contesta presque factieusement toutes les affirmations de Louis XVIII, s'obstinant à invoquer la responsabilité des ministres pour attribuer à M. Decazes le système de gouvernement que le roi proclamait sien. Cela devait ranger M. d'Haussez derrière M. Decazes.

Un seul homme dans la droite, M. de Villèle, possédait toutes les qualités d'un homme d'État; mais, s'il dirigeait cette troupe fougueuse et inexpérimentée, il lui manquait, pour la contenir, la volonté de lui résister jusqu'au bout ou de rompre avec elle, s'il le fallait. Il exposait lumineusement ses théories, les réduisait avec mesure à ce que pouvait comporter le privilège déraisonnablement assuré par la charte à une tranche infime de la nation, aux quatre-vingt mille familles (sur six millions) qui, payant trois cents francs de contributions directes, formaient le *pays légal* et envoyaient seules leurs députés à la Chambre. Ce que la droite demandait dans l'intérêt même du gouvernement parlementaire, c'était une décentralisation administrative réduite à la plus petite mesure. Elle désirait qu'au moins les élus du pays légal eussent fait leur apprentissage des affaires dans l'exercice de quelques fonctions locales, se fussent recommandés par des services; et que la masse des vingt-cinq millions de contribuables pût peser indirectement de quelque poids sur les choix des électeurs privilégiés. Tout se brisait contre le préjugé malheureusement créé pendant la première restauration par les allures des royalistes et les fautes du gouvernement. Tout venant d'eux était représenté comme un calcul pour retourner à l'ancien régime. Ce préjugé était si fort que Louis XVIII s'attacha dans la proclamation de Cambrai à le détruire en protestant contre lui comme une calomnie digne de tous ses

dédains[1]. Et il ne manquait pas à la Chambre introuvable d'enfants terribles pour l'accréditer. La bonne politique réussissait ainsi à la droite, aussi mal que l'opposition indiscrète ; et la thèse de la décentralisation a perdu à être présentée par elle.

La session de 1816 fut donc signalée et presque entièrement remplie par des conflits de la droite avec le roi : sur la loi électorale, sur les pensions ecclésiastiques, sur l'amnistie. Le gouvernement était paralysé. La commission des Cinq, représentant les souverains étrangers, créanciers de la France, s'émut, et le roi, quoique blessé de cette intervention, mais inquiet pour son autorité, recourut, sur le conseil de M. Decazes, non sans répugnance, à une espèce de coup d'État : l'ordonnance du 5 septembre 1816. La Chambre introuvable était dissoute ; une fois de plus on allait aux élections sans loi électorale. Il n'était déjà plus question de la revision de la charte ; depuis l'ouverture de la session, le roi avait annoncé qu'il revenait sur ses promesses de la proclamation de Cambrai; néanmoins l'ordonnance du 5 septembre affirma de nouveau que la charte resterait ce qu'elle était. L'ordonnance réduisait à 258 le nombre des députés et les faisait élire par les mêmes collèges électoraux qui avaient servi en 1815.

1. « On a parlé, dans les derniers temps, du rétablissement de la dîme, des droits féodaux. Cette fable, inventée par l'ennemi commun, n'a pas besoin d'être réfutée. On ne s'attendait pas à ce que le roi de France s'abaissât jusqu'à repousser des calomnies et des mensonges. »

(*Proclamation de Cambrai*, 28 juin 1815.)

M. d'Haussez juge sévèrement l'ordonnance du 16 septembre, mais d'après les effets qu'elle a eus, plutôt qu'en elle-même, car elle adoptait pour les élections le mode qui avait servi en 1815, et, nous l'avons dit, il aurait désiré que ce mode passât des ordonnances dans la loi. Il était résolument opposé aux idées libérales de la droite, qui l'avaient jeté dans la minorité et rapproché de M. Decazes. Mais la joie des libéraux de la gauche et celle des doctrinaires qui étaient ses bêtes noires, comme M. Decazes la bête noire des libéraux de la droite, l'appel aux modérés desquels il n'attendait que faiblesse, lui faisaient peur. On peut dire ainsi qu'il la déplore plutôt qu'il ne la condamne. « Elle a été une calamité, dit-il, mais on doit reconnaître qu'elle était indispensable. » Dans le moment, il fut de ceux qui applaudirent. Elle devint pour lui l'occasion de sortir de la galère parlementaire. Ses *Mémoires* n'offrent que trop de traces de l'animosité que lui inspiraient les ultras. Il ne se croyait pas appelé à obtenir plus que des succès d'estime dans la carrière législative; les dons de l'orateur lui manquaient. Ce n'eût pas été un obstacle à se produire lorsqu'il n'y avait qu'à lire un discours écrit, suivant l'usage d'alors ; mais la réplique, si nette et si vive chez lui dans la conversation, n'était plus son fait à la tribune. La pensée seule d'une improvisation s'élevait devant lui comme un épouvantail ; il aspirait à entrer dans la carrière administrative, laquelle se trouvait en harmonie complète avec ses connaissances

acquises, ses goûts, son activité de corps et d'esprit, ses aptitudes enfin [1].

Il y parvint alors. A qui en fut-il redevable? A M. Decazes, croit-il. D'autres prétendirent à sa reconnaissance, et il ne la leur refusa pas; mais, pour qu'il lui restât quelque chose dans la distribution qu'il en fit, il en attribue une petite part à ses chansons.

Tout finit par des chansons, avait dit Beaumarchais; mais les événements qu'avait préparés le *Mariage de Figaro* en fait de chansons, aboutirent à la *Marseillaise*, à la *Carmagnole* et au *Ça ira*. Il aurait semblé qu'après ces sinistres explosions de la verve révolutionnaire, ce devait en être fait des légers couplets jadis en si grande vogue. Il n'en fut rien. Faisant concurrence à des chansonniers de profession, comme Désaugiers, comme Béranger, des hommes politiques, des hommes graves, ou qui auraient dû l'être, se montrèrent encore, prenons le style du temps, les dévots de Momus. Le marquis de la Maison-Fort, ce ministre plénipotentiaire sous les ordres duquel Lamartine se trouva à Florence, faisait des chansons; le satirique comte de Salaberry en a émaillé ses curieux Mémoires encore inédits; un préfet, Creusé de Lessert, tournait des couplets et même écrivait des opéras-comiques, *Monsieur des Chalumeaux* entre autres. M. le comte de Peyronnet faisait de petits vers genre

1. *Moi*, pp. 15 et 16.

XVIII^e siècle ; le pompeux Salvandy faisait des chansons ; le baron Cappelle, des épigrammes ; un député, Piet, chantait les ultras :

Excès d'amour, excès de zèle,
C'est le vrai portrait d'un ultra.
Trop amoureux et trop fidèle,
Les jolis défauts que voilà.

N'est-ce pas une chose curieuse que cette survivance de l'esprit français aujourd'hui si complètement disparu ? M. d'Haussez, lui aussi, rima des couplets. Dans son livre, *Moi*, il prétend que ses vers étaient mauvais ; il en parle moins défavorablement dans ses *Mémoires*. « Les discours que je lisais à la tribune, dit-il, auraient été peu remarqués si l'on n'avait appris que la même plume chargée de les écrire, traçait aussi des couplets malins qui, régulièrement une fois par semaine, révélaient les niaiseries et les folies débitées et commises à la Chambre, livraient le nom de leurs auteurs aux Parisiens et les faisaient rire, quelles que fussent leurs opinions... Le roi, qui s'amusait de mes chansons, me remarqua et m'adressa la parole dans plusieurs occasions[1]. » Ainsi favorablement disposé pour M. d'Haussez, Louis XVIII agréa sa nomination à la préfecture des Landes où il l'envoya par une ordonnance du 28 mars 1817.

M. d'Haussez n'éprouvait que peu d'attraction

1. Nous avons vainement essayé de retrouver les chansons de M. d'Haussez.

pour la contrée dont Mont-de-Marsan est le chef-lieu. Il s'attendait à voir des déserts de sables à la surface desquels se détacheraient, à une hauteur de six pieds, de rares indigènes montés sur des échasses. Il fut agréablement surpris en arrivant à Mont-de-Marsan de trouver une ville petite mais jolie et décorée de bâtiments publics d'un bon style. Il prit vite en affection sa nouvelle résidence et reconnut qu'elle possédait une société agréable. Aux détails que M. d'Haussez donne dans ses *Mémoires*, on reconnaît un actif et intelligent administrateur. On a une preuve de la sollicitude que lui inspirait son département dans un volume intitulé *Études administratives sur les Landes* [1]. C'est une collection de mémoires et d'écrits relatifs à la contrée renfermée entre la Garonne et l'Adour. Là, on trouve la mention d'importantes améliorations exécutées et l'exposé de bien des projets qu'on ne laissa pas à M. d'Haussez le temps de réaliser.

1. Bordeaux. Gogniet, 1826. In-8° de 296 pages.

V

Le 3 février 1819, M. d'Haussez fut appelé au poste moins paisible de préfet du Gard. Il y devait rencontrer des difficultés parfaitement racontées dans ses *Mémoires* et dont un excellent biographe [1] dit les causes en quelques lignes.

« Cette contrée se ressentait vivement encore des agitations qu'y avaient fait naître les événements des Cent Jours. Les dissentiments politiques s'y compliquaient de l'ardeur des dissidences religieuses. Les catholiques avaient, presque sans exception, embrassé la cause royaliste; le parti libéral se composait exclusivement de tous les protestants domiciliés, soit à Nîmes, où ils étaient numériquement inférieurs aux catholiques, soit dans le surplus du département, où leur supériorité relative rétablis-

1. Boullée, *Biographies contemporaines*, t. II, p. 300.

sait à peu près l'équilibre. Le baron d'Haussez donna à son administration le caractère d'une équitable impartialité. »

On remarquera aussi dans son administration du département du Gard l'indice du moment où il se sépara de M. Decazes, parce qu'il le croyait livré aux hommes du centre gauche, déjà prêts à devenir les hommes de la gauche. Les instructions qu'il reçut de trois de ces hommes, plutôt que du ministre, quoique dans son cabinet, justifiaient alors ses soupçons. Il eût mieux valu pour lui que M. Decazes l'envoyât prendre des instructions auprès du duc d'Angoulême qui répondait aux vues et aux sentiments du roi, qui avait eu la main dans toutes les affaires de Nîmes, à l'époque que l'on appelle la Terreur blanche ; il en aurait reçu d'assez voisines de ce que son jugement droit lui inspira.

Nous signalerons encore ici la première occasion dans laquelle ce panégyriste convaincu de la centralisation mit sa pratique en désaccord avec sa théorie. L'omnipotence ministérielle est le fondement de la centralisation.

M. d'Haussez, à Nîmes, débuta par mettre dans sa poche une des deux ordonnances qu'il avait emportées de Paris et il en rendit compte au ministre avec sa démission au bout de cette communication, si elle n'était pas approuvée. Exemple honorable, mais en dehors du système. Napoléon ne l'aurait pas toléré. A Nîmes enfin, ce ne fut pas seulement

l'équilibre à maintenir entre les deux partis qui exigea de sa part tact et mesure. Ce que M. Madier de Montjau découvrit de l'organisation royaliste et dénonça si bruyamment, au lieu d'en faire part hiérarchiquement au garde des Sceaux duquel il relevait, était venu bien auparavant à la connaissance de M. d'Haussez. Les comités royalistes se donnaient un mouvement qui, dans le Midi, dépassait les limites tracées aux partis dans le régime du gouvernement par l'opinion. C'étaient presque des menées, et, mieux que M. Madier de Montjau, M. d'Haussez, qui surveillait ces menées, savait que leur direction remontait à Monsieur, comte d'Artois, alors en opposition acerbe avec le roi. Il assuma courageusement la responsabilité d'exercer à lui seul la surveillance et de taire ce qu'il avait découvert. Les détails qu'il donne sont à recueillir pour l'histoire, parce qu'ils précisent un épisode jusqu'ici tenu, d'un côté, dans l'ombre et, de l'autre côté, présenté avec des couleurs plus vives que vraies.

Dans une ville où l'on retrouvait l'image des communes italiennes partagées entre Guelfes et Gibelins, le rôle du préfet ressemblait à celui du podestat que ces communes allaient, de règle, chercher au dehors pour obtenir quelque chance d'impartialité. M. d'Haussez n'y réussit pas aussi bien que les podestats. On avait, de part et d'autre, des moyens d'agir contre lui à Paris où les podestats se faisaient et se défaisaient; on en usa de part et

d'autre. Rien n'est plus curieux que les détails dans lesquels il entre sur les rapports faits contre lui, sur la mission donnée à un général de gendarmerie pour les vérifier. On y trouve la peinture au vif des deux sociétés qui se rencontraient, mais qui ne se réunissaient pas, dans les salons de la Préfecture; tableau que l'on aurait pu faire de tous les salons de préfecture à cette époque, avec des nuances plus adoucies qu'à Nîmes. Les femmes, on le sait, apportaient dans ces rencontres plus de soin que les hommes à marquer la séparation. M. d'Haussez, qui se distinguait par la courtoisie raffinée du XVIII^e^ siècle, en usait également des deux côtés de son salon ; mais, de plus, il avait toujours goûté le commerce des femmes auxquelles la société française est redevable de tant de ses mérites, ce qui, à Nîmes, était un grand écueil. Des assiduités auprès des dames protestantes? quel scandale pour les dames catholiques ! Et de ses assiduités auprès des dames catholiques, que n'en disait-on pas dans le camp protestant? Il en était revenu quelque chose à M. Decazes. Sous ce prétexte, M. d'Haussez fut mandé à Paris. Le ministre le prévint qu'il ne retournerait pas de quelque temps à Nîmes, afin de laisser se calmer les animosités. Ce quelque temps dura cinq mois et ne prit fin que peu de jours avant la chute de M. Decazes.

Le prétexte était-il entré pour quelque chose dans le rappel? Peut-être. Certainement il y avait d'autres motifs et des motifs compliqués. M. d'Haussez,

d'abord, avait commis deux actes énormes d'indépendance qu'un ministre ne passe guère volontiers. Puis, il tenait la balance trop égale entre les protestants et les catholiques pour ne pas être desservi à Paris par les uns et par les autres. M. Decazes, au moment où il le rappela, était en négociation avec M. de Villèle; ce confluent de plaintes contradictoires le fit probablement sacrifier aux deux partis.

A Nîmes, il avait fait un rude apprentissage de l'administration politique. Nommé préfet de l'Isère dans les premiers jours de février 1820, il prenait le 13 février congé de M. Decazes, du duc de Berry et du duc d'Angoulême; le soir, il assistait à la mort tragique du duc de Berry et, le 14, il partait pour Grenoble.

Le département de l'Isère n'offrait pas à son nouveau préfet autant de difficultés que celui du Gard, par la raison, paradoxale en apparence, que dans l'Isère le parti royaliste ne comptait guère. Là il ne s'agissait pas d'un laborieux équilibre à maintenir entre deux espèces de factions, mais de gagner à la politique royale ceux qui se tenaient déjà en défiance d'elle et s'y tiendraient davantage avec le nouveau cabinet dont les tendances le rapprochaient de la droite. Il s'agissait aussi d'observer de la mesure dans la conduite à l'égard des ennemis déclarés. Grenoble était le pays des conspirateurs; l'excès dans la répression n'avait pas servi, en 1816, le gouvernement du roi, et ceux qui s'y étaient portés s'en étaient mal trouvés pour eux-mêmes. L'exemple

du général Donnadieu devait rendre circonspect le général Pamphile de Lacroix qui fut bientôt donné pour collaborateur à M. d'Haussez. De là, le curieux épisode où l'on verra général et préfet l'épée à la main ; le préfet réprimant d'autorité une conspiration militaire que le général niait jusqu'à ce qu'elle allât le chercher dans son hôtel. Au même épisode se rattache l'aventure presque plaisante des ministres du roi de Sardaigne venant se réfugier à Grenoble le lendemain du jour où, remerciant M. d'Haussez des avis qu'il leur avait fait parvenir, ils lui répondaient qu'il rêvait de conspiration chez eux, comme le général lui avait soutenu qu'il en rêvait chez lui. Si nous avions besoin de démontrer que M. d'Haussez avait manqué sa vraie vocation, nous en trouverions la preuve dans ce chapitre de ses *Mémoires*. Il était né pour la carrière des armes, mais dans l'administration où ses qualités militaires le suivaient, il ne se comportait pas rien qu'à la hussarde, quoi que le duc d'Angoulême ait pu en penser. Le duc d'Angoulême ne partageait pas à l'égard de M. d'Haussez les préventions des autres princes qui ne voyaient en lui que l'ami de M. Decazes, mais il en avait. Les siennes tenaient au caractère impétueux du préfet et à la réputation de son peu de goût pour la charte. Au moment de son départ pour Grenoble, il lui avait recommandé d'user de ménagements envers l'opposition dans le département où elle dominait ; lorsque lui-même il passa par Grenoble dans sa tournée du Midi, un conflit se produisit entre eux. La manière

d'accentuer les cris de « Vive la Charte! » leur donnait leur signification, tous les préfets le savaient bien et agissaient en conséquence ; mais le duc d'Angoulême n'en tenait pas compte. Pour lui, le cri de « Vive la Charte! » uni ou non au cri de « Vive le Roi! » était le cri légal ; on devait le bien accueillir. Le conflit fut vif. On en lira le récit et, après l'avoir lu, on comprendra l'animosité avec laquelle M. d'Haussez parle du Dauphin qui l'entrava constamment, à tort et à raison, dans le cours du ministère du 8 août. L'impression datait de loin.

Puisque l'occasion s'en présente ici, nous dirons notre pensée sur les portraits que M. d'Haussez a tracés de Louis XVIII et du Dauphin. Ils sont, à nos yeux, entachés d'injustice, non seulement au point de vue politique, mais à l'égard du caractère de ces deux princes. A Louis XVIII il n'est presque pas tenu compte de sa grandeur d'âme ; il lui est tenu compte avec exagération des petitesses qui se trouvaient en effet dans son esprit. Louis XVIII est un des plus beaux exemples de la transformation qui s'opéra chez bien des princes (ne rappelons que Louis XII) au moment où la couronne, effectivement posée sur leur tête, fit entrer et dans leur tête et dans leur cœur la notion souveraine de la fonction royale. Que l'on compare Louis XVIII dans l'émigration et Louis XVIII sur le trône, même pendant la première Restauration, que reste-t-il du vieil homme? Dès qu'il a mis le pied en France, il est saisi par le sentiment clair et vif de sa mission. Toutes ses idées,

toutes ses habitudes tenaient de l'ancien régime, de ce régime que regrettèrent toujours, à cause de ses bons et beaux côtés, ceux qui avaient été formés sous lui. On change ses idées par un loyal effort, on ne change pas ses habitudes : le cérémonial, l'étiquette, les pompes, la cour, les courtisans, les visages connus, Louis XVIII ne put renoncer à cela. Et Napoléon n'avait-il pas ressuscité la cour, le cérémonial, l'étiquette? Mais Louis XVIII accepta sans arrière-pensée et pratiqua loyalement, sans effort sur lui-même, imperturbablement, malgré tous les princes de sa famille moins un, le régime nouveau dans lequel il avait reconnu l'instrument obligé de sa mission. Il se fit roi constitutionnel; et cette charte qui lui avait été imposée, il fut le seul qui ne chercha pas à la détourner de son but. Les oppositions s'en faisaient une arme; lui, voulait qu'elle restât un moyen. Elle proclamait la prérogative royale; lui, réservait toute initiative, organisait pour l'exercer le Conseil, le Contrôle, le Consentement, tout ce qui devait sauvegarder les droits de la nation; Louis XVIII ne chercha point à en fausser l'application. Il reconnut franchement qu'en réservant au roi l'initiative et en lui attribuant l'irresponsabilité, il s'était mis dans la dépendance de ses ministres qui, par le jeu des institutions, étaient à leur tour dans la dépendance des deux Chambres législatives. Seulement, il voulait que ce régime emprunté à la théorie anglaise et qui demandait tant de ménagements pour s'implanter en France, fût appliqué selon la théorie

anglaise, non selon la pratique récente de l'Angleterre.

L'ingratitude qu'on lui reproche à côté du favoritisme est la démonstration du scrupule qu'il apportait dans ses relations avec ses ministres. Il n'admettait point que le ministre longtemps et franchement soutenu par lui, mais tombé malgré lui, pût être admis à contrarier par des conseils les ministres qui lui avaient succédé. Quant au goût, au besoin presque d'un favori, n'est-il pas justifié à un certain point par l'âge et les infirmités qui rendaient Louis XVIII impropre au travail des affaires, autant qu'il était propre à la direction de la politique? M. Decazes, de son côté, ne justifiait-il pas sa faveur par une habileté au moins égale à celle de M. de Villèle et plus agréable dans le cabinet?

Louis XVIII n'a pas été un grand homme, nous le reconnaissons; il a été un grand roi, et surtout un grand roi de France. Venu à la suite des calamités que n'égalaient pas celles de la guerre de Cent Ans, il en conjura les effets avec plus de succès que n'avait pu le faire Charles V, le Sage; et pour cela il déploya les ressources que lui fournissait le sentiment inné chez lui de l'éminence de la royauté française. Il la fit sentir et reconnaître par des vainqueurs que cette éminence offusquait.

Il fut aussi un bon et sage roi. Moins heureux avec ses sujets et ses propres parents qu'avec ses ennemis, il a laissé pour témoignage de sa bonté et de sa sagesse sa lettre au comte d'Artois, écrite en

1818, en réponse aux remontrances au moins irrévérencieuses de son frère. « Le système que j'ai adopté et que mes ministres suivent avec persévérance est fondé sur cette maxime: qu'il ne faut pas être le Roi de deux peuples. Et tous les efforts de mon gouvernement tendent à faire que ces deux peuples, qui n'existent que trop, finissent par n'en faire qu'un seul. »

Dans toute sa famille, Louis XVIII ne trouva qu'un seul prince qui s'associa pleinement à sa politique et qui jusqu'au bout y resta attaché, triomphant des sentiments de fils pendant le règne de Louis XVIII, de même que, sous le règne de Charles X, il se soumit comme fils et comme sujet à la politique opposée, mais sans l'adopter. Le duc d'Angoulême, pendant les seize années de la Restauration, à Bordeaux en mars 1814, les armes à la main pendant les Cent Jours, dans le Midi après la Terreur blanche, en Espagne comme généralissime et comme exécuteur des intentions du roi, montra constamment les qualités solides qui en auraient fait le continuateur de Louis XVIII. Toutes les fautes commises eurent sa désapprobation. Il avait une piété fervente, mais il décourageait les intempérants qui, par des manifestations extérieures plus propres à enflammer la dévotion qu'à propager la religion, firent tant de mal, en même temps qu'au gouvernement, au clergé toujours aveugle sur la manière de servir ses intérêts. Mieux que personne, il apercevait les défiances qui entravaient la marche du gouvernement et il comprenait

leur raison d'être. Les acclamations ne l'abusaient pas comme elles abusaient Charles X. Esprit sincère, observateur ferme et modéré, allant au but, il le manquait parce que la nature, prodigue de ses dons envers Charles X, les lui avait refusés jusqu'à la disgrâce. Parmi les Bourbons, tous braves, il y a deux genres de bravoure, la bravoure bouillante et la bravoure froide; le Dauphin possédait la dernière, qui ne donne pas la popularité. Son extérieur, son attitude, ses gestes prêtaient au ridicule. Il n'avait ni le savoir-dire ni, à un certain point, le savoir-faire. Peut-être dans le détail son esprit était-il court, et on peut trouver ce défaut dans l'action qu'il exerçait sur le personnel de l'armée. M. d'Haussez est excusable d'avoir épuisé contre lui l'âcreté de ses critiques parce qu'il le trouva toujours en travers de son chemin. Il l'y trouva surtout lorsqu'il eut à l'emporter de haute lutte pour l'expédition d'Alger; et l'expérience ne prouva que trop dans la crise finale les inconvénients de l'étroitesse avec laquelle le Dauphin avait appliqué, dans l'armée, les règles de l'avancement, surtout celles de la distribution des emplois.

Le désir de mettre le lecteur en garde contre la sévérité des portraits de Louis XVIII et du Dauphin nous a entraînés peut-être un peu loin. Nous y attachions quelque importance. Revenons à la préfecture de l'Isère. Nous y trouverons réunis au plus haut point les traits qui caractérisent la méthode employée par M. d'Haussez à conquérir son renom d'éminence dans l'administration. Peut-être aussi

M. d'Haussez nous y fournira-t-il lui-même les moyens de discuter la thèse de la centralisation, thèse pleine d'actualité aujourd'hui, en montrant sa pratique opposée à sa théorie, car il n'est pas de ceux qui alors, selon le mot de M. Dupin, *maximaient leurs pratiques;* et en se réfutant par les faits il donne une preuve de sa sincérité.

Sa tâche dans l'Isère, avons-nous dit, n'était pas de lutter contre l'opposition, mais de l'amortir et de la ramener, s'il était possible. Il n'y avait pas plus de cinq mois que Grenoble s'était signalé par l'élection de Grégoire (hélas! avec l'aide criminelle des ultras, le plus scandaleux, mais non le moins immoral exemple des coalitions auxquelles les partis sont entraînés par le jeu du gouvernement parlementaire, sans le correctif du régime représentatif, seule garantie de la vérité dans les élections). Nécessairement M. d'Haussez, après son expérience de Nîmes, apportait à Grenoble des dispositions aussi peu favorables à ses auxiliaires naturels qu'à ses adversaires prononcés. La méthode qu'il employa pour atteindre son but ne pouvait être inventée que par un homme doué au même degré que lui d'initiative, d'activité et d'indépendance poussée au besoin jusqu'à l'insubordination, comme il l'avait déjà montré à Nîmes. Nous ne saurions trop recommander les pages où il raconte ses exploits et ses tribulations: c'est peut-être la partie la plus instructive de ses *Mémoires*. Ici, nous voulons signaler seulement les traits caractéristiques de sa méthode.

Il avait, dès l'abord, jugé que pour prendre de l'influence il devrait s'efforcer de détourner les esprits de la politique et les reporter vers l'administration. Là, il pouvait réunir les hommes dans des intérêts communs, les faire travailler ensemble au bien public, les rapprocher parce qu'ils étaient moins éloignés les uns des autres qu'ils ne le pensaient eux-mêmes. Pour cela, il fallait trouver des terrains de réunion. Attendrait-il de l'administration centrale qu'elle les lui fournît, ou seulement, pour se les procurer, qu'elle acceptât ses projets? Il savait par son expérience qu'il attendrait toujours. Il se résolut donc à créer lui-même des projets qui s'exécuteraient par l'initiative et avec les ressources locales, à former des syndicats dont il se faisait le chef. Il en était l'âme parce qu'il en avait donné les plans et qu'il consacrait à leur exécution la meilleure partie de son activité. Un préfet, pensait-il, doit administrer à cheval. Il ne faisait point acception des opinions politiques, n'en parlait jamais. A la tête des travaux il mettait ceux dont l'influence rendait le plus désirable leur concours, divisant ensuite la surveillance et l'exécution entre les plus capables dans chaque localité, et il obtenait ainsi des agents dont il augmentait l'influence par un procédé aussi ingénieux qu'innocent, à notre avis; mais il nous faut ici le citer.

« Me demandait-on une faveur, un acte de justice même, avant de l'accorder (lorsque j'étais d'avance déterminé à le faire), je faisais entendre au solliciteur

que sa demande serait mieux accueillie si elle me parvenait par l'intermédiaire de M. N... ou de M. P...» Résultat infaillible : au bout de deux ans, nouvelles élections ; M. d'Haussez avait rapproché les hommes, éteint les inimitiés, formé un réseau d'influences qui se trouvaient dans sa main. Il choisit ses candidats parmi les royalistes qui, dans l'œuvre commune, se sont concilié les sympathies, annonce au ministre quel sera le chiffre de leur majorité ; et l'événement y répond. Deux ans plus tard, même expérience, même succès.

A quoi dans ce récit nous a-t-il fait assister? A la décentralisation mise en œuvre.

Maintenant voici le revers de la médaille. Non seulement M. d'Haussez échoua dans ses efforts pour amener le gouvernement à généraliser ce mode de procéder. « Le gouvernement, qui a la manie d'intervenir partout », loin de le seconder, le contrariait. S'il avait arraché, par importunité, son adhésion à un travail qui ne pouvait pas être entrepris sans la signature d'un ministre, l'exécution languissait ; et, le préfet parti, les jalons seuls restaient. Ceci est la centralisation à l'œuvre.

M. d'Haussez n'a pas été converti par sa propre expérience, il est resté centralisateur convaincu, bien que dénigrant. Deux mots sur son plaidoyer : « Tout le mal vient, selon lui, des bureaux et remonte au ministre ». Il remonte même au gouvernement parlementaire, car il vient du système qui, au lieu de porter à chaque département ministériel l'homme

compétent pour l'administrer, y porte indifféremment l'homme politique signalé par sa faconde à la tribune et qui échange un portefeuille contre un autre, comme si discourir *de omni materiâ* suffisait pour les connaître toutes. Changements ministériels, changements de fonctionnaires; et alors nouvelles directions, nouveaux projets. Tout commencé, rien fini. Puis les bureaux! Quels déboires pour un préfet que le renvoi de ses projets par le ministre, qui n'en a pas pris connaissance, à un de ses directeurs, lequel les renvoie à un de ses chefs de bureaux; et de cascades en cascades le projet revient au préfet avec la signature du ministre, mais le plus souvent amendé par un commis.

« La centralisation a fait beaucoup de mal », M. d'Haussez le reconnaît, mais parce que l'on n'a pas su s'en servir.

Cette conviction, enracinée chez lui, provenait de trois sources : la première, son tempérament autoritaire auquel il faut toujours revenir; la seconde, les enseignements de l'histoire étudiée dans l'œuvre de Louis XIV; la troisième, ce qu'il avait vu lui-même produire à la centralisation par l'homme qui « savait s'en servir », Napoléon. Louis XIV avec Colbert pour servir Louis XIV; Napoléon, qui, à lui seul, était Louis XIV et Colbert! Mais peut-on attendre de tous les chefs d'États le travail de Louis XIV et le travail surhumain de Napoléon? Louis XVIII et Charles X y étaient, pour des raisons différentes, aussi impropres l'un que l'autre. En

outre, M. d'Haussez méconnaissait ce point capital que Louis XVIII et Charles X, eussent-ils été des Louis XIV et des Napoléon, se seraient vus arrêtés par leur irresponsabilité et la responsabilité des ministres.

Ils n'auraient pu dicter aux ministres leurs actes ni leur imposer leurs agents. Le régime parlementaire, dont l'essence est de subordonner à la politique l'élévation et le renversement des cabinets, entraînait d'une part la remise des portefeuilles entre des mains sans compétence administrative, d'autre part, et par voie de conséquence, l'action prépotente des Bureaux qui, heureusement, survivent aux ministres.

Lorsque l'on présenta aux Chambres, en 1814, un rapport sur l'état de la France, on dut constater que « la centralisation impériale, en absorbant toutes les forces sociales, était parvenue à éteindre l'esprit public et l'avait remplacé par le sentiment de l'intérêt personnel que seul le gouvernement pouvait servir ».

On avait fait du peuple français un peuple d'administrés et de solliciteurs où chacun n'attendait rien de lui, tout du gouvernement. M. d'Haussez poursuivait une utopie en espérant qu'il pourrait voir généraliser son système, admirablement conçu pour atteindre le but le plus salutaire et le plus élevé : « Jeter partout l'action, créer pour chacun un intérêt à servir et à défendre en commun ; rectifier l'opinion publique en la détournant de

l'intérêt idéal, où les passions l'égaraient, et, la ramenant à l'intérêt positif », qui ne se nourrit pas de chimères, faire surgir des influences locales, légitimement acquises, pour combattre l'action du pilon qui commençait à pulvériser la société française, poussière sans cesse aujourd'hui transportée et dispersée par tous les vents.

S'il eût vécu jusqu'à nos jours, il serait devenu décentralisateur et ne qualifierait plus de révolutionnaires les idées que M. de Villèle présenta en 1816 et qu'alors M. d'Haussez combattait. Comment lui, qui représenta si énergiquement au roi, en 1830, la nécessité de concentrer sur Paris tout l'effort de la résistance, a-t-il pu méconnaître la valeur de cette considération, développée en 1816 par M. de Villèle, qu'une décentralisation sagement mesurée, même sérieusement effective, était le seul moyen à employer pour faire par la province contrepoids à Paris qui a le monopole des révolutions ? Bien des fois, depuis, on a débattu ce problème : la décapitalisation de Paris est la seule solution, la plus chimérique et en même temps la plus malfaisante que l'on ait imaginée jusqu'ici.

En 1824, le 7 avril, sans qu'il eût demandé à quitter la préfecture de l'Isère, M. d'Haussez avait été transféré à celle de la Gironde. Cela pouvait passer pour un avancement, bien que dans ce cabinet de M. de Villèle, dont il approuvait la marche, mais non toutes les mesures (les moins heureuses étaient prises à contre-cœur par M. de

Villèle)[1], le ministre de l'Intérieur, M. de Corbières, fût loin de le favoriser. Entre eux il y avait, on le verra, antipathie réciproque. A Bordeaux, il eut à déployer les mêmes qualités qu'à Grenoble, sur un terrain tout différent. Celui-ci était trop riche en notabilités royalistes ; pour s'y créer l'influence personnelle dont un préfet a besoin, il eut à ménager bien des susceptibilités, à commencer par la Dauphine, qui était la reine de Bordeaux. Il y réussit et, chose plus difficile, il put mener à bonne fin quelques-unes de ses entreprises ; mais un plus grand nombre encore restèrent en chemin. Comme à Grenoble, il fut entravé, et les récits qu'il fait de son administration dans la Gironde offrent les mêmes plaintes contre la centralisation en pratique dont est mélangé le récit de son administration dans l'Isère. C'est même par là qu'il se termine.

Malgré tout, il se sentait plus heureux à Bordeaux qu'il ne l'avait été nulle part ailleurs. Il parle de sa résidence dans cette ville comme du meilleur temps de sa vie. Mais ce bonheur était troublé. La poli-

1. M. de Villèle a qualifié de *monstrueuse* la coalition des ultras de la droite avec la gauche qui le traîna au pouvoir. Il aurait pu la briser en refusant de se laisser porter par elle au poste qu'il ambitionnait légitimement, dont il était digne, mais qu'il atteignit sans y conserver toute sa liberté. Les ultras lui imposèrent les fautes qui déparent son ministère, le plus grand ministère de la Restauration, le second dans l'ordre moral après ceux du duc de Richelieu. Ils le perdirent, perdirent avec lui leur propre parti, et ébranlèrent la monarchie. En cela, ils remplirent le rôle fatal de tous les ultras qui, toujours, ont prétendu et prétendront travailler à poser le couronnement de l'édifice dont ils sapent les fondations.

tique s'assombrissait à ses yeux; il jugeait impuissantes à conjurer les progrès de l'opposition, dès lors révolutionnaire, les concessions, excessives à son gré, que faisait M. de Martignac pour réparer les fautes que M. de Villèle avait inutilement commises pour assouvir les ultras de son parti. Les ressources de la monarchie lui paraissaient presque entièrement détruites à l'approche de la lutte qu'il pressentait. Ce qu'il ne pressentait pas, c'est qu'il allait être appelé à se jeter dans la fournaise.

Le dernier sceau à sa réputation comme administrateur habile, prévoyant, énergique surtout, avait été mis à Bordeaux pendant les cinq années qu'il y passa. Était-ce par là qu'il fut désigné à l'attention de Charles X, ou par son opposition active comme député pendant le ministère Martignac? Il avait été nommé député par l'arrondissement de Dax, dans son cher département des Landes. (Cela se tolérait alors chez les députés fonctionnaires.) Probablement les deux choses y contribuèrent. Toujours est-il que la malveillance du roi et celle de la Dauphine, dont il s'était cru accompagné depuis la seconde Restauration, s'effacèrent, non sans retour; la malveillance du Dauphin persista seule. A l'improviste, M. d'Haussez fut mandé à Paris pour occuper le portefeuille de la Marine dans le cabinet du 8 août 1829. Les jours d'épreuves commençaient pour lui.

VI

Nous voici arrivés à la troisième période de l'existence de M. d'Haussez; ses Mémoires, où l'on a trouvé jusqu'ici, à côté du narrateur piquant, surtout « l'observateur par goût et par habitude » qu'il nous dit avoir été [1], vont changer de caractère, prendre une valeur historique dont il importe de se rendre compte avant de les accepter comme témoignages. M. d'Haussez devient, en même temps que témoin, acteur dans un terrible drame; il dit la part qu'il y a prise, il plaide et il accuse. Les Mémoires sont franchement apologétiques. On ne saurait leur demander ni l'impartialité, ni la sérénité; on n'est en droit que de leur demander la sincérité. Si elle s'y trouve, le ton même des dépositions avertira le lecteur de la confiance qu'il peut leur accorder.

1. *Moi*, p. IV.

Expliquons-nous d'abord sur un reproche qu'il a prévu : l'âcreté de ses jugements sur les hommes. Elle est grande, surtout lorsqu'il parle de ses compagnons de lutte, bien plus qu'à l'égard de ses adversaires. Qui s'en étonnera? Il faudrait n'avoir jamais touché à la politique pour ignorer que les fautes de ceux que l'on appelle *nos amis* nous irritent, à bon droit, bien plus que les torts de nos adversaires. Nous combattons ceux-ci et n'attendons rien d'eux que les coups qu'ils nous portent ; la parade et la riposte, voilà notre affaire. Mais les fautes de *nos amis* nous perdent, nous ne pouvons les leur pardonner :

Rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami ;
Mieux vaudrait un sage ennemi.

VII

M. d'Haussez pensait à la seconde partie de ses Mémoires quand, voisin de la mort, il écrivait les lignes suivantes :

« Alors que j'étais encore sous l'impression de la catastrophe qui venait de renverser le gouvernement auquel j'avais appartenu ; alors que mes souvenirs récents et des notes recueillies soigneusement, jour par jour, m'en retraçaient toutes les phases, je me suis occupé de la rédaction de Mémoires dans lesquels j'ai consigné tout ce que, pendant une période de dix-huit ans, j'ai observé des événements et des hommes qui y ont pris part. Écrits avec la franchise la plus indépendante parce qu'ils ne l'étaient que pour moi, ils soulèveraient trop de controverses, exciteraient trop de susceptibilités, heurteraient trop d'opinions pour qu'ils pussent recevoir une publicité contemporaine. J'ignore l'a-

venir qui leur est réservé ; je me borne à constater leur existence et à attester que, dans le récit et l'appréciation des faits, dans les jugements que j'ai portés sur les hommes, j'ai dit la vérité, telle au moins qu'elle m'est apparue[1]. » (*Moi*, p. 31.)

Nous n'ajouterons que deux mots : pendant son passage au gouvernement, M. d'Haussez a beaucoup vu, mais il n'a pas tout su, et il a le droit de se plaindre que l'on ait mis avec lui des réserves sur ce qu'il aurait dû savoir ; il nous paraît douteux qu'il ait pu, dans son exode précipité et hasardeux, emporter toutes les notes qu'il avait recueillies, dit-il, jour par jour. Ainsi s'expliquent les divergences que l'on remarquera entre ses récits et ceux de quelques-uns de ses contemporains, compagnons de la suprême lutte. Il ne nous incombe point de les discuter en détail. Nous avons seulement noté celles qui nous ont paru appeler le plus l'attention.

On verra comment il fut appelé à entrer dans le Cabinet du 8 août 1829, comment il jugeait la situation et ses ressources, ou, pour être plus exact, l'absence des ressources qui s'offraient en face de dangers certains et formidables ; comment il accepta, contraint par dévouement et honneur, une mission de laquelle il pouvait dire et il dit au roi qui la lui donnait : *Averte à me calicem istum.*

1. Malgré cette indication, la publication des Mémoires à l'époque actuelle résulte d'une disposition testamentaire verbale faite à son petit-gendre, le duc d'Almazan, et qu'exécute la fille de celui-ci.

Le gage de sa sincérité se trouve, à nos yeux, dans l'initiative qu'il prit aussitôt qu'il eut reconnu l'absence de toute initiative chez ses collègues et chez le roi. Cinq semaines après son entrée au ministère, il présenta au roi un rapport qui proposait le coup d'État et en donnait le plan. Après l'insuccès et ses conséquences, il revendique la responsabilité de sa proposition, et ne rejette que celle de l'exécution à laquelle il n'a pas contribué. Qu'aurait-il donc à dissimuler? La grande responsabilité est, en droit, dans la proposition du coup d'État. Les détails se perdent dans celle-là.

Citons encore une dernière fois la confession de M. d'Haussez à l'article de la mort[1] : « Devant la réprobation universelle soulevée par les mesures prises en juillet 1830, je n'ai pas un instant décliné la part qui me revenait dans les responsabilités encourues par les ministres. Plus qu'aucun d'eux, j'avais signalé l'urgence d'une résolution énergique. Seul d'entre eux, j'avais consigné mes idées dans un mémoire remis au roi et approuvé par lui. En exposant la gravité de la situation, j'indiquais, pour la conjurer, des moyens dont je ne dissimulais pas le péril, mais dont je démontrais la nécessité. De ma proposition, l'on n'a pris que ce qu'elle présentait de dangereux. Les précautions les plus indispensables furent négligées, écartées même comme avec une sorte de préméditation. Dans ce fait se

1. *Moi*, p. 24.

trouve la justification de mon idée et de l'insistance que j'avais mise à en poursuivre la réalisation. Quant au fond de l'idée, un grand événement survenu vingt ans après, et dont le programme semblerait avoir été emprunté à un mémoire écrit de ma main et saisi dans les papiers du prince de Polignac, cet événement, dis-je, prouve que mes idées n'étaient ni sans justesse, ni sans possibilité de succès. »

Arrêtons-nous quelques instants à cette page qui provoque tant de réflexions, et qui nous semble justifier ce que nous nous sommes permis de dire de M. d'Haussez : des parties de l'homme d'État, s'il en avait de précieuses : le coup d'œil des situations, la fertilité des moyens, la résolution et la tenace énergie ; la principale partie, le sens intime des événements, lui manquait. Le coup d'État, eût-il réussi, ne pouvait rien sauver.

Autoritaire, impérialiste et croyant toujours qu'on pouvait l'être avec un roi, un Bourbon, il avait vu se dérouler toutes les phases de la Restauration sans admettre un instant qu'avec la constitution vicieuse du gouvernement parlementaire, sans les contrepoids du régime représentatif, il fallait s'appliquer à se rendre maître de l'opinion, qui ne se laisse pas comprimer, mais qui peut être dirigée. Le peuple, dans ce régime, ne comptait pour rien. Sur la base étroite du pays légal, les compétitions de partis et d'hommes, en dehors de toutes pensées d'intérêt public, s'étaient produites, employant les moyens

factices d'exciter l'opinion, donnant le spectacle de coalitions aussi coupables qu'insensées. Tous les ministères, ceux de M. Decazes, du duc de Richelieu, de M. de Villèle, de M. de Martignac, des centres à la droite, avaient succombé tour à tour sous les coalitions. Après le renversement du ministère Martignac, il n'y aurait eu à essayer, dans l'ordre constitutionnel, qu'un ministère de centre gauche tendant la main aux éléments monarchiques de la gauche. Le Dauphin, avec son jugement sain et son esprit d'observation juste, parce qu'il était toujours sans parti pris, avait donné le mot de la situation en deux phrases : « Le gouvernement représentatif (il appelait ainsi par euphémisme le gouvernement parlementaire) est le gouvernement de l'opinion. » — « La France est centre gauche. » Mais, au mois d'août 1829, il y avait à la constitution d'un ministère de centre gauche un obstacle dirimant : le roi Charles X. Et le Dauphin n'était pas homme à insister sur l'avis contenu dans ses deux phrases. Sujet fidèle et fils soumis, il s'inclinait devant la volonté du roi. Comment attendre de Charles X qui, depuis dix-huit mois, n'avait tendu qu'à trouver le joint, comme on dit, pour appeler le prince de Polignac, qu'il consentît à former un cabinet centre gauche pur, lorsque le centre gauche et la gauche monarchique s'étaient unis à l'extrême droite et à la gauche révolutionnaire pour faire tomber le ministère Martignac sur une question libérale ? Toutes les combinaisons que

Charles X avait essayées, toutes celles qu'à plusieurs reprises il essaya pour fortifier le ministère du 8 août par l'adjonction de membres de l'une et de l'autre des oppositions échouèrent et devaient échouer, parce que le prince de Polignac était le *sine quâ non* des combinaisons. Le Cabinet du 8 août, à sa formation, se caractérisait par deux noms : Polignac et La Bourdonnaye. Ces deux noms signifiaient : coup d'État. Cela sautait aux yeux, et le nom de Polignac suffisait pour justifier le mot de Royer-Collard : « La façade de ce ministère sue le coup d'État. » Il était évident que le roi serait contraint de sortir de la charte, de recourir à l'article 14. Ses ennemis le prédisaient : « Enlacé dans la charte, il s'y enlacera tous les jours davantage, jusqu'à ce qu'il y étouffe ou qu'il en sorte. » *(Le National.)* Du reste, ce n'est point sur la question constitutionnelle que, le combat terminé, les victorieux se sont fondés pour légitimer leur victoire. Dans les journaux qui joignaient la bonne foi à l'ardeur, on convint alors que le recours à l'article 14 ne violait pas la charte. Le *National*, qu'il faut toujours citer de préférence, déclara que « la charte octroyée sans l'article 14 eût été une absurdité ». Pour notre part, nous reconnaissons que, fatalement, tous les serments constitutionnels ne pouvaient empêcher que le droit d'interpréter la charte jusqu'à la faculté d'en sortir ne fût revendiqué un jour par celui qui avait *à lui seul octroyé* la charte. Mais nous avons peine à concevoir que l'on crût pouvoir le tirer de trois mots

jetés par incidence à la fin d'un article où sont énumérés les droits du roi, après celui de faire les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois. Encore si ce droit dictatorial de pourvoir à la sûreté de l'État par des ordonnances avait été solennellement placé à la tête de l'article, nous le comprendrions.

Ce n'est donc pas d'avoir, dans son rapport au roi, mentionné l'article 14 comme fondement de la résolution hardiment proposée, que nous prétendons faire un mérite à M. d'Haussez ; c'est d'avoir regardé en face la difficulté et reconnu que le seul moyen de la résoudre était de tout hasarder sur la dernière carte que le roi consentirait à jouer. Ceci est d'un homme d'État clairvoyant, courageux et... résigné.

Après tout, confessons que, plusieurs fois déjà, le roi, de concert avec les Chambres, était sorti de la charte ; que les Chambres en étaient sorties sans le concours du roi, par exemple en usurpant le droit d'amendement proscrit par l'article 46, article qui posait l'une des bases essentielles de la Constitution, la seule sauvegarde contre l'inexpérience avec laquelle on entrait dans le système de gouvernement le moins approprié au caractère français. La violation de la charte avait tant de fois servi de cri de guerre à l'opposition antimonarchique, lorsque la charte n'était pas violée, que les ministres de Charles X crurent peut-être de bonne foi qu'ils ne la violaient pas quand ils la violaient.

Quel que soit le degré de conviction avec laquelle

les ministres de Charles X invoquaient devant lui l'article 14, ils lui présentaient un autre argument pour se saisir de la dictature, le *Salus populi suprema lex esto*. Nul alors ne contestait que les libertés ne fussent étroitement liées à la prérogative de la couronne, leur sauvegarde. C'était la doctrine de la charte. Il s'agissait d'établir seulement que la prérogative était menacée, et c'était clair comme l'évidence avant même qu'eût été fait l'aveu de la *comédie de quinze ans*. M. d'Haussez, bien renseigné en détail et bon prophète, signalait donc au roi l'accord momentané des deux fractions du parti qui préparaient le changement des institutions, sauf plus tard à entamer le combat entre ce qu'il appelait « le principe de la monarchie illégitime » et celui de « la souveraineté populaire ». Les deux fractions avaient, on le sait, leur organe commun dans *le National* où elles étaient représentées, la première par Thiers, la seconde par Armand Carrel. Au moment où le rapport de M. d'Haussez fut représenté au roi, en septembre 1829, on avait devant soi des mois pour se préparer à l'inévitable lutte, et la question n'était pas encore de décider s'il conviendrait de prendre l'offensive ou d'attendre l'attaque. Elle ne se souleva que plus tard, lorsque la réunion prochaine des Chambres obligerait de la résoudre. M. d'Haussez, dans son rapport, en renvoyait l'examen à ce moment. Il insistait seulement sur la nécessité d'arrêter, sans perdre un seul jour, le plan d'action que l'on suivrait, car les préparatifs, que ce fût pour l'offensive ou

pour la défensive, exigeaient le même temps et beaucoup de temps.

Le roi, qui accueillait tout et renvoyait tout à M. de Polignac, lui renvoya le rapport de M. d'Haussez, et il n'en fut plus question que l'avant-veille de la bataille. On peut deviner ce que cette incurie causait d'irritation à un homme toujours prêt à tirer l'épée, l'officier de grenadiers à cheval manqué, à qui les princes témoignaient sans cesse, gracieusement ou disgracieusement, leurs regrets de ne lui pas voir des épaulettes.

Son besoin d'action eût été pour lui un tourment, s'il n'avait eu l'occasion de le satisfaire en décidant (on peut le dire sans exagération) et en préparant l'expédition d'Alger. Là il donna sa mesure, là est son titre de gloire. Il n'a pas laissé d'autres traces dans la politique parce qu'il ne lui a pas été permis, non plus qu'à ses collègues, de rien entreprendre, mais là il s'est montré accompli.

On admirera, en lisant ces Mémoires, le raisonnement plus que judicieux duquel il partit pour établir à priori la possibilité de réussir en dirigeant une expédition sur Alger; le choix des hommes auxquels il s'adressa pour corroborer la justesse de son raisonnement; la volonté qu'il déploya pour faire décider l'expédition, et la ténacité de cette volonté triomphant de toutes les résistances, transformant les récalcitrants en agents zélés; l'audace de ses promesses qu'il tint en les dépassant; la prévoyance avec laquelle furent faits les préparatifs ne saurait

être attestés que par ceux qui en virent les résultats. Nous pouvons certifier que rien n'y manquait, et si dans l'exécution il se produisit des retards dommageables dont l'armée eut à se plaindre, ce ne fut pas la faute du ministre de la Marine, mais celle des vents... ou de l'amiral [1].

Dans cette occasion où il réussit malgré vents et marée, M. d'Haussez déploya toutes les facultés qui le caractérisent.

On s'est demandé, avec raison, ce qui serait advenu du coup d'État dont il avait donné le plan, si l'on

1. Les plaintes qu'éleva l'armée d'Alger contre l'amiral Duperré ne furent pas toutes justes. On ne peut guère contester que l'amiral apporta dans le commandement de la flotte l'esprit de défiance du succès avec lequel il s'était résigné à l'accepter, et peut-être quelque chose du dépit qu'il ressentit, lorsque, au moment de partir, il se vit subordonner pour l'ensemble des opérations au général en chef de l'armée de terre; mesure pourtant naturelle et nécessaire. L'armée ne comprit pas que, sous prétexte de l'état de la mer, laquelle en apparence était fort belle, on la ramenât de la côte d'Afrique à la côte de Palma et qu'on l'y retînt huit jours. Elle comprit encore moins, et c'est difficile à comprendre, que l'amiral eût disposé la marche de ses convois de manière que les chevaux, embarqués à Toulon avant le 25 mai, n'arrivassent à Sidi-Ferruch que le 24 juin, dix jours après le débarquement. En ces dix jours, harcelée par les Algériens, elle eut à livrer deux combats qui l'obligèrent à s'avancer, malgré elle, sur la route d'Alger, compromettant ses communications avec la presqu'île de Sidi-Ferruch où étaient ses dépôts de vivres et de munitions. Les chevaux furent débarqués par une mer creuse qui rendait très difficile et dangereuse pour eux l'opération de les sortir des navires et de les mettre sur des chalands. A la fin de la journée, le vent soufflait en tempête. Plusieurs petits navires furent jetés à la côte; mais les chevaux, deux mille et quelques cents, étaient arrivés à terre. On n'en perdit que vingt-cinq. Ce jour-là, le général de Bourmont livrait le combat de Sidi-Maklet, et la tempête le tourmentait plus que l'ennemi qu'il avait devant lui. Le soir, il fit des signaux de remerciements qui étaient comme un soupir de soulagement, remerciements bien dus aux marins pour le tour de force qu'ils venaient d'exécuter.

avait, comme pour l'expédition d'Alger, rem
soins les préparatifs et en partie l'exécutio
à la différence de l'expédition d'Alger, il se
ici sur le terrain et il était du métier[1]. Son
suffisamment indiqué dans ses Mémoires. Il
peut-être pas trompé en disant que Louis-N
Bonaparte a profité de son rapport au roi Ch
pour combiner et exécuter le coup d'État du
cembre. Mais il y a entre les deux plans de
férences essentielles, capitales, qui ne permett
de préjuger le succès de l'un par celui de l'a

M. d'Haussez avait insisté si vivement auprès
pour que l'on se mît immédiatement aux pré
parce qu'ils exigeaient beaucoup de temps ; i
geaient, de plus, du secret dont Louis-Na
pouvait se passer et que Charles X n'aurait pu o

1. Dans un ouvrage écrit sous l'influence des opinions
Journées avaient fait triompher, dans le *Dictionnaire de la con*
(tome X, page 760), on lit : « Quels qu'aient été les crimes de c
à l'égard du pays et des institutions, il y aurait de l'injustice
reconnaître l'activité intelligente et éclairée déployée par M. d'
contrairement à l'opinion générale de la marine, dans la dire
son département. Les immenses préparatifs de l'expédition
furent menés par lui avec une vigueur et une habileté à laquell
rendre hommage et qui contribuèrent à doter la France d'un i
territoire. » M. d'Haussez, dans ses Mémoires, a fait de la cond
l'amiral Duperré une critique exagérée. Nous avons présenté no
vations à la suite de ce passage. De tous les reproches, le moin
est celui de n'avoir fait avec la flotte que des simulacres d
sur les ouvrages d'Alger du côté de la mer. Ni M. d'Haussez.
maréchal de Bourmont n'auraient approuvé l'amiral Duperré s'i
fait autre chose que des simulacres d'attaque. La flotte ne p
pas prendre Alger, mais si par un point d'honneur qui fut re
par plus d'un capitaine, l'amiral l'avait fait désemparer, qui et
au désastre ? L'armée et son chef.

l'opinion conspirait avec Louis-Napoléon, elle conspirait contre Charles X. Les préparatifs du 2 Décembre furent faits ouvertement pendant six mois; et le seul homme qui était en situation de s'y opposer, le général Changarnier, qui disait comme le duc de Guise : « Ils n'oseraient pas », fut écarté comme l'avait annoncé M. de Persigny, sans qu'il en coûtât autre chose qu'une signature.

Charles X aurait été, suivant le plan de M. d'Haussez, dans l'obligation de changer un grand nombre de préfets, de s'assurer des vingt et un lieutenants généraux commandant les divisions militaires, des quatre-vingt-neuf *maréchaux de camp commandant les départements*, de choisir les meilleurs régiments pour les appeler dans les camps : trop d'hommes sûrs à trouver, trop de demi-confidences à faire. Il n'y avait point alors de dépêches confidentielles dont le secret ne fût livré : M. d'Haussez put lui-même en faire l'expérience. Puis, dans l'armée et la marine avait pénétré la doctrine des baïonnettes intelligentes, prêchée par le général Foy avec sa fougue égarée et son accent loyal. Si l'on parlait peu politique dans les pensions d'officiers, dans tous les régiments on se connaissait et l'on savait qu'il y avait les *libéraux* et les *royalistes*. Ce n'est point à dire que les libéraux fussent tout disposés à tourner, comme on dit en style militaire. Dans un régiment de la garde, un officier envoya sa démission le 26 juillet; le soir, son colonel dit : « Nous partons pour Paris. — Alors, mon général, rendez-moi ma démission », répondit

l'officier. Et le lendemain à Paris il enleva vaillamment les bâtisses de la Madeleine où l'insurrection avait pris poste. Mais les divisions politiques et les raisonnements dans l'armée devaient faire prévoir les défections, passives d'abord, puis actives, qui se produisirent aux journées de Juillet.

Le plan était donc irrémédiablement défectueux, en ce que sa préparation ne pouvait pas se faire dans le secret; prudence et adresse n'auraient pas suffi pour obvier à ce défaut; ensuite parce que l'on ne pouvait pas compter sur tant de chefs dévoués tenant leurs hommes dans leurs mains.

En démontrant que le retour à la force, justifié par la nécessité qui était devenue évidente, était le seul moyen à employer pour sauver le principe même de la monarchie, telle que la charte l'avait proclamé, M. d'Haussez sentait bien qu'il avait à réfuter la dernière objection: l'insuffisance des moyens de force dont on pouvait disposer contre la résistance que l'on rencontrerait infailliblement. Il est en droit de prétendre qu'à cet égard l'auteur du coup d'État du 2 Décembre a profité de son rapport au roi.

Tout s'exécuta au 2 Décembre selon ce programme: l'insurrection fut étouffée dans l'œuf par la promptitude et l'énergie de la répression préventive. A Paris, dans les provinces, tous les points stratégiques étaient occupés au moment où le coup d'État fut frappé. Paris ne bougea pas, et la province ne bougea guère, parce que Paris et les grandes villes n'avaient pas bougé. Peut-être, probablement si l'on

veut, en eût-il été de même en 1830, si l'on eût procédé de la même manière, comme l'indiquait M. d'Haussez. L'analyse des éléments hostiles auxquels on aurait eu affaire ne nous laisse guère de doute à cet égard, et l'événement lui-même montra que M. d'Haussez calculait avec justesse lorsqu'il décomposait l'opposition en fractions, dont les unes par intérêt, les autres par opinion craignaient une révolution, tout en restant dans l'engrenage qui les y entraînait... A cet égard on peut dire que le succès du coup d'État eût été tout autre qu'il ne fut, si M. d'Haussez en avait eu la direction. Le militaire qui s'est retrouvé constamment en lui dans le préfet et le ministre, aurait certainement modifié le cours des choses. Il aurait réussi. Soit. Et le lendemain?

L'année précédente, au camp de Saint-Omer, Charles X, abusé par l'accueil enthousiaste qu'il y reçut, avait dit au général de Mortemart : « Que ne pourrait-on faire avec de telles troupes? » Le général lui avait répondu : « Oui, Sire, avec elles on pourrait tout faire le jour, mais le lendemain? »

C'est du lendemain que doit se préoccuper l'homme d'État. Les coups d'État les plus divers ont eu leur jour ; ceux-là seuls qui ont eu un lendemain étaient faits dans l'opinion avant d'être tentés par un homme résolu. Ne parlons point de celui de Louis XIV, il venait après la Fronde. Son lendemain fut long et fécond, mais Louis XV et Louis XVI en payèrent les effets. Le 18 fructidor, fait malgré l'opinion et

contre l'opinion, eut son jour qui dura deux ans, pendant lesquels l'opinion prépara le 18 Brumaire; il en fut de même du 2 Décembre. A ces deux derniers manquaient pour que le lendemain durât plus que la vie de leurs auteurs, la base du Droit que possédait Charles X; mais le Droit ne tient pas lieu de tout, si indispensable qu'il soit pour la durée.

Disons toute notre pensée en parlant du coup d'État de Charles X : il était écrit dans la charte, dans l'antagonisme de son principe avec celui de la constitution sénatoriale, dans la nature des institutions que la charte avait organisées pour servir d'instrument au pouvoir royal si Louis XVIII eût vécu longtemps, et que l'âge, les infirmités ne lui eussent pas enlevé une partie des moyens d'appliquer ses grandes qualités de roi, on pourrait prétendre rétrospectivement qu'il aurait triomphé des vices de sa situation. Mais durant la dernière partie de son règne, il était trop affaibli pour résister, et les fautes commises alors, celles qui furent commises après lui n'étaient que la suite de la situation de chef de parti que MONSIEUR avait prise sous son règne. Il avait prédit ce qui arriva.

Chose digne d'être méditée, les leçons de l'histoire sont funestes à ceux qui ne savent pas les interpréter. Louis XVI étudiait sans cesse l'histoire de Charles Ier d'Angleterre, et il en tira cette leçon qu'un roi est conduit à l'échafaud lorsqu'il ne cède pas. Charles X était obsédé par l'exemple de Louis XVI, il y revenait sans cesse. Dans le conseil

où fut résolu le recours à l'article XIV de la charte, il dit : « Si je cédais cette fois à leur exigence, ils finiraient par me traiter comme ils ont traité mon frère. Non pas qu'ils me conduiraient à l'échafaud, car nous nous battrions et ils me tueraient à cheval. » — Hélas! le bon et aimable roi ne se battit pas. Et le Dauphin, si vaillant, qui seul s'était battu pendant les Cent Jours, qui le 24 juillet disait : « Quand un danger est inévitable, il faut l'aborder franchement et aller tête baissée; on périt ou l'on se sauve »; qui le 29 juillet répétait : « Le meilleur parti, le plus digne, c'est de se faire tuer »; le Dauphin chercha, mais inutilement, à se faire tuer. Nous l'avouons, c'est pour lui que le cœur nous saigne le plus.

Aucune autre concession que le renvoi de Polignac n'aurait pu prévenir la lutte, nous l'avons reconnu, et nous avons reconnu aussi que cette concession ne pouvait être obtenue de Charles X que sous le coup de la défaite, comme elle le fut. Nous avons fait un mérite à M. d'Haussez d'avoir, dès le premier jour de son entrée au ministère, indiqué le terme fatal auquel on devait aboutir. Dans cette persuasion où il était, peut-on lui faire un tort d'être entré dans le cabinet qui avait cette enseigne? Nous croyons qu'on ne le voudra pas après avoir vu comment, non seulement lui, mais des collègues plus éloignés que lui de la pensée d'un coup d'État, cédèrent aux considérations qui le déterminèrent. En est-il de même des ordonnances auxquelles il

apposa sa signature, en protestant contre leur inefficacité et en cherchant du regard le portrait de Strafford? Nous disons oui; mais nous doutons qu'on puisse le dire également de ceux qui étaient opposés en principe aux ordonnances. Qu'un seul eût refusé de signer, et les ordonnances n'auraient point paru, a-t-on affirmé, avec quelque fondement en fait, croyons-nous.

Le plus intime des conseillers de M. le comte de Chambord, le seul qui ait obtenu sa confiance entière et qui ait exercé sur lui une influence qui tenait, grâce aux circonstances de son origine, quelque peu d'une sorte d'autorité, le feu duc de Lévis, mort trop tôt, disait un jour à l'un de ses moindres collaborateurs : « Je veux vous apprendre comment on doit servir les princes : il faut leur complaire soigneusement dans les choses secondaires, leur résister inflexiblement dans les choses capitales. — Comment leur résister, monsieur le duc, lorsqu'on n'a pas réussi à les persuader ? — On se retire. — Mais alors ils font appel au dévouement. Voyez ce qui en fut pour plusieurs des ministres du roi Charles X. — Ah! repartit vivement le duc de Lévis, j'ai dit plus d'une fois à Monseigneur : si le roi Charles X avait fait appel à mon dévouement pour signer les ordonnances, je lui aurais répondu : C'est parce que je vous suis dévoué que je ne signerai pas, et j'espère que vous ne trouverez, pour les signer, personne de moins dévoué que moi. »

Cette leçon ne s'appliquait pas à M. d'Haussez. Il

avait conseillé de recourir à des ordonnances; il reprochait à celles qui lui étaient présentées d'être mal conçues, et à leur exécution d'être combinée sans prévoyance, de manière à conduire certainement à une catastrophe. Sa pensée ne s'arrêta que sur le danger au-devant duquel on courait; et c'est parce qu'il devait y être enveloppé qu'il signa. Il obéit à l'honneur. Quel autre à sa place aurait été arrêté par le dévouement, et se serait dit que se jeter dans le gouffre de Curtius avec la certitude de ne point le combler n'était pas acte de dévouement? Le portrait de Strafford sur lequel s'arrêtaient ses regards l'empêchait de les porter jusque sur celui de Charles Ier. S'il les eût portés jusque-là, peut-être eût-il dit à Charles X : Je ne signerai pas, parce qu'en me perdant je vous perds.

M.r d'Haussez agit comme le soldat qu'il était. Il écouta l'honneur, et il se trompa; mais l'honneur est un de ces guides dont la voix parle plus haut que toutes les autres.

Encore quelques mots sur les conseils qu'il avait donnés et qui l'enchaînèrent.

Jamais, on le sait, il n'avait professé d'estime pour ce qu'on appelle l'opinion publique. A son époque, elle était formée d'une manière factice par des comités ou par la presse agissant sur une petite partie de la population, sur l'infime tranche du pays légal, sans souci des intérêts qui ne concernaient pas ce petit groupe de privilégiés. S'il ne l'estimait pas, il ne méconnaissait pas sa puissance. Peut-être ne com-

prenait-il pas bien la manière de traiter avec elle. Lorsqu'elle se forme, on peut la capter comme une source dont les premiers bouillons annoncent qu'elle va jaillir ; lorsqu'elle commence à prendre son cours, on peut la diriger; plus tard, il n'y a plus qu'à s'en aider comme d'une force, pour aborder sur l'une ou l'autre rive avec l'aviron ou le gouvernail ; la refouler contre son courant est impossible. M. d'Haussez croyait qu'elle était encore influençable par la manifestation d'une volonté bien résolue, mais il constatait qu'elle était pervertie et que la persuasion n'agirait plus. C'était pour cela qu'il demandait des mesures d'exception qui rendissent le roi temporairement maître de la position.

Il croyait que le roi était engagé par la charte et qu'il devait, à l'ouverture du conflit prévu, « prendre l'engagement formel de rentrer dans les limites rigoureuses de la charte aussitôt que la France aurait été replacée dans son état normal ». Il a pu maintenir ainsi jusqu'à son dernier jour que ni lui ni ses collègues n'ont pensé à porter la main sur l'arche sainte, si ce n'est pour la soustraire aux Philistins.

Il a pu trouver un trait de ressemblance de plus entre son programme et celui de Louis Napoléon, qui se fit dire par un évêque : « Vous êtes sorti de la légalité pour rentrer dans le droit. »

La légalité fait partie du droit ; on n'a plus la liberté de rentrer dans le droit lorsqu'on est sorti de la légalité. Sans presser beaucoup son rapport au

roi, on y trouverait la pensée, disons l'espoir, que d'une consultation nationale plus sincère et sérieuse qu'un plébiscite, d'une assemblée plus légitime que celles dont sortirent, en 1814, les improvisations et de la constitution sénatoriale et de la charte, il sortirait quelque chose d'assez rapproché de son type, la constitution de l'an XII.

Nous n'hésitons pas à déclarer qu'à nos yeux les ordonnances de Juillet furent une provocation et plus qu'une faute. Elles allaient au-devant de l'attaque qui ne pouvait pas manquer de se produire et qui les eût justifiées. Elles donnaient dans le piège que *le National* avait montré, « de crainte d'étouffer dans la charte, en sortir ». Royer Collard, en portant au roi l'adresse des 221, ne s'était plus souvenu du fetfa rendu jadis par lui : « Le jour où il sera établi, en fait, que la Chambre peut repousser les ministres du roi et lui en imposer d'autres qui seraient ses propres ministres et non ceux du roi, ce jour-là, c'en est fait, non seulement de la charte, mais de *cette royauté qui a protégé nos pères*. Ce jour-là nous serons en République. » Cependant, si l'adresse des 221 menaçait d'un refus de concours, elle ne l'effectuait pas encore. Ceux des ministres qui voulaient attendre le refus lui-même étaient les bons conseillers ; ceux-là auraient dû tenir ferme jusqu'au bout, ils auraient prévenu la catastrophe.

De ce que la résistance aux ordonnances était justifiée, il ne résulte pas que la forme qu'elle prit fût justifiable. Bon pour ceux qui en restent à la décla-

ration des droits du 24 juin 1793 : « L'insurrection est le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. » Mais ceux qui avaient dit : « Proclamer le principe de la résistance à la tyrannie, ce serait s'avancer sur des charbons ardents [1] », auraient dû rappeler à ceux avec lesquels ils marchaient, qu'il y avait beaucoup d'autres moyens que l'insurrection pour résister aux ordonnances. Les uns, quand les fusils partirent, se rangèrent derrière le roi. C'était leur place. Les autres, de conciliabules en conciliabules arrivèrent à l'Hôtel de Ville, et ils y rédigèrent le manifeste de la souveraineté du peuple qui, porté à la Chambre des députés, y devint en une séance la charte de 1830.

Par ce coup d'État populaire, frappé au nom de la nécessité, de même que celui des ordonnances, les hommes qui, pendant toute la Restauration, changeant de doctrine selon les situations, avaient amené le régime parlementaire à un conflit entre la prérogative royale, ardemment défendue par eux quand ils croyaient pouvoir la faire servir à leurs fins, et les prérogatives de la Chambre des députés, lorsque le roi ne leur obéissait plus, tout cela pour maintenir la prépotence exclusive d'une petite partie de la classe moyenne, crurent qu'ils consolideraient cette prépotence.

A l'Hôtel de Ville, la peur du peuple en armes leur avait fait inscrire la souveraineté du peuple dans

1. Le duc de Broglie, qui s'est confessé loyalement de ses fautes.

leur manifeste; ils pensaient l'escamoter en l'inscrivant dans la charte. Mais c'était une mine placée sous le trône qu'ils élevaient, et la portion de la classe moyenne qui restait exclue du pays légal, devait enfoncer la porte pour y entrer. Le budget, payé par l'universalité du peuple, était, d'après la nature même du gouvernement parlementaire, dépensé au profit de ceux qui le votaient. Le trône de Louis-Philippe, privé de base, s'écroula sous la poussée de la nouvelle couche de la classe moyenne qui demandait sa part du gâteau. Ce ne fut point parce que la charte était contractuelle que le régime de Juillet tomba; au contraire, le caractère contractuel le fortifiait. La révolution de Février se fit sur une question d'extension du suffrage électoral. C'était écrit, comme l'étaient les causes primordiales de la révolution de 1830. Le suffrage universel fut proclamé. Une révolution seule le supprimera peut-être; et ce sera une révolution funeste.

L'aristocratie avait mis huit siècles à se détruire par ses fautes et par l'action des forces auxquelles elle ne répondait plus. La bourgeoisie, le *Tiers*, qui tenait une si grande et juste place dans l'ancien régime, trouvant que cette place n'était pas assez grande, avait dit en 1789, par l'organe de Sieyès : « Qu'est-ce que le *Tiers ?* Rien. Que doit-il être ? Tout. » Et en 1830 il devint tout; en 1848 il n'était plus rien qu'une petite partie d'un peuple en effervescence. Aujourd'hui, ce n'est plus le *Tiers*, c'est le *Quart* (la quatrième couche), qui dit qu'il doit être

tout. Quand il sera tout, il se dévorera. Dans un État qui veut vivre longtemps, nul ne doit être rien, et nul ne doit être tout. La droite, tant décriée, l'avait compris en 1815; malheureusement et par sa faute, elle n'a pas pu le faire comprendre.

VIII

En trois jours de guerre civile s'écroula la vieille monarchie du droit légitime. Elle avait été rétablie deux fois par la seule vertu de ce droit, apportant à la France et à l'Europe la paix que, seule, elle pouvait apporter, et dont avaient un égal besoin l'Europe et la France. Elle n'était pour rien dans les deux invasions qu'avait attirées Napoléon, dont l'ambition comme le génie était sans bornes. La première fois, elle avait fait plus que sauver l'intégrité du territoire français, elle avait été la cause de son augmentation, parce qu'elle offrait des garanties pour le maintien de la paix. A la seconde invasion, dont elle était innocente autant que de la première, elle seule avait prévenu le démembrement de la France, et par la seule menace de se retirer, elle avait réussi à conserver le territoire presque entier, la mutilation qu'il subit alors étant imperceptible à côté de celle que nous a coûtée la troisième inva-

sion, fruit du retour des Napoléons. Cela n'empêcha point qu'on la stigmatisât d'un de ces mots qui tuent : *Les fourgons de l'étranger* furent le char armé de faux que lança sur elle Napoléon en débarquant au golfe Jouan, et qui servit encore aux journées de Juillet. Au besoin, on le sortirait de sa remise.

La paix extérieure fut le bienfait que maintint la Restauration tant qu'elle dura. Elle ne réussit pas à établir la paix intérieure, à fonder, sur les bases qui lui avaient été imposées, le régime du gouvernement parlementaire. Nul, après elle, n'a été plus habile ni plus heureux. On cherche encore à résoudre, disons mieux, à poser le problème. C'est miracle que la Restauration ait résisté quinze ans à la lutte intestine des partis qui la rongeaient ; c'est un miracle aussi, peut-être moindre, qu'elle ait, malgré la guerre politique sans trêve, fait porter à la paix extérieure les fruits que son administration en a su tirer. Quand on voudra être juste, mettre d'un côté l'état d'épuisement où elle prit la France, l'abaissement de sa situation diplomatique après les Cent Jours, la faiblesse de ses ressources en tous genres (car alors la science n'avait pas encore fourni les puissants engins dont l'économie politique disposa sous les régimes subséquents), et mettre de l'autre côté la richesse, la grandeur qui, dès avant sa chute, inspiraient de la jalousie, presque de l'hostilité à tous les souverains de l'Europe ; quand on établira honnêtement le bilan de

tous les régimes par lesquels nous avons passé depuis 1830 jusqu'aujourd'hui, sans en excepter le second Empire, ni le relèvement dont on s'émerveille depuis que nous sommes pour la troisième fois en République, la Restauration sera reconnue la grande époque, digne du nom qu'elle porte dans l'histoire.

On se l'expliquera en disant que, malgré les dissentiments et les luttes politiques, son administration fut toujours entre les mains d'hommes probes, éclairés, prudents, qui géraient honnêtement les affaires du pays, acharnés dans les disputes pour le pouvoir, mais étrangers aux convoitises de l'intérêt personnel, préoccupés uniquement de l'intérêt public et de la grandeur de la France au milieu de l'Europe. Les descendants des rois qui avaient fait la France eurent bien des côtés faibles; tous, les trois générations, ceux qui ont régné, ceux qui n'ont eu de Roi que le nom, avaient au fond de leur âme le sentiment du rôle que remplirent leurs aïeux, du rôle qui fit de la France la Grande Nation et du roi de France le Grand Roi, dans tous les temps, dans toutes les fortunes, cela de l'accord de tous les peuples. La prééminence morale de leur dignité est attestée par les hommages des plus hauts esprits de tous les pays, dans tous les siècles : aux Tuileries, en 1814, les souverains victorieux ne pardonnèrent point à Louis XVIII de s'en être souvenu en prenant le pas sur eux.

M. d'Haussez et ses collègues, quoiqu'ils fussent

relevés de leurs fonctions de ministres, ne quittèrent le roi qu'à Trianon et sur son ordre, lorsqu'il battit en retraite. Le roi leur déclara qu'en l'accompagnant plus loin, ils ajouteraient à ses difficultés. Les anciens ministres se dispersèrent ; trois seulement d'entre eux parvinrent à échapper aux recherches de leurs personnes que l'on fit aussitôt de tous les côtés. Le récit de son évasion hasardeuse et mouvementée a été donné par M. d'Haussez dans des *Mémoires* inachevés. Nous extrairons de ces *Mémoires* les pages qui le conduisent jusqu'en Angleterre et à sa rencontre dans l'île de Wight avec la famille royale au moment où elle y débarquait. Le lecteur les trouvera en appendice à la fin des *Mémoires*.

IX

« Ma conscience me dit qu'il est des principes dont un homme d'honneur ne peut jamais s'écarter, que les principes qui se rattachent à la stabilité des gouvernements sont de ce nombre et doivent être placés en première ligne; que du respect que l'on a pour eux dépend le bien-être des peuples; que ces principes se reportant tous vers la royauté, qui est la personnification des nations, on doit au roi le tribut d'un dévouement dégagé des considérations qui tendraient à en restreindre les limites et l'action; qu'en acceptant la confiance d'un monarque, on est lié envers la nation dont il est le représentant et l'organe, comme on l'est envers lui; que manquer à la fidélité qu'on lui a jurée, c'est un crime envers la société, et que dans le calcul des chances de rencontrer l'intérêt général dans la volonté d'un souverain ou dans celle contraire des factions, il y a plus de probabilités en faveur de la

première, parce qu'elle est plus raisonnée et plus calme; qu'elle tend à conserver, tandis que, passionnée pour des théories, emportée et irréfléchie, la volonté populaire tend à détruire; qu'ainsi l'intérêt public impose comme un devoir la fidélité aux rois, et que par fidélité on doit entendre tous les actes qui peuvent la rendre complète et efficace... Se reportant à ce qui m'est personnel, ma conscience ajoute que j'ai bien agi en sacrifiant la situation que j'avais et dans laquelle je me plaisais, non à une perspective d'ambition (bien fou celui qui s'y fût laissé prendre en 1829) mais à des considérations de devoirs envers un roi que l'on n'osait plus servir... que les moyens que j'ai conseillés me semblaient, comme ils me semblent encore, les seuls utiles, les seuls possibles, et qu'ils étaient écrits dans un article de la loi fondamentale[1]. »

Nous commençons par cette citation de la *Philosophie de l'exil* — écrit composé après deux années passées en Angleterre, sorte de soupir exhalé pour soulager sa poitrine, — ce que nous avons à dire encore sur l'existence de M. d'Haussez.

Ils furent bien amers les premiers temps qu'il eut à passer loin de la France. Dans cette brochure où il examine sa situation et la triste vie que lui ont faite les événements, l'ancien ministre peint toutes

1. *Philosophie de l'exil*, in-18 de 84 pages publié *sine loco* en 1833 page 68 et la *Grande-Bretagne* en 1833, page 29.

les douleurs que Dante a résumées dans un tercet célèbre :

Tu lascerai ogni cosa diletta
Più caramente, e questo é quello strale
Che l'arco del esilio pria saetta.

Et ces douleurs, il les analyse avec une émotion, avec une tendresse de cœur que ses autres écrits ne laissaient pas soupçonner chez lui. Nous extrairons quelques pages de ces émouvantes confidences, où l'expression est parfois emphatique, mais où le sentiment est si vrai. « On ne se doute pas de ce qu'est le chagrin de la patrie absente, lorsqu'on ne l'a pas éprouvé, avec le terrible accessoire de l'exil qui vous ôte l'espoir de la revoir jamais et le bonheur d'avoir un point où vous puissiez asseoir vos projets... Ceux qui vous gardent leur attachement ne sont-ils pas malheureux comme vous et à cause de vous? Les reverrez-vous jamais? Cette mère adorée dont vous deviez rendre la vieillesse moins accablante, elle expirera, sans que sa main qu'agitera cet instinct de tendresse qui survit à toutes les autres sensations, rencontre votre front pour y déposer la bénédiction dernière. Votre femme séparée de vous, la voilà condamnée à une position incertaine, à une existence équivoque, à une vie triste et sans avenir. Élevés loin de vous, vos enfants verront bientôt vos traits s'échapper de leur mémoire, comme votre affection de leur cœur... Il n'est pas jusqu'aux êtres inanimés sur lesquels vous osiez laisser reposer

votre pensée. La fleur qui émaillait les prairies de votre pays se présente-t-elle sous vos pas : sa vue, son parfum rappellent des temps heureux qui ne reviendront plus, des souvenirs d'affection que peut-être vous conservez seul ; les jeux de votre enfance, et jusqu'aux amis qui les partageaient et que vous êtes CONDAMNÉ à ne jamais revoir. Les biens que vous possédiez et auxquels vous étiez redevable des jouissances qui s'attachent à la fortune, il faut y renoncer. L'habitation que vous vous étiez plu à embellir, les arbres que vous aviez plantés, les bois qui vous prêtaient leur ombrage, vous ne les reverrez jamais ! jamais vous ne parcourerez les allées que vous aviez tracées ! Vos yeux ne s'arrêteront plus sur ces sites que vous ne vous lassiez pas de contempler. Votre imagination se fatiguera à en retracer les contours, à s'arrêter, pour les retrouver imparfaits, à tous les objets que le hasard lui présentera. »

Avec son caractère énergique, M. d'Haussez s'opposa à l'abattement que pouvait produire la triste comparaison de sa situation présente avec sa situation passée. Il demanda pour son esprit une distraction aux choses nouvelles qui l'entouraient, et il condensa ses impressions dans un ouvrage plein d'observations judicieuses et de fines remarques : *La Grande-Bretagne en 1833*. Après un assez long séjour en Angleterre, il se décida à quitter pour d'incessants voyages le pays où il avait trouvé une gracieuse hospitalité : il s'embarqua pour la Hollande. Dans la traversée, il aperçut, comme un

nuage, quelques points des dunes qui environnent Dunkerque. La marche du bâtiment l'en éloigna rapidement, et ce ne fut plus que sur les bords du Rhin que ses regards rencontrèrent la France, alors qu'ils suivaient dans leur développement les cimes prolongées des Vosges. « Quand, dit-il, il m'a fallu cesser de voir ces montagnes qui servent de limite à mon pays, il me sembla qu'une fois encore j'étais obligé de le fuir. N'ayant plus de patrie qui voulût de moi, j'ai cherché à examiner comment était organisée celle des autres. J'ai étudié les contrées que je traversais. J'ai mis autant à profit que je pouvais le faire les moyens dont je disposais pour tout voir. » Ainsi fut composé le *Voyage d'un exilé*[1], qui de la Hollande conduit le lecteur jusqu'à la Sicile.

Madame d'Haussez n'avait point rejoint son mari en Angleterre ; mais elle vint le voir à Genève, sans toutefois s'y installer. Quant à M. d'Haussez, il fit une longue résidence dans cette ville, où il avoue qu'il oublia presque les angoisses de l'exil. Genève fut le point de départ des excursions qu'il fit en Suisse et qu'il prolongea jusqu'en Styrie, en Hongrie et en Transylvanie. Dans son volume, *Alpes et Danube*, comme dans ses précédentes relations, M. d'Haussez se montre un observateur attentif des mœurs, des coutumes ; il s'intéresse particulièrement à l'état social des régions qu'il parcourt; toutes ses

1. *Voyage d'un exilé*, Paris, Colardier, 1837. Avant-propos, p. II.

qualités d'éminent administrateur se réveillent à la vue des routes, des canaux, des hospices. Mais il n'est insensible ni aux beaux monuments ni aux sites grandioses; il décrit les uns et les autres dans des pages qui sont souvent d'un remarquable éclat, et si ses relations de voyage n'avaient pas été l'œuvre d'un vaincu, elles auraient certainement obtenu un vrai succès littéraire.

Mais dans toutes ses excursions, le souvenir de la patrie absente s'acharnait sur le voyageur. Il a bien dépeint cette terrible obsession : « A me voir hâter les postillons, m'irriter contre leur inévitable lenteur, on dirait que l'exil a cessé pour moi, que je roule vers la patrie, qu'au moins des êtres qui me sont chers m'attendent au terme de ma course. Hélas! il n'y a rien de tout cela. La patrie? elle existe dans mes souvenirs, bien peu dans mes espérances. Le retour? il ne s'agit pas de cela. Ne me répète-t-on pas tous les jours qu'il n'y faut plus songer? et les actes ne viennent-ils pas confirmer ces dures paroles? Des amis? j'en ai eu un assez grand nombre, et de trop dévoués pour qu'il me soit permis de ne pas croire à l'amitié; mais chaque jour ne saurait en amener près de moi, surtout lorsque je cours les grandes routes. Non, quand je me presse tant, c'est vers une auberge; et je repars, et chaque jour, changeant de lieu et de ciel, je fuis: quoi? je l'ignore. Je vais où? je ne le sais guère davantage. Je secoue, sans pouvoir m'en débarrasser, le malaise de ma situation. La fiction du juif-errant se trouve réalisée

dans l'existence d'un proscrit... et pourtant j'ai passé l'âge où les passions vous emportent, où la réflexion n'est pas là pour vous arrêter. Au lieu d'enfoncer le bâton en terre pour ralentir le temps dans sa marche, je cherche à le devancer, je provoque sa rapidité : c'est que l'exil est là derrière moi, dur, inflexible, inexorable. C'est qu'il me rend insupportable la place où je suis, l'air que je respire, le repos dont j'ai besoin ; c'est qu'il me presse de son dard, c'est qu'il me crie sans cesse : Marche, marche donc! et moi je vais, je cours, sans savoir où, uniquement pour le fuir, et me persuader qu'il n'est pas là. Je demande de la vitesse à tout ce qui peut m'entraîner loin du présent et me faire arriver à l'avenir. Et cet avenir, si au lieu d'être du bonheur, ce n'était que de la vieillesse! Ce pourrait bien ne pas être autre chose, et après la vieillesse? espérons... au moins l'exil finira[1].

C'est en 1837 que parut le livre *Alpes et Danube*, dont nous avons extrait ces lignes désolées, et c'est cette même année qui mit un terme au bannissement de M. d'Haussez. Une ordonnance d'amnistie lui permit enfin de rentrer en France.

1. *Alpes et Danube*, tome II, page 127.

X

Nous allons trouver M. d'Haussez en Normandie dans une terre familiale, embellie pour lui par des souvenirs d'enfance, dans la vallée de la Varenne, dans ce petit bourg de Saint-Saëns que la propreté et l'air d'aisance qui y règnent ont fait nommer Saint-Saëns-le-Riche. C'est là que s'élève l'habitation où M. d'Haussez se retira à son retour dans la patrie. Cette habitation provenait de sa mère, et dès le xv^e^ siècle avait appartenu aux ancêtres de celle-ci, aux Bezuel. Elle n'a rien de féodal, pas même d'architectural ; primitivement simple pavillon, elle s'est agrandie, moins sous l'inspiration des goûts de quatre ou cinq générations que par l'obligation d'accroissements successifs. Cette maison, la maison de Saint-Saëns, comme la qualifient de vieux titres de propriété, très confortable à l'intérieur, est heureusement située dans un parc si mouvementé que chaque pas y mène vers de nouveaux points de vue.

De belles prairies animées de bouquets d'arbres et traversées par une branche de la Varenne, s'étendent derrière l'habitation, et, couvrant les premières pentes d'une colline, se perdent dans la lisière des bois.

Dans une partie du parc les arbres sont vigoureux; ailleurs la bruyère domine et donne au paysage un caractère sauvage, accusé encore par la masse sombre d'une forêt qui ferme l'horizon.

Jamais un éclatant soleil ne colore de ses rayons ce coin de terre calme et charmant. Là, rarement, même dans les jours de l'été, le ciel est d'un bleu vif. Le paysage semble enveloppé d'un voile de gaze. Cette légère vapeur adoucit la verdure trop crue des arbres, fond les contours trop abrupts des collines, et fait comme flotter dans l'air quelque chose de doux et de mystérieux.

Tel fut le milieu où, après tant d'agitations, de perplexités et de voyages, M. d'Haussez se vit transporté en 1837. Il retrouva les allées que, dans son opuscule *Philosophie de l'exil*, il disait ne plus espérer jamais parcourir. Il revit les bois, les coteaux dont il avait tant de fois évoqué le navrant et incomplet souvenir. Il dut trouver bien doux les premiers temps de son retour à Saint-Saëns; mais son esprit actif ne dut pas tarder à s'impatienter de la sérénité de cette existence. Alors, il chercha à s'occuper d'agriculture; il défricha ses bois, il créa une ferme, opération peu lucrative. Il demanda à la chasse ses plus grandes distractions, poursuivant à cheval dans

les forêts voisines un rare gibier et, tout en galopant dans les clairières, se rappelant peut-être le vers d'Horace :

Post equitem sedet atra cura.

Il l'a avoué dans son livre *Moi*, le sombre regret d'une haute position perdue s'acharnait à lui. « Je suis heureux, écrit-il, du calme qui succède à tant d'orages, des loisirs qui remplacent tant d'absorbantes occupations ; mais cette quiétude est troublée par la crainte d'être oublié et de descendre à un ordre d'idées moins hautes, à des formes plus vulgaires, à un ton de société moins relevé. Je ne puis prendre mon parti de me trouver confondu dans la foule, de vieillir obscur et ignoré. Je conçois l'existence de tel homme, fort estimé d'ailleurs, qui se soucie peu du monde, n'en sait voir que ce que le hasard pousse jusqu'à lui, et limite les combinaisons de son intelligence à la culture de ses champs, à l'embellissement de son séjour de prédilection, à la poursuite d'un cerf. Je me rends compte du genre de bonheur que cette existence procure ; je pourrais être cet honnête homme à qui la félicité vient si complète et coûte si peu ; je sens tout le bien de ce *farniente* d'esprit, de cette *flânerie intellectuelle*, si je puis m'exprimer ainsi, et pourtant je voudrais, par moments, les sacrifier au besoin de reparaître, au moins comme spectateur, dans ce monde où mon rôle est joué, où je n'ai plus rien à faire, où à peine

il me resterait quelques mots à dire, tout au plus une réplique à donner... où je serais un inconnu pour la plupart des gens que je rencontrerais, et qui seraient obligés de se livrer à un travail de mémoire pour se rappeler quand, pourquoi et comment on parlait de moi... dans le temps où l'on en parlait. Je braverais ces ennuis cependant; je reverrais le monde par respect humain. Le peu de bruit qu'avait fait mon nom va chaque jour s'amoindrissant; il se perdrait même pour les oreilles les plus rapprochées, si l'envie, une envie qui bientôt manquera de prétexte et d'objet, ne prenait le soin de l'entretenir. J'ai la faiblesse de m'en affliger, car ce bruit avait été pendant quelque temps un état dans lequel je me complaisais, une réputation qui me flattait, une habitude dont je m'étais fait presque un besoin. C'était tout ce qui me restait d'une position brillante à jamais perdue. Désormais tout sera morne et silencieux autour de moi, je serai confondu dans la foule de ces êtres qui disparaissent sans qu'on les remarque, qui n'ont de la vie qu'un mouvement sans but et sans résultat. Mon passé sera oublié comme s'il avait été sans valeur et sans utilité. Puissé-je moi-même en perdre le souvenir[1] ! »

Ce livre *Moi* nous fait deviner ce que pouvait être la vie de l'ancien ministre à Saint-Saëns, et nous hésiterons d'autant moins à la faire connaître par de menus détails que dans les Mémoires la person-

1. *Moi*, pp. 4 et suivantes.

nalité de l'homme disparaît entièrement, et que le lecteur aime à connaître de plus près un écrivain avec lequel il va se trouver dans de longs rapports. Ici, du reste, notre tâche est singulièrement facilitée par les spirituelles communications qui nous ont été faites et dont nous allons amplement profiter.

« Une politesse exquise, à défaut de sentiments très tendres, régnait entre M. et madame d'Haussez et inspirait les rapports des vieux époux. C'était en grande cérémonie qu'on se promenait ensemble, qu'on décidait tel ou tel travail à faire dans le parc, telle visite à rendre, tel dîner à donner. Tous les soirs, des parties de piquet, souvent émaillées de discussions, asseyaient M. et madame d'Haussez en face l'un de l'autre. La baronne n'aimait pas à perdre, elle venait volontiers en aide aux cartes et c'est alors que d'Haussez, qui dissimulait tant que c'était tolérable, finissait, malgré sa courtoisie habituelle, par vivement protester contre l'habileté de son adversaire. »

M. d'Haussez avait marié sa fille unique, Ernestine, au baron de Saint-Albin. Elle lui avait donné un fils, Olivier, que la mort enleva à dix-neuf ans, au mois de janvier 1840, ravissant du même terrible coup à son aïeul une bien chère affection. Le 19 avril 1850, madame de Saint-Albin elle-même mourut; et tout minime qu'il soit, nous voulons rappeler un détail qui prouve chez M. d'Haussez une touchante tendresse de cœur. « Parfois, la partie de piquet était interrompue par le gémissement d'un vieux chien,

Lolo. Alors le baron se levait et allait recouvrir la bête malade de ses couvertures. Ce *Lolo*, lévrier, si gâté par toute la maison, était bien l'animal le plus quinteux, le plus méchant, le plus désagréable qui se pût rencontrer. Mais c'était le chien favori de la baronne de Saint-Albin, et à ce titre il avait été recueilli par M. et madame d'Haussez. C'était touchant de voir ces deux vieillards se faire les serviteurs du chien de leur fille, « parce qu'elle l'avait aimé », disaient-ils. Infirme, souffrant, le baron se levait de son fauteuil et allait soigneusement envelopper *Lolo*, couché dans une boîte; et cela se répétait dix fois dans la soirée. — « Monsieur, je vous remercie, disait madame d'Haussez. — C'est tout naturel », répondait le baron. »

Nous continuerons nos emprunts aux communications qu'on a bien voulu nous faire et qui nous initient à la vie intime de M. d'Haussez.

« La qualité maîtresse du baron d'Haussez était une obligeance à toute épreuve; il appartenait littéralement à ceux qui avaient besoin de lui, et à quelques titres qu'ils réclamassent son aide, il répondait à leur appel. Il connaissait par leurs noms tous les gens du pays, causait avec eux, employant à leur être utile l'influence qu'il avait pu garder dans les bureaux.

» Il racontait avec une philosophie souriante, qui pourtant n'allait pas sans une pointe de mélancolie, la visite qu'il avait faite à un de ses fermiers, peu

de temps après sa rentrée en France. Cet homme l'avait reçu avec la politesse habituelle aux paysans normands; mais la politesse, ce jour-là, s'exprimait avec une sorte de rancune irritée. La question affaires expédiée, le baron, un peu étonné de l'accueil, en chercha la cause et la trouva... 1830!

« Le fils du fermier venait de tirer au sort et avait amené un mauvais numéro.

« — Si vous étiez encore ministre, ou seulement préfet, s'écria le brave homme, on pourrait espérer... mais maintenant...

» Le soupir complémentaire disait nettement que le ministre de 1830 était un être aussi inutile que peu estimable.

» — Bah! fit le baron, essayons toujours. On ne sait pas.

» Le fermier secoua la tête et ne répondit que par un regard de dédain. La femme, plus intelligente — elle était mère — appuya l'offre.

» — Puisque vous voulez bien, monsieur le baron, on peut essayer... ça ne fera toujours pas de mal, n'est-ce pas?

» Le baron essaya, et cela ne fit pas de mal.

» A partir de ce jour, je pus m'apercevoir, disait-il, qu'on me rendait quelque estime et quelque confiance...

» Sa bourse s'ouvrait toujours pour les pauvres, et il n'était pas rare d'en voir une dizaine qui l'attendaient à la porte de son cabinet. L'un le tirait par une basque de son vêtement, un autre par le bras.

Madame d'Haussez riait à gorge déployée : M. d'Haussez, disait-elle, est obligé de ruer pour éloigner tous ces mendiants.

» Peut-être ruait-il, mais assurément il donnait beaucoup. Sa charité ne s'arrêtait pas à l'heure présente, elle cherchait encore à améliorer les conditions ordinaires de la vie des ouvriers. Ses tentatives, il faut l'avouer, n'allèrent pas toujours sans amener de pénibles désillusions.

» Quelques personnes se souviennent encore d'un essai de ce genre dont l'insuccès exaspéra le baron d'Haussez, au point de lui arracher le serment de ne jamais plus se mêler des affaires des pauvres. Serment violé, cela va de soi, à la première occasion !

» Pendant un hiver rigoureux, M. d'Haussez eut l'idée d'introduire dans les secours donnés aux nécessiteux des distributions de soupes aux légumes et au riz, ainsi qu'il l'avait vu faire en Angleterre. Les distributions quotidiennes devaient se faire à midi, et les pauvres étaient libres de consommer sur place ou d'emporter la soupe chez eux. Le projet soumis aux membres du bureau de bienfaisance et du conseil municipal rencontra quelques adhésions et force oppositions. Cependant on convint d'examiner la question après un essai dont le baron prenait les frais à sa charge. L'essai se fit en toute solennité.

» Au jour et à l'heure convenue, M. d'Haussez se mit en route pour la mairie, entouré de ses partisans.

Ils étaient précédés par deux hommes portant la marmite fumante, bien enveloppée de couvertures de laine, et un garde armé d'une louche [1] énorme, mesure de la portion à distribuer.

» L'aréopage goûta le potage. Les conseillers, d'un commun accord, reconnurent que la ripopée (car ils disaient « ripopée ») était nourrissante, qu'elle devait être saine... On parla beaucoup; on se recueillit aussi, et on déclara (à l'unanimité, les partisans du baron n'étaient point du conseil) que les ouvriers s'étant toujours contentés de pain et de fromage, il n'y avait pas de raison de changer la coutume. Le baron se retira, fort irrité de cette opposition inattendue. »

. . . . . .

« En 1852, il était déjà question de multiplier les routes et les voies ferrées. Chaque commune voulait son chemin de fer. Saint-Saëns, et avec quelque raison, le voulait plus que d'autres encore. Se souvenant des travaux de viabilité que le baron avait fait exécuter dans ses diverses préfectures, ses partisans le supplièrent d'accepter le mandat de conseiller municipal. L'espoir d'être utile à ce petit pays où il vivait eut raison de la volonté manifestée par M. d'Haussez de rester étranger à toute affaire publique. Il accepta le mandat et ne tarda pas à s'en repentir. Son esprit, fait pour les grandes affaires, ne put comprendre les tempêtes du verre

1. Grande cuiller pour servir le potage.

d'eau municipal. Les tracés qu'il proposa, soigneusement étudiés et motivés plus en vue de l'intérêt général que de l'intérêt de chacun, furent repoussés. L'un passait dans un clos, héritage sacré ! L'autre ne passait pas dans une prairie dont la vente eût remis les affaires du propriétaire...

» Convaincu cette fois de la fausseté du proverbe qui dit : Qui peut le plus peut le moins, M. d'Haussez donna sa démission et se retira chez lui... singulièrement ulcéré de l'opposition tracassière de ses concitoyens.

» Dans les derniers temps de sa vie, le baron d'Haussez revint aux pratiques de la religion. Il apporta à ce retour la sincérité et la conviction qui avaient dominé tous les actes importants de sa vie. Sa nature énergique, foncièrement honnête, n'admettait ni les compromis, ni les demi-mesures.

» — Monsieur l'abbé, répondit-il au curé qui, le trouvant très faible, lui proposait de lui apporter la communion, j'accepterai plus tard, quand je ne pourrai plus marcher. Mais j'ai trop longtemps scandalisé vos paroissiens, pour ne pas essayer de les édifier un peu.

» Il alla à pied à l'église, entendit la messe et reçut la communion.

» M. d'Haussez était un stoïque. S'il ne niait pas la douleur, il la supporta pendant les deux dernières années de sa vie avec une énergie indicible.

» Affaibli, malade, ayant dû renoncer à la chasse

qui avait été sa constante passion, il n'abandonna jamais ses habitudes d'extrême politesse.

» Chaque soir, il arrivait au dîner de famille en habit noir, prenait son rôle de maître de maison près de ses hôtes, s'il en avait, et c'était l'ordinaire. L'intimité de famille ne le libérait pas de cette obligation, et il se mettait en frais de causerie pour sa femme et ses petits-enfants, s'occupant même de ses arrière-petites-filles — pour les morigéner, il est vrai — très jeunes enfants alors. Parfois, pourtant, la souffrance était telle qu'il lui fallait céder. Alors il se levait de table, s'excusait près de la baronne et se réfugiait dans son cabinet, refusant tous soins, même ceux de sa petite-fille, ne voulant pas lui imposer la douleur de le voir souffrir. La crise passée, il revenait au salon.

» M. d'Haussez n'avait pas craint la douleur ; il ne redouta pas davantage la mort, la vit venir lentement, avec calme, et la reçut comme un hôte de distinction attendu et peut-être souhaité.

» Il demanda à recevoir les secours de la religion en grande pompe, en présence de sa femme, de ses petits-enfants, des amis qu'il avait mandés près de lui et de tous ses serviteurs. Avant de communier, il se tourna vers madame d'Haussez, la priant humblement de lui pardonner ses erreurs ; puis il donna sa bénédiction paternelle à sa petite-fille et à ses arrière-petites-filles. Il eut un mot affectueux pour chacun des assistants.

» Après cette cérémonie, qui a laissé une impres-

sion ineffaçable dans le souvenir de tous les assistants, il se recueillit, ne s'entretint plus qu'avec Dieu, vers qui son âme tendit jusqu'au dernier soupir. »

XI

Ce fut le 10 novembre 1854 que mourut M. d'Haussez. Il paraît qu'il succomba à une maladie dont les symptômes étaient alors peu connus, au diabète. Il fut inhumé aux Ventes-Saint-Remy, commune située à une lieue de Saint-Saëns, dans un caveau de famille sur lequel est construite une chapelle.

De son mariage avec mademoiselle Patry des Hallais, il n'avait eu qu'une fille, Ernestine, que nous avons déjà nommée et qui, nous l'avons dit, épousa M. Joseph-Louis Michel baron de Saint-Albin, receveur général. De cette union, naquit Louise-Émilie de Saint-Albin, morte le 9 novembre 1878. En 1841, elle avait été mariée à Emmanuel-François-Marie-Joseph-Guignard de Saint-Priest, duc d'Almazan, fils aîné de Louis-Emmanuel, vicomte de Saint-Priest, lieutenant général, ambassadeur de France en Espagne, à qui le titre

de duc d'Almazan, avec la grandesse de première classe, avait été octroyée, en 1830, par le roi Ferdinand VII d'Espagne [1]. Le général de Saint-Priest avait épousé Louise de Caraman. Son fils François de Saint-Priest, héritier du titre de duc et de la grandesse, eut deux enfants, mademoiselle Marguerite de Saint-Priest, à qui, après la mort de son père a passé, avec la grandesse, le titre de duchesse d'Almazan, et mademoiselle Thérèse de Saint-Priest, mariée à M. le comte Ferdinand de La Forêt-Divonne.

1. A quelque réserve que nous soyons astreint en parlant du général de Saint-Priest dans une publication à la tête de laquelle on lit le nom de sa petite-fille, nous ne saurions nous retenir de rappeler à ceux qui peuvent les avoir oubliés, ou qui, trop jeunes aujourd'hui, ne les ont pas connus, par quels titres le général de Saint-Priest, continuant dans les armes et la politique l'illustration acquise à son nom, surtout par son père (l'un des meilleurs conseillers, et des moins écoutés, de Louis XVIII pendant l'émigration), se recommande au souvenir des amis de la maison de France. Il avait gagné sa troisième étoile de lieutenant général pendant la campagne d'Espagne, où il acheva la pacification de la Catalogne en forçant Mina dans son dernier refuge des Pyrénées. Il accompagna, en 1832, la duchesse de Berry, fut fait prisonnier sur le *Carlo Alberto* et enveloppé dans le retentissant procès jugé à Montbrison. En 1849, il prit place dans l'Assemblée nationale, où son incurable modestie lui fit refuser, malheureusement, le rôle que les plus prévoyants de ses collègues le sollicitaient de prendre à leur tête. Avec eux, il signala le premier jalon que Louis-Napoléon Bonaparte plantait pour préparer le coup d'État du 2 décembre, et il ne tint pas à son énergie que le coup d'État ne fût prévenu. Envoyé à Londres, en 1849, avec Berryer et d'autres membres éminents de la droite, pour inaugurer les trop longs pourparlers qui ont abouti à l'union de la maison royale de France, lorsqu'il fut introduit auprès de Louis-Philippe entouré de ses enfants, l'un des princes, l'entendant nommer, le caractérisa par ce mot, qui est resté : « Celui-ci est le Preux ».

Son fils, le duc d'Almazan, s'est fait connaître par la publication de deux études politiques et militaires sur les campagnes de Crimée en 1854 et d'Italie en 1859.

M. d'Haussez a écrit un nombre considérable d'ouvrages. Nous croyons devoir en donner la liste :

Études administratives sur les Landes, ou collection de mémoires et d'écrits relatifs à la contrée renfermée entre la Garonne et l'Adour, publiée par M. le baron d'Haussez, membre des requêtes au Conseil d'État, ancien préfet des Landes, préfet du département de la Gironde. (Bordeaux, Garriot, 1826, in-8° de 303 pages.)

Souvenirs pour servir à la statistique du département de l'Isère, par M. le baron d'Haussez, conseiller d'État, préfet de la Gironde, ancien préfet de l'Isère. (Bordeaux, Lanefranque frères, 1828, in-8° de 166 pages.)

Philosophie de l'exil, brochure insérée un peu plus tard dans l'ouvrage dont le titre suit : *La Grande Bretagne en 1833*, par M. le baron d'Haussez, ancien ministre de la marine sous le roi Charles X, deuxième édition revue, corrigée et augmentée. (Paris, Pinard, 1834, deux volumes in-8° de 330 et 351 pages.) [Nous ne connaissons pas la première édition.]

Voyage d'un exilé, de Londres à Naples et en Sicile, en passant par la Hollande, la Confédération germanique, le Tyrol et l'Italie, par le baron d'Haussez. (Paris, Collard, 1835, deux volumes de 447 et 422 pages.) [M. Boullée dit dans ses *Biographies contemporaines* que ces deux derniers ouvrages furent traduits en anglais, en allemand et en italien.] — *Alpes et Danube, ou voyage en Suisse, Styrie, Hongrie et Transylvanie*, par le baron d'Haussez, pour faire suite au *Voyage*

d'un exilé. (Paris, Dupont, 1837, deux volumes in-8° de 406 et 302 pages, indiqués comme seconde édition.) — *Études morales et politiques*, par M. le baron d'Haussez. (Paris, Amyot, 1844, in-8° de 350 pages.) — *Nouvelles études morales et politiques*, par M. le baron d'Haussez. (Signy et Dubey, 1831, in-8° de 370 pages.) — Enfin, en 1854, M. d'Haussez fit imprimer, mais ne le livra pas au public son livre *Moi*. (Rouen, imprimerie d'Alfred Peron, in-8° de 73 pages.)

De ces nombreux ouvrages nous avons eu l'occasion de parler au courant de cette notice, mais il en est un, le dernier, que nous avons souvent cité et auquel nous tenons à revenir, car il nous conduira aux *Mémoires* même de M. d'Haussez. *Moi* est un livre singulier, une sorte d'examen de conscience, de confession générale, une étude que l'auteur fait de son caractère, de ses défauts, de ses qualités. Comme inspiration générale, il peut offrir de l'analogie avec les *Essais*, où Montaigne faisait de lui-même un examen si approfondi ; mais là s'arrête la ressemblance. Dans *Moi* on ne trouve ni les amusantes digressions, ni les fantaisies, ni les pensées si originalement frappées en adages, ni la belle humeur du philosophe gascon : pas un sourire, une âpreté presque constante.

M. d'Haussez a dit dans son volume *Nouvelles études morales et politiques :* « Pour qui veut se livrer à l'étude des hommes, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de commencer par s'étudier soi-même ; on

trouve ainsi un fonds inépuisable d'observations, pourvu que le sujet se prête de bonne grâce à l'examen, ce qui ne se rencontre pas toujours[1]. »

On peut reconnaître que dans *Moi* le sujet s'y est prêté tant qu'il a pu. Ce livre est une œuvre de moraliste et dans ce genre de spéculation. M. d'Haussez s'était lui-même fait la main dans deux volumes fort remarquables où il y aurait à faire un choix de pensées qui formeraient un charmant recueil. Mais, malgré son intention bien sincère de se peindre tel qu'il était, M. d'Haussez a prouvé une fois de plus combien il est difficile de mettre en pratique la célèbre maxime : *Nosce te ipsum*, dont il a fait l'épigraphe de son dernier ouvrage. Il y dit que son caractère est conciliant et que la médisance l'indispose jusqu'à l'irritation. N'est-il pas plus dans le vrai quand il avoue que par moment il éprouve le besoin d'épancher une sorte de fougue qui se manifeste en lui ?

Cette fougue a laissé bien des traces dans les portraits qui composent la principale et plus originale partie de ses *Mémoires*. Que dans ces portraits, la malignité, pour ne pas dire plus la colère aient souvent nui à la ressemblance, qu'on ne la reconnaisse parfois que derrière la caricature, c'est possible. Ils forment néanmoins un véritable musée bien curieux où figurent les hommes les plus connus du commencement du siècle. Il est rare qu'ils y apparaissent

1. *Études morales et politiques*. — *Nouvelles Études morales et politiques*, p. 4.

tels qu'on pouvait se les imaginer, et peut-être cette exhibition irritera-t-elle quelques susceptibilités. Mais, pour la plupart, ces hommes appartiennent à l'histoire, ils lèguent un nom historique — et n'a pas un nom historique qui veut... Les descendants des victimes de Tallemant des Réaux et de Saint-Simon seraient désolés que le silence eût été fait sur leurs ancêtres ; que le temps arrive avec sa magique patine, et ce qui pourrait choquer des contemporains pourra plus tard apporter quelques témoignages utiles à de vaniteuses généalogies. M. d'Haussez s'occupe d'abord de l'extérieur de son modèle et, avec un singulier bonheur d'expression, dépeint souvent son visage, sa physionomie, ses attitudes : il les fait voir. Puis il cherche à pénétrer dans le caractère, dans l'esprit de celui qui pose devant lui. Sa phrase, qu'il s'accuse de faire quelquefois trop longue, est cependant claire, transparente, et vers la fin du portrait darde une épigramme, tantôt fine et moqueuse, tantôt cruellement acérée.

Dès qu'il se met à peindre, il ne recherche plus que ce qu'il croit la vérité. Il n'était pas de l'école de ce peintre qui disait : « On doit peindre la nature non telle qu'elle est, mais telle qu'elle devrait être ». Quand il est devant son chevalet, les princes ne lui imposent pas plus que leurs sujets ; et, par sa disposition d'esprit, il est plus enclin à exagérer les défauts qu'à les atténuer. De là certains portraits qui pourront étonner, choquer même. Il a pour les Bourbons un grand dévouement. Il a risqué pour

leur cause sa liberté et sa vie; et pourtant il ne pratique pas à leur égard cette espèce de culte qu'aucune race royale n'a inspiré au même degré que ces princes. Son royalisme n'a rien de sentimental, nous en avons déjà prévenu le lecteur, ni même de respectueux; il semble provenir plutôt du raisonnement que du cœur, et l'on pourrait croire qu'il aime plus la monarchie que les princes dans lesquels elle s'incarne. Une certaine aigreur se manifeste dans la manière dont il exprime ses sentiments à leur égard : « J'ai fait preuve, dit-il, d'un dévouement constant à la cause de la monarchie et à la personne des princes, mais ce dévouement s'accompagnait de franchise et d'indépendance; la forme sous laquelle il se manifestait lui ôtait de son prix aux yeux accoutumés à la servilité de ceux qui en étaient l'objet. J'avais surtout le tort immense, accablant, de ne pas me recommander par un nom qui dès leur enfance eût retenti à leurs oreilles... On comptait sur moi; on savait que de la froideur, de l'injustice même, n'altérerait pas mes sentiments : on croyait me payer de mes services en m'en demandant de nouveaux, alors surtout que ceux-ci s'accompagnaient de dangers. »

C'est vers la fin de sa vie, malade, aigri, dans l'ennui d'une solitude bien pesante pour un ambitieux — M. d'Haussez l'était et il a fait de l'ambition une apologie[1] qui, faute d'autres preuves, ne laisse-

1. *Nouvelles Etudes morales et politiques*, p, 53.

rait point de doute à cet égard, — qu'il écrivit ces lignes dont on peut excuser l'âpreté. Ne faut-il pas convenir, cependant, que M. d'Haussez n'avait pas trop à se plaindre ? Préfet de quatre départements officier de la Légion d'honneur (alors on ne prodiguait pas les croix de commandeur), conseiller d'État, gentilhomme honoraire de la chambre, ministre... n'est-ce pas le cas de rappeler le dernier vers d'un sonnet jadis célèbre :

J'en connais de plus misérables.

Et, sans doute, la pairie, le cordon bleu, sans la chute du trône, auraient récompensé un dévouement sincère.

M. d'Haussez dit : « Des sensations que je préfère, la reconnaissance est celle qui me procure les plus douces jouissances. J'aime à me rappeler les services qui m'ont été rendus et jusqu'aux intentions bienveillantes dont j'ai été l'objet. J'en écarte tout soupçon d'intérêt, et ma satisfaction est complète quand je puis m'acquitter d'un genre de dette dont je ne perds jamais le souvenir » (page 295).

M. d'Haussez n'a-t-il pas quelquefois oublié la satisfaction que lui causaient des sentiments de gratitude ? Et, avouons-le, on eût aimé à le voir se les rappeler davantage dans certains portraits qu'il nous a laissés de M. Beugnot, à qui il dut d'échapper pour le moins à la captivité.

M. d'Haussez a intitulé le livre qu'on va lire *Mémoires politiques et administratifs ;* en effet, il n'y laisse point de place aux souvenirs de la vie privée.

Ce qui l'occupe, c'est la marche du gouvernement, ce sont les ministres, les chambres, les députés; ce sont aussi les départements où il fit preuve de son habileté administrative. Ce qui donne du mouvement, de la vie à des matières abstraites, ce sont, nous y revenons, ces portraits dans lesquels il excelle et qui font défiler devant nous tant de personnages qui dans les pages de l'histoire ou les colonnes jaunies de vieux journaux apparaissent froids, inanimés comme des sculptures de bas-relief. Amis et ennemis se succèdent, et quelquefois les premiers plus maltraités que les seconds. M. d'Haussez tire de tous les côtés: ici, sur un personnage dont il se rappelle les antécédents révolutionnaires, là, sur un ultra; tantôt il vise un transfuge gagnant le camp de M. Decazes, tantôt un royaliste entraîné dans la défection de Chateaubriand et du *Journal des Débats*. A ces causes d'irritation se joint encore la vanité maladroite de la haute aristocratie. A son égard il partage les préventions, si souvent justifiées, que la noblesse de province ressentait pour la noblesse de cour.

Les *Mémoires* furent écrits de 1830 à 1833. Cette date explique sans la rendre complètement excusable, l'âpreté de certains jugements. La défaite était bien voisine, les plaies causées par la chute n'étaient pas cicatrisées.

M. d'Haussez aime tant à peindre que parfois, sans nécessité aucune, comme un paysagiste qui plutôt que de rester oisif dessinerait un pan de mur et un tas de fumier, il s'amuse à reproduire les

traits de gens qui ne tiennent en rien à son sujet ou d'une si mince importance qu'ils ne valaient pas la peine qu'on s'occupât d'eux. Là, nous avons cru devoir faire des suppressions; mais nous ne nous sommes jamais et nulle part permis une modification dans le texte reproduit. Non content d'envisager ou de dévisager ses contemporains dans le moment même où ils lui apparaissaient, M. d'Haussez les suit quelquefois jusqu'à la révolution de Juillet; et alors il les traite avec l'acharnement d'un vaincu trop indigné pour rester à peu près juste. Là encore, nous nous sommes décidés à sauter quelques pages, sauf lorsqu'il s'agissait de personnages marquants, dont la vie politique, commencée sous la Restauration, n'a reçu son complément que sous le règne de Louis-Philippe. Nous avons usé encore de la même liberté à l'égard de quelques passages, dont, à tête plus reposée, M. d'Haussez eût, sans doute, voulu adoucir l'acidité.

Quelque intéressante que soit la galerie ouverte par M. d'Haussez, on finirait peut-être par se lasser de tant de toiles sarcastiques, par ressentir le besoin de se retrouver un peu en plein air, comme Dante en sortant des cercles infernaux de

Riveder le stelle,

et l'on ne se plaint pas d'avoir à quelques reprises à suivre M. d'Haussez dans les préfectures où il apportait de si constants désirs d'améliorations et de créations utiles. C'est par la relation de son séjour à

Bordeaux que finit la première partie des *Mémoires*.

Elle est suivie d'une autre qui, bien que la continuant, forme une œuvre distincte : c'est l'histoire du ministère Polignac. Quelques fragments nous permettront d'achever cette publication par des détails postérieurs à la chute de la monarchie. Ces fragments se terminent par l'expression des espérances que M. d'Haussez avait mises dans M. le comte de Chambord, suprême et touchante manifestation du dévouement du vieux royaliste.

Nous avons cru devoir donner des renseignements biographiques sur les nombreux personnages nommés par M. d'Haussez : le plus souvent très brefs à l'égard d'hommes dont la vie est généralement connue. Quelquefois cependant ces indications prendront plus d'extension ; ce sera quand il pourra en ressortir quelques faits intéressants pour l'histoire. Dans d'autres notes nous avons saisi l'occasion que nous offraient des témoignages contemporains de modifier les assertions souvent injustes de l'auteur. Mais ces assertions nous ne pouvions avoir le dessein de les contrôler toutes les fois qu'elles se sont produites. Au reste, dans bien des cas, l'énoncé des faits rapportés dans les courtes biographies placées au bas des pages suffira pour rectifier certains points du texte.

COMTE DE CIRCOURT. — COMTE DE PUYMAIGRE.

MÉMOIRES DU BARON D'HAUSSEZ

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

M. d'Haussez apprend à Neufchâtel le retour des Bourbons et se rend à Paris. — Il est témoin de l'entrée du comte d'Artois et partage l'enthousiasme général. — Il offre son bras à une jeune femme, madame de Mesgrigny, que la foule a séparée de son mari et la reconduit à son hôtel. — Le lendemain il voit chez elle M. de Pradt et d'autres royalistes. — Tous s'attribuent une grande part dans la restauration des Bourbons. — Le comte Beugnot. — Le comte de Jaucourt. — L'abbé de Montesquiou. — M. Benoît. — Les portraits de l'Empereur. — Le général Dupont. — Le baron Louis. — M. Dambray[1].

La révolution de 1814 ou, si l'on veut, la première Restauration, me surprit à Neufchâtel, petite ville de la haute Normandie où j'étais né et où m'avaient fixé des habitudes, des relations de famille et les fonctions de maire, échangées contre une mise en surveillance que j'avais encourue pour m'être mêlé dans quelques conspirations, et notamment dans celle de Georges et de Pichegru, en 1804.

1. La division en chapitres précédés de sommaires n'existe pas dans le manuscrit original.

Aussitôt que je fus informé de l'entrée des armées alliées dans la capitale et du rappel de la famille de nos rois, je fis mes dispositions pour partir. J'arrivai à Paris le 12 avril, jour de l'entrée de monseigneur le comte d'Artois. Je pris ma part de l'enthousiasme général, et avec plus de raison que la plupart de ceux qui s'y laissaient entraîner; car c'était la contre-révolution qui s'opérait: cette contre-révolution, mon rêve, même lorsque je désespérais de sa réalisation, depuis que j'avais pu appliquer ma raison à la politique; cette contre-révolution à laquelle j'avais coopéré par les efforts que j'avais tentés, les sacrifices que j'avais faits, les périls que j'avais bravés.

Je ne calculais pas tout cela alors. Je voyais la Restauration dans le frère de mon roi. Jamais personnification ne pouvait se présenter d'une manière plus séduisante; jamais l'impression que j'éprouvai ne devait s'effacer de ma pensée, de mon cœur: c'est de toute ma vie le moment où j'ai éprouvé la jouissance la plus vive. Je me vois encore grimpé sur la borne du coin des rues Villeneuve-Bourbon et Saint-Denis, entouré d'une cohue impatiente et cependant peu déterminée encore sur la direction qu'elle donnerait à ses sentiments. Je partageais ma borne avec une très jolie femme dont la sœur et le mari étaient à nos pieds. Le ton et les manières de ces trois personnes annonçaient des gens de très bonne compagnie. Elles ne dissimulaient pas la joie que l'événement leur causait et cherchaient à la rendre contagieuse.

La garde nationale faisait la haie et tâchait de contenir dans l'étroit espace qui la séparait des maisons, la foule disposée à envahir le vide réservé au cortège. Quelques spectateurs traversaient d'un côté de la rue à l'autre au risque des coups de crosse dont on se montrait assez prodigue.

Bientôt parut le cortège si impatiemment attendu. On le voyait s'avancer en arrière de la porte Saint-Denis ; en passant sous l'arc de triomphe du Grand Roi il se resserre, puis s'élargit et occupe alors tout l'espace entre les deux haies de gardes nationaux.

En avant d'un groupe composé de maréchaux, de généraux, d'officiers de toutes armes et de diverses nationalités, un homme de cinquante-six ans attirait les regards. Sa physionomie mobile, aux traits réguliers, reflétait l'expression du bonheur que fait naître en lui l'enthousiasme de la foule. Il saluait à droite, à gauche, aux fenêtres, sur les toits, dans la rue. Son regard pénétrait partout. Ses gestes, marqués de la grâce la plus parfaite, de cette grâce dont on croyait la tradition perdue, semblaient s'adresser à chacun. L'enthousiasme éclata alors irrésistiblement ; on eût en vain cherché à le comprimer. Mais qui y songeait ? Souvenirs du passé, doutes de l'avenir, désaffection, regrets, haines, préjugés, intérêts même, tout se taisait, tout disparaissait, tout était emporté par cet élan qui ne laissait place à rien autre chose qu'à la joie et à l'espérance. On criait, on hurlait : « Vive le Roi ! Vive le comte d'Artois ! » et la foule de se précipiter sur les pas du prince, quoi

qu'on tentât pour l'en empêcher, de se mêler au cortège, de l'accompagner vers la cathédrale où il allait rendre grâces à Dieu d'avoir donné à la France un Français de plus.

Ma jolie voisine et moi nous n'étions pas restés sur notre borne. A peine descendus, je lui avais offert un bras qu'elle avait accepté et bien lui en prit; la foule l'avait séparée de sa sœur et de son mari, et son embarras eût été bien grand, si elle n'avait trouvé, dans son voisin de circonstance, un protecteur contre les inconvénients, les dangers même d'une telle confusion. En pareil cas, les formalités d'étiquette ne prennent pas beaucoup de temps. Au lieu de s'inquiéter de la sœur et du mari, on rit de la séparation; on a même la certitude que tout à leur exaltation ils ne songeront pas à y mêler de l'inquiétude. Nous arrivons à moitié suffoqués à la porte de la cathédrale : elle était fermée. Puis devançant la foule, nous accourons sous le guichet des Tuileries où, montés sur la traverse d'une grille, nous passons deux heures dans cette gênante position à attendre le cortège.

« Où dois-je vous reconduire? dis-je à ma belle compagne, car jusque-là je n'avais pas songé à lui parler d'autre chose que de ce qui se passait sous nos yeux. — Assez loin, reprit-elle, rue de Varennes. Mais je ne pourrai jamais me traîner jusque-là. Je meurs de fatigue et de faim. — Entrons chez un restaurateur; le dîner vous rendra des forces. — Volontiers. »

Nous comptions sans notre hôte. Les maisons des restaurateurs, les plus misérables guinguettes étaient occupées ou assiégées par la foule affamée. Nous ne tentâmes pas même d'y pénétrer. Pour des fiacres, il n'y fallait pas songer ; pas un ne circulait. Force nous fut donc de gagner à pied l'hôtel de madame de Mesgrigny. La sœur et le mari[1] venaient d'arriver. On croirait que les premiers compliments furent des expressions d'inquiétude et de reproche : point. On rit, on parla de l'événement comme de chose fort naturelle ; on me traita, moi, connaissance de hasard, comme si l'on m'avait toujours vu ou, au moins, comme si l'on avait su qui j'étais. On était pressé de dîner ; les domestiques, le cuisinier, avaient pris leur part de la joie générale ; ils avaient voulu voir ; et, usant du privilège du jour, ils se mêlèrent à la conversation et nous régalèrent du récit de ce qu'ils avaient vu. Il nous fallut vivre d'enthousiasme, de quelques débris du dîner de la veille et de biscuits arrosés de vin de Champagne, que nous avalâmes à la santé du nouveau venu et même, quoique avec moins de chaleur, de ceux qui, sans en avoir l'intention, l'avaient ramené.

On m'avait invité à venir le lendemain prendre

1. M. de Mesgrigny, avec lequel un hasard mit M. d'Haussez en relations, était, croyons-nous, Adrien de Mesgrigny né en 1778, le 9 juin. Il avait été écuyer de l'Empereur, colonel de cavalerie et commandant les équipages de campagne. Il avait été fait comte le 14 août 1813 et appartenait à une très bonne famille de Champagne où se trouve le château dont il portait le nom. En 1839, il fut député de l'Aube. En 1844, il était inspecteur général des Haras.

ma part d'un dîner plus substantiel que celui dont nous avions été forcés de nous contenter. Je n'y manquai pas, et j'eus à m'en applaudir de toutes les manières. J'échangeai des renseignements sur mon nom et ma position avec ceux que mes hôtes me donnèrent sur eux-mêmes, et j'appris qu'ils appartenaient à une de ces familles qui pouvaient tout espérer pour elles et beaucoup faire en faveur de ceux qu'elles voudraient protéger. Mes velléités d'ambition, jusqu'alors indéterminées, prirent un corps. Je résolus d'étudier le terrain encore inconnu sur lequel le hasard venait de me placer et de m'en servir pour m'élever.

Plusieurs convives arrivèrent, mais tous m'étaient inconnus, à moi, pauvre provincial. L'habit noir, la frisure ecclésiastique de l'un d'eux attirent mon attention. A mon grand regret, je n'avais pas entendu le nom que le valet de chambre avait annoncé en l'introduisant. Les maîtres de la maison s'étaient avancés vers lui d'un air empressé et, sans façon, lui donnaient du Monseigneur, tout en mêlant à leur accueil un certain air indiquant plus de curiosité que d'égards et plus de familiarité que d'affection. Sans le Monseigneur dont on accompagnait les interpellations qui s'adressaient à ce personnage, j'aurais cru me trouver en présence d'un de ces anciens abbés de cour dont je connaissais, par tradition, les manières et le costume.

Monseigneur se mit à parler. Il le fit d'abord avec un air composé qui sentait l'importance. Il

semblait toujours tenir quelque chose en réserve, puis, lorsqu'il vit qu'on faisait cercle autour de lui, qu'on l'écoutait, il se laissa entraîner au point de ne pas laisser place pour une observation, pas même pour une question. Il parlait bien, mais si on l'eût entendu sans le voir, on eût cru qu'il lisait, tant son ton était cadencé, tant ses phrases était complètes et redondantes, tant il jetait de sentences, de figures, de mots à effet. Il connaissait tout ce qui avait précédé et à quoi il avait eu une grande part; tout ce qui allait suivre et où il devait être pour beaucoup. L'avenir ne pouvait se dérouler que suivant la marche et les conditions qu'il lui tracerait.

— Quel est ce personnage si puissant? demandai-je à ma compagne de la veille.

— C'est l'archevêque de Malines[1], me répondit-

1. Dominique Dufour de Pradt, né à Allanches, en Auvergne, le 23 avril 1759, entra très jeune dans les ordres et devint grand vicaire du cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, avec lequel il avait quelque parenté par sa mère. En 1789, il fut nommé député du clergé de Normandie aux États généraux. Refusant d'adhérer à la constitution civile du clergé, il se retira en Belgique, puis à Hambourg, où il s'occupa beaucoup de politique. Son livre, *l'Antidote du Congrès de Rastadt*, eut un grand succès. Revenu en France en 1802, Duroc le présenta au Premier Consul qui, devenu Empereur, le nomma son aumônier, évêque de Poitiers, puis archevêque de Malines, baron et grand-officier de la Légion d'honneur. Une disgrâce le frappa lorsqu'il remplissait les fonctions d'ambassadeur en Pologne. En 1814, il se montra très royaliste et contribua réellement au retour des Bourbons. Nommé chancelier de la Légion d'honneur, il fut brusquement remplacé. A la seconde Restauration, il passa dans les rangs des libéraux. Une brochure le fit déférer aux tribunaux; l'acquittement qu'il obtint lui valut une ovation de ses nouveaux amis. Député du Puy-de-Dôme

elle, l'ambassadeur à Varsovie, l'aumônier du dieu Mars. Ce sera bientôt tout autre chose; je ne sais quoi encore, mais tout ce que l'on voudra, pourvu qu'il y ait du bruit à faire, de l'importance à étaler, un rôle à jouer, si en opposition qu'il soit avec le caractère sacré du personnage et l'habit qu'il porte.

« Enfin, disait l'archevêque, lorsque je me rapprochai du groupe dont il occupait le centre, j'ai remis la maison de Bourbon sur le trône, et ce n'est pas le moindre des services que j'aurai rendus à la France et à l'Europe. — Ah! mon cher abbé, dit un vieux monsieur à ailes de pigeon, à petite queue, et portant une large croix de Saint-Louis attachée à un long ruban fané, vous n'avez sans doute pas la prétention de vous attribuer exclusivement le mérite du rappel de nos princes? — Au contraire, monsieur le comte, ce mérite je prétends l'avoir, et vous allez juger si je n'y suis pas fondé.

» Le 31 mars, jour de l'entrée des alliés, je me mêlai dans les groupes et je remarquai dans la population une disposition favorable à la dynastie des Bourbons; j'en entretins Beugnot, Jaucourt, Pastoret, Talleyrand surtout. Les premiers s'en ré-

en 1827, il fit partie de l'opposition, puis, regrettant cette palinodi il donna sa démission en 1829. Il mourut à Paris, le 18 mars 1837, dans de fervents sentiments de piété. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages sur des questions historiques et politiques. Michaud a donné, dans sa *Biographie*, un article très bien fait sur Pradt. Les *Mémoires de Vitrolles* offrent sur lui des détails intéressants (t. I, pp. 147, 186, 236), de même que les *Mémoires du chancelier Pasquier* (t. I, p. 259).

jouirent, le dernier même sembla partager leur opinion, car, avec cet air composé et indifférent que vous lui connaissez, il me répondit: « Hum!... » Le lendemain, les souverains se réunirent dans son hôtel, chez l'empereur de Russie qui y est logé. On agita la question du choix d'un souverain. L'Autriche voulait conserver le trône au fils de Napoléon, la Russie voulait le donner à Bernadotte: quelques voix s'élevaient en faveur du duc d'Orléans, d'autres prononçaient timidement le nom de Louis XVIII. Sur ces entrefaites, je pénétrai jusqu'à la porte de l'appartement où se balançaient les destinées de la France. Je frappe : c'est Talleyrand qui vient ouvrir. — Que voulez-vous? — Vous dire que l'on est très disposé pour les Bourbons de la branche aînée. — Est-ce certain? — Très certain. Que faut-il faire? — Crier vivent les Bourbons, vive Louis XVIII. — Qui donnera le signal? — Vous. — Moi, un prêtre, un archevêque, cela ferait du scandale! — Du scandale! et c'est ce qu'il nous faut! et prêtre, archevêque, vous enfin, vous êtes l'homme par excellence pour en faire. Mettez-vous au balcon, là. Agitez votre mouchoir. — Il est rouge. — Le mien est blanc, prenez-le et pas de réplique.

» Et le voilà qui ouvre la fenêtre et me pousse sur le balcon. J'agite le mouchoir, je crie : « Vive le roi! » Mon cri trouve de l'écho. Dans le salon, les partisans de la légitimité royale prennent courage. Ils font valoir la manifestation de l'opinion

de Paris, qu'ils présentent comme celle de la France, et ils triomphent. »

Près de M. de Pradt se trouvait un grand beau jeune homme, d'une mise affectée et prétentieuse qui, depuis quelques moments, contenait avec peine son impatience et cherchait l'occasion de prendre la parole. Profitant d'une pause que l'orateur épuisé avait été obligé de faire :

— Monseigneur, dit-il en zézayant, sans doute vous avez tiré très bon parti de la circonstance, mais cette circonstance qui l'avait préparée? Moi, qui, depuis trois jours, me promenais sur les boulevards, un mouchoir blanc à la main! moi, qui semais dans tous les lieux publics et dans les rassemblements la pensée du retour des Bourbons! moi, qui pressais tous ceux qui partageaient mes sentiments de les produire au grand jour! moi, qui, le premier, sur la place Louis XV, ai répondu à votre signal et à votre cri! moi, et toujours moi. Certes, j'ai bien aussi ma part dans l'événement dont nous nous réjouissons. Au reste, je n'en parle pas; je ne suis pas de ces gens qui se font valoir.

Ainsi parla le vicomte Sosthène de La Rochefoucauld[1]. Après lui vinrent bon nombre de royalistes

1. M. Sosthène de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville, né en 1785, mort en 1864, fut aide de camp du comte d'Artois, suivit Louis XVIII à Gand, et à la seconde Restauration fut nommé colonel de la 5e légion de la garde nationale. En 1815, il fit partie de la Chambre introuvable. En 1824, chargé de la direction des Beaux-Arts, il introduisit des réformes utiles, mais s'attira quelques plaisanteries pour avoir prescrit

qui, tous, s'attribuaient exclusivement le mérite de l'événement. Je me taisais, stupéfait de voir tant de nobles et courageux sentiments surgir tout à coup de cœurs où ils avaient si tranquillement sommeillé pendant vingt-cinq ans. Je m'humiliais en songeant à quel point j'étais devancé, malgré tout ce que j'avais tenté de faire, et je me promis de presser la marche de mon royalisme afin de le placer de front avec celui de ces braves qui m'avaient gagné de vitesse.

M. le comte d'Artois fut mis à la tête du gouvernement provisoire organisé en attendant le retour du roi, car la nécessité absolue de résoudre les difficultés de délimitation du territoire, les indemnités à donner aux alliés, devaient retarder l'entrée de Louis XVIII. Il n'y avait rien à faire pour les ambitions de province; celles de la capitale ne s'endormaient pas, et Dieu sait comme elles se faisaient valoir. A entendre les conversations de salons, je me demandais comment, au milieu d'une telle exubérance de talents, de mérites, d'actes de dévouement, de titres, de droits, la perspicacité royale pourrait trouver où s'arrêter sans faire crier à l'injustice, tout ce qui ne serait pas l'objet de sa confiance ou de ses faveurs. Quelques jours après, mon embarras avait cessé; chacun s'était fait la meilleure

un costume plus modeste aux danseuses de l'Opéra. De 1837 à 1862, il a publié des pensées, des esquisses, des portraits et des mémoires. M. Imbert de Saint-Amand a souvent profité des précieux renseignements que lui offrait ce dernier livre.

part possible, afin, sans doute, d'épargner ce soin à la royauté chargée d'autre souci que de peser minutieusement de telles prétentions. On créa des ministères et des ministres ; des directions générales et des directeurs ; des commissaires extraordinaires ; des commandants militaires ; des préfets, tout cela provisoire. Mais M. le ministre, M. le directeur général, M. le préfet trouveraient bien le moyen de conserver les positions qu'ils s'étaient faites, ou d'en obtenir l'équivalent. On ne l'ignorait pas. C'était à qui arracherait une position. Dans ce pillage général, il faisait bon voir l'activité des uns, la maladresse des autres, le mécontentement de tous, car les mieux partagés même se reprochaient de ne s'être pas fait un lot assez fort.

« Je comptais sur l'appui du comte Beugnot[1],

1. Jacques-Claude, comte Beugnot, né à Bar-sur-Aube en 1761, d'abord procureur général syndic de l'Aube, fut envoyé à la Législative où il soutint la monarchie, fut emprisonné sous la Terreur, devint après le 18 Brumaire préfet de la Seine-Inférieure. Quand Napoléon donna le trône de Westphalie à son frère Jérôme, Beugnot, alors conseiller d'État, fut chargé d'organiser ce royaume. En 1807, il fut nommé ministre des finances du grand-duc de Berg ; il reçut le titre de comte et la croix d'officier de la Légion d'honneur. Franchement rallié aux Bourbons, il était ministre de la Marine lors du débarquement de Bonaparte et suivit la famille royale à Gand. En 1815, il fut nommé ministre d'État et membre du Conseil privé, après avoir eu la direction générale des Postes. Comme député, il siégea parmi les modérés. Il fut fait pair en 1830 et mourut en 1835. Il a laissé des *Mémoires* fort intéressants dont on vient de publier une édition nouvelle. (Dentu, 2 vol.)

M. d'Haussez, dans la seconde partie de ses *Mémoires* (voir t. II), a laissé un autre portrait du comte Beugnot qui, lors de son interrogatoire par Savary, lui rendit un si grand service, peut-être trop oublié. Le baron de Vitrolles a écrit sur Beugnot les lignes suivantes : « M. Beugnot était

mon ancien préfet, avec qui j'étais resté en relations intimes. Je m'adressai donc à lui, et je le trouvai favorablement disposé. Il connaissait mes antécédents politiques, m'assura qu'ils me seraient comptés pour beaucoup ; puis il me parla de la province que j'habitais, des hommes marquants qui y vivaient et dont il connaissait tous les noms ; de l'histoire, de l'agriculture, de l'industrie du pays. La conversation se prolongea, au grand déplaisir sans doute d'une foule de solliciteurs qui encombraient l'antichambre et dont l'impatience se manifestait par les fréquents avertissements de l'huissier. Chaque fois que celui-ci ouvrait la porte, je voulais sortir ; mon interlocuteur me retenait. Après une heure d'une conversation variée, instructive, attrayante, n'ayant d'autre tort que celui de n'avoir aucun rapport avec l'objet de ma visite et d'usurper des moments que

homme d'esprit par-dessus tout, d'un esprit orné de connaissances variées et d'une prodigieuse mémoire. Sa parole était facile et abondante et son improvisation aussi brillante qu'on puisse la rencontrer dans un salon... Son imagination se déplaçait avec une étonnante facilité, elle le transportait en un moment dans les idées les plus opposées. Il eut les opinions les plus variables. On aurait dit que c'était pour s'amuser de son esprit qu'il soutenait d'un jour à un autre les opinions les plus contradictoires ; de même pour les personnes, il passait de l'engouement au dégoût, il louait avec exagération ou se moquait sans pitié. Enfin, lorsque ses traits malins ne rencontraient pas d'autres victimes, il les tournait contre lui-même... On dirait qu'il ne lui manquait, pour être un homme supérieur, que d'avoir le caractère à l'égal de son esprit. M. Beugnot n'accordait à personne, pas même au pouvoir dont il était serviteur, le respect qu'il n'avait pas pour lui-même, et cependant il en exagérait les formes et jamais personne d'une aussi grande taille ne fit d'aussi profondes révérences. » (*Mémoires du baron de Vitrolles*, t. I, p. 215-216.)

réclamaient des affaires d'un ordre supérieur, M. Beugnot sortit avec moi, laissant dans son antichambre les solliciteurs déconcertés et sans doute fort mécontents. Je pensais que c'était là une singulière façon de traiter les affaires, et que cette heure perdue en causerie eût pu avoir un meilleur emploi dans les circonstances si graves que traversait l'État. Pour moi personnellement, je n'avais pas le droit de me plaindre ; je me séparai de mon nouveau protecteur, me promettant beaucoup de sa bienveillance, et aussi enchanté de sa bonté que je l'étais de son esprit.

C'est vraiment un homme peu ordinaire que M. Beugnot ; je l'ai beaucoup vu depuis la Restauration et je puis compléter son portrait. Ce qui frappe à la première vue, c'est sa taille démesurée, toute réduite qu'elle soit par la courbure que, jeune encore, il a laissé prendre à ses épaules. Sa figure présente un étrange caractère de simplicité, pour ne rien dire de plus, quand un esprit prodigieux ne vient pas lui imposer de l'animation. Sa conversation est abondante, variée, gaie, sérieuse, savante, minutieuse, caquetière, profonde, prête sur tous les sujets, quelque opposés, quelque techniques qu'ils soient ; une mémoire qui n'oublie rien ; joignez-y une timidité d'enfant qui se révèle à chaque instant et sous toutes les formes, une grande manifestation d'empressement à obliger et une égale promptitude à perdre le souvenir des promesses et des engagements, une admirable intelligence des affaires, un

grand talent pour les traiter et une incapacité réelle pour les terminer; un style séduisant lorsqu'il écrit, une élocution irrésistible lorsqu'il cause, mais qui se perdent s'ils doivent affronter la tribune. On pourrait comparer M. Beugnot à un long et flexible roseau fixé sur un sol monarchique, mais toujours prêt à s'incliner, au moindre souffle du vent politique, vers la République, vers l'Empire, vers l'usurpation, vers tout ce qui fait peur. Madame de Staël, son amie, lui disait qu'il était un niais de beaucoup d'esprit. L'expression ne manque pas de vérité.

M. Beugnot m'avait pris en affection, c'est-à-dire qu'il me promettait beaucoup, s'embarrassait peu de tenir sa parole, et au fond était disposé à m'obliger, pourvu qu'il ne lui en coûtât pas une démarche, et que sa recommandation eût un caractère de hasard ou d'opportunité. » C'est ainsi qu'un jour où j'avais dîné chez lui avec le comte de Jaucourt, ministre des Affaires étrangères sous le gouvernement provisoire, il me présenta à ce dernier, et lui parla de moi avec intérêt. L'Excellence me fit un très bon accueil, me prodigua force promesses qui restèrent sans résultat; mais je ne pus lui en vouloir, car son influence fut de courte durée. Appelé à la Chambre des pairs, il y fit de l'opposition sans éclat et se perdit dans la foule des incapacités.

Un jour qu'il était de belle humeur, M. Beugnot me dit après son dîner : « Je veux en finir ce soir pour ce qui vous concerne. Nous irons chez l'abbé de Montesquiou, ministre de l'Intérieur.

Nous arrivons chez son Excellence[1] que nous trouvons échangeant des salutations avec tous ceux qui se présentaient, se débarrassant de sollicitations par des politesses, donnant audience à six personnes à la fois en leur livrant ses mains, ses oreilles dont quatre s'emparaient, tandis qu'un cinquième lui parlait et qu'il répondait à un sixième. Il n'avait rien entendu, rien compris ; mais un coup de tête, un sourire adressé en forme de circulaire, servait de réponse à tout le groupe qu'il quittait pour aller s'enfoncer dans un autre.

« Plaisante manière de traiter les affaires, me disais-je. Je puis compter sur un accueil plus spécial, recommandé, comme je vais l'être, par le collègue et l'ami du ministre. » Je m'approche de M. Beugnot et je le prie de me présenter. « Vous n'y pensez pas, me dit-il, il y a trop de monde. Puis, que faire avec une tête comme celle de l'abbé de Montesquiou? Nous nous adresserons à Benoît ; le voici, je vais lui parler[2]. »

1. François-Xavier-Marc-Antoine de Montesquiou naquit en 1757. Il embrassa l'état ecclésiastique et eut un rôle important aux États généraux et à l'Assemblée constituante. En 1814, il fit partie du Gouvernement provisoire. Il fut ensuite appelé au ministère de l'Intérieur. Pendant les Cent Jours il se retira en Angleterre. A son retour il fut élevé à la pairie. Il était membre de l'Académie française. Mort au mois de février 1832.

2. Paul-Vincent Benoît, né en 1758, fut chef de division au ministère de l'Intérieur après le 18 Brumaire. Conseiller d'État en 1814, il se tient à l'écart pendant les Cent Jours. En 1823, il fut nommé directeur des contributions indirectes et en 1828, ministre d'État, membre du Conseil privé. Il mourut en 1834. Ce fut sa femme qui inspira à Demoustier un livre jadis célèbre : *Les Lettres à Emilie sur la mythologie.*

Nous nous approchons d'un petit homme bien arrogant, bien pénétré de son importance et de sa valeur, qui se montra très souple à l'égard du protecteur et s'en vengea sur le protégé, lorsque, se relevant de toute sa raideur, il dit en me regardant: « Monsieur se présentera à ma première audience. »

Le lendemain, je me confondis au milieu d'une cinquantaine de solliciteurs qui remplissaient les antichambres de M. le directeur du personnel. Après une attente de deux heures employées à laisser passer ceux qui étaient arrivés avant moi, à entendre les doléances de ceux qui se plaignaient de la durée des audiences, à surprendre sur les figures que je voyais sortir quelque chose du résultat de leur supplique, la porte s'ouvrit pour moi. Je trouvai M. le directeur du personnel plus impertinent encore qu'il ne l'était dans le salon du ministre, car à l'air et au tour qui m'avaient déplu à notre première entrevue se mêlait une impatience qu'il ne cherchait pas à dissimuler. — « Que voulez-vous? — Une place dans l'Administration. — Quels sont vos titres? — Un dévouement constant à la monarchie. — Qui maintenant n'a pas eu de dévouement? — Bien des gens qui paraissent dédaigner celui des autres. — Auriez-vous l'intention de me manquer? — A Dieu ne plaise! Je me bornerai à vous dire que mon dévouement à moi est attesté par l'émigration d'une grande partie de ma famille, par mes services dans les armées royales du Maine et de la Normandie, par mes arrestations et ma mise en sur

veillance qui en a été la suite. Quant à ma capacité, elle est affirmée par les missions que le roi et ses agents m'avaient confiées et auxquelles je suis redevable des dangers que j'ai courus, des persécutions que j'ai endurées. — C'est bien, monsieur, je verrai ce que je pourrai faire de vous. — Le mémoire que voici vous fera connaître mes modestes prétentions. » Il prit le mémoire et le jeta sur sa table avec une telle maladresse qu'il tomba dans le panier destiné à recevoir les papiers de rebut, d'où je présume qu'il ne sera sorti que pour aller chez le chiffonnier.

Je me retirai fort mécontent et trouvai sur l'escalier un solliciteur dont le désappointement égalait le mien. Nous confondîmes nos plaintes. « Sous l'Empire, me dit-il, on avait un moyen assuré de succès auprès de M. Benoît qui disposait alors, comme à présent du personnel administratif. Voulait-on une préfecture, en même temps qu'on en faisait la demande à monsieur, on contractait avec madame l'engagement de faire faire, dans ses ateliers, un portrait en pied de Sa Majesté Impériale et Royale. On donnait six pouces de plus ou de moins au grand homme suivant la classe du département, et trente, quarante, cinquante mille francs payaient à la fois les coups de pinceau de la femme et la protection du mari. Un portrait en buste valait une sous-préfecture. En y faisant ajouter les mains, on obtenait une place d'auditeur au Conseil d'État. J'avais commandé un de ces derniers, mais le tableau est resté sur le chevalet, et mes espérances sont évanouies ;

car je ne vois pas possibilité de greffer une tête de Louis XVIII sur un buste de Napoléon ; et jusqu'à présent je n'ai pas entendu dire que le roi songeât à faire de son profil un moyen d'apprécier le mérite des gens qui veulent se consacrer à son service. »

J'ignore comment mon interlocuteur s'y prit ; mais un mois après il fut appelé à une préfecture qu'il conserva pendant les Cent Jours. Sans doute à cette époque avait-il fait achever le portrait du héros.

Le général Dupont[1] était alors ministre de la Guerre. Je ne fis sa connaissance que l'année suivante à la Chambre des députés, où nous siégions sur les mêmes bancs. J'ai trouvé en lui des intentions excellentes et peu d'aptitudes à les développer, un sens droit et peu d'esprit, les qualités positives et négatives qui ont marqué sa carrière militaire et sa courte apparition au ministère.

Je n'avais rien à attendre du baron Louis[2], ministre

1. Le lieutenant général Pierre Dupont de l'Etang, né à Chabanais dans la Charente, se distingua dans la plupart des guerres de l'Empire, mais en Espagne, signa la fâcheuse capitulation de Baylen ce qui lui valut d'être enfermé au fort de Joux, d'où il ne sortit qu'au retour de Louis XVIII. Il fut nommé ministre de la Guerre en 1815 et de cette année jusqu'en 1830 député de la Charente. Mort en 1840.

2. Le baron Louis, né en 1755, à Toul, avait reçu les ordres et à la fête de la Fédération assista l'évêque d'Autun en qualité de diacre. Il émigra en Angleterre. Depuis 1815, il fit partie de la Chambre des députés. A diverses reprises il fut ministre des Finances, la dernière fois, en 1831. L'année suivante, il fut créé pair et mourut en 1837. Très entendu en matière de finances, il établit les bases du crédit public.

des Finances. On me conseilla cependant de le voir, et un ami me remit pour lui une recommandation puissante. N'approchait pas qui voulait de son Excellence ; et lorsqu'on parvenait à franchir la porte de son cabinet, on n'était pas certain d'échapper à la brusquerie de ses manières et à la fougue de son impatience. On racontait en ma présence, dans son antichambre, qu'un solliciteur s'étant présenté devant lui, il lui avait demandé s'il savait faire une enveloppe de lettre. — Oui, monsieur, répondit l'autre, étonné de cette étrange question. — Voyons, mettez-vous là et faites moi une enveloppe... Eh bien ! que cherchez-vous ? — Un couteau d'ivoire pour couper le papier. — Il vous faut un couteau pour faire une enveloppe !... Vous n'en savez pas long, vous ne sauriez me convenir. — Mais, monseigneur, il n'est pas rigoureusement nécessaire de savoir faire des enveloppes, pour gérer une recette générale. — Si fait, c'est le premier talent que j'exige. » Et il congédia le solliciteur.

Je fus introduit devant un grand homme sec de soixante ans environ, au nez recourbé, à l'œil vif et dur, aux cheveux crépus, à la parole brève. « — Que voulez-vous ? — Monseigneur, une recommandation de M***. — Encore M*** ! c'est le protecteur du genre humain, voyons. » Le ministre m'arrache plutôt qu'il ne prend la lettre, en déchire la moitié en l'ouvrant, jette à peine les yeux sur son contenu et me congédie avec quelques phrases moins brusques.

On m'avait parlé du comte, depuis duc de Blacas, ministre de la maison du roi, qui s'était attribué le monopole de la confiance de son maître et celui des faveurs qui se distribuaient. Ce que l'on disait de son inaccessibilité m'ôta la pensée de me faire présenter à ce personnage.

J'avais toujours entretenu des relations de société et même d'affection avec M. Dambray [1]. Je retrouvai chez le chancelier et le garde des sceaux de France, l'accueil amical auquel m'avait accoutumé mon voisin de campagne et mon collègue au conseil général de la Seine-Inférieure. Les grandeurs n'avaient rien changé à sa bonté habituelle. Sa figure franche et ouverte avait conservé l'expression de gaîté qui lui était naturelle; on y eût vainement cherché un peu de la gravité que réclamait sa nouvelle position; elle s'y refusait et ses manières ne corrigeaient pas ce défaut; la simarre ne lui allait pas; il la portait trop légèrement et semblait souvent oublier qu'il en était revêtu.

1. Charles-Henri Dambray, né à Rouen en 1760, d'une famille parlementaire, avocat général à la cour des aides avant la Révolution. Appelé au Conseil des Cinq-Cents, il n'accepta pas d'en faire partie à cause du serment de haine à la royauté qui était exigé, et refusa ensuite les hautes fonctions offertes par Bonaparte, mais consentit à être membre du conseil général de son département. Louis XVIII, en 1814, le nomma chancelier de France. Il rejoignit le roi à Gand. A la seconde Restauration, par suite d'intrigues politiques, Dambray perdit le portefeuille de la Justice reçu antérieurement. Il était membre du Conseil privé avec le titre de ministre d'État et membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il mourut dans sa terre de Montigny le 13 décembre 1829, laissant une glorieuse mémoire de capacité, de fidélité et de probité.

Pendant sa carrière parlementaire, M. Dambray s'était acquis, avant la Révolution, une réputation de talent que confirma encore la fidélité inébranlable de ses principes royalistes. Malheureusement, il ne sut pas la soutenir pendant son ministère. Mais lorsqu'il eut à s'occuper de la présidence de la Chambre des pairs, il déploya un tact, une impartialité, une abnégation d'opinions personnelles qui lui ont concilié l'estime universelle. Sa mort a précédé de peu de jours la révolution de 1830.

CHAPITRE II

Les Cent Jours. — M. d'Haussez retourne en Normandie. — Arrivée de la duchesse d'Angoulême à Dieppe. — Ses préventions contre M. d'Haussez. — Députation de la Chambre des députés. — M. d'Haussez nommé député. — Coup d'œil sur divers groupes. — M. de Villèle. — M. de Corbières. — Le baron Hyde de Neuville. — Germe d'opposition parmi les royalistes. — M. Decazes trouve un appui dans les rangs intermédiaires de la Chambre auxquels appartient M. d'Haussez. — MM. Michel, Guizot et Villemain. — La conduite politique de M. d'Haussez obtient l'approbation du roi, tandis que les princes lui font peu d'accueil.

Les événements du mois de mars 1815 arrivèrent avant la réalisation des promesses qui m'avaient été faites. Je revins dans ma province attendre et préparer de meilleurs jours. Le titre de commissaire du roi dans le département de la Seine-Inférieure, qui me fut bientôt après conféré m'aurait donné les moyens d'agir avec succès, si l'on ne m'avait associé quelques collègues dont la nullité, l'absurdité même paralysaient toutes les mesures que j'aurais voulu

prendre. Mais enfin, la dynastie de nos rois reprit racine sur le sol français.

...[1] Madame la duchesse d'Angoulême débarqua à Dieppe. Je fus chargé de la complimenter au nom du Conseil général du département. L'accueil que j'en reçus fut des plus honorables, et la réception enthousiaste qu'elle reçut de la ville de Dieppe ajouta encore à la manifestation de sa bienveillance. Admis à l'honneur de dîner près de Son Altesse royale, je pris congé d'elle le soir même afin de pouvoir précéder son arrivée à Rouen où elle s'était fait annoncer pour la matinée du lendemain. L'expression qu'elle donna à ses traits lorsque je me présentai au moment où elle descendait de voiture ne me laissa aucun doute sur le changement de ses dispositions à mon égard. Bientôt après, j'appris d'elle que l'on était parvenu à introduire dans son esprit des préventions défavorables sur mon zèle et même sur ma conduite pendant l'interrègne. Ces rapports étaient basés sur des relations assez vagues que j'avais eues, avant la Restauration,

1. Les mémoires offrent une lacune indiquée par ces quelques points. On a lu dans l'introduction quelle fut, durant les Cent Jours, la conduite de M. d'Haussez : en qualité de maire de Neufchâtel il prêta serment de fidélité à l'Empereur[1]. Moins de trois mois après cette solennité, M. d'Haussez, comme on le voit, alla recevoir la duchesse d'Angoulême à Dieppe. Quant au changement qui se fit dans la manière d'être de la princesse à son égard, il n'y avait vraiment pas à vouloir l'expliquer par d'anciennes relations avec le préfet, M. de Girardin. La duchesse d'Angoulême avait été certainement informée de ce qui s'était passé à Neufchâtel, et ce souvenir fut sans doute la cause des préventions dont se plaint M. d'Haussez.

1. La *Normandie*, numéro de juillet 1895, p. 221.

avec M. Stanislas de Girardin[1], alors préfet de la Seine-Inférieure. On m'accusait, en les revêtant d'un caractère d'intimité qu'elles n'eurent jamais, de les avoir reprises pendant les Cent Jours. Ma justification, toute positive, tout évidente qu'elle fut, ne trouva pas accès auprès de la princesse. Les préventions se gravent dans son esprit avec une force telle que rien ne les efface. Dix-sept ans de dévouement, de zèle, de services, les événements même de 1830 et la part que j'y ai prise n'ont pu annuler les fatales impressions de ce moment. On en trouvera la preuve dans la suite de ces *Mémoires*.

Le roi avait décrété la dissolution de la Chambre des députés, et convoqué les collèges électoraux. L'unanimité des électeurs de mon arrondissement m'envoya à la nouvelle Chambre.

Avant l'ouverture de la session, je fréquentai la bibliothèque de la Chambre des députés, devenue le rendez-vous des nouveaux membres. Le coup d'œil en était curieux. On pouvait y étudier les ambitions qui se proposaient de percer, les demi-talents qui comptaient se produire, et les nullités qui se résignaient au rôle auquel elles ne pouvaient

1. Le comte Stanislas de Girardin, fils d'un maréchal de camp, d'une famille noble, originaire de Florence, né en 1762, à Lunéville, embrassa les principes de la révolution, et après avoir présidé l'Assemblée législative, fut incarcéré et ne dut la vie qu'à la chute de Robespierre. Il accompagna le roi Joseph à Naples, comme colonel, fit la guerre d'Espagne en qualité de général, et devint en 1812, préfet de la Seine-Inférieure. A la Restauration, il fut nommé préfet de la Côte-d'Or, puis révoqué en 1820, époque où il fut élu député dans la Seine-Inférieure. Il mourut en 1827.

échapper. Chacune des pièces de ce vaste local était consacrée à une nuance spéciale d'opinions. Chacune avait ses orateurs autour desquels on se groupait suivant le parti qu'ils soutenaient. Personne n'aurait osé afficher des idées contraires à celles du gouvernement ; mais sous ce vernis de royalisme, on apercevait les teintes qui, plus tard, devaient devenir des couleurs prononcées d'opposition.

Dans une des pièces principales, je remarquai dès les premiers jours un homme de chétive apparence, de figure remarquablement laide, d'accent nasillard et gascon, qui n'en cherchait pas moins à attirer les regards et à fixer l'attention. Il traitait toutes les questions qui se présentaient avec une facilité, une verve, un entrain qui faisaient oublier ses disgrâces physiques. Je crus d'abord voir en lui un bavard ambitieux ; je ne tardai pas à supprimer la première épithète, et à attacher à la seconde l'idée d'un homme de talent qui avait l'intention de s'en prévaloir pour exercer de l'influence ; cet homme était M. de Villèle [1].

Debout près de lui, se tenait ordinairement un personnage dont la figure était plus désagréable encore, non qu'elle fût plus laide, mais une expression de

1. Le comte Joseph de Villèle, né en 1773, à Toulouse, entra dans la marine militaire, s'établit à l'île Bourbon d'où il revint sous le consulat. En 1815, il fut nommé maire de Toulouse et élu député fonctions dans lesquelles il montra de grandes capacités. En 1820 ministre d'Etat, en 1821 ministre des Finances, en 1822 président du Conseil. En 1828, il dut céder la place à M. de Martignac, et fut fait pair de France. Se retira après 1830. Mort en 1834.

dureté, de dédain, répandue sur les traits la rendait répulsive. C'était M. de la Bourdonnaye[1]. Il parlait peu et lourdement, et ne rompait le silence que pour laisser échapper quelques mots malins, révélant son parti pris de tout blâmer, de tout contrarier.

M. de Corbières[2] allongeait sa figure pâle qu'animaient deux yeux perçants, à travers les rangs qui se pressaient, et ne s'oubliait pas dans la conversation, à laquelle M. Hyde de Neuville[3] prenait une

1. François-Régis de la Bourdonnaye, né à Angers en 1769. Servit la cause royale à l'armée de Condé et en Vendée ; député en 1815, il devint le chef de l'extrême droite, et le 8 août 1829, fut nommé ministre de l'Intérieur. Mort en 1839.

2. Pierre de Corbières, né près de Rennes en 1767, était député d'Ille-et-Vilaine quand il fut nommé président du Conseil de l'instruction publique et ministre d'État en 1820. L'année suivante il devint ministre de l'Intérieur, reçut le titre de comte et la pairie, quand en 1828, il quitta le ministère. Mort en 1853, en Bretagne, où il s'était retiré depuis la révolution de Juillet.

3. Jean-Guillaume Hyde de Neuville, né à la Charité-sur-Loire, le 24 janvier 1776, d'une famille anglaise d'origine, toute dévouée aux Stuarts. A peine âgé de seize ans, se mêla très activement de politique et, dans une foule de circonstances, montra autant de courage que de présence d'esprit. Il devint l'un des principaux agents des Bourbons, eut avec le général Bonaparte une entrevue où il lui proposa hardiment le rétablissement de la royauté. Injustement persécuté après l'explosion de la machine infernale, il se retira aux environs de Lyon où sous un nom supposé il exerça la médecine, et comme propagateur de la vaccine obtint une récompense du gouvernement dont sous son nom véritable il était persécuté. Ne voulant pas se soumettre à un acte de fidélité qu'exigeait la police impériale, il se rendit en Amérique et ne revint en France qu'à la Restauration. Il suivit le roi à Gand ; au retour de Louis XVIII, il fut élu député de la Nièvre, et vota avec la majorité. Ministre plénipotentiaire aux États-Unis en 1816, il conclut un traité de commerce avantageux. En 1823, ambassadeur en Portugal, il conserva au roi Don Juan sa couronne. (On trouvera plus loin une note à ce sujet.) Il fut ministre de la Marine du 3 mars 1828

part active avec des gestes violents, une voix grave et un ton emphatique de déclamation. Tels étaient les principaux interlocuteurs.

Un groupe assez nombreux habitait le salon voisin, mais personne ne paraissait encore en avoir pris la direction. La causerie, sans prétention, sans grand intérêt, révélait clairement que les auditeurs n'avaient pas adopté une ligne de conduite et qu'ils attendaient que les événements leur dictassent une décision.

Tout au fond, dans la pièce la plus reculée, se réunissaient une douzaine de personnes, dont l'air peu communicatif, le regard inquiet et malveillant, l'isolement affecté indiquaient que leur présence était le résultat d'une exception à l'influence de l'opinion qui avait prévalu dans la composition de la Chambre.

Peu de jours avant l'ouverture de la session, un changement dans le ministère fournit un prétexte à un classement prononcé d'opinions. Bien que personne parmi les nouveaux venus n'apportât de titres à une préférence sur les hommes que le roi avait appelés dans son conseil, on put remarquer cependant bon nombre de désappointements et une

au 11 août 1829. Très dévoué à la royauté, mais comme tant d'autres ultras ami des justes libertés, il signa la protestation des 221. En 1830, il défendit énergiquement les droits du comte de Chambord, puis donna sa démission de député. En 1832, il fut lors de l'expédition de la duchesse de Berry en Vendée, poursuivi et emprisonné ainsi que Chateaubriand. Il mourut à Paris le 28 mai 1857. Louis XVIII l'avait fait baron, et D. Jean VI comte de Bemposta.

résolution arrêtée de faire, dans l'intérêt apparent de la cause royale, de l'opposition au roi lui-même. On forma des réunions que l'on chercha à grossir le plus possible. Les mêmes orateurs, qui s'étaient fait remarquer à la bibliothèque de la Chambre des députés, avaient pris la direction de ces espèces de clubs. Aussi, dès l'ouverture de la session, se présentèrent-ils précédés d'une sorte de renom et que tous leurs efforts tendaient à affirmer.

L'animadversion de ces messieurs s'était dirigée contre M. Decazes, à qui le roi venait de confier le portefeuille de la police. Par un pressentiment qui n'a été que trop justifié, leur haine avait deviné combien ce ministre devait nuire à la royauté. Peut-être même cette haine a-t-elle contribué à le jeter hors de la voie droite et à le maintenir dans l'erreur.

Le nouveau ministre annonçait de la volonté, de la force, de l'audace même. Chaque jour, son crédit près du roi augmentait et prit bientôt le caractère d'une faveur déclarée qui se reflétait jusque dans les actes les plus insignifiants. Mais si cette complication de confiance et de faveur augmentait la puissance de M. Decazes, elle lui attirait, dans une proportion plus forte encore, la haine et l'envie et lui créait des embarras de tous genres qui devenaient forcément des obstacles réels.

A l'époque dont je parle, les prétentions de la noblesse s'étaient réveillées avec peu d'adresse et d'à-propos. On avait fait revivre, dans quelques

salons, certaines dénominations effacées du dictionnaire de la Révolution et qui, méchamment interprétées, choquaient des oreilles auxquelles elles étaient étrangères. Telles étaient celles d'homme de nom, de naissance, de l'ancienne cour, de gentilhomme, et par opposition, d'homme de rien, de parvenu. Ces dernières épithètes étaient surtout appliquées à M. Decazes[1], dont la noblesse, en effet, était de fraîche date. On y ajoutait des doutes sur son royalisme, puisés dans ses relations de société et d'alliances, dans sa position avant la Restauration. La conduite noble et franche qu'il avait tenue à l'époque récente des Cent Jours ne lui était comptée pour rien ou était attribuée à une ambition prévoyante. On voulait qu'il fût ennemi du nouvel ordre de choses, et l'on ne tenait pour vraies que les accusations qui tendaient à corroborer cette opinion.

M. Decazes, cependant, n'épargnait rien de ce qui pouvait la démentir. Les mesures qu'il prenait à l'égard des partisans du gouvernement impérial étaient énergiques jusqu'à la dureté. Les destitutions pleuvaient, on ne refusait ni les mises en surveillance,

1. Élie Decazes, fait duc par Louis XVIII, né près Libourne en 1780. Membre du conseil du roi Louis de Hollande, puis secrétaire des commandements de madame Lætitia, se rallia aux Bourbons et fut exilé pendant les Cent Jours. En 1815, préfet de police, puis conseiller d'État et ministre de la Police. En 1818, pair, ministre de l'Intérieur et président du Conseil. La chute du ministère arriva après la mort du duc de Berry. Decazes fut alors ambassadeur en Angleterre. Louis-Philippe le fit grand référendaire de la Chambre des comptes. Mort en 1861.

ni les exils, ni les arrestations à l'exigence des députés royalistes ; et ces mesures personnelles n'étaient que le prélude de la mesure générale à laquelle les Chambres furent appelées à donner leur sanction. Rien ne faisait, rien ne ramenait vers le favori des hommes résolus à se tenir systématiquement éloignés. Force lui fut de chercher de l'appui ailleurs. Il en trouva dans la portion de la Chambre des députés qui appartenait aux rangs intermédiaires de la société et que heurtaient les prétentions irréfléchies de quelques individus des classes supérieures ; dans les royalistes à opinions modérées qu'effarouchait l'emportement de ceux qui voulaient se faire les meneurs de la Chambre ; enfin dans les ennemis de la légitimité qui, faute de mieux, se rattachaient à tout ce qui tendait à restreindre les limites de l'autorité royale. Ce parti marchait avec d'autant plus de confiance dans la ligne qui lui était indiquée, qu'il y suivait le duc de Richelieu, ministre des Affaires étrangères, M. Decazes, ministre de la Police, M. de Barbé-Marbois, ministre de la Justice, et M. Corvetto, qui venait de remplacer le baron Louis aux Finances.

Le parti opposé avait à sa tête M. de Vaublanc, ministre de l'Intérieur, le duc de Feltre, ministre de la Guerre, et surtout les membres de la famille royale, qui tous, à l'exception du roi, se prononçaient pour une certaine forme de gouvernement peu en harmonie avec les principes introduits dans la charte. Ce parti avait attiré à lui, vers

la fin de la session, les deux tiers des membres de la Chambre.

J'appartenais à la première fraction. Je ne tardai pas à me lier étroitement avec MM. Decazes et de Richelieu. Les manières engageantes du premier m'avaient séduit : à une belle figure, à une tournure aisée qui démentait le parvenu, à une confiance très marquée dans son pouvoir, à un air de favoritisme qui perçait partout et en toute occasion sans insolence, et lui allait à merveille, il joignait une extrême affabilité, une habitude de prévenance qui semblait de l'affection, un désir apparent d'obliger, souvent suivi d'effet. Il avait l'art de paraître n'accorder qu'à peu de personnes des témoignages d'amitié qu'il prodiguait à beaucoup. Une maison somptueusement tenue lui donnait la faculté d'étendre les moyens de captation à tous ces débarqués de province, dont les désirs ambitieux se bornaient à être reçus dans le salon ou à la table d'un ministre et qui fondaient sur cette immense faveur la base de leur crédit parmi leurs commettants. M. Decazes avait un mot pour chacun d'eux, une promesse pour ceux qui lui demandaient, une offre pour les timides qui n'osaient réclamer. Tout cela s'accompagnait d'un certain air d'occupation intérieure qui faisait supposer que sous ces prévenances s'agitaient des pensées d'un ordre plus important. Il faisait bon de le voir parcourant ses salons encombrés, prenant sans savoir à qui elles appartenaient, les mains qui venaient se placer dans les siennes ; distribuant à

droite et à gauche et sans s'embarrasser à qui il les adressait, des signes d'intelligence, des mots sans suite, toujours favorablement interprétés ; disparaissant à neuf heures pour aller chez le roi, *chez le roi*... A cette époque, ces trois monosyllabes avaient bien de la valeur. Ils suffisaient pour donner la plus haute idée du crédit du ministre, lors même que des faits incontestables n'en auraient pas fourni la preuve ; et je ne sais s'il ne se reflétait pas quelque chose de cette idée sur ceux qui étaient admis aux fêtes de Son Excellence.

Dans sa manière d'envisager et de conduire les affaires, M. Decazes cherchait plus le brillant et l'extraordinaire que le solide. Il comptait sur son pouvoir et n'hésitait pas à l'employer, de préférence à des combinaisons qui auraient aplani les obstacles. Il se portait en avant, sans songer qu'il pût être arrêté dans sa marche.

A la tribune, il parlait sans beaucoup de méthode, sans une grande éloquence, mais de manière à se faire écouter avec intérêt, à rendre nettement sa pensée, quelquefois même à produire de l'effet. La préparation de ses discours lui coûtait peu de peine. Il notait les points principaux sur des feuilles volantes, désignant par des intervalles en blanc la place des improvisations. Çà et là il jetait une phrase saillante destinée à frapper l'esprit et à donner de l'élévation au discours. Tout en parlant et sans s'interrompre, il jetait les yeux sur son cahier qui ne lui servait qu'à maintenir de l'ordre dans ses arguments ; ses

répliques étaient courtes et faites souvent avec plus de chaleur que de convenance et d'à-propos.

On ne peut refuser à M. Decazes de l'étendue dans les vues politiques et les idées administratives et de la volonté pour les réaliser. Ce que l'on pourrait lui contester avec une égale justice, c'est la réflexion pour en calculer la portée et le sang-froid pour les mener à bien. Il se laisse aussi aisément entraîner par l'engouement d'une idée, au delà du possible. La faculté à s'emparer des opinions d'autrui tient de l'étourderie, et c'est avec une pareille inconséquence qu'il cherche à appliquer le fruit de ses observations sans se soucier des différences de circonstances. Cependant cette activité d'imagination est utile. Ce besoin d'une exécution prompte est avantageux chez un ministre, et en tout. Parmi les hommes politiques que je connais, M. Decazes est un de ceux qui m'auraient semblé le plus approcher de l'homme d'État si ses brillantes qualités avaient été dominées par un esprit plus calme, moins impressionnable aux conseils ardents, et subordonnées à une raison plus froide. Il a commis des fautes graves. Il s'est laissé entraîner à des erreurs d'une longue et bien funeste portée : mais ces erreurs, ces fautes, ne doivent pas être exclusivement imputées à sa volonté. Le parti qui lui était opposé ne négligeait rien pour les lui faire commettre, et il n'eût pu les éviter qu'en sacrifiant sa position présente et son avenir. Il n'eut pas le courage de faire ce sacrifice immense au moment où on le lui demandait, et que n'eût

pas même récompensé la plus légère gratitude. Est-il bien des gens, même parmi ses adversaires les plus acharnés, qui eussent agi différemment? Je les ai tous connus; je les ai tous étudiés par leur conduite et jugés par leurs œuvres; je réponds : non.

Aux premiers jours de sa faveur, le ministre de la Police n'avait suivi que ses inspirations personnelles. Bientôt on vit près de lui le petit botaniste Mirbel [1], sec comme les plantes de ses herbiers, dont l'esprit semblait mesuré à l'exiguïté de la taille. Son influence servit d'abord à ouvrir les oreilles de son patron aux idées de la doctrine, puis à introduire peu à peu dans son intimité les cerveaux épris de rêves creux qui la professaient. Mirbel avait horreur de la royauté et n'eût jamais pu employer de meilleurs moyens de servir sa haine.

On doit reconnaître qu'il a été puissamment aidé par le parti auquel il voulait du mal. Par inclination, par conformité d'idées, par ambition, M. Decazes

1. Charles-François Brisseau-Mirbel, né en 1776, à Paris, botaniste très distingué, accompagna en Hollande le roi Louis Bonaparte, en qualité de secrétaire de ses commandements. En 1817, il fut appelé au conseil d'État en qualité de maître des requêtes. Par affection pour M. Decazes, il entra dans la carrière administrative. Il remplit près de lui les fonctions de secrétaire général du ministère de la Police, puis de l'Intérieur. Il prit une grande part à toutes les mesures favorables à l'agriculture et à l'industrie, et saisit toutes les occasions d'être utile aux savants et aux artistes. S'associant à la disgrâce de M. Decazes, il donna sa démission en 1820 et reprit les travaux scientifiques qui lui avaient valu une juste réputation. Il mourut à Paris en 1854. Il avait été admis à l'Académie des sciences en 1806 et a laissé de nombreux ouvrages. Sa femme s'est fait comme peintre un nom qui n'est pas oublié.

était porté vers les royalistes. Il aurait suffi à ceux-ci, pour se l'attacher, de lui ouvrir leurs rangs et de le recevoir comme un égal et non comme un parvenu auquel ses services tenaient lieu d'origine, et qu'on flatterait pour le diriger. Mais, pour comprendre ce qu'il y avait de politique à profiter de la bonne grâce parfaite avec laquelle il se présentait, il eût fallu du calcul, de la réflexion, un plan arrêté, une volonté directrice, et cela manquait à ce parti, appelé à ne connaître que l'obstination, l'humeur et l'aveuglement. Les refus les plus secs, les procédés les plus blessants répondaient sans trêve à toute tentative que faisait le ministre pour se concilier les royalistes et désarmer les jaloux. Faut-il donc s'étonner de la défiance et de la haine qui entrèrent dès lors dans son esprit, quand il eut reconnu l'impossibilité de parvenir au terme de son ambition, lorsqu'il se vit condamné, lui que Louis XVIII appelait son fils, à rester aux yeux de la France l'allié d'une famille bonapartiste, un favori du roi, désavoué par la cour? Il accepta la position qui lui était faite et se jeta dans des rangs jusqu'alors ennemis par les brèches ouvertes par l'énergie même des mesures prises ; ces rangs se refermèrent sur lui et, en supposant, ce qui n'est pas probable, qu'il en eût la volonté, il n'eut plus la possibilité d'en sortir.

MM. Guizot et Villemain furent les premiers qui s'emparèrent de son esprit. Sophistes à théories et à belles paroles, ils mirent la charte en apophtegmes

et l'administration en raisonnements. Ils posèrent des principes et persuadèrent à leur disciple que les conséquences qu'ils en tiraient se convertiraient aisément en faits; ils jugeaient que, dans la lutte engagée entre l'ancienne et la nouvelle forme de gouvernement, l'opinion, libre de toute entrave, au-dessus de toute considération, devait seule intervenir, puisque seule, selon eux, elle pouvait faire naître la lumière dans ce chaos et replacer là où elle devait être la force accaparée par le pouvoir absolu, qui en abusait; que l'ennemi actuel étant l'ancienne aristocratie, il fallait lui opposer la démocratie moderne; que si celle-ci devenait menaçante à son tour, on aurait les moyens de la comprimer; qu'il fallait la charte et son ancienne exécution, l'expression sans contrôle de l'opinion publique et jusqu'à ses inconvénients; le roi et point de courtisans; des hommes de capacité, à quelque parti qu'ils appartinssent, et non des royalistes à préjugés; enfin, qu'avec une telle manière de procéder on arriverait, en peu de temps, à la perfection en matière de gouvernement.

Pour commencer l'exécution de ce plan séduisant, MM. Mirbel, Guizot et Villemain se placèrent à la tête des plus importantes divisions du ministère. La Chambre des députés était alors partagée en deux opinions, ou, pour mieux dire, en deux intérêts de force à peu près égale; quelques voix devaient suffire pour déterminer une majorité. Les trois génies dont je viens de parler persuadèrent à

M. Decazes que ces voix étaient à leur disposition et que, nouveaux Hector, ils traîneraient les dieux après eux, quelque part qu'ils voulussent les conduire. Ils réussirent dans certaines questions de peu d'importance et inspirèrent, dans leurs promesses, une confiance qui engagea à se porter à des mesures plus prononcées dans lesquelles ils échouèrent. Il n'était plus temps de revenir sur ses pas. M. Decazes poursuivit sa marche, des doctrines passa dans le libéralisme, se perdit, et avec lui une cause à laquelle il s'était attaché de bonne foi dans le principe, rien ne permet d'en douter, et dont on l'éloigna sans retour, en refusant de croire à la sincérité de l'affection qu'il paraissait lui porter.

Dans le cours de cette session, je parus souvent à la tribune, pour y combattre les projets du côté droit, soit qu'ils émanassent de ses membres, soit qu'ils vinssent de la portion du ministère qui partageait ses opinions. J'obtins peu de succès, car je luttais contre une majorité qui se fortifiait chaque jour; puis ma voix trop faible encore se prêtait d'autant plus mal à faire valoir mes discours que je les écrivais et me bornais à les lire. Je trouvais quelque compensation dans les compliments que le roi m'adressait et les encouragements qu'il me donnait chaque fois que j'avais l'honneur de le voir. Mais dès que je passais dans les appartements des membres de sa famille, l'accueil changeait de face. M. le duc d'Angoulême semblait ne pas me connaître. Madame ne se départait pas de la manière

disgracieuse dont elle m'avait traité à Rouen. Monsieur et M. le duc de Berry m'exprimaient le regret de ne pas me voir porter un uniforme d'officier de grenadiers à cheval de la garde, au lieu d'un habit de député. Cette conduite à mon égard dura plusieurs années et ne céda qu'à l'évidence de mon royalisme.

CHAPITRE III

Évasion de M. de Lavalette. — Le duc de Richelieu. — Le comte de Vaublanc. — M. de Barbé-Marbois. — Le duc de Feltre. — Le procès du maréchal Ney. — Ultras et modérés. — Le salon du comte de Brigode. — Le comte de Grammont. — Le comte d'Argenson. — Le marquis de Chauvelin. — Le prince de Wurtemberg. — Le baron de Barante. — Le comte de Sainte-Aulaire. — Un envoyé du Grand Seigneur. — Le comte de Montlosier. — M. Duvergier de Hauranne.

C'est dans le mois de décembre 1815 qu'eut lieu l'évasion de M. de Lavalette[1], la veille même du jour fixé pour l'exécution du jugement qui le condamnait à mort. Je dînais ce jour-là chez M. Decazes. Sa sœur, lui, deux secrétaires et moi étions les seuls convives. Pendant toute la première partie du dîner,

1. Marie Chamans, comte de Lavalette, né en 1769 se montra hostile aux terroristes et durant toute la Révolution sa conduite fut très honorable. Il servit Bonaparte avec un grand dévouement, l'accompagna en Égypte et l'aida dans le coup de main du 18 Brumaire. L'Empereur lui confia l'admininistration des postes, et c'est pour avoir, le 20 mars 1815, repris illégalement la position de directeur général dont il avait été privé au retour des Bourbons, qu'à leur seconde rentrée il fut condamné à mort. La veille du jour où l'exécution devait

le ministre fut très gai. Il jouait avec une de ses nièces qu'il faisait sauter sur ses genoux, et qu'il trouvait fort plaisant de laisser courir sur la table pour y prendre tout ce qui convenait à sa gourmandise, lorsqu'un huissier vint l'avertir qu'on le demandait immédiatement dans son cabinet. Comme il ne se pressait pas de sortir, l'huissier rentra et lui dit que le message pour lequel on l'appelait ne comportait pas de remise. Il sortit. Deux minutes après il fit appeler son premier secrétaire et puis le second. A cette précipitation, à l'air affairé des huissiers, madame Princeteau[1] et moi présumons qu'une circonstance extraordinaire se présente. Je me hasarde à pénétrer chez le ministre que je trouve dans un désordre extrême, la figure altérée, hors de lui, donnant des ordres, dictant à droite et à gauche, parlant bas aux uns, haut aux autres; pestant, jurant. Sans que je le questionnasse, j'appris que cette situation était causée par l'évasion de M. de Lavalette.

Bien des personnes auxquelles j'ai raconté cette anecdote, ont prétendu que le premier j'avais été

avoir lieu, madame de Lavalette se rendit à la prison de son mari, accompagnée de sa jeune fille et d'une vieille gouvernante. Trois femmes reparurent bientôt pour traverser le greffe; l'une d'elles semblait dans la plus profonde douleur et se couvrait le visage de son mouchoir. Cette prétendue femme c'était le condamné, vêtu des habits de madame de Lavalette restée à sa place en prison. Lavalette gagna la Bavière et se retira chez son cousin Eugène de Beauharnais. Louis XVIII accorda, en 1822, des lettres de grâce à Lavallette. Sa courageuse femme devint folle après son acte de dévouement. Son mari vécut dans la retraite et mourut au commencement de mars 1830.

1. Sœur de M. Decazes.

dupe de cette mystification. Si je l'ai été, je le suis encore ; car je mets de l'obstination dans ma duperie, et je persiste à croire qu'il n'y avait rien de feint dans une gaieté qu'on aurait affectée pour moi seul, convive de hasard ; dans cette inquiétude qui s'exprimait par les signes les moins équivoques ; dans tous les détails qui m'ont passé sous les yeux pendant cette soirée, et que j'ai soigneusement recueillis et écrits la nuit même dans la pensée qu'ils pourraient éclaircir un point historique. J'ai persuadé si peu de monde qu'il faut que ma conviction personnelle soit bien forte pour ne pas être ébranlée par le doute général. Cependant je la conserve telle qu'elle a toujours été. Mes rapports avec M. Decazes ne peuvent avoir aucune influence sur mon opinion à cet égard. Une rupture ouverte s'était produite entre nous avant qu'il quittât le ministère. Les circonstances qui nous ont momentanément rapprochés n'ont jamais renouvelé l'intimité qui avait cessé d'exister, et à laquelle s'opposait la diversité de nos opinions sur les choses, les moyens et les hommes.

Plusieurs des amis de M. de Lavalette m'ont assuré lui avoir entendu dire qu'il était fermement persuadé que le roi et ses ministres étaient étrangers à son évasion. Cette assertion m'a été confirmée à plusieurs reprises par le général Sir Robert Wilson, l'un des trois Anglais qui avaient favorisé sa fuite.

La direction du ministère des Affaires étrangères

semblait revenir de droit au duc de Richelieu[1]. Son intimité avec l'empereur Alexandre, résultat de son service dans l'armée russe, la confiance qu'inspirait sa loyauté le rendaient plus apte que tout autre à remplir ce poste, dans un moment où il s'agissait d'engager les souverains alliés à rappeler leurs armées, dont la présence faisait chèrement payer à notre pays des services qui n'avaient été ni le motif ni le but de cette levée de boucliers. Le choix du roi eut donc l'approbation générale. En effet il eût été impossible de trouver plus de franchise jointe à plus de fermeté; plus de probité unie à un plus grand amour de son pays; un dévouement plus vrai; un désintéressement plus complet; plus de précision dans les idées, plus de facilité à les exprimer par écrit.

Ces côtés si brillants ne pouvaient malheureusement suppléer aux qualités et aux talents qui manquaient à cet homme d'État. Ses vues avaient peu de portée. Les capacités dont il avait fait preuve dans son gouvernement d'Odessa et qu'on s'était

1. Armand-Emmanuel-Sophie-Septimanie de Vignerod du Plessis, duc de Richelieu, petit-fils du maréchal de Richelieu, né en 1766, émigra en 1789 et entra au service de la Russie où il remplit de hautes fonctions. En 1814 il fut créé pair de France et suivit le roi à Gand. En 1815, ministre des Affaires étrangères, il obtint l'évacuation du territoire et une diminution sur l'indemnité de guerre. Les Chambres lui ayant voté cinquante mille francs de rente à titre de récompense nationale, il consacra cette donation à la fondation d'un hospice à Bordeaux. En 1820 il fut rappelé aux affaires comme président du Conseil des ministres. Il donna sa démission en 1821 et mourut en 1822. Les *Mémoires du duc de Rochechouart* contiennent de très intéressants détails sur le duc de Richelieu.

exagérées, ne s'étendaient guère au delà de l'administration. Les idées qui se présentaient abondamment sous sa plume se faisaient souvent attendre inutilement lorsqu'il parlait. L'impatience le gagnait alors, augmentait sa difficulté d'élocution et bientôt faisait place à la colère qui faisait oublier toute raison. A travers la simplicité qu'il affectait, on voyait percer l'orgueil d'une haute naissance, et la noblesse de ses manières n'était pas exempte d'une fierté qui, dans bien des occasions, aurait pu être autrement qualifiée. Une tournure élégante, une figure régulière et gracieuse qui semblait révéler plus d'esprit qu'il n'en possédait faisaient naître en faveur du duc de Richelieu des impressions qui subsistaient jusqu'à ce que l'on eût occasion de l'examiner à fond et de l'étudier. Pour résumer mon opinion sur son compte, je dirai qu'il a été un très bon ministre en 1815, car il était alors l'homme du moment qu'il eût fallu créer pour la circonstance. Moins bien en situation dans son second ministère, il a vu l'opinion se venger par une rigueur outrée de la trop grande faveur avec laquelle elle l'avait d'abord traité.

Pour reconnaître le service rendu par le duc de Richelieu qui venait d'obtenir des souverains alliés la retraite de leurs troupes, les Chambres lui votèrent une pension viagère de cinquante mille francs. Bien que sa fortune fût modique, il chercha à détourner ce genre de récompense. Tous ses efforts ayant échoué, il dut accepter, mais ce fut pour reverser immédia-

tement sur les hospices de Bordeaux les effets de la munificence nationale.

On raconte qu'en 1815, M. de Richelieu et M. Decazes, se rendant ensemble à un bal dans un hôtel du Faubourg Saint-Germain, furent déposés dans la cour d'un hôtel où se donnait une fête. Ils entrent sans s'informer où ils sont et remarquent une grande surprise sur les figures presque toutes inconnues qui les entourent au moment où leurs noms sont solennellement annoncés. Ils en éprouvent eux-mêmes un égal étonnement quand, à la place de la maîtresse de maison qu'ils s'attendaient à trouver, ils voient s'avancer la princesse de Talmont. De part et d'autre les choses se passent avec une grande civilité; on paraît s'applaudir de l'erreur, et, après le temps commandé par les convenances, les ministres se retirent. La porte ne s'était pas fermée sur eux que les rires, les plaisanteries circulaient de toute part. « Vous vous étonnez de ce qui vient d'arriver, dit la princesse, vous avez tort. M. Decazes ne sait jamais où il va, et M. de Richelieu ne sait pas davantage où on le mène. » Mot plein de sens et de vérité, et qui peint mieux que toutes les phrases possibles le caractère des deux personnages.

Le ministère de l'Intérieur était dirigé par un homme qui avait la singulière fortune d'égayer, et souvent même à ses dépens, la Chambre des députés et les salons de l'opposition. C'était le comte de Vaublanc.

Après avoir participé à tous les événements de

la révolution[1], aux vicissitudes si fréquentes dans ces temps de bouleversement, et aux faveurs de Napoléon, il s'était retrouvé royaliste à la Restauration, et devait à la réputation qu'il s'était faite par l'ardeur de son dévouement de fraîche date, une place élevée dans la confiance et dans le gouvernement de Louis XVIII. Toutes ses prétentions se renfermaient dans une seule, celle d'avoir une supériorité universelle, soit qu'il l'appliquât aux affaires, soit qu'il la soumît à l'épreuve de la tribune.

1. La phrase de M. d'Haussez pourrait faire croire que M. de Vaublanc eut sa part dans les horreurs de la Révolution. Il n'en fut pas ainsi. En 1791, Vaublanc fit partie de l'Assemblée législative dont il devint président et où il prit place parmi les royalistes constitutionnels, non, à la vérité, sans payer tribut au langage et aux passions révolutionnaires. Mais pendant la Convention, il n'échappa à la mort qu'en menant une vie errante dont il a, d'une manière fort intéressante, raconté les épisodes dans des Mémoires très curieux (ils ont paru dans la collection de Barrière, Paris, Didot 1857, un vol. in-12). Après avoir été nommé au conseil des Cinq Cents, proscrit au 28 fructidor, Vaublanc quitta la France et n'y rentra qu'après le 18 Brumaire. Il fut alors nommé membre du Corps législatif. En 1807, Napoléon lui donna le titre de comte et le fit préfet de la Moselle où il laissa les meilleurs souvenirs. Il conserva ces fonctions à la Restauration et se rendit à Gand. Après la chute de Napoléon, il fut nommé conseiller d'État et préfet des Bouches-du-Rhône. Le 25 septembre 1815, Louis XVIII lui confia le portefeuille de ministre de l'Intérieur qu'il perdit le 7 mai 1816. En 1820, le Calvados l'envoya à la Chambre des députés où il siégea à l'extrême droite. A la révolution de Juillet, il renonça à la vie politique et mourut à Paris le 21 mai 1845, sans laisser aucune fortune. Outre ses Mémoires, que nous avons déjà cités, il laisse : un poème, *Le dernier des Césars*; une tragédie, *Soliman*, etc. M. d'Haussez s'étonne qu'après avoir été en faveur sous Napoléon, Vaublanc se soit retrouvé royaliste à la Restauration; ce fut ce qui arriva alors à tant de monde que cette observation critique n'était peut-être pas à faire. M. Boullée dans ses *Biographies contemporaines*, tome I, p. 234, a donné une bonne notice sur le comte de Vaublanc. Lacretelle, écrivant dans un sens libéral, a été pour Vaublanc moins sévère que d'Haussez: « Durant

A l'aptitude administrative de Colbert et de Louvois, il croyait joindre le talent oratoire de Mirabeau. Aussi avec quelle satisfaction de lui-même faisait-il ou disait-il des sottises ! On pouvait un moment se laisser surprendre à sa parole, car on ne saurait lui refuser les qualités extérieures de l'orateur. Sa belle figure, son geste imposant, sa voix sonore, forte et bien timbrée, sa persuasion de l'excellence de ce qu'il disait étaient propres à imposer.

Un autre personnage qui avait aussi été balotté par les événements révolutionnaires occupait le ministère de la Justice, M. de Barbé-Marbois[1], ajoutait à la

la période le plus terrible de la Révolution, le parti modéré avait compté M. de Vaublanc parmi ses chefs les plus courageux et les plus considérés. Il n'avait pu remplir ce rôle sans faire quelques concessions à l'esprit ombrageux de l'Assemblée législative, mais elles n'eurent pour objet que d'empêcher le terrible complément que l'on voulait léguer à la Révolution par la journée du 10 Août. Ministre de Louis XVIII, il eut la faiblesse de craindre que ces concessions ne lui fussent reprochées. En flattant quelquefois un parti qui concordait peu avec la modération de ses principes, il affaiblit l'autorité de son caractère et celle de son talent. L'équilibre qu'il avait perdu, il ne put depuis le retrouver. » (*Histoire de France depuis la Restauration*, t. II, page 67.)

1. Le comte de Ségur a ainsi esquissé la vie de Barbé-Marbois : « Après le triomphe des États-Unis, M. de Marbois, nommé intendant de Saint-Domingue, rétablit l'ordre dans cette colonie. Revenu en France, il fut envoyé en mission à Vienne par Louis XVI. Échappé à la Terreur, il fut membre du Conseil des Anciens, proscrit, puis exilé par le Directoire; il languit plusieurs années à Cayenne sur un sol infect où presque tous ses compagnons d'infortune périrent. Rappelé dans sa patrie, il fut ministre de Napoléon, se vit honoré de la même manière par Louis XVIII, et plein de forces à l'âge où celles de la plupart des hommes sont usées, il honore également par ses lumières et par sa probité la Cour des comptes qu'il préside et la Chambre des pairs où il siège. » (*Mémoires du comte de Ségur*), Paris, Eymeri 1825, t. I, page 301. — Barbé-Marbois, né à Metz en 1745, est mort en 1837.

gravité de la simarre par la gravité de sa figure, par la froideur de son accueil, par la dureté de ses rapports. C'était un homme empesé, glacial, dédaigneux de parler et de se mouvoir, ne changeant ni d'idées ni de pose. Il est impossible de donner à l'autorité de la magistrature un air plus propre à en dégoûter, au pouvoir un aspect plus repoussant; et si l'on cherchait ce qui pouvait justifier ou compenser une morgue si offensante, on ne trouvait que des qualités communes, des talents contestés, des antécédents prouvant le peu de fixité de sa conduite politique. On vantait sa probité! singulier éloge! on eût dit que l'on devinait une seconde révolution à la suite de laquelle cette qualité serait citée comme une exception chez les hommes appelés alors aux premiers emplois.

Le portefeuille de la Guerre était tombé entre les mains du duc de Feltre. Au lieu de chercher dans les circonstances qui les rendaient inévitables la source des fautes qu'on lui a reprochées, on préfère les attribuer à l'incapacité du ministre. Voilà comment les partis raisonnent et jugent! Aux yeux de tout homme impartial, le duc de Feltre [1], placé dans des temps ordinaires, aurait été rangé dans la classe des administrateurs sages et à la hauteur

1. Henri-Jacques-Guillaume Clarke, né à Landrecies le 17 octobre 1765, entré en 1781 à l'École militaire, sous-lieutenant en 1782, chef d'état-major général en 1793, à l'armée du Rhin en 1795, général de division, ministre de la Guerre en 1807, créé duc de Feltre en 1809, ministre de la Guerre en 1815 et après le retour de Louis XVIII qu'il accompagna à Gand, maréchal de France le 3 juillet 1816 ; mort le 28 octobre 1818.

des fonctions qu'ils remplissent. Je ne l'ai pas connu, et je l'ai à peine vu ; je forme mon opinion sur ce que m'en ont dit des hommes fort en état de l'apprécier et sur ce que ses actes m'ont révélé.

Un événement marquant, le procès du maréchal Ney, jeta du deuil et une sorte de trouble moral sur la fin de l'année 1815. J'ai suivi les débats de ce malheureux procès. J'ai eu le douloureux spectacle d'un noble caractère aux prises avec une accusation fondée de trahison, d'un guerrier portant à la barre d'un tribunal le courage qui ne l'avait jamais abandonné sur les champs de bataille, et présentant sa poitrine à des balles françaises comme il l'avait tant de fois exposée à des balles étrangères. Moi aussi j'ai porté mon jugement. Moi aussi j'ai condamné le maréchal comme coupable, non d'une trahison réfléchie, mais d'une surprise faite à son honneur par d'anciens sentiments contre lesquels il n'était pas assez en garde ; moi aussi j'aurais prononcé la sentence fatale si j'avais eu le malheur de siéger parmi ses juges. Mais moi aussi j'ai regretté que, se plaçant au-dessus des clameurs d'une opinion passionnée, la clémence royale n'ait pas adouci la rigueur de l'arrêt. Je dois convenir cependant que cet acte de bonté aurait suscité contre le souverain et son gouvernement des récriminations, des haines qui n'attendaient qu'un prétexte pour éclater. La mort du maréchal Ney, méritée aux yeux de la loi, peut donc être justifiée à ceux de la politique. Et pour beaucoup moins, un gouver-

nement révolutionnaire ne se serait montré ni plus indulgent, ni plus méticuleux que le gouvernement légitime ne l'a fait dans cette circonstance. Mais je n'en déplore pas moins la nécessité qui s'est opposée à ce qu'une des gloires les plus éclatantes de l'armée échappât à une condamnation épargnée à des têtes plus obscures et non moins coupables.

La Chambre des députés était partagée entre un royalisme outré et un constitutionnalisme très monarchique. La majorité, composée d'hommes à qui l'exaltation de leurs opinions avait fait donner, par le roi lui-même, le nom d'ultra-royalistes, avait conçu je ne sais quel système au moyen duquel elle prétendait trouver, dans des institutions populaires et très libérales, un contrepoids à la tendance qu'elle supposait à Louis XVIII et à ses ministres, à chercher de l'appui dans le peuple et parmi les libéraux. Il était plaisant d'entendre MM. de Villèle, de Corbières, de la Bourdonnaye, Hyde de Neuville et leurs adhérents proclamer des idées qui, dans la bouche de leurs adversaires, auraient fourni des textes aux accusations d'opinions révolutionnaires qu'ils ne cessaient de diriger contre eux. Cette disposition jeta dans la minorité bien des députés qui, ne concevant rien à ce mélange de rigorisme royaliste et de concessions libérales, se rangèrent dans un parti à la tête duquel le roi et une portion de son ministère s'étaient ouvertement placés. De part et d'autre, on se réunit dans des clubs, prétendant se concerter ; mais en réalité les conférences

demeuraient stériles, et l'irritation de chacun ne servait qu'à augmenter l'indécision où l'on était sur une ligne à suivre. D'autres réunions avaient lieu dans des maisons particulières. Celles-ci, quoique moins nombreuses, avaient cependant des résultats plus positifs, parce que l'on s'y entendait mieux et que, composées des meneurs et des hommes les plus influents, elles produisaient un effet réel.

Une de ces réunions s'était formée chez le comte de Brigode, pair de France, dont le frère, membre de la Chambre des députés, appartenait à la minorité. Le lundi était le jour habituel. A la suite d'un dîner auquel étaient conviés une douzaine de pairs et de députés, la société s'augmentait d'un nombre à peu près égal d'invités, et l'on passait en revue les hommes et les projets qu'on leur supposait. Je ne manquais pas une de ces soirées, et j'y assistai jusqu'au moment où je vis l'opinion libérale y prendre une supériorité prononcée. Plusieurs des personnes qui les fréquentaient suivirent mon exemple. Déserté par les royalistes, le salon du noble pair devint un véritable comité jacobin.

Je vis là les notabilités du parti modéré et quelques-unes du parti libéral. Le comte Beugnot était un des assistants les plus assidus. Avec lui y figurait un vétéran de la Révolution, le comte Siméon[1],

1. Joseph-Jérôme Siméon, né à Aix le 30 septembre 1749, membre du Conseil des Cinq Cents en 1795, banni après le 18 fructidor, tribun en 1803, conseiller d'État en 1804, préfet du Nord en 1814, ministre de l'Intérieur en 1820, président de la Cour des comptes en 1837, mort le 19 janvier 1842, fait comte et pair par Louis XVIII.

qui contribuait à l'agrément de la conversation par des mots malins et par un jugement très exact et, je dois le dire, très impartial sur les événements dont il avait été témoin et sur les acteurs qui y avaient figuré. C'était un homme adroit, peu disposé à se compromettre, mais ardent à pousser les autres vers le but auquel il voulait arriver à leur suite. Il parlait peu et choisissait avec à-propos l'occasion de le faire.

Une espèce de tête sans cervelle débitait des saillies piquantes souvent heureuses, sans jamais s'embarrasser de la portée qu'elles devaient avoir. C'était le comte de Grammont, Franc-Comtois très libéral, quoique très fier de sa naissance, dont la noblesse était attestée par une croix de Saint-Georges qu'il portait constamment à la boutonnière, déclamant contre les prêtres et entendant la messe tous les jours, beau-frère de M. de La Fayette et se disant ami du roi, rieur, brouillon, pasquin, malin, et au fond bon homme. Il était le collecteur et le distributeur de toutes les nouvelles vraies ou fausses, de tous les bruits réels ou supposés qui circulaient dans la capitale. L'influence qu'eussent éloignée de lui la tournure de son esprit et la légèreté de son caractère, il l'obtenait de son activité, du bourdonnement qu'il produisait, de cette omniprésence qui le faisait paraître partout, de ce franc parler qui lui faisait dire tout ce qui lui passait par la tête. Le mot suivant eut un grand succès.

M. Decazes, qu'il voyait beaucoup, prit un soir

un air composé et chagrin pour lui apprendre que le duc de Rovigo venait d'être condamné à mort (par contumace) : « J'en suis bien aise, dit M. de Grammont. — Comment, vous en êtes bien aise? avec vos opinions? — Sans doute, cela fait planche pour les ministres de la Police. »

Parmi les habitués du salon de M. de Brigode, on remarquait le comte d'Argenson[1], à son air sombre et de conspirateur, à son abord froid et incivil, à ses remarques rares, mais très mordantes, à sa haine contre l'ordre de choses existant.

Plus brillant, plus moqueur, plus insolent encore, plus grand seigneur surtout, M. de Chauvelin[2] avait le ton, les manières et toute la fatuité d'un courtisan de l'œil-de-bœuf, avec toute la suffisance d'un

1. Marc-René-Marie Le Voyer, marquis d'Argenson, né à Paris, le 19 décembre 1771, mort dans la même ville le 1er août 1842. En 1792, il fut aide de camp de La Fayette. En 1809, il fut nommé préfet des Deux-Nèthes et donna sa démission en 1813. Pendant les Cent Jours, il fit partie de la Chambre des représentants et, de 1820 à 1824, député du Haut-Rhin. En 1829, il fut élu député par le département de l'Eure, en 1830 par celui de la Vienne et en 1841 par celui du Bas-Rhin. « M. de La Fayette, M. d'Argenson et M. Manuel acceptaient et dirigeaient les conspirations sans les ignorer; le général Foy, M. Benjamin Constant et M. Casimir-Perier les désapprouvaient et ne s'y associaient pas. » (*Mémoires de Guizot*, t. I, p. 237.)—Voir l'*Histoire de la Restauration*, par E. Daudet, p. 281.

2. Bernard-François, marquis de Chauvelin, malgré les exemples de dévouement à la royauté que lui laissait sa noble et antique famille, embrassa les principes de la révolution et en 1792 et 1793, fut chargé de missions diplomatiques. En 1810, il était préfet de la Lys et conseiller d'État; en 1812, intendant général de la Catalogne. Sous la Restauration, député de la Côte-d'Or, il se montra le constant adversaire de la monarchie. Il était né le 29 novembre 1766, à Paris et mourut dans cette ville en 1832.

doctrinaire; le genre d'esprit d'un beau parleur de l'ancienne société et les sentiments politiques d'un orateur de club. J'ai vu peu d'hommes plus difficiles à supporter que cette espèce de tribun aristocrate, et mon aversion était partagée par tout le monde.

La tournure que la conversation prenait dans ces réunions était peu favorable au gouvernement, mais toujours respectueuse envers le roi et la royauté. Un soir, elle prit un caractère différent, grâce à un étranger aux cheveux très blonds, aux moustaches rousses et épaisses, dont la figure fière annonçait une malveillance habituelle du commandement. Il déclamait avec amertume contre la direction que prenaient les gouvernements; contre la tendance qu'il leur supposait à la tyrannie, contre l'aristocratie, à laquelle il prêtait des intentions dangereuses; en un mot contre tout ce qui semblait servir de base au système monarchique. On fut surpris d'apprendre que ce prêcheur de libéralisme était un frère de roi, appelé peut-être à régner un jour; un général au service des armées coalisées qui s'était fait remarquer par sa dureté à exercer le commandement dans les pays placés sous ses ordres, un salarié du roi de France, de qui il touchait un traitement annuel de quarante mille francs, lequel, faute de moyens plus réguliers d'être acquitté, était prélevé sur les fonds secrets de la police; que c'était, enfin, le prince Paul de Wurtemberg, qui se faisait libéral afin que rien ne manquât au

contraste de sa position avec sa conduite politique et au scandale de toute sa vie.

Deux des habitués les plus aimables de cette société étaient le baron de Barante[1] et le comte de Sainte-Aulaire. Si l'esprit du premier avait pu se contraindre, on l'eût deviné à ses deux petits yeux tout pétillants de vivacité, qui prêtaient une animation inouïe à une physionomie chafouine, peu remarquable en elle-même, et semblaient impatients de trouver le moment d'émettre une pensée maligne. Cette pensée arrivait et portait un cachet de précision, d'à-propos, de piquant qui ne manquait jamais son effet. A une conversation attachante, M. de Barante joint un talent réel pour les affaires. Il en a donné des preuves dans la direction générale des contributions, qui lui fut confiée en 1816. Il écrit d'une manière supérieure et il se présentait à la tribune toujours prêt à répondre avec finesse à toutes les objections de ses adversaires.

On doit regretter que tant de talent soit gâté par une disposition à se laisser entraîner à des systèmes, à des idées théoriques, à ce que l'on est convenu

1. Prosper Brugières, baron de Barante, né à Riom en 1782. Préfet sous l'Empire, fut nommé par Louis XVIII conseiller d'État et pair de France en 1819. Ces faveurs ne l'empêchèrent pas de se placer dans les rangs de l'opposition. Mais, après la révolution de Juillet, il se montra très dévoué au gouvernement de Louis-Philippe. Son *Histoire des ducs de Bourgogne* donna une nouvelle direction aux études historiques. D'autres ouvrages, d'une importance moindre, l'occupèrent à diverses époques. Il était membre de l'Académie française et mourut en 1860. Les *Souvenirs du baron de Barante* ont été publiés par son petit-fils. (Calmann Lévy, 1893.)

d'appeler des doctrines : il en résulte un faux emploi de moyens d'ailleurs fort brillants.

La seconde personne que j'ai indiquée, M. de Sainte-Aulaire [1], homme du monde, homme d'État, littérateur, joignait aux habitudes de la société d'autrefois une étendue et une variété de connaissances qui sont du siècle actuel, et possédait, pour faire valoir ses avantages, une élocution élégante et facile, aussi remarquable dans un salon que dans une grande assemblée. C'est sans contredit une des supériorités de notre époque. Le parti royaliste doit d'autant plus regretter la désertion de M. de Sainte-Aulaire qu'avec un peu d'adresse, il aurait probablement pu le conserver dans ses rangs. Une faute, grave à la vérité, mais qu'une sage politique eût considérée comme le résultat d'une nécessité de circonstances, a été convertie en crime. Le pardon a été refusé à celui qui l'avait commise et, avec un aveugle acharnement, on a forcé à devenir un ennemi un homme qui nous aurait aidé de la puis-

1. Louis de Beaupoil, comte de Sainte-Aulaire, né le 6 juillet 1778, au château de Mancellier en Bretagne, chambellan de l'Empereur en 1809, préfet de la Meuse en 1813, de la Haute-Garonne en 1814. Au retour de Napoléon, il envoya loyalement sa démission, mais dans une proclamation engagea ses administrés à ne pas tenter une résistance inutile. C'est à cette proclamation que M. d'Haussez fait allusion. Sainte-Aulaire fut envoyé à la Chambre par plusieurs départements. En 1829, il était pair de France par hérédité. Sous Louis-Philippe, il fut ambassadeur à Rome, à Vienne et à Londres. Il mourut à Paris, le 12 novembre 1854. Il était membre de l'Académie française; son principal ouvrage est son *Histoire de la Fronde*, qu'il présentait comme une première tentative de monarchie constitutionnelle.

sance de son beau talent et de l'influence de son caractère aimable.

Nous voyions souvent dans nos réunions un envoyé du Grand Seigneur, Grec d'origine, intrigant de profession, nommé Angelo, qui nous amusait par l'étonnement que lui causait la longanimité du roi à souffrir les attaques dirigées contre son autorité et qui avait la manie de supposer le sultan Mahmoud à la place de Louis XVIII. Les moyens qu'il indiquait très sérieusement comme devant être employés par le souverain constitutionnel qu'il voulait faire venir de Constantinople à Paris, auraient été peu du goût des frondeurs à qui il parlait. Il a dû lui-même leur reconnaître quelques inconvénients quand, à son retour en Turquie, il a vu ses services récompensés par l'envoi d'un cordon qui s'est serré autour de son cou d'une manière plus sévère que ceux que le roi de France distribuait à ses amis et même à ses ennemis.

Angelo cessa brusquement de figurer dans le salon du comte de Brigode. On dit que ce dernier, déjà fatigué des visites fréquentes du Grec chez la comtesse d'... qui n'aurait dû recevoir que lui, l'avait congédié en le voyant remettre avec précipitation ses babouches que la familiarité avec laquelle il était reçu lui avait permis de quitter.

Nous avions quelquefois aussi parmi nous un gros homme qui usait les vastes poumons et la langue infatigable dont la nature l'avait doté, à traiter tous les sujets, depuis les spéculations les plus élevées de

la politique jusqu'aux plus minutieux détails de l'agriculture. Sa conversation était une enfilade non interrompue de réminiscences des temps où il avait joué un rôle, d'anecdotes de tout genre, de citations de toute espèce, de vanteries, d'éloges personnels. M. de Montlosier[1] (c'était lui) exerçait la double vue qu'il semblait posséder à voir des malheurs dans l'avenir; son imagination à en créer; sa faconde à en faire des objets de terreur. Il habillait toutes ses visions en jésuites, espérant les rendre plus effrayantes sous cette apparence. Les jésuites lui apparaissaient partout, à la cour, dans les deux Chambres, dans les tribunaux, dans l'administration, à l'armée. On eût dit qu'il avait un jésuite sur le nez comme Pascal croyait avoir une mouche sur le sien.

Avant de déserter le camp royaliste auquel il avait longtemps appartenu, M. de Montlosier cherchait à y faire de nombreuses recrues, qu'il poussait devant lui dans le camp libéral. Écarté de la Chambre des députés je ne sais pourquoi, il se mit à écrire dans les journaux, à crier dans les salons, à déclamer avec passion dans les pamphlets. La tournure féodo-libérale de ses idées, le ton métaphysique de son

1. François-Dominique Reynaud, comte de Montlosier, naquit à Clermont-Ferrand le 14 avril 1755 et fut envoyé par la noblesse de Riom à l'Assemblée constituante. Émigré, il servit dans l'armée des princes. Rentré en France, il se rallia à l'Empire et fut attaché au ministère des relations extérieures. Il accueillit avec joie la Restauration, mais *le parti prêtre* devint pour lui un épouvantail qu'il ne cessa de combattre dans divers ouvrages. Fait pair le 11 octobre 1834, mort à Clermont le 9 décembre 1838.

style et l'assommant ennui de sa conversation, amortissaient l'effet qu'il aurait pu produire. Il n'a été qu'un parleur incommode, un écrivain cité, mais peu lu, un tribun sans auditoire, faisant plus de bruit que d'opposition réelle. Une pension qui lui fut ôtée, un procès qu'il eut à soutenir en raison d'un libellé, réveillèrent un instant l'opinion endormie sur son compte. Mais c'est tout ce qu'il a pu obtenir. Il ne fallait pas moins qu'une révolution pour le produire à nouveau sur la scène publique; celle de 1830 lui a rendu ce service en le jetant dans la Chambre des pairs.

M. Duvergier de Hauranne [1] apportait dans nos réunions le tribut de son esprit pointu et incisif, de sa prétention à faire prévaloir ses idées courtes, mais méchantes, de son caractère dur et hargneux, de sa logique mordante et âcre, de l'impolitesse de ses manières. Ce qui aurait nui à tout le monde dans d'autres circonstances lui réussissait à une époque où tout ce qui avait un cachet d'agression contre ce que l'on voulait attaquer était bien accueilli. Sans véritable esprit de société, M. de Hauranne réussit donc dans certains salons, comme il acquit une sorte de réputation de tribune sans le moindre

1. Jean-Marie Duvergier de Hauranne, arrière-petit-neveu du célèbre abbé de Saint-Cyran; quoique d'une très bonne famille, se livra au négoce et fut membre de la Chambre commerciale de Rouen. Député de la Seine-Inférieure en 1815, il se montra royaliste modéré et soutint la politique du duc de Richelieu. Il se montra hostile au ministère Villèle et fut l'un des 221. Il était né à Rouen le 21 mars 1771 et mourut à Paris le 20 août 1831.

talent oratoire, sans la moindre portée dans les vues législatives ou politiques. Il n'a jamais pu sortir cependant d'une ligne secondaire ni arriver aux hauts emplois auxquels il aspirait. Quelques années de questure ont été tout ce qu'il a recueilli d'une carrière de haine et d'intrigues.

C'est dans cette société que ma réputation politique a commencé. Les discours que je lisais à la tribune auraient été peu remarqués si l'on n'avait appris que la même plume chargée de les écrire traçait aussi des couplets malins qui, régulièrement une fois par semaine, révélaient les niaiseries et les folies débitées et commises à la Chambre, livraient les noms de leurs auteurs aux Parisiens et les faisaient rire, quelles que fussent leurs opinions. Dès lors on s'occupa davantage de moi à la Chambre. Le roi, qui s'amusait de mes chansons, me remarqua et m'adressa la parole dans plusieurs circonstances. La haine de parti qui s'en mêla fit le reste et me servit mieux que mes talents et mes amis, car elle devenait, aux yeux de Louis XVIII, une recommandation; de plus, elle rencontra chez le prince un esprit de contradiction qui se mit à me protéger, surtout parce qu'elle m'attaquait. Dans cette circonstance et dans une foule d'autres, j'ai remarqué que s'il est bon d'avoir des amis, il n'est pas inutile d'avoir des ennemis. L'essentiel est de savoir bien choisir les uns et les autres et de les faire agir à propos.

J'ai réservé pour les derniers les maîtres de la

maison où nos réunions avaient lieu. Un abord bienveillant et gracieux, l'emploi qu'il faisait d'une grande fortune en y faisant participer les autres, le talent de son cuisinier faisaient le fond du mérite du comte de Brigode, l'aîné des deux frères. Maire de Lille et chambellan sous Napoléon, il était devenu pair de France et opposant sous Louis XVIII.

Le cadet[1] s'était fait remarquer par deux ou trois discours très bien faits, très bien sus et très bien débités. On faisait honneur à sa mémoire de la précision avec laquelle ils avaient été appris, et à Benjamin Constant du talent qui les avait conçus. Le baron de Brigode, assez bon conteur d'anecdotes, avait plus de malice dans l'expression sardonique de sa figure que dans son esprit commun et peu orné.

Aux noms de ces hommes formant le fond de la société dont je parle, je ne crois pas utile d'ajouter ceux de quelques insignifiants qui venaient là pour prendre une couleur, savoir l'opinion qu'ils auraient pendant la semaine et recueillir ce qu'ils auraient à raconter dans les salons; gens utiles au parti qui sait les employer pour colporter ce qu'il lui importe de répandre, et dont le nombre et l'activité ne font jamais défaut.

1. Le baron Romain-Joseph de Brigode, né à Lille en 1775, auditeur au Conseil d'État, envoyé du Nord au Corps législatif et plus tard à la Chambre des députés, siégea sur les bancs de la gauche. En 1837, il fut élevé à la pairie. Mort en 1854.

CHAPITRE IV

Coup d'œil sur la Chambre introuvable. — M. d'Haussez trouve les idées de l'extrême droite révolutionnaires. — Changement dans le ministère. — M. Corvetto — M. de Vaublanc remplacé par M. Lainé. — M. Becquey. — M. Royer-Collard. — M. Bellart. — M. Roux de Laborie. — Le comte de Kergorlay. — M. Pasquier. — M. de Sémonville. — M. Anglès. — Le comte de Salaberry. — M. Piet. — M. Pardessus. — M. Clausel de Coussergues. — M. Duplessis-Grénedan. — Le comte de Marcellus. — M. de Sesmaisons. — M. Alexis de Noailles. — M. de Castelbajac. — M. Bacot de Romans. — M. de Saint-Cricq. — Le baron Mounier. — Le duc de Gaëte. — Le comte de Serre. — M. de Sèze. — Le marquis de Pastoret. — Le salon de madame de Staël. — M. de Lally-Tollendal.

La Chambre des députés, en dépit du titre d'introuvable que le roi lui avait donné, moins par conviction que par le désir de faire de l'esprit, la Chambre des députés, dis-je, suivait la ligne tracée par une majorité hostile au gouvernement. Elle semait ainsi, sans en prévoir les résultats funestes, les germes de ces principes dont le développement n'a cessé d'entraver l'action de l'autorité, jusqu'au jour où, transformés en obstacles insurmontables,

ils l'ont entièrement arrêtée. Il est peu de moyens dont l'opposition libérale a fait son profit en 1828 1830 qui ne lui eussent été fournis par l'opposition royaliste en 1815. Qu'étaient les idées si fort reprochées aux Benjamin Constant, aux Dupin, aux Salverte sur le système municipal, sinon les idées et les systèmes proclamés en 1815 par les Villèle, les Corbière, les Hyde de Neuville ? Aveuglés par l'ambition, ils n'ont pas pu apprécier la portée de leurs coups, ils n'ont pas vu l'impossibilité où ils se mettaient de boucher les brèches ouvertes par eux dans les moyens de défense du pouvoir ; ils n'ont pas compris qu'ils devraient fatalement livrer un jour à l'ennemi ce pouvoir plus faible, plus désarmé encore qu'au moment où ils l'avaient pris[1]. Une partie du ministère résistait, mais en se plaçant sur le terrain choisi par ses antagonistes, en renchérissant sur eux de popularité, en achevant de perdre ce que ceux-ci avaient compromis.

M. Corvetto[2] n'avait paru aux finances que pour céder la place au baron Louis. C'était un Génois fin, habile, d'un accès facile et assez bien vu par tous. Son successeur rentrait avec les formes tout opposées que j'ai déjà signalées.

1. Voir à ce sujet nos observations dans l'introduction, pages 43 et 45.

2. Louis-Emmanuel Corvetto, né à Gênes le 16 juillet 1756, mort dans la même ville le 23 mai 1822, devint en 1797 président du Directoire exécutif de la République ligurienne. Napoléon le nomma conseiller d'État en 1805 et comte en 1809. Louis XVIII lui confia le portefeuille des finances en 1813 et le nomma ministre d'État, membre du Conseil privé et grand-croix de la Légion-d'honneur.

Un autre changement eut lieu dans le ministère. M. de Vaublanc fut remplacé par M. Lainé[1] qui quitta le fauteuil de la présidence de la Chambre des députés pour prendre le portefeuille de l'Intérieur.

Si un noble caractère, des intentions droites, une éloquence chaleureuse, entraînante et vraie lorsqu'elle était calme (ce qui n'arrivait pas toujours); sublime lorsqu'elle était stimulée par une impression vive (ce qui se présentait souvent); si toutes les vertus qui caractérisent l'homme de bien, la plupart des qualités qui recommandent l'homme d'État, le courage politique, le désintéressement le plus complet, avaient suffi pour rendre un homme apte à la direction d'un vaste gouvernement, certes M. Lainé eût été l'homme par excellence. Malheureusement la passion trouvait accès dans cette tête ardente. Les idées théoriques y étaient admises avec peu de discernement et ne laissaient guère de place aux idées positives. Il rêvait des institutions républicaines avec une forme monarchique de gouvernement. Les préjugés de naissance plébéienne existaient chez lui dans toute leur force et entretenaient une sorte d'hostilité au moins de répulsion à l'égard des supé-

1. Joachim Lainé naquit à Bordeaux le 11 novembre 1767. Sa réputation comme avocat le fit nommer député au Corps législatif. Sous la première Restauration il présida la Chambre des députés. Il seconda à Bordeaux les efforts de la duchesse d'Angoulême. Après les Cent Jours il présida la nouvelle Chambre, le 16 mai 1816; il fut de nouveau ministre, mais sans portefeuille en 1820 et se retira en même temps que Richelieu et de Serre. Il avait été fait pair et vicomte le 23 décembre 1823. Il mourut à Paris le 25 décembre 1835.

riorités sociales. Les prétentions d'éducation exerçaient aussi leur influence. L'homme, d'origine peu relevée, refusait par fierté de prendre à côté du grand seigneur la place incontestée que son mérite lui assignait, et voulait faire descendre celui-ci à son niveau afin de conserver la supériorité que lui assurait son talent. L'homme du barreau avait toute l'antipathie de sa profession pour les idées administratives. Aussi sur les bancs de la pairie et avec les insignes du premier ordre de l'État, M. Lainé a affecté de rester plébéien: et dans le cabinet du ministre on a constamment trouvé l'avocat ennemi de l'administration. De sa présence aux affaires date le déclin de l'administration à laquelle il a porté des coups mortels par l'abandon de tous les principes qui en faisaient la force; par l'encouragement donné aux brouillons qui voulaient la détruire; par quelques-uns des choix qu'il avait faits pour la diriger. Passé à la Chambre des pairs, M. Lainé ne s'y est fait remarquer que par quelques discours dans lesquels on a retrouvé son admirable talent et son jugement faux, sa conscience pure, mais dénuée de cette fermeté de caractère qui avait jeté un si noble éclat.

La disposition humoristique de M. Lainé devait en faire un homme de l'opposition. Il aidait celle des dernières années de la monarchie de sa silencieuse adhésion. En voyant tomber le trône, il dit froidement : « Les rois s'en vont. » Cette phrase, sortie de la bouche d'un homme qui avait si puissamment concouru à la Restauration, contribua à

précipiter leur départ parce que dans son énergique laconisme elle exprime un fait que de longs raisonnements n'avaient pu encore présenter d'une manière frappante à une foule d'esprits.

Ce ministre s'était adjoint, avec le titre de sous-secrétaire d'État, M. Becquey[1], vétéran royaliste qui avait traversé la Révolution en participant aux affaires sans cependant dévier un instant de la ligne d'opinions qu'il s'était tracée. Je connais peu d'hommes de second ordre plus recommandables par leurs qualités publiques et privées. C'est un homme de bien dans toutes les acceptions du terme; c'est un homme de sens et de bon conseil; ce n'est pas un homme d'exécution. Au Conseil d'État il eût été très utile; il a été nuisible dans les positions plus élevées qui lui ont été assignées, au ministère de l'Intérieur et à la direction générale des Ponts-et-Chaussées. Dans cette dernière surtout, il s'est laissé entraîner par des hommes qui avaient intérêt à la conservation de vieilles idées et de routines condamnées. Il a vu les routes atteindre un degré de détérioration honteux pour la France, puis on lui a persuadé qu'il devait se mettre à faire du gran-

1. Louis Becquey, né à Vitry-le-François en 1760. En 1790, procureur-syndic de la Haute-Marne, fut député à l'Assemblée législative. Vécut à l'écart durant la Terreur, puis fit partie du conseil secret de Louis XVIII, devint directeur général du commerce en 1814, s'abstint de toute participation aux Cent Jours, fut nommé conseiller d'État en 1815 et en 1816 directeur général des Ponts-et-Chaussées et des Mines. Becquey passa dans la retraite les dernières années de sa vie et mourut à Paris le 2 mai 1849.

diose, et il a fait dessiner sur une carte des lignes de canalisation dont il semblait vouloir dérober la pensée à une longue suite de générations qui seules auraient eu le temps et l'argent nécessaires pour les exécuter. On lui a persuadé en outre, qu'il lui fallait commencer ces travaux et il s'est occupé d'ouvrir des canaux sans s'être assuré si les emprunts destinés à leur dépense, et les rivières destinées à les alimenter fourniraient assez d'argent et assez d'eau pour conduire à bien l'entreprise. Il a atteint tout juste la moitié de ses évaluations et a laissé à moitié faits des canaux qui, achevés, eussent été à moitié remplis. C'est qu'il n'y avait chez lui que la moitié du talent d'un homme d'État et d'un administrateur. Cette moitié est heureusement la plus honorable de son caractère et lui a valu une estime générale bien méritée.

Tout près de moi siégeait sur les bancs de la Chambre un homme d'une cinquantaine d'années, à la figure grave, à l'air méprisant, à la voix forte et traînante, à l'abord hautain, avec qui personne n'était tenté de lier conversation, mais autour duquel on se groupait pour écouter : c'était M. Royer-Collard [1].

1. Ce portrait de Royer-Collard est si sévère que sur quelques points il peut paraître injuste. Il faudrait pouvoir le contrôler par une notice excellente que Capefigue a écrite sur ce personnage dans la *Biographie universelle*, mais cette notice est de telle dimension qu'il faut se borner à l'indiquer. L'auteur reconnaît qu'il est impossible de ne pas voir en Royer-Collard un homme supérieur et justement estimé de tous les partis, mais il reconnaît aussi que, quoique royaliste et voulant le bien, il fut un des hommes qui firent le plus de mal à la maison de Bourbon.

Il ne parlait que par sentences, ne supportait pas ou pour mieux dire n'écoutait pas une objection, tant il avait pris l'habitude de dédaigner d'avance celui qui aurait osé la faire! tant il était confiant dans sa supériorité! Il s'était créé une spécialité tout à fait en harmonie avec son ton magistral, son air pédant, son débit lourd, son insultante suffisance; c'était celle des mots profonds, des phrases à effet, des sentences prophétiques. Il vivait de sa haute estime pour son talent, de sa sincère admiration pour ce qu'il pensait et disait, de l'importance qu'il s'était créée et que le public avait sanctionnée. Du reste, il n'avait pas une seule idée applicable, et en fait d'action il n'était propre à quoi que ce fût[1]. Un bel organe, un style fort, sentencieux, vigoureux, riche en images, donnait à ses discours toujours écrits un grand relief, et en avaient fait un des orateurs les plus écoutés de la Chambre. Sa réputation de royalisme lui valait la confiance du côté droit. Sa tendance vers des idées contraires le rendait agréable au côté gauche; et bien que de part et d'autre on

1. Dans l'un des manuscrits de ses mémoires, M. d'Haussez a mis ici une note qu'il n'a pas reproduite dans le manuscrit que nous croyons être celui de la dernière revision. Sous le bénéfice de cette observation, nous donnons la note, dont on peut dire : *Se non è vero è ben trovato.*

« Un jour M. Beugnot, son ami, crut pouvoir entamer une discussion avec lui. « Je ne vous répondrai pas, lui dit-il. Vous avez de l'esprit, » beaucoup d'esprit, infiniment d'esprit. J'en ai plus que vous, et vous » êtes trop bon juge pour ne le pas reconnaître. Je vous épargne le » désagrément d'une défaite ». Il parlait sérieusement.

Royer-Collard, né en 1763, mort en 1845.

fût d'accord sur le peu de fond que l'on devait faire, en matière de gouvernement, sur les systèmes qui se partageaient son esprit, on ne pouvait cependant se décider à ne pas le considérer comme appartenant à l'opinion que l'on possédait soi-même. M. Royer-Collard a donc exercé une influence réelle, prolongée et très fâcheuse sur les différentes Chambres qui se sont succédé. Il était regardé comme l'inventeur du système et le chef du parti doctrinaire, et par l'obscurité de ses idées, l'absolutisme de ses principes et le dédain de leurs conséquences, l'inimaginable pédantisme de son savoir et son mépris pour tout ce qui n'était pas lui, il justifiait une telle distinction. Dans son infatuation, il avait indiqué au torrent révolutionnaire ce qu'il devait entraîner ou respecter. Il en avait calculé la profondeur, la rapidité, puis il s'était tenu sur le bord pour en régler le cours. Le torrent arrive, plus menaçant, plus violent qu'il ne lui avait dit d'être : il emporte tout ce qui lui avait été livré comme sa proie, et aussi tout ce qu'il devait épargner. Il renverse les faibles digues qu'un reste de ridicule prudence avait songé à lui opposer, parvient jusqu'au présomptueux qui avait prétendu le maîtriser, le courber comme un frêle roseau, promène ses ondes au-dessus de sa tête, et en se retirant le laisse couvert du limon qu'il avait déposé sur les points où il avait étendu ses ravages.

L'homme énergique, l'homme fort sous la Restauration où l'on faisait sans risque du courage pouplaire est devenu muet, alors que tant de belles

déclamations eussent été de saison contre la tyrannie. M. Royer-Collard se borne à enfoncer sa main dans l'urne pour y déposer une boule dont personne ne puisse voir la couleur, et il cherche à se faire oublier non par honte d'avoir si mal jugé l'avenir, mais par peur des résultats terribles dont l'avenir se montre chargé. La vie politique de M. Royer-Collard est terminée on peut le juger. A ceux qui demanderont ce qu'il a fait pour son pays l'histoire répondra : Il a prononcé d'une voix caverneuse quelques discours bien emphatiques, bien lourds, bien creux, débité quelques sentences d'un ton doctoral, insolent; imprimé aux doctrinaires qu'il a enrégimentés le cachet de son pédantisme et de son impuissance; trahi la cause à laquelle il se disait dévoué, servi de drapeau aux ennemis de cette cause, et pour rendre complète cette existence de contradiction, de suffisance et d'irréflexion, il a mis le feu à une mine sans prévoir peut-être une explosion dont il n'avait certainement pas calculé les redoutables effets.

Sur les bancs de la droite paraissait avec assez d'éclat M. Bellart[1], royaliste courageux, qui lui avait fait de l'opposition, mais à une époque où elle

1. Nicolas-Francis Bellart, né en 1761, mort en 1826, se révéla brillant avocat dans plusieurs procès célèbres. Pendant la Révolution, il défendit un grand nombre de victimes. Il fut le défenseur des généraux Moreau et Menou. Comme membre du conseil général de la Seine, l'un des premiers il provoqua la déchéance de Napoléon. Procureur général à la Restauration, il poursuivit le maréchal Ney. Il fut anobli et nommé grand-officier de la Légion d'honneur par Louis XVIII. En 1828, ses œuvres ont été publiées en six volumes.

entraînait un danger réel. Il présidait le conseil municipal de Paris au moment de la Restauration, et des premiers avait donné le signal du retour vers l'ancienne dynastie. S'il avait été plus maître de lui, s'il s'était tenu plus en garde contre une vivacité qui quelquefois prenait l'apparence de la passion, s'il eût laissé à la confiance qu'inspirait son noble caractère le soin de convaincre, et à son éloquence celui d'entraîner, M. Bellart eût été l'un des membres les plus marquants de la Chambre, comme il était un des plus estimés. Tel que le faisait l'exagération de ses qualités, c'était un parleur chaleureux, un magistrat respecté, un député sans influence.

Les amateurs de contrastes pourraient rapprocher de M. Bellart M. Roux de Laborie [1], l'homme le

1. On ne pourrait, dans cette page, rien retrouver de ce que Marmontel a dit de Roux de Laborie (Roux-Laborie, croyons-nous), qu'il avait connu dans sa jeunesse : « Dans cet aimable et heureux caractère, dit Marmontel, le besoin de se rendre utile est une passion habituelle et dominante. Plein de volonté pour tout ce qui lui semble honnête, la vitesse de son action égale celle de sa pensée. Je n'ai jamais connu personne aussi économe du temps, il le divise par minutes et chaque instant est employé ou utilement pour lui-même ou plus souvent encore, utilement pour ses amis. » (*Mémoires de Marmontel*, édition Jonaust, t. III, p. 76).

Vitrolles a aussi parlé de Roux-Laborie avec moins de causticité que d'Haussez, et moins de bienveillance que Marmontel. Empruntons-lui quelques lignes : « Que dire d'un homme que tout le monde a connu ? Sa grande activité l'avait mis en contact avec l'univers entier. Il aimait l'intrigue, mais peut-être moins pour ses avantages personnels que pour l'intrigue elle-même. Son caractère aimable, facile, obligeant, faisait qu'on se demandait s'il intriguait pour obliger ou s'il obligeait pour intriguer, mais il est certain que personne n'était plus heureux que lui, qu'en lui donnant quelque chose à faire, et qu'il a toujours fait plus pour les autres que pour lui-même... Il vivait quel-

plus remuant, le plus bavard, le plus inconsistant, le plus important, le plus importun, le plus affairé de toute la France. Manière de postillon politique, on le voyait courant d'une antichambre dans une autre, y recueillant ce qui se disait parmi les gens qui attendaient des audiences, et le distribuant comme s'il l'eût tenu des ministres, paraissant n'avoir du temps pour rien, et le perdant à donner l'idée d'un crédit qu'il n'avait pas; traité partout sans cérémonie et donnant ces accueils pour de la familiarité; sans argent et ne parlant que de millions, sans position réelle entre celle qu'il aurait dû avoir et dont il ne voulait pas, et celle après laquelle il courait et que l'on s'accordait à lui refuser. Il avait cependant, au commencement de la session de 1815, acquis sur les députés de province une sorte d'influence qui ne tarda pas à lui échapper.

quefois en grand seigneur, le plus souvent en pauvre diable, suivant la hausse ou la baisse de ses actions. Son esprit facile était plein de formules d'admiration et de ressources, pour dire à chacun ce qui devait lui être le plus agréable. Roux-Laborie était surtout habile à se faire ouvrir toutes les portes, même celles qui étaient le plus décidées à se fermer devant lui. Il entrait ainsi dans beaucoup de confidences, de projets et d'ambitions. Il les servait toujours avec zèle, quelquefois avec succès et ce n'étaient pas les plus minces :

Il en est jusqu'à trois que je pourrais nommer

qui, peut-être sans lui, ne seraient point parvenus au ministère. Il faut dire à son éloge qu'il conservait ses amis dans toutes les fortunes et leur rendait autant dans la disgrâce que dans la faveur. (*Mémoires du baron de Vitrolles*, t. Ier, p. 39.)

Il n'y a aucune parenté entre la famille Lansac de Laborie et Roux-Laborie.

A l'époque dont je m'occupe, je ne voyais M. de Kergorlay [1] qu'à la tribune, ne jugeais donc en lui que l'orateur. Je parlerai seulement de l'impression qu'il produisait sur la portion bienveillante de son auditoire. Il ne fallait pas, selon moi, en chercher la source uniquement dans les discours de l'orateur, mais avant tout dans le souvenir de sa conduite courageuse pendant les Cent Jours, époque où il n'eut pas, il faut l'avouer, beaucoup d'imitateurs; puis, dans l'extérieur grave que lui donnaient sa figure maigre, sa tête chauve, dans la lenteur affectée du débit, la sobriété de son geste et un je ne sais quoi de religieux, qui émanait de toute sa personne. Du reste, peut-être cela tient-il à ce que je n'étais pas décidé à admirer quand même, je n'ai jamais trouvé dans les discours de M. de Kergorlay rien dont on pût tirer un parti solide. Pour les beaux sentiments rendus en belles phrases, ils abondaient; pour le fond, l'utile, l'usuel, on n'en rencontrait nulle part. La carrière parlementaire de M. de Kergorlay s'est consumée en discours redondants, mais creux; sa carrière politique, en actions aussi nobles que celles qui avaient révélé un homme de cœur à l'époque des Cent Jours, mais aussi dépourvue de résultats que l'avaient fait présumer ses discours.

1. Le comte Louis-Florian de Kergorlay, né le 26 août 1769, servit dans l'armée des princes. Ses opinions lui attirèrent de nombreuses persécutions sous Napoléon Ier et sous Louis-Philippe. Des discours, des brochures, des articles de journaux montrent toute l'énergie de sa foi politique et révèlent le plus noble caractère. Il mourut en 1836.

M. Pasquier [1], qui succéda à M. Lainé dans la présidence de la Chambre des députés, déploya dans cette difficile fonction autant d'impartialité que de talent. On remarquait cependant que l'impossibilité de faire briller à la tribune l'élégante élocution dont il avait donné maintes preuves était un sacrifice véritable imposé à son amour-propre.

Caractère et aptitude, tout est flexible chez M. Pasquier. Préfet de police et directeur général des Ponts-et-Chaussées sous le régime impérial; député, président de la Chambre, garde des Sceaux et ministre des Affaires étrangères sous le gouvernement royal, le voilà président de la Chambre des pairs sous l'usurpation. On le rencontrera partout, et toujours aux ordres du prince qu'il sert, tant que ce prince sera sur le trône; propre aux positions qu'il prend, habile aux emplois qu'on lui confie. Il n'y a pas jusqu'aux années sur lesquelles il ne semble exercer de l'empire. Une tournure élégante, quelques habitudes de jeunesse qu'il sait dépouiller du ridicule qu'elles pourraient avoir chez un vieillard ardent, sa perruque brune, servent à dissimuler les ravages du temps. Homme de société, homme public, homme

1. Étienne-Denis Pasquier, d'une ancienne et illustre famille parlementaire, né à Paris le 22 avril 1761, conseiller au Parlement en 1787, maître des requêtes en 1806, directeur général des Ponts-et-Chaussées en 1814, ministre de la Justice en 1815 et de nouveau en 1817, ministre des Affaires étrangères en 1819, président de la Chambre des pairs en 1830, chancelier de France en 1837, duc en 1844, mort le 5 juillet 1862. On sait le succès obtenu par les *Mémoires* du chancelier Pasquier, récemment publiés. Sainte-Beuve s'est occupé de lui dans le t. IV de ses *Lundis*.

d'affaires, homme d'État, M. Pasquier est tout cela. Ses admirateurs voudraient qu'il fût homme de caractère, mais cette qualité lui manque; on ne saurait tout avoir.

M. de Sémonville[1] a une affinité réelle avec M. Pasquier. Il joue aux événements comme un autre joue au whist, et, grâce à son habileté, il gagne toujours. De mauvais plaisants diront peut-être qu'il a soin de regarder le dessous des cartes; je suis tenté de me ranger à leur avis, tant ce bien joué continu, ce bonheur soutenu, déconcerteraient mon intelligence, s'il fallait en rendre autrement compte ; sa figure même confirme mes soupçons : j'y trouve une expression de finesse sournoise, de doute du présent, d'expectative de l'avenir; de même ses propos renferment un blâme adroit de ce qui est, un éloge sous-entendu de ce qui pourrait être ; tout cela me donne peu de foi dans sa sincérité. Mais à quoi lui servirait cette vertu ? Personne n'y croirait.

Préfet de police après la seconde Restauration, M. Anglès[2] apporta dans ces fonctions importantes un esprit insignifiant et secondaire, grâce auquel il

1. Charles-Louis Huguet de Sémonville, né à Paris le 7 mars 1759, chargé sous la République de missions diplomatiques, fut nommé sénateur par l'Empereur, dont il vota la déchéance. Louis XVIII l'éleva à la pairie et lui donna le titre de marquis; il tenait celui de comte de Napoléon. Mort à Paris le 11 août 1839.

2. Le comte Jules Anglès, fils d'un premier président de la cour royale de Grenoble, né dans cette ville en 1778. Après avoir été ministre de la police générale sous l'Empire, était préfet de police au moment de l'assassinat du duc de Berry. Mort le 16 janvier 1828.

n'a pu leur donner le relief qu'elles eussent pu avoir. Les occasions ne manquaient pas cependant, car l'effervescence des esprits était dans toute son action, et les tentatives de conspirations se répétaient chaque jour. Mal appris encore, les conspirateurs, pressés d'arriver à leurs fins, se perdaient, sans résultats pour leur cause. C'était le bon temps d'un préfet de police. M. Anglès avait une pesanteur d'ambition qui l'empêchait d'en profiter. Il s'est borné au matériel et au courant du métier, n'a pas essayé de se faire valoir, n'a rien fait peut-être qui valût. Il a conservé sa place jusqu'à la catastrophe du 13 février 1820. Quelque temps après, il est mort, laissant une fortune dont les proportions modérées prouvent qu'il avait fait un emploi consciencieux des sommes confiées à son honneur et à sa discrétion. Dans le monde politique, il n'a joué d'autre rôle que celui qui était attaché à sa position. Dans les salons, il n'en jouait aucun ; à peine y était-il remarqué.

L'attitude accroupie, l'air affairé, la figure noire, la chevelure et la barbe épaisses d'un député assis au premier banc de l'extrême droite, ne manquaient jamais de provoquer, chez les curieux qui ne le connaissaient pas, cette question : « Quel est celui-ci?... — C'est M. de Salaberry[1] », répondait-on. Voya-

1. Charles-Marie d'Irumberry, comte de Salaberry, d'une famille originaire de la Navarre, comme son nom basque l'indique, naquit à Paris en 1766. Son père, président à la Chambre des comptes, mourut sur l'échafaud en 1794. Salaberry émigra en 1790, voyagea en Turquie, servit dans l'armée de Condé, puis rejoignit les Vendéens. Pendant le

geur, poète, écrivain, orateur et imprimant à tout ce qui occupait son esprit le cachet de morosité qu'annonçait l'expression de ses traits, il se faisait remarquer à la tribune par la fougue impossible à modérer de ses opinions. Des grimaces de rage, des gestes d'énergumène les rendaient plus effrayantes encore, et les ennemis du roi affectaient de les prendre pour celles de la majorité qui dominait la Chambre. Pour deviner, sous cette âpreté de caractère, la malice peu dangereuse qu'elle recouvrait, il fallait absolument connaître M. de Salaberry. Or, ce que l'on en voyait donnait peu le désir de se lier avec lui. Les rapports qui, à une époque subséquente, nous ont rapprochés, ont annulé les préventions dont je n'avais pu me défendre, et m'ont permis d'apprécier en lui un esprit réellement remarquable, des intentions d'une parfaite pureté et une grande justesse de vues en politique. Une physionomie moins dure, une déclamation plus calme lui manquaient seules pour en faire un auxiliaire utile à son parti.

Consulat et l'Empire, il vécut dans la retraite, s'occupant de travaux historiques et littéraires. Malgré des dissidences d'opinions, il était fort lié avec madame de Staël. En mai 1815, il prit part au soulèvement de la Vendée. De 1815 à 1830 député de Loir-et-Cher, il vota constamment avec l'extrême droite. Après la révolution de Juillet, il se retira dans son château de Fossé, près de Blois, et y mourut le 7 janvier 1847. Il a publié : *Voyage à Constantinople, en Italie et aux îles de l'Archipel*, Paris, 1799, 1 vol.; *Histoire de l'empire ottoman*, Paris, 1813, 4 vol. ; *Essai sur la Valachie*, 1821, 1 vol. Il fut l'un des actifs collaborateurs de la *Biographie universelle*, et a laissé des œuvres inédites : un recueil de contes et de poésies diverses et de très piquants *Mémoires* sur la Restauration qu'il nous a été permis de lire.

Tout près de ce député siégeait le ridicule incarné dans la personne de M. Piet[1]. Des heures, des séances entières ne suffisaient pas à la lourde et lente faconde de ce Démosthène jeannot qui s'interrompait à chaque instant pour remettre à la place qu'elle devait occuper une longue queue, continuellement jetée sur l'une ou l'autre épaule par le feu de la déclamation. Ce geste oratoire égayait l'Assemblée, et le rire qu'il ne manquait pas d'exciter réveillait les dormeurs irrévérencieux qui se permettaient de ne pas écouter M. Piet. Les deux ou trois premières années de sa carrière législative furent consacrées à lui établir et à bien lui confirmer la réputation du bavard le plus ennuyeux qui ait jamais fatigué la patience de ses auditeurs. Puis on

1. M. Piet était né dans le département d'Indre-et-Loire, à Vouvray. Avocat au barreau de Paris, il sollicita l'honneur d'être admis au nombre des défenseurs de Louis XVI. Le département de la Sarthe l'envoya en 1815 à la Chambre, où il vota avec la droite. Chateaubriand, dans les *Mémoires d'outre-tombe* (tome IV, p. 52, de la 1re édition), a parlé des réunions qui avaient lieu chez lui sous le ministère Villèle, auquel il fut très dévoué; il acquit une véritable influence par ses fameux dîners, dont il est parlé spirituellement et méchamment dans la *Biographie des députés* (p. 497). En 1822, Piet fut nommé conseiller à la Cour de cassation. Il faisait facilement des vers. Une chanson de lui, les *Ultras*, eut de la vogue ; on en a déjà cité quelques vers, elle se termine par ce couplet :

Si pourtant il faut, dans la vie,
User de modération,
Modérez une injuste envie,
Modérez votre ambition,
Modérez la haine cruelle.
Mais soyez toujours, croyez-moi,
Ultra pour aimer votre belle,
Ultra pour aimer votre roi.

le vit grandir, prendre de l'importance, ouvrir une espèce de club, tenir une espèce de table dont les frais, dit-on, étaient faits par le ministère, et former une espèce de parti qui donnait la cohésion à une cinquantaine de voix qui, sans cette précaution, se fussent éparpillées sur tous les points de la salle. L'importance de M. Piet a passé, comme toutes les gloires de ce monde, sans laisser de souvenirs ailleurs que dans l'esprit des amateurs d'étrangeté, de ces curieux d'effets sans causes qui perdent leur temps et leurs peines à fouiller dans les balayures de l'histoire pour y ramasser des bizarreries.

Par opposition au traînant bavardage de M. Piet, je dois mentionner ici le rapide débit de M. Pardessus[1]. Son talent est un talent de barreau appliqué à la tribune : talent facile, nullement déclamatoire, et qui procède par des raisonnements suivis et bien liés entre eux. Une connaissance étendue des diverses branches de la législation le relève et lui donne une utilité réelle et incontestable. M. Pardessus doit être considéré comme un des hommes qui ont jeté le plus de lumière à travers les discussions et les ont le mieux mises à la portée des

1. Jean-Marie Pardessus, né à Blois le 11 août 1772, d'une famille toute dévouée à la royauté (un de ses frères fut tué au combat de Saumur à côté d'Henri de la Rochejaquelin), fut nommé membre du Corps législatif de 1807 à 1811 et député de Loir-et-Cher en 1815. Il siégea constamment sur les bancs de la droite. En 1821, il fut nommé conseiller à la Cour de cassation. Après la révolution de Juillet, il refusa de prêter serment au nouveau gouvernement. Il mourut près de Blois, à Pimpeneau, le 26 mai 1853. Il a laissé de nombreux et importants ouvrages. Il était membre de l'Institut depuis 1829.

intelligences les moins familiarisées avec les matières dont on s'occupait : genre de mérite qui doit avoir son prix aux yeux des hommes sages, genre d'éloge que saurait apprécier, j'en suis certain, le magistrat honorable à qui il s'adresse!

Sur un des bancs les plus avancés de la droite, on voyait se démener un député dont l'air et les gestes indiquaient un continuel paroxysme de fureur. C'était M. Clausel de Coussergues[1], qui semblait s'être réservé le monopole des propositions violentes, et qui, plus tard, a demandé la mise en accusation de M. Decazes.

A la hauteur de son coude arrivait la tête de M. Duplessis-Grénedan[2], révolutionnaire forcené en 93, royaliste non moins ardent en 1815 et qui prê-

1. Jean-Claude Clausel de Coussergues, né dans l'Aveyron, à Coussergues, le 4 décembre 1759, était conseiller à la Cour des aides à la Révolution. Émigré, il s'enrôla dans l'armée des princes. Sous le Consulat, rentré en France, il fut nommé juge d'appel à Montpellier. L'Aveyron l'envoya au Corps législatif. En 1813, ayant fait une vive opposition à l'Empereur, il fut exilé. En 1814, il fut un des commissaires du roi pour la rédaction de la charte. Pendant les Cent Jours, il refusa son adhésion à l'acte additionnel, et fit partie de la Chambre de 1815, où il siégea à l'extrême droite.

2. Louis-Joseph-Anne-Marie Duplessis-Mauron, comte de Grénedan, né à Rennes le 2 juillet 1767, se laissa d'abord séduire par les utopies révolutionnaires. Mais élu maire de Rennes en 1792, il lutta courageusement contre le parti terroriste, fut proscrit en 1793 et obligé de fuir. En mai 1811 il fut nommé conseiller à la Cour impériale de Rennes. Il perdit aux Cent Jours son siège que lui rendit la seconde Restauration. En 1815, député d'Ille-et-Vilaine, il siégea à l'extrême-droite. Après 1830, pour refus de serment, il fut exclu de la Chambre et perdit les fonctions de président de la Cour de Rennes qu'il remplissait depuis 1823. Mort à Rennes le 18 mars 1842.

tait à sa dernière opinion l'appui d'un grand talent à écrire un discours.

Venait ensuite un orateur, un poète, par-dessus tout un saint. C'était M. de Marcellus[1], si connu par les homélies qu'il débitait à tout propos à la tribune. Il ne manquait pas de moyens réels, mais il leur donnait un vernis de ridicule qui nuisait à l'effet qu'il voulait produire. Humble et désintéressé, il aspirait à tout et demandait tout; mais c'était pour la plus grande gloire de Dieu. Ces sentiments pieux l'ont conduit à la Chambre des pairs, et ont valu à son fils un avancement rapide dans la diplomatie.

Du même côté de la Chambre figurait le comte Humbert de Sesmaisons[2]. Son volumineux embonpoint attirait d'abord les regards, mais toute l'attention des auditeurs était bientôt captivée par ses discours très spirituels, purement écrits et sagement inspirés par les plus nobles sentiments. Plus tard il fut appelé à la Chambre des pairs où il a

1. Auguste du Tirac comte de Marcellus, né au château de Marcellus en 1776, mort en 1841. Député en 1815. Pair de France en 1823. Refusa le serment en 1830. A laissé plusieurs volumes de poésies. Appartenait à l'extrême droite, ce qui explique le peu de bienveillance de M. d'Haussez. — On doit à son fils, qui suivit la carrière diplomatique, la statue de la Vénus de Milo qu'il fit apporter en France, et un recueil très intéressant des chants populaires de la Grèce.

2. Le comte Louis-Humbert de Sesmaisons, né en 1777, au château de Neuville. Entra en 1814 dans la maison du roi qu'il suivit à Gand. En 1815 député de la Loire-Inférieure, il fit partie de la droite. En 1827, il fut créé pair, nomination annulée par le gouvernement de Juillet. Il mourut à Vannes au mois de décembre 1836.

porté le même talent et suivi la même ligne de conduite.

La prétention d'appartenir à lui seul alors qu'il était accessible à toutes les influences, poussait continuellement M. Alexis de Noailles[1], d'un côté à l'autre de la Chambre, sans que quelque part où il s'assît, il trouvât le siège parfaitement disposé pour lui. C'est un homme de bien sans fixité d'idées. C'est un dévot avec une forte teinte d'esprit philosophique ; c'est un courtisan avec des idées libérales ; un ambitieux qui, faute de savoir se décider, se trouve toujours en dehors de l'une ou de l'autre des positions entre lesquelles il se place. Ce travers a des conséquences fâcheuses pour lui, qui ne jouit pas de la considération politique à laquelle il aurait des droits bien acquis ; pour son pays qui ne tire aucun parti de ses talents, de ses lumières et de sa probité. M. de Noailles a suivi de loin les factieux qui ont perdu la royauté ; et il s'est déclaré pour elle lorsqu'il n'était plus temps de la sauver. Belle leçon pour les indécis.

C'est un bon faiseur de discours, un bon royaliste ;

1. Le comte Alexis de Noailles, d'une illustre famille originaire du Limousin, né à Paris le 1er juin 1783. Accusé d'avoir propagé la bulle d'excommunication de Pie VII, subit une captivité de plusieurs mois, se rendit près de Bernadotte, alors prince régent de Suède, et devint son aide de camp. Figura au congrès de Vienne, comme l'un des ministres plénipotentiaires de la France, fut en 1815 ministre d'État et membre du Conseil privé. Député du Rhône puis de la Corrèze, vota avec la droite, mais conserva toujours son indépendance. Après la chute de Charles X dont il fut l'aide de camp, il resta fidèle à la légitimité et mourut à Paris le 14 mai 1835.

un homme poli et bien élevé que M. de Castelbajac[1]. On a pris tout cela pour de l'aptitude aux affaires et on l'a mis à l'œuvre. On en a fait un directeur général des douanes. Il a fallu se hâter d'en faire un pair. Le palais du Luxembourg était devenu un Hôtel des Invalides où l'on faisait entrer ceux qui sortaient froissés de l'épreuve difficile des hauts emplois. M. de Castelbajac y porta un dévouement qui ne s'est jamais démenti, et des opinions plus calmes que celles qui lui avaient servi de recommandation au début de sa carrière politique.

En 1815, je me prenais souvent de querelle avec un jeune député dont les opinions entières et le ton tranchant provoquaient la discussion et la rendaient quelquefois très vive. M. Bacot de Romans[2], faisait alors des discours et tenait des propos qui, à bon droit, lui assignaient une place parmi les plus exagérés de la Chambre. Depuis, ses opinions, son

1. Le vicomte Joseph-Marie-Barthélemy de Castelbajac naquit à Vic-en-Bigorre le 8 juillet 1776. Sous la Terreur, pendant la captivité de son père et de sa mère, il servit à Mont-de-Marsan comme ouvrier imprimeur. Son frère gagna l'armée de Condé, mais lui ne quitta pas la France. Député du Gers d'abord, et ensuite de la Haute-Garonne, il vota avec l'extrême droite. En 1822, il fut nommé directeur des Haras, de l'Agriculture et du Commerce; en 1824, directeur général des douanes, en 1827, pair de France. Dans la séance du 7 août 1830, il affirma énergiquement sa constante fidélité au comte de Chambord. Mort à Pau le 19 février 1868.

2. Charles-René Bacot, qui ajouta à son nom celui de Romans que portait sa femme, né à Tours en 1780. L'Empereur le nomma auditeur au conseil d'État, puis sous-préfet de Tours. Maintenu dans ce poste par Louis XVIII, il fut préfet de Loir-et-Cher. En 1815, le département d'Indre-et-Loire l'envoya à la Chambre.

ton, ses discours, ses conversations, tout a changé. Tout cela s'est tellement modifié qu'en 1828, son royalisme était à la température de celui du ministère Martignac. On lui confia alors la direction générale des contributions indirectes dans laquelle il montra peu d'habileté, et qu'il conserva sous le ministère Polignac, grâce à une hausse subite dans son thermomètre politique. Ce qu'il a conservé aussi, c'est un abord sec, et la prétention de faire prévaloir ses idées, toutes mobiles qu'elles soient.

Après la seconde Restauration on plaça M. de Saint-Cricq[1] à la tête de la direction générale des douanes. Sa capacité était dès lors à son apogée. Elle s'accompagnait de tout ce qui contribuait à lui donner une utilité réelle, sans s'étendre à ce brillant, qui l'eût détournée du but qu'elle avait à atteindre. M. de Saint-Cricq aurait pu être un orateur; il a eu le bon esprit de se borner à être un économiste sage, et à n'employer d'éloquence que ce qu'il en fallait pour être clair et correct. Il parlait bien parce qu'il connaissait à fond l'ensemble et les détails du sujet qu'il traitait. Pour lui, le produit fiscal n'était qu'une considération subordonnée à l'intérêt commercial et manufacturier,

1. Pierre-Laurent-Barthélemy de Saint-Cricq, fils d'un maréchal de camp, né à Orthez, le 24 août 1772. Entré dans l'administration des douanes sous l'Empire, en devint directeur général en 1815, et fut à la même époque nommé conseiller d'État. Il fut député de Seine-et-Marne, puis des Basses-Pyrénées. Ministre du commerce en 1828. En 1830 l'un des signataires de l'adresse des 221. Pair en 1833, mort à Pau en 1834.

un moyen de protéger les sources de la prospérité publique. Si l'on ajoute à ces talents et à cette sagesse de l'homme d'État, les qualités qui font apprécier l'homme privé, on pensera que M. de Saint-Cricq méritait l'estime dont il était l'objet. Dans des temps calmes, où la fermeté politique n'eût pas été une condition de rigueur, sa carrière, toute consacrée au bien public, n'eût donné lieu qu'à des éloges. Ces temps n'existent pas. On est en droit de vouloir, et on veut, des caractères qui ne se laissent pas ébranler. C'est là précisément ce qui manque à M. de Saint-Cricq. Il affectait de dire que la politique n'avait rien à faire avec les douanes. De cette manière de voir au principe des concessions, la transition était facile. Associé au ministère de M. de Martignac, avec le titre de ministre du Commerce, il s'est laissé entraîner à des mesures molles qui ont favorisé les progrès d'une faction que le cabinet dont il faisait partie croyait pouvoir satisfaire en lui accordant tout. Mécontent de lui-même, il a affecté de le paraître du gouvernement qui cessait de l'employer; et il s'est jeté dans un parti vers lequel il n'était pas sans propension. Maintenant il est perdu sans retour pour la cause royaliste.

J'ai beaucoup vu le baron Mounier[1], et dans les

1. Le baron Philippe-Edouard Mounier, fils du célèbre constituant, né à Grenoble le 2 décembre 1784, mort en 1843. Sous-intendant de la principauté de Saxe-Weimar en 1807, puis secrétaire de Napoléon. En 1814, il s'attacha aux Bourbons, devint pair de France et directeur général de l'administration départementale. Après la révolution de Juillet il n'accepta aucune fonction.

positions diverses où il a été placé, et j'ai trouvé toujours et partout chez lui une égalité d'humeur, qu'aucune circonstance n'altérait, une aptitude qui le plaçait au-dessus de tout ce qu'il avait à traiter, une supériorité d'esprit qui, après s'être développée dans les affaires, se manifestait sous toutes les formes dans la société. Avec un peu plus de décision et un peu plus de confiance dans sa capacité, M. Mounier aurait pu se rendre propre à quelque partie que ce fût du gouvernement. Il n'a pas voulu sortir d'une position secondaire, et il s'est contenté de prouver qu'il n'y restait que par sa volonté. Comme M. de Saint-Cricq, il a manqué de décision politique, et il a voulu transiger avec les événements. Entraîné par eux, il n'a pas été renversé grâce à la précaution qu'il avait prise de rester dans la foule, et de ne pas s'exposer en s'élevant au-dessus d'elle.

Un des hommes les plus souples, les plus pactisants, les plus sincères dans leur flexibilité politique était le duc de Gaëte[1]. Il réservait toute la constance de son caractère pour sa coiffure qui, sans que rien en eût altéré la rigoureuse symétrie, avait vu passer les ailes de pigeon, les oreilles de chien, les titus, les caracallas, les perruques de toutes les formes et

1. Michel-Charles Gaudin, fait duc de Gaëte par l'Empereur, né en 1756, à Saint-Denis, le 19 janvier, mort le 26 novembre 1844, a laissé la plus honorable réputation. En 1791, il devint l'un des commissaires de la Trésorerie. Après le 18 Brumaire, il accepta le ministère des Finances et le conserva jusqu'à la chute de l'Empire. Nommé gouverneur de la Banque en 1820, il garda ces fonctions jusqu'en 1834 Il a publié des Mémoires et divers écrits sur les finances.

de toutes les époques. Cette perruque est restée pendant soixante ans fidèle à une tête dans laquelle les idées ne se succédaient pas avec rapidité, mais où en revanche elles se mûrissaient et s'élaboraient de manière à n'en sortir que raisonnables et susceptibles d'une utile application. Pendant toute la durée du régime impérial, le duc de Gaëte avait dirigé les finances, conçu, organisé et commencé l'imposant travail du cadastre. A la Restauration, il s'est montré disposé à seconder ses successeurs de son crédit, de son influence, de son expérience. Il ne manquait pas une soirée dans les ministères, ni une réception chez le roi. Il y paraissait sans répugnance et comme s'il ne se fût pas aperçu que Louis XVIII était aux Tuileries, et que son carrosse ne le ramenait plus à l'hôtel des Finances. A la Chambre des députés, il défendait le gouvernement dans les bureaux et lui donnait une boule blanche à chaque scrutin. L'amour de l'ordre l'emportait chez lui sur les souvenirs, les affections, les regrets. C'était un homme excellent sous quelque point de vue qu'on l'envisageât.

Les royalistes modérés comptaient dans leurs rangs un député à qui il n'a manqué pour obtenir une immense influence, que de la flexibilité de caractère pour la préparer et la volonté pour l'exercer. M. de Serre[1]

1. François-Hercule, comte de Serre, naquit à Pagny, près de Pont-à-Mousson, le 12 mars 1776. Émigré et condéen, il rentra en France en 1800 et acquit dans le barreau de Metz une réputation qui lui valut d'être nommé premier avocat général près la cour de Colmar et, le 23 février 1811, premier président de la cour impériale de Hambourg. A la Restauration il fut nommé dans les mêmes fonctions à

aurait trouvé dans la puissance de son talent oratoire, dans l'étendue de ses vues, dans l'élévation de ses sentiments, dans ses antécédents purs de toute participation à la Révolution, les conditions voulues pour empêcher ses amis de s'enfoncer dans l'opinion libérale, et arrêter la fougue imprudente des royalistes de l'extrême droite. A la tribune il était imposant. Malheureusement il gardait l'attitude qu'il y avait prise partout où il se présentait, et soit distraction, soit dédain, il semblait faire peu de cas de l'opinion, des raisonnements, de la personne même des autres. Il offensait, donc on l'appréciait; on l'admirait, on ne l'aimait pas. Il s'en aperçut, s'en irrita et s'éloigna avec humeur de ceux qui ne le recherchaient guère. Quelques actes en opposition avec des engagements solennellement contractés le discréditèrent. Le parti qui aurait dû lui être opposé

Colmar. Pendant les Cent Jours il se retira près de Trêves. En 1815, élu député dans le Haut-Rhin, il montra une grande éloquence et fut appelé à présider la Chambre. Le 20 décembre 1818 il fut nommé garde des Sceaux, ministre de la Justice. Le ministère dont il faisait partie ayant été renversé, il fut envoyé ambassadeur à Naples et mourut à Castellamare le 21 juillet 1824. Ses discours et ses lettres ont été publiés par son fils. M. de Lacombe a écrit la vie de l'illustre orateur et M. de Mazade lui a consacré une étude publiée en un volume après avoir paru dans la *Revue des Deux Mondes*. M. de Vieil-Castel a peint ainsi M. de Serre: « L'amour presque excessif de la liberté s'associe en lui non seulement à un attachement non moins vif pour la légitimité, mais à une exaltation de sentiments monarchiques bien rare de nos jours, même parmi les meilleurs amis de l'ordre et du pouvoir. La royauté exerçait sur son esprit un prestige dans lequel le rationalisme politique de ses amis les doctrinaires, croyait voir quelque superstition. » (*Histoire de la Restauration*, t. VII, p. 444.)

lui ouvrit ses rangs, et parvint jusqu'à un certain point à l'y engager. Lorsqu'il prit le portefeuille de la Justice, il avait une forte teinte de doctrines renforcées encore par l'opposition qu'il rencontra. Il était presque libéral lorsqu'il échangea son ministère contre l'ambassade de Naples. Sa carrière se termina à temps pour qu'il mourût encore royaliste.

Je voyais souvent et toujours avec le respect que commande la réunion d'un noble caractère et d'un beau talent, un homme dont le nom passera à la postérité avec le souvenir d'un de ces événements terribles destinés à porter aux générations qui suivent de tristes et bien inutiles leçons. Chaque fois que je me trouvais en présence de M. de Sèze[1], il me semblait que j'assistais au drame effrayant dans lequel il a rempli un rôle si grand. Je me représentais près de lui son royal client, en face des juges dans lesquels *il ne voulait voir que des accusateurs ;* tout autour un auditoire qui demandait du sang; au dehors un échafaud; tout devait faire penser à l'avocat qu'il suivrait la victime à laquelle il prêtait vainement le secours de sa courageuse éloquence. Dans les traits vieillis de M. de Sèze, j'aimais à chercher et à retrouver l'expression qu'ils

1. Raymond de Sèze, né à Bordeaux en 1748. Tout jeune se signala comme avocat dans l'affaire du collier, fut le conseiller de Marie-Antoinette, prononça un courageux et éloquent discours pour la défense de Louis XVI, devant la Convention. Arrêté comme suspect, il ne sortit de prison qu'après le 9 thermidor. Sous la Restauration, pair de France, comte, président de la Cour de cassation et membre de l'Académie française. Mort en 1828.

devaient avoir dans ces moments de sinistre mémoire. Ils conservaient beaucoup de régularité, de finesse, de mobilité. De beaux yeux surmontés par des sourcils épais, mais bien dessinés, un profil aquilin, un port de tête élevé, une action vive, tout cela donnait de l'agrément à une étude, d'ailleurs si pleine d'intérêt. Fixé dans la ligne d'opinion et de conduite dont il ne s'était jamais écarté, M. de Sèze ne cherchait pas à ajouter à sa brillante réputation par des actes nouveaux. Il se bornait à rester ce qu'il avait toujours été, royaliste dévoué, prêt à de nouveaux sacrifices s'ils lui étaient demandés, mais dédaignant de faire éclat de son zèle. C'est un des hommes que je m'estime le plus heureux d'avoir connus.

M. le marquis de Pastoret[1] a figuré dans presque toutes les Assemblées qui ont mêlé leurs concours à l'action des différents gouvernements qui se sont

1. M. d'Haussez, qui n'avait pas suivi les événements d'aussi près qu'il observait les hommes pendant la première Restauration, tombe dans une erreur, peut-être par défaut de mémoire. Le marquis de Pastoret ne fut pas membre du Gouvernement provisoire en 1804; il ne prit part à la confection de la charte qu'au titre de membre de la commission de neuf sénateurs et neuf membres du Corps législatif, au sein de laquelle fut discuté le projet redigé par l'abbé de Montesquiou, l'un des trois commissaires du roi devant cette commission. Il n'intervint qu'une fois dans les débats de cette charte, octroyée par le roi, il est vrai, mais bien concertée, autant que possible, avec les représentants de la nation. Ce fut pour suggérer l'introduction dans la charte de l'article 19 qui réservait aux Chambres une part dans l'initiative des lois, sous forme de prière au roi de présenter une disposition législative examinée dans les Chambres en comité secret.

Le marquis Emmanuel de Pastoret, d'une ancienne famille de ma-

succédé. Sénateur sous l'Empire, membre du Gouvernement provisoire à la première Restauration et l'un des rédacteurs de la charte de 1814, il a depuis été membre consulté et très influent de la Chambre des pairs.

Appelé à la vice-présidence de cette Chambre du vivant et sans le consentement de M. Dambray, le marquis de Pastoret était, par cette faveur même, désigné comme son successeur. La mort inopinée du chancelier laissa vacante une double place qui fut conférée à M. de Pastoret. Il la remplit pendant bien peu de mois; mais en la perdant, il ne s'est pas cru délié de ses serments, de ses obligations et de sa reconnaissance envers le roi. La fidélité la plus soutenue et la plus courageuse l'a constamment dirigé et a honoré la fin d'une carrière toute consacrée au service de son pays.

A l'époque où les hommes dont je viens de parler, figuraient sur la scène politique, madame de Staël ouvrait son salon à tout ce qui s'y présentait

gistrature, né à Marseille en 1756, embrassa les principes de la Révolution, fut nommé procureur syndic de la Seine, fit rendre le décret qui transformait l'église Sainte-Geneviève en Panthéon. Député de Paris à l'Assemblée législative il fut ensuite poursuivi comme royaliste, émigra, ne rentra en France qu'en 1795. Député au conseil des Cinq-Cents, condamné à la déportation au 18 fructidor, s'expatria de nouveau. Sénateur en 1809, pair de France sous la Restauration, président de la Chambre des pairs en 1820, ministre d'État puis chancelier, fut donné par Charles X pour tuteur au duc de Bordeaux et à sa sœur. Membre de l'Académie française, des inscriptions et belles-lettres, des sciences morales; mort en 1840. Auteur de nombreux ouvrages dont le principal est *l'Histoire de la législation des anciens peuples*, 1817-1837, 11 vol. in-8°.

avec un cachet d'opposition. « Ma maison, disait-elle, est un hôpital destiné aux blessés de tous les partis. » Ces blessés y apportaient le sentiment très vif des coups qu'ils avaient reçus : on s'en apercevait à l'amertume de leurs plaintes.

Madame de Staël[1] faisait les honneurs de son salon avec la fierté du génie, le pédantisme du savoir, le dédain, la supériorité, et ces manières insolentes qu'elle affectait d'employer, afin sans doute d'attirer plus encore l'attention déjà si fixée sur elle.

Ses réunions attiraient beaucoup de monde, plus même que ses appartements n'en pouvaient contenir. Jusqu'à ce que la foule fût écoulée, elles ne présentaient que l'aspect confus d'une cohue nombreuse. Après minuit, lorsque les salons commençaient à se dégarnir, quelques personnages marquants, en possession d'un talent reconnu de conversation, se réunissaient autour d'un fauteuil au fond duquel le prince de Talleyrand étalait silencieusement son insolente dignité. On recommençait à causer, et on avait l'air de le faire pour lui, bien qu'il ne reconnût cette déférence que par un signe de tête, un « hum », un sourire auquel toute sa figure ne prenait pas la peine de participer, rarement par un « oui » ou un « non », presque jamais par une phrase entière. Les interlocuteurs étaient Benjamin Constant qui, dans son débit saccadé, s'essayait à la polémique

1. Née à Paris le 22 avril 1766, morte dans la même ville le 14 juillet 1817.

ardue, fine, maligne, profonde et de mauvaise foi que plus tard il devait employer à la tribune; le comte de Ségur, dont le ton élégant, l'esprit vif, riche d'anecdotes et un peu frondeur, rappelaient la grâce et l'urbanité du temps et de la société qui avait vu briller sa jeunesse; le comte Beugnot, à l'esprit fleuri, à la causerie piquante, sérieuse, gaie, savante selon qu'elle devait être; Schlegel, qui traduisait tout en métaphysique et trouvait, cependant, le moyen de se faire écouter et comprendre; le duc de Broglie, qui cherchait à parler la même langue; Guizot, qui renchérissait sur les deux, et parvenait à être entièrement inintelligible; Suard, dont les souvenirs, qui remontaient à des contemporains de Racine, de Louvois, de Colbert, s'étaient saturés de tout ce qui s'était passé pendant les cinquante dernières années du XVIII^e^ siècle et les premières du XIX^e^; l'abbé de Pradt, qui avait l'air de se lire quand il entamait ses cours de politique. Chacun aimait à parler et gardait tant qu'il pouvait la parole, certain que l'on était de ne pas la recouvrer dès qu'on l'avait laissé échapper. Elle restait enfin à madame de Staël qui en usait avec plus d'éclat que de réserve. Pourvu qu'on lui passât l'éloge inévitable de monsieur son père, celui de madame sa mère et le sien, on trouvait dans le reste de ses longues tirades force choses spirituelles, souvent du sublime. Cela durait jusqu'au moment où M. de Talleyrand s'appuyait sur le bras de son fauteuil, se levait péniblement, prenait sa canne, saluait sans mot

dire et s'en allait ; c'était sa manière de résumer la discussion. Tel était l'engouement dont il était l'objet qu'on lui tenait compte de ce silence affecté comme d'un trait de génie.

C'est chez madame de Staël que j'ai fait la connaissance du marquis de Lally-Tollendal[1], dont la personne et le caractère sont très plaisamment tracés par un mot de cette femme célèbre : « C'est, disait-elle, le plus sensible des hommes gras, et le plus gras des hommes sensibles. » Tout, en effet, chez lui partait ou plutôt semblait partir du cœur. Il s'enthousiasmait pour tout, les idées comme les hommes. Il avait de la chaleur, des larmes même pour quoi que ce fût, du calme et de la raison pour fort peu de choses. Une telle disposition devait le préparer à se jeter à corps perdu dans les idées nouvelles. Il s'y laissait entraîner, mais bientôt il s'arrêtait à la vue des conséquences qui en découlaient et qu'il n'avait pas prévues. Toute sa carrière politique s'est passée à se porter en avant et à s'arrêter ; à s'extasier sur les causes et à pleurer sur les effets ; à participer au mal par irréflexion et à faire du dévouement pour en balancer les effets.

1. Le marquis Gérard de Lally-Tollendal, d'une famille irlandaise qui suivit Jacques II en France, né à Paris en 1751. Député de la noblesse aux États généraux, se montra partisan des réformes, quitta l'Assemblée après les journées du 5 et du 6 octobre ; arrêté après le 10 août, il fut enfermé à l'Abbaye d'où il réussit à s'échapper. Il resta éloigné des affaires jusqu'à la Restauration, qui le créa pair de France. Quoique dévoué à la monarchie, il siégea avec l'opinion libérale. Divers ouvrages lui valurent son admission à l'Académie française. Il mourut à Paris en 1830.

Le marquis de Lally avait exploité au profit de sa célébrité naissante, la mort tragique de son père et les efforts heureux qu'il avait faits pour obtenir la réhabilitation de sa mémoire. Il avait de l'éloquence, son style était abondant, riche d'images et servi par une belle déclamation. Sa conversation recevait un grand intérêt de la tournure originale qu'il savait lui donner, et des nombreuses anecdotes dont elle était semée. Ses formes étaient affectueuses, mais leur banalité ôtait beaucoup à la confiance que l'on eût aimé à leur accorder.

Avec de telles manières d'être, il eût été difficile de trouver les qualités d'un homme d'État chez M. de Lally. Il n'a jamais été qu'un raisonneur politique, débitant des phrases sonores en faveur de tous les systèmes, s'enthousiasmant pour toutes les innovations comme pour tous les novateurs, et se dégoûtant des uns et des autres avec une égale irréflexion. C'était un honnête homme qui, sans le vouloir, a quelquefois fait du mal; un homme d'esprit qui n'avait pas le sens commun; un homme de talent, dont on n'a jamais pu tirer parti.

CHAPITRE V

Dissolution de la Chambre. — Changements dans le ministère et les préfectures. — M. d'Haussez nommé préfet des Landes, où il remplace M. de Carrère. — Craintes peu fondées de ce fonctionnaire. — M. d'Haussez nommé préfet du Gard. — Court séjour à Paris. — M. de Puymaurin. — Dupont de l'Eure. — Girod de l'Ain. — Le comte de Kératry. — M. Étienne. — M. Bertin de Vaux. — M. Labbey de Pompières. — Le général La Fayette. — M. Lameth. — M. Laffitte. — M. de la Borde. — M. Bignon. — Le général Sébastiani.

Au mois de septembre 1816, le roi jugea convenable de dissoudre la Chambre des députés et de la remplacer par une autre assemblée qu'il espérait obtenir plus docile et plus souple à la volonté de ses ministres. Aux acclamations que cette mesure excita parmi les libéraux, les royalistes, qui avaient douté des résultats qu'elle aurait, durent être effrayés. Pour ceux d'entre eux qui ne veulent pas prendre la peine de réfléchir sur les intérêts de leur cause, l'opinion du parti ennemi est la meilleure de toutes les études, parce que cette opinion est fondée sur la connaissance raisonnée et toujours sûre que ce

parti possède de ce qui est, ou de ce qui n'est pas dans ses convenances.

Le ministère fut débarrassé d'un grand nombre de députés peu marquants dont la résistance lui avait été fort incommode. A force de déclamer contre la disposition des royalistes à un retour vers l'ancien régime, on avait indisposé contre eux l'opinion des masses. Moyen de transition toujours prêt, le parti modéré s'était présenté comme médiateur. Il avait été accepté et, secondé par le ministère, il avait triomphé presque partout; ses choix étaient tombés sur l'espèce la plus dangereuse dans les temps de perturbation, sur des hommes sans caractère et sans talents. Ceux qu'il envoyait arrivaient tout préparés à se laisser influencer par la peur qu'on leur faisait des nobles et de la féodalité, de la dîme et des prêtres, de tous les fantômes qu'une faction hostile évoquait et faisait surgir des ruines de nos institutions les plus oubliées. Il n'y avait cependant encore là qu'un indice des projets de nos ennemis, tout au plus un essai de leurs forces.

Le roi et son ministère se réjouissaient de ces succès. A l'exception de quelques noms marquants appartenant à la précédente opposition, les autres étaient portés par des gens inconnus dont on espérait avoir bon marché. On fit ses combinaisons en conséquence. On opéra des changements dans le ministère, dans les préfectures, dans les hauts emplois de la magistrature et de l'armée. On disposa tout pour un plan rétrograde vers la révolution.

C'est à cette époque que les doctrinaires eurent un accès avoué auprès du ministre dirigeant. C'est de là qu'est parti le système organisé d'abaissement de l'autorité royale et l'humiliation des royalistes. C'est là qu'a commencé la marche de la révolution qui a triomphé en 1830.

La dissolution de la Chambre de 1815 a été une calamité. On doit reconnaître, cependant, que l'esprit d'envahissement, d'opposition systématique et violente, d'usurpation de pouvoir qui la caractérisait avait fait de cette mesure une nécessité indispensable. Les meneurs de cette Assemblée s'embarrassaient peu de contrarier le roi. Pour son plus grand bien et sa plus grande gloire, ils combattaient sa volonté, à laquelle ils prétendaient substituer la leur. Au nom des principes monarchiques, ils proclamaient des doctrines toutes révolutionnaires. C'est à eux qu'appartiennent les divers systèmes de modification, dans le sens le plus démocratique, de nos institutions. Qu'on lise les discours et les propositions de MM. de la Bourdonnaie, de Villèle, de Corbières, Hyde de Neuville, et l'on y trouvera les idées dont le libéralisme s'est plus tard emparé pour les introduire dans les institutions à l'aide desquelles il se proposait de renverser le trône; idées qu'il s'est bien gardé de réaliser ou de conserver lorsque, parvenu au pouvoir, il a voulu s'y maintenir. Au lieu d'admettre dans leurs rangs des ministres qui demandaient à y entrer et à prêter à leurs opinions l'appui de l'influence qu'ils auraient, ils voulurent

les chasser et se substituer à eux. Ils se sentaient soutenus par Monsieur, par ses fils, par la cour. Ils comptaient sur le retour du roi à leurs idées, dès que l'éloignement du favori aurait fait justice des affections aveugles de l'un et des conseils irréfléchis de l'autre. Ils se croyaient donc certains du succès. L'ordonnance du 5 septembre déconcerta leurs projets. Elle eût eu d'heureux résultats si, faite dans l'intérêt apparent de la royauté, elle n'avait, au fond, tourné au profit de la Révolution. Toute de convenance dans le principe, elle perdit vite ce caractère. Le retrait des dispositions si sages de l'ordonnance du 13 juillet 1815, touchant les lois électorales, en fit une arme terrible dans les mains de la faction libérale[1].

Des changements nombreux eurent lieu à cette époque dans les préfectures. Le ministère, qui me jugeait par l'appui que je lui avais prêté, par mes discours et mes votes à une époque où les conséquences du système qu'il suivait ne m'apparaissaient pas encore telles que je ne tardai pas à les recon-

1. En l'absence d'une loi pour l'application des articles de la charte relatifs à l'élection des députés par les censitaires payant une contribution directe de trois cents francs, l'ordonnance du 13 juillet disposa que les élections se feraient par les collèges d'arrondissement et de département alors existant. Ils avaient été formés selon les règles établies par la Constitution du 16 thermidor an X. Les assemblées de canton, composées de tous les citoyens domiciliés dans le canton, nommaient directement les deux collèges : le collège d'arrondissement à raison d'un membre par cinq cents citoyens, le collège de département à raison d'un membre par mille citoyens, choisis sur la liste des six cents plus imposés. Les membres des deux collèges étaient nommés à

naître, me confia l'administration du département des Landes. Je ne sais au juste à qui j'ai été redevable de cette nomination de M. Lainé ou de M. Decazes, de M. Beugnot ou de M. Becquey, chacun d'eux s'en est attribué le mérite auprès de moi. Comme la reconnaissance est chez moi une vertu facile, je m'en suis trouvé assez pour faire à chacun une part fort large dans la gratitude que cette faveur m'inspirait.

Le département des Landes dans lequel on m'envoyait m'inspirait de loin fort peu d'attraction. Je m'attendais à voir un pays de sable à la surface duquel se détacheraient, à une hauteur de six pieds, de rares habitants montés sur des échasses. Je fus agréablement surpris, en arrivant à Mont-de-Marsan, par une belle route. La ville me parut petite mais jolie, décorée d'édifices publics d'un très bon style et nouvellement construits. Je ne tardai pas à prendre en affection ma nouvelle résidence, en la trouvant animée par une société assez nombreuse et qui offrait la réunion fort rare de quelques hommes

vie. Le Premier Consul pouvait ajouter dix membres aux collèges d'arrondissement et vingt aux collèges de département. Ces dispositions furent conservées, avec peu de modifications, par l'ordonnance du 13 juillet. Elle décida que chaque collège d'arrondissement désignerait autant de candidats qu'il était attribué de députés au département, et que le collège de département, investi à la place du Sénat de l'élection des députés, devrait choisir sur cette liste au moins la moitié des députés qu'il nommerait, afin de se conformer à l'article 42 de la charte. Le nombre des députés était porté à quatre cent deux, et l'âge de l'éligibilité baissé à vingt-cinq ans. M. d'Haussez regrette que cette ordonnance, favorable à l'action du pouvoir sur les élections, n'ait pas été transformée en loi.

d'esprit et de science, et de beaucoup de très jolies femmes. Une tournée que je me hâtai de faire dans mon département me fournit l'occasion de répéter cette remarque dans deux autres petites villes qui, avec le chef-lieu, servaient de point de réunion aux principaux propriétaires du pays.

Je m'occupai avec ardeur des intérêts du département. J'étudiai les localités et leurs habitants, je puisais des renseignements à toutes les sources, et en peu de temps, je connus parfaitement le pays. Dans mes continuelles excursions, je voyais tout par moi-même, j'indiquais des améliorations, j'en pressais les progrès.

Les routes appelèrent mes premiers soins, je résolus de couper le département par des communications en harmonie avec les intérêts de l'agriculture et ceux du commerce qui lui offre des moyens de débouchés. Tel fut l'élan que je sus imprimer que, en peu de mois, le département se couvrit d'ateliers et que, dès la première année, il présentait des communications sinon achevées, du moins ouvertes dans tous les sens.

J'encourageai les défrichements de landes, les desséchements de marais, les plantations de tous les genres. Un grand obstacle à l'exécution de mes projets fut le système de communauté qui embrasse presque toute la propriété dans ce pays. Je l'attaquai partiellement, et je parvins à y pratiquer de larges brèches. Tout en ayant l'air d'en respecter le principe, j'y fis de nombreuses dérogations et bien des milliers d'hectares de landes passèrent des mains

inertes des communes dans les mains plus actives de leurs habitants et devinrent, en peu de temps, des champs cultivés, des prairies, des forêts.

J'eus l'idée de généraliser la culture du mûrier. Quelques arbres de cette espèce plantés sans but, étalaient çà et là une végétation indiquant une grande facilité à l'acclimatation. Je fis venir un grand nombre de sujets du pays où cette culture se pratique et je les distribuai gratuitement aux propriétaires. J'obligeai les communes à en couvrir leurs cimetières, à en planter le long de leurs chemins. Mes soins n'ont pas été perdus et, quelques années plus tard, quand je parcourus le département, j'eus la satisfaction de trouver l'éducation des vers à soie admise parmi les habitudes du pays, et lui préparant une grande source de prospérité.

Je m'occupai aussi du tracé de deux vastes canaux, tout en reconnaissant que je ne pourrais jamais les faire exécuter, et de la canalisation de plusieurs rivières qu'à peu de frais je rendis navigables pour des barques de cinq à six tonneaux. En réduisant d'une manière notable le prix des transports, je facilitai la vente des vins de peu de valeur que le département produit en très grande abondance, et j'encourageai ainsi la plantation et la culture de la vigne[1].

1. Les opérations du recrutement dans les Landes ont suggéré à M. d'Haussez des observations qu'il a développées en plusieurs pages que nous avons cru devoir supprimer, mais dont il peut être bon d'offrir une courte analyse. Sa tournée de revision commença par la partie de l'arrondissement de Dax comprise entre le Gave et l'Adour. Il fut frappé de la haute taille et de l'air de vigueur des conscrits qui

Comme j'ai traité à fond tout ce qui a rapport à l'administration de ce département dans des mémoires que j'ai publiés[1], je n'entrerai pas dans de plus grands détails. La plupart de mes vues ont été comprises par les habitants; il n'en a pas été de même de celles qui devaient trouver des moyens de réalisation dans le concours du gouvernement. Celles-ci ont été reléguées parmi les projets inexécutables par des ministres les connaissant uniquement par les rapports de commis qui n'étaient jamais sortis de leurs bureaux; et le département des Landes est resté là avec son sol fertile et sa réputation d'infertilité, ses immenses déserts et sa faible population, attendant qu'il s'opère une réunion de ministres qui comprennent les idées administratives, d'administrateurs locaux qui aient de l'esprit pour les concevoir, et de la volonté pour les réaliser; de force dans le gouvernement et d'aisances dans ses finances qui

se présentaient devant lui. Mais dans les cantons appelés Grandes-Landes, l'impression fut tout autre, la population semblait en pleine dégénérescence. Cherchant les causes de ce contraste, M. d'Haussez apprit que les habitants des premiers cantons visités par lui se nourrissaient surtout de maïs, tandis que ceux dont l'extérieur chétif et maladif l'avait ensuite étonné, ne faisaient aucun usage de cette sorte de blé et se nourrissaient de millet. A cette différence de nourriture, M. d'Haussez attribue la différence qui l'avait tant surpris. Telle, du reste, était aussi l'opinion très autorisée d'un vieux médecin très expérimenté qu'il consulta à ce sujet. — La remarque à laquelle M. d'Haussez a donné une extension qui aurait pu fatiguer le lecteur, méritait d'être indiquée et constitue une preuve de la sollicitude du préfet pour ce qui concernait ses administrés.

1. *Études administratives sur les Landes*, Bordeaux, 1826, in-8°.

permettent de s'occuper avec sagesse et fermeté de ce qui touche aux intérêts de la France ; de stabilité dans les choses et dans les hommes qui promettra une suite et une fin à ce que l'on aura entrepris dans ce but. Les Landes, je le crains, conserveront encore longtemps leur aspect sauvage et leur pauvreté.

Je dois avouer que mon zèle n'était pas désintéressé ; il était stimulé et soutenu par des vues d'ambition. Mais cette ambition pouvait s'avouer, et plût à Dieu qu'elle fermentât dans la tête et dans le cœur de tous les administrateurs. Je voulais attacher mon nom à l'amélioration d'un pays qui renferme toutes les conditions propres à rendre cette amélioration immédiate, immense, peu dispendieuse. Je voulais me créer de la célébrité par ce moyen qui n'aurait nui à personne, qui aurait fait du bien à beaucoup. J'aurais avec joie consacré bien des années de ma vie à ce grand œuvre si l'on avait consenti à mettre à ma disposition les secours indispensables à son accomplissement. On ne l'a pas voulu. Le ministère en France a pour système l'entretien d'un état continuel de mobilité dans le personnel de l'administration, sans égard pour l'aptitude et les convenances de ceux qu'il emploie ; il les jette sur tous les points que lui indiquent son caprice ou les embarras du moment. Au knout près, il agit à peu près comme le gouvernement russe qui fait d'un homme que lui livre le recrutement, un soldat, un médecin, un musicien ou un cuisinier.

L'administration est en France ce que sont les hôpitaux ou la cuisine en Russie. Force me fut de subir les effets de cette manie. Il me fallut étudier d'autres pays, prendre d'autres pensées, chercher dans un autre ordre d'idées, une réputation dont, je ne le cache pas, j'étais avide, et d'administrateur devenir homme politique. Ni le pays ni moi n'avons rien gagné à ce changement.

Je ne croyais guère en venant prendre l'administration du département des Landes que la politique m'y poursuivrait de ses habituelles tracasseries. C'est cependant ce qui arriva.

Je remplaçais un préfet à qui un dévouement sincère à la cause royaliste avait valu la confiance de M. le duc d'Angoulême, en 1814. Ancien brave et loyal militaire, M. de Carrère[1] avait vieilli dans des habitudes tout à fait étrangères à l'administration. A cet inconvénient déjà très grave, il joignait le tort de se laisser influencer par des commérages, de petites affections, de petites haines et il fournissait ainsi des prétextes spécieux au mécontentement de ses administrés. Il n'y avait cependant rien de grave jusqu'au moment où stimulés par la vue des lauriers cueillis à Lyon ou à Grenoble par les généraux Canuel et Donadieu, d'autres généraux qui

1. Joseph-Marie, comte de Carrère, prit part à la guerre d'Amérique et se distingua au siège d'York-Town. Il n'émigra pas. En 1814 il fut nommé préfet des Landes et destitué aux Cent jours. Une ordonnance du 8 juillet 1815 lui rendit ces fonctions, qu'il conserva jusqu'au 28 mars 1818. Il était chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion d'honneur.

commandaient les départements limitrophes de l'Espagne se mirent dans la tête d'avoir leur part de ce genre de gloire. Le paisible département des Landes n'échappa point à la manie de conspirations supposées. La police de M. le préfet, celle de M. le général commandant le département, furent unanimes dans leurs rapports et démontrèrent l'existence d'un plan qui avait pour objet de s'emparer de la ville de Saint-Sever; l'époque, les moyens d'exécution, tout était connu. Le préfet et le général concertent des mesures pour déjouer ce complot; ils dirigent secrètement sur la place menacée quelques centaines d'hommes qui la cernent pendant la nuit et y entrent sans éprouver de résistance. Grande fut la surprise des habitants lorsqu'à leur réveil, ils virent les places publiques et les principales rues occupées par des postes militaires, et les portes de quelques maisons particulières gardées par des factionnaires.

Quoique tout dût démontrer la fausseté des rapports qui avaient motivé cette ridicule expédition, on ne s'en tint pas là. A défaut d'une conspiration, on voulut avoir des conspirateurs, plusieurs citoyens très calmes furent arrêtés. Cinq officiers généraux résidant dans le département furent soumis à une surveillance rigoureuse. On ne manqua pas d'adresser des plaintes au gouvernement qui, sur l'évidence des faits, se décida à destituer le préfet, mais prit en même temps la résolution sage et juste de récompenser un zèle accompagné d'un vrai courage puisque c'était en 1814, et avant l'entrée de M. le duc

d'Angoulême dans Bordeaux, qu'il s'était signalé. Je fus chargé de remettre à M. de Carrère les ampliations de deux ordonnances par lesquelles le roi lui conférait une pension de trois mille francs et le titre de comte. Ces faveurs changèrent les dispositions dans lesquelles il attendait son successeur. Je trouvai en lui pendant le cours de mon administration toute l'aide que je pouvais désirer.

Mon premier soin avait été de lever la surveillance ostensible à laquelle on avait soumis les officiers généraux qui habitaient le département. Je l'avais cependant remplacée par une surveillance occulte qui aurait été beaucoup plus efficace s'ils avaient eu l'intention d'agir d'une manière hostile. La plupart se montrèrent reconnaissants et me secondèrent avec chaleur dans mes opérations administratives, et me firent même le sacrifice de leurs opinions dans ce qui avait rapport aux élections. Je n'ai jamais manqué en semblable occasion d'employer toute mon influence pour faire réussir les choix désirés par le gouvernement ; j'ai rejeté les moyens de fraude, mais je n'ai négligé aucun de ceux que m'offrait ma position. J'agissais ainsi dans l'intérêt de la société, bien plus encore que dans celui du gouvernement.

Un gouvernement constitutionnel n'est qu'un état perpétuel de lutte entre le souverain et une Chambre des députés. Le premier ne peut résister s'il n'a recours pour sa défense aux moyens employés dans l'attaque. Quelque fort qu'on le suppose il succom-

bera sous des coups qu'on lui ôtera la faculté de parer ; la raison veut donc qu'il ait le droit de combattre à armes égales. L'intérêt général lui en impose le devoir, l'oblige de conserver intacte la supériorité que la loi lui accorde ; s'il en est autrement, c'en est fait de lui et de la société dont son autorité complète l'organisation. Je n'ai jamais cessé de professer ces principes et d'en faire la base de ma conduite, lors même que le ministère avait la sottise de les désavouer. En changeant de position je me suis confirmé davantage encore dans mes opinions à cet égard, parce qu'il m'est démontré que c'est pour avoir agi dans un sens différent qu'un gouvernement qui renfermait tant de principes, de force et de stabilité a été si promptement affaibli et renversé. A peine parvenus au pouvoir, nos ennemis se sont emparés de ces principes dont ils nous avaient désarmés, et les ont tournés contre nous. En cela ils ont agi sagement ; le tort est entièrement du côté des ministres qui ont eu la faiblesse de reculer devant des déclamations et de prendre conseil des hommes qui ouvertement travaillaient à détruire l'état de choses existant.

Peu distrait par quelques légères contrariétés que j'éprouvais et de la part du gouvernement et de celle de mes administrés, je me livrais avec ardeur à l'exécution de mes plans. Tout disproportionnés qu'ils semblassent être avec les ressources de la contrée, ils se développaient avec rapidité. Trois ou quatre années auraient suffi pour en compléter la

réalisation; on ne me les accorda pas. Dans les premiers mois de 1819, je fus appelé à la préfecture du Gard, la plus orageuse, la plus difficile de France à cette époque. Je ne quittai pas sans de vifs regrets mes administrés paisibles et affectionnés des Landes pour aller me placer au milieu des têtes effervescentes du Languedoc; ce que je gagnais en perspective d'ambition ne me fit pas méconnaître ce que je perdais en bonheur réel. Force me fut de me résigner et de chercher dans l'agitation qui m'attendait et dans les chances avantageuses qui pourraient en résulter, la compensation du calme auquel il me fallait renoncer.

J'avais été absent de Paris pendant près de deux ans. Je mis à profit le court séjour que j'y fis pour étudier les hommes qui y jouaient ou voulaient y jouer un rôle. Plusieurs étaient nouveaux pour moi. Le renouvellement par cinquièmes amenait sur la scène politique à chaque session quelques personnages qui n'y avaient pas encore paru ou qui n'y avaient figuré que d'une manière secondaire.

Le baron de Puymaurin[1], Gascon d'origine, d'es-

1. Jean-Pierre-Casimir de Marcassus, baron de Puymaurin, fils d'un capitoul de Toulouse, né dans cette ville en 1787. Dès sa jeunesse s'occupa de sciences et vécut dans la retraite durant la Révolution. Admis dans le Corps législatif en 1806, il y siégea jusqu'à la chute de l'Empire. Il adhéra au rétablissement des Bourbons et il siégea jusqu'en 1830 à la droite de la Chambre, où il fut, dès 1817, envoyé par le département de la Haute-Garonne. Après la révolution de Juillet, il se retira à Toulouse, où il mourut le 14 février 1841. Il fit de nombreuses découvertes utiles à l'industrie et publia de nombreux Mémoires scientifiques.

prit, d'accent et de finesse, a été, depuis 1815 jusqu'à 1830, en possession de réjouir la Chambre des députés par l'étrangeté de ses manières, l'originalité de son style oratoire et la franchise baroque de ses opinions. Il prêtait à rire, et on riait sans qu'il s'en offensât ou s'en laissât arrêter le moins du monde, et à l'abri de l'hilarité qu'il ne manquait jamais d'exciter, il faisait passer des vérités souvent fort dures qui, dans toute autre bouche que la sienne, auraient été fort mal accueillies. Sa mise, son geste, ses habitudes, tout participait à la singularité de ses propos. Une face large et marbrée de traits qui, à commencer par les yeux, semblaient n'avoir jamais dû appartenir à un même ensemble, des cheveux pendants sur lesquels on paraissait n'avoir jeté de la poudre qu'afin de salir plus sûrement un habit rarement brossé ; un pantalon dont la ceinture surbaissée offrait un asile habituel à une des mains de l'orateur ; tout cela, s'animant et s'agitant pour ajouter à l'expression d'un baragouin presque inintelligible, donnait un caractère fort plaisant à la singulière éloquence du Démosthène toulousain. Et cependant de tout cela il résultait de l'effet, un effet comique si l'on veut, mais qui portait coup. Cette tête bizarre renfermait d'ailleurs des connaissances utiles : M. de Puymaurin était un très habile chimiste.

On raconte que, voulant profiter de l'engouement de Napoléon pour la substitution du pastel à l'indigo, et tirer ainsi de ses talents un parti utile à son

pays et à lui-même, il s'était présenté plusieurs fois aux audiences de l'Empereur, mais sans avoir été remarqué. Dépité de cette indifférence, il s'avisa de se teindre les mains en bleu et de renouveler ainsi ses visites. Ces mains bleues étonnèrent Napoléon, qui demanda le nom du teinturier si assidu à ses réceptions. On lui dit que c'était un homme qui n'avait pas hésité à compromettre la blancheur de sa peau pour assurer le succès d'une des idées favorites de Sa Majesté, et que ce bleu était le produit des essais faits sur le pastel comme moyen de teinture. L'Empereur, enchanté de ce genre de dévouement, parla à M. de Puymaurin et lui fournit amplement les moyens de continuer ses essais.

Sous la Restauration, M. de Puymaurin entretint Louis XVIII de numismatique et se fit donner la direction des Médailles, dans laquelle il fit preuve de savoir.

L'opposition s'était augmentée de plusieurs membres qui y portaient une véritable force par des talents réels, l'ardeur de leurs opinions, la fixité de leurs vues, autant que par l'influence qu'ils exerçaient. La plupart étaient pour moi des connaissances à faire. Je me mis à les étudier et pris sur les plus marquants des notes que je complétai par la suite.

L'opposition libérale a toujours cherché à se faire grand honneur de M. Dupont de l'Eure[1], et je n'ai

1. Jacques-Charles Dupont, né au Neubourg (Eure). Avocat au Parlement de Normandie. En 1789, après avoir occupé quelques fonctions de judicature et avoir été accusateur public près le tribunal criminel d'Évreux, fut nommé conseiller au tribunal d'appel de Rouen, puis président du tribunal criminel d'Évreux. En 1811, il revint à Rouen

jamais trop su pourquoi. Je n'ai trouvé de remarquable en lui qu'une excessive grossièreté qui se manifeste dans ses propos, dans ses gestes, dans son attitude, dans sa mise, jusque dans sa massive corpulence et sa figure bourgeonnée. A la tribune, il n'a prononcé que des discours écrits. Dans ses bureaux, il a montré une profonde ignorance de toutes les questions qui n'avaient pas rapport avec l'ordre judiciaire. Poussé par son parti au ministère de la Justice après la Révolution de 1830, il n'y a étalé qu'incapacité, partialité, esprit de récrimination.

C'est une remarque assez plaisante à faire que ces ennemis vigoureux de la féodalité, ces gens qui se cabrent au son d'une particule, devant un nom propre ou à la substitution du nom d'un village à un nom de famille, trouvent très bon, très naturel d'ajouter au leur celui du département qui les a vus naître. Nous avons eu les Bourdon de l'Oise, les Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, les Julien de la Drôme, les François de Nantes; nous avons maintenant les Dupont de l'Eure, les André du Haut-Rhin, les Mercier de l'Orne, les Pelet de la Lozère,

en qualité de président de chambre, place qu'il occupa jusqu'en 1818. Il fut alors destitué par le baron Pasquier, qui le punit ainsi de son opposition. Dupont fut nommé deux fois au Corps législatif. En 1812, il siégea au Conseil des Cinq-Cents. En 1813, le Sénat le nomma membre du Corps législatif. En 1814, il fut premier vice-président de la Chambre des députés. En 1816, les collèges électoraux de Rouen et de Louviers le nommèrent député, honneur qu'en 1824 lui fit le premier arrondissement de Paris. Dupont fit constamment partie de l'opposition avancée.

les Girod de l'Ain[1]. Ce dernier avait joui longtemps d'une sorte de réputation de talent qu'il ménageait avec soin, en évitant les occasions de la compromettre. Il prenait rarement la parole à la Chambre. Au dehors, il assaisonnait sa conversation de ces lieux communs de jargon révolutionnaire qui produisent un effet assuré sur des auditeurs favorablement prévenus. Une telle notabilité ne pouvait rester dans l'oubli. Le jour des réparations, l'époque des récompenses, la glorieuse révolution de Juillet est arrivée. Elle avait des obligations envers M. Girod de l'Ain qui, bien que conseiller à la cour royale de Paris et lié par un double serment comme magistrat et comme député, n'en conspirait pas moins contre le roi. Elle avait besoin d'un préfet de police; ce fut M. Girod qu'elle choisit ou, pour mieux dire, qui se choisit lui-même. Plus tard, pour présider la Chambre des députés, elle voulut avoir un nom lourd et moins influent que M. Royer-Collard; ce fut à M. Girod qu'elle s'adressa. On ne pouvait placer qu'un pédant à la tête de l'Instruction publique : M. Girod de l'Ain était encore là. Il y avait bien encore quelques autres qualités que l'on eût désirées; mais on ne saurait tout réunir. On

1. Girod de l'Ain, né dans le pays de Gex en 1781, mort en 1847, entra dans la magistrature, fit partie de la Chambre pendant les Cent Jours, se fit avocat sous la Restauration; nommé député en 1827, rédigea le rapport sur la mise en accusation du ministère Villèle; prit part à la Révolution de 1830; préfet de police en 1830; président de la Chambre en 1831; pair de France, ministre de l'Instruction publique en 1832, de la Justice et des Cultes en 1839.

fut donc obligé de se contenter de ce que possédait M. Girod de l'Ain.

C'est une étrange figure que celle de M. de Kératry[1]; c'est un étrange assemblage que celui de deux yeux effarés, d'un nez bizarre, d'une bouche immense, et dont la permanente ouverture laisse voir d'énormes dents, d'un corps dont l'extrême ténuité est mal dissimulée par des habits très amples et toujours sales. Il fallait une révolution pour d'un tel personnage faire un courtisan. C'est pourtant ce qu'a fait celle de 1830, et ce n'est pas le moindre de ses prodiges.

M. de Kératry ne s'est pas reposé sur la politique seule du soin de s'immortaliser. A des discours purement écrits, à des articles de journaux d'un incontestable mérite, à une petite part dans une vaste conspiration, il a joint des romans qui font regretter qu'il n'ait pas appliqué son talent à ce genre où il a déployé de l'imagination, une étude réfléchie des mœurs et des temps qu'il voulait retracer et de l'originalité dans le choix des sujets qu'il voulait peindre.

M. Kératry a épousé une femme jeune, jolie,

1. Auguste-Hilarion de Kératry, né à Rennes, le 28 octobre 1769. Sous la Convention il fut arrêté par ordre de Carrier et réussit à s'échapper. Député du Finistère de 1818 à 1824, il passa des doctrinaires au parti libéral, vota l'adresse des 221 et la nomination du duc d'Orléans comme lieutenant général du royaume, et fut nommé pair en 1837. Conseiller d'État il donna sa démission après la révolution de Février. En 1849, le Finistère l'envoya à l'Assemblée législative où il se montra ardent conservateur. Il a écrit un trop grand nombre d'ouvrages pour que nous en donnions la liste. Mort en 1859.

royaliste et pieuse, qui, dit-on, est parvenue à le rendre dévot. Je doute qu'elle puisse communiquer à son mari les autres qualités qu'elle possède.

C'est en vain qu'on a essayé de fonder la réputation politique de M. Étienne [1] sur ses talents littéraires; on n'a jamais pu y parvenir. L'auteur de quelques comédies agréables, le rédacteur piquant d'un grand nombre d'articles de journaux, tout hostiles qu'ils soient à l'égard de la monarchie, ne sera jamais un homme politique s'il ne joint à ses talents des vues étendues et du caractère pour les faire valoir. Or, le caractère manque à M. Étienne dont la timidité devenue proverbiale se manifeste jusque dans son hésitation à parler devant la Chambre ou seulement dans les bureaux. Il est donc condamné à servir les factions sans jamais être appelé à les diriger.

Journaliste comme lui, M. Bertin de Vaux [2], a

1. M. Étienne, né le 6 janvier 1796, mort en 1815, a laissé un nombre considérable d'œuvres dramatiques dont plusieurs eurent du succès et dont l'une, *les Deux Gendres*, causa une violente polémique. Étienne fut accusé d'avoir plagié une pièce écrite jadis par un jésuite sous le titre de *Conaxa*. Le sujet remontait du reste à un fabliau, mais il fut prouvé qu'Étienne avait pris à son prédécesseur une certaine quantité de vers. Disgracié sous la Restauration, lui qui avait été censeur impérial, ne cessa d'attaquer ceux qui, dans le nouveau gouvernement avaient hérité de ses ciseaux. Député il fut l'un des rédacteurs de l'adresse des 221. En 1839, il fut créé pair de France. Au début de la Restauration il avait été exclu de l'Académie dont il était membre; il y était rentré en 1829 et y avait prononcé un discours contre le romantisme.

2. Louis-François Bertin de Vaux, fils d'un secrétaire du duc de Choiseul, naquit à Paris en 1771. Il fut le créateur du *Journal des Débats*, et en 1801 devient vice-président du Tribunal de commerce. Très royaliste, en 1815 il fut nommé secrétaire général du ministère

plus d'audace et de fixité dans les vues. Il fait d'ailleurs de ses affections et de ses désaffections politiques un moyen de gagner de l'argent. Cet argent c'est à la fois à l'opinion et au gouvernement qu'il le demande. Il égare l'une et il trompe l'autre. Rédacteur d'un journal royaliste, il a changé la nuance des doctrines qu'il professait avec une telle adresse, qu'il a entraîné après lui la plus grande partie de ses abonnés qui se sont crus longtemps royalistes, et dont beaucoup se croient tels encore, parce qu'ils n'ont pas cessé de lire le *Journal des Débats*.

M. Bertin de Vaux a porté à la monarchie légitime les coups les plus répétés, les plus dangereux, les plus mortels. C'est lui qui a conseillé la défection et s'en est rendu l'organe. C'est lui qui, marchant devant elle, a jalonné la ligne qu'elle devait parcourir et fait appel aux passions dont elle avait besoin de se faire des auxiliaires. C'est lui qui est parvenu à river la portion de l'opinion qu'il dirigeait à la cause à laquelle il l'a attachée. Tant et de si essentiels services ont obtenu leur récompense. M. Bertin de Vaux fait partie de la Chambre des pairs.

En lui, on voit une nouvelle preuve de ce fait

de la Police. Nommé député en 1820, il siégea sur les bancs de la droite. En 1820, ami de Chateaubriand, il fit une vive opposition à M. de Villèle. Sous le ministère Polignac il donna sa démission de conseiller d'État, vota l'adresse des 221, se rallia à Louis-Philippe avec enthousiasme et fut rappelé au Conseil d'État. Il mourut à Paris, le 23 avril 1842.

que dans les factions l'influence ne dépend ni de l'estime ni de la considération. Personne n'a jamais songé à en accorder à M. Bertin de Vaux : des milliers d'individus obéissent à l'impulsion qu'il donne.

Un vieillard dont les traits sillonnés par des rides profondes avaient beaucoup d'analogie avec ceux de Voltaire, est venu apporter, dans la Chambre des députés, à l'époque dont je parle, une haine contre la monarchie qui semblait s'être envenimée de tout ce qu'une longue fermentation avait pu y ajouter de rage contre les classes, d'âcreté contre les individus, de passion pour les idées républicaines. J'ai vu peu d'hommes plus ardents dans la volonté de nuire, plus persévérants dans la suite des moyens d'y parvenir. Ces funestes dispositions étaient favorisées par un talent réel et par une obstination sur laquelle les conseils de ses amis, les intérêts mêmes de son parti ne pouvaient rien.

M. Labbey de Pompières [1] s'était constitué l'accusateur de tous les ministres. Il les poursuivait de ses attaques lorqu'ils étaient aux affaires; il les poursuivait encore longtemps après qu'ils en avaient été éloignés. Repoussées par une majorité, ses accusations

1. Labbey de Pompières, né à Besançon le 3 mai 1751, mort à Paris, le 14 mai 1831. En 1789, il quitta le service où il était entré tout jeune avec la croix de Saint-Louis et le grade de capitaine d'artillerie. Pendant la Terreur il fut incarcéré quoiqu'ayant accepté les idées de la Révolution mais non applaudi à ses excès. En 1813, il représenta le département de l'Aisne au Corps législatif. Député, à partir de 1815, il vota constamment avec l'extrême gauche.

n'en retentissaient pas moins dans la France et dans l'Europe. Elles restaient dans l'opinion libérale et elles portaient coup à la monarchie. Jusqu'à la mort, il a suivi le plan qu'il s'était tracé, mais dont il n'a pu voir le résultat. M. Labbey des Pompières était un des hommes les plus hideusement méchants que j'aie vus.

Un autre vieillard aussi ardent, aussi implacable, mais plus dangereux encore, parce que toute sa carrière a été un enchaînement d'antécédents calculés pour créer, pour grossir son influence, pour en faire un colosse, portait dans la Chambre des députés l'esprit de désordre auquel il devait sa célébrité. M. de La Fayette[1] faisait sans cesse retentir la tribune des idées qu'il n'avait cessé de professer, des mots qu'il avait répétés depuis cinquante ans. Ces idées, ces mots prenaient une nouvelle puissance dans sa bouche. Les souvenirs de toute sa vie enthousiasmaient les révolutionnaires. Ses formes polies, ses habitudes de bonne compagnie si rares dans son parti, ôtaient quelque chose à l'âcreté de la haine méritée que lui portaient les royalistes. L'opinion libérale en avait fait un héros. Doit-on s'étonner qu'il se soit acquis tant de renommée,

1. Yves-Gilbert Motier, marquis de La Fayette, né en 1757, mort en 1834. Se fit de bonne heure remarquer par son esprit révolutionnaire. Prit part à la guerre de l'Indépendance des États-Unis. Revenu en France, s'allia au parti de la Révolution; resta à l'écart pendant l'Empire. Elu député en 1818, siégea dans l'opposition. Coopéra à la révolution de 1830; fut alors nommé commandant de la garde nationale. Il ne cessa de figurer dans l'opposition.

ait joué un si grand rôle si longtemps soutenu, et se soit rendu redoutable au principe monarchique, en dépit même de la nature qui lui avait refusé les qualités qui font un grand général, un grand orateur, un grand homme d'État, et s'était bornée à ne mettre dans sa tête qu'une idée fixe devenant la règle absolue de sa vie, l'inspiratrice de ses actions. L'esprit révolutionnaire s'est en quelque sorte personnifié en lui aux yeux du monde entier. En lui, cet esprit a placé son désir de tout renverser, son ardeur à tout niveler, son acharnement contre les supériorités sociales. Son mépris de toutes les considérations étrangères à ses fins, ses doctrines, ses utopies, sa tendance inflexible vers le but qu'il veut atteindre. En lui, il a été persécuté, adulé, prôné ; en lui, il a triomphé. Il est donc impossible de voir en M. de La Fayette autre chose qu'une machine à révolutions, sans cesse en mouvement, et dont les effets ont bouleversé la France et compromis le repos de l'Europe. Lorsque cet homme funeste disparaîtra, il laissera dans les rangs de son parti un vide difficile à remplir, car, parmi les milliers de factieux qui resteront, il ne s'en trouvera pas un qui puisse, comme lui, donner une apparence de dignité à ce qui n'en saurait avoir, une couleur de bien public à ce qui fait le malheur de tous, un semblant de probité à ce qui n'en a aucune. Grandie sous ses auspices, souvent protégée par son nom, la Révolution se soutiendra par son propre poids et par la violence, au lieu de chercher quelques-uns de ses

moyens de progrès dans l'estime usurpée qu'inspirait son chef.

Vétéran de la Révolution comme les deux précédents, M. Charles de Lameth a cependant trouvé dans son caractère moins de chaleur pour la défendre. Il s'est borné, ainsi que ses frères, à payer par la plus révoltante ingratitude les bienfaits d'une reine dont le seul tort, peut-être, est de n'avoir pas mis assez de prudence et de discernement dans l'emploi qu'elle en faisait. Si M. de Lameth n'avait pas eu le scandale de cette ingratitude et le déshonneur qu'elle imprimait à un grand nom, à mettre dans la balance, son mérite comme factieux y eût bien peu pesé. Mais cette circonstance lui a été favorable, car la Révolution, qui fait un crime du nom chez ses ennemis, en tient grand compte chez ses amis; et rien ne sonne mieux à ses oreilles que le bourdonnement d'un titre, comme rien ne lui plaît davantage que l'avilissement dans une haute position. Pour peu qu'on lui sacrifie l'honneur en plus, on est assuré d'obtenir ses bonnes grâces. Or, MM. de Lameth réunissaient toutes ces conditions. En survivant à ses frères, l'aîné[1] avait hérité de

1. Le comte Alexandre de Lameth, né à Paris, le 28 octobre 1760, mort dans la même ville, le 18 mars 1829, fut député de la noblesse de Péronne aux États généraux. Après s'être montré très partisan de la Révolution, il se rapprocha de Louis XVI. Fugitif après le 10 Août, il tomba entre les mains des Autrichiens. Revenu en France après le 18 Brumaire, il occupa plusieurs préfectures; sous Louis XVIII celle de la Somme. Député de la Seine-Inférieure en 1819 et de Pontoise en 1829, il se montra fort hostile au gouvernement.

leur honte et il l'a exploitée avec assez d'éclat jusqu'au jour où je ne sais quel retour de raison ou de pudeur, quelle velléité tardive de s'arrêter dans la voie du mal, l'a porté à se mettre en travers de la Révolution ; il a été renversé et, comme nous n'en sommes pas encore aux échafauds, il en a été quitte pour force traits malins, force menaces, force caricatures. Il était tellement perdu dans l'esprit de son parti que sa mort n'a pas même donné lieu à la banalité d'un de ces éloges qui ne sont pas refusés aux factieux les plus obscurs.

Il y a peu de défauts ou de ridicules qui n'aient une épithète pour les caractériser. Ceux que l'on remarque chez M. Laffitte[1] font exception. La position, l'air, le ton qu'il affecte sont plus que de la suffisance, de l'ambition, de la morgue, ou, pour mieux dire, c'est tout cela avec de l'insulte. Jamais on ne poussa plus loin l'orgueil d'une basse origine, le dédain pour tout ce qui n'est pas *soi*. Jamais on ne se montra plus impertinemment fier d'une grande fortune, plus sottement empressé à la dissiper, par ostentation. Il achetait de la renommée partout où il s'en vendait et à tout prix : chez les industriels, à qui, sans examiner, il faisait de grandes avances ; dans les entreprises, où il jetait tant de capitaux ; dans les actes d'humanité, où ses arrogantes sous-

1. Laffitte, né à Bayonne en 1767, mort en 1844. Gérant de la Banque de France en 1809. Gouverneur de la Banque en 1814. Député en 1815-1817, vota avec l'opposition. Prit part à la révolution de 1830. Président du conseil, se retira après le sac de l'archevêché et passa dans l'opposition.

criptions dépassaient celles des princes; dans les complots contre l'État, pour lesquels on puisait à pleines mains dans sa caisse[1]; chez les journalistes, qui payaient en encens grossier l'intérêt de son or et qui allaient jusqu'à appliquer le titre d'*auguste couple* à sa femme et à lui[2]. Il a tout prodigué, et avec si peu de réserve et de discernement, qu'un beau matin il s'est trouvé endetté de plusieurs millions, et que tant de gloire aurait subi l'affront d'une banqueroute si, de bonne ou de mauvaise grâce, le budget, la banque, la liste civile, Louis-Philippe lui-même, si peu prêteur qu'il fût, n'avaient jeté une dizaine de millions dans le déficit. L'homme fier, l'homme habile, l'homme désintéressé par-dessus tout n'a pas hésité à réclamer ce prix élevé de ses services politiques. Maintenant, il souffre que l'on fasse pour lui des souscriptions; il accepte des représentations données à son bénéfice sur les théâtres de Paris! Il préfère la richesse achetée au poids de la honte, à une pauvreté qu'il ne sent pas la force de supporter avec dignité. Il tranche du Bélisaire et, à défaut de casque, il tend la main! Et que l'on crie encore contre les favoris des rois! Quel est celui, quels sont ceux qui, pendant les quinze années de la Restauration, aient coûté à leur

1. On « prétend, disait M. Laffitte, que le mouvement de Juillet m'a coûté beaucoup. Je n'ai donné que *quatorze cent mille francs*, employés en grande partie à gagner un régiment » (le 5e). (Note de M. d'Haussez).

2. *Le Courrier*, dans le compte qu'il rend du mariage de mademoiselle Laffitte. (Note de M. d'Haussez.)

maître autant que M. Laffitte a coûté à la France dans quelques semaines. Cependant, le tribun n'en porte pas la tête moins haute. Il n'a rien rabattu de son insolence contre les sommités sociales, à la place desquelles il se mettait modestement le jour où je l'entendais dire, dans un des bureaux de la Chambre : « Chaque époque a son cachet particulier, un caractère qui lui est propre. Dans le quinzième siècle, la gloire des armes était la passion dominante, le nom de Montmorency avait de la valeur ; celui de Laffitte en a davantage. »

M. Laffitte avait la prétention d'être un grand orateur et un habile financier. Il lisait à la tribune des discours sur le budget, critiquait tous les systèmes et faisait entendre que le crédit public ne serait assuré que lorsqu'il en aurait la direction. La révolution l'a mis entre ses mains, et le crédit public a eu le sort de son crédit personnel : il a fort décliné. Quelque temps avant, M. Laffitte s'était assis dans le fauteuil du président de la Chambre des députés, et sa réputation de talent n'avait pu soutenir cette épreuve. Depuis, il n'a pu se relever. Pour se venger, il a fait de l'opposition à ce gouvernement, parvenu comme lui ; comme lui, de basse et récente extraction et qu'il dit être le fils de ses œuvres. Il cherche à substituer le bruit des factions à sa réputation perdue et les clameurs d'un parti aux éloges qui ne lui sont plus donnés par les masses, depuis qu'il n'a plus de quoi en payer les organes. Parviendra-t-il à son but ? J'en

doute. En révolution, les réputations tombées ne rebondissent pas.

De l'esprit et pas de sens commun ; des connaissances et pas de savoir ; du bavardage et pas d'éloquence ; de l'omniloquacité et pas la moindre aptitude aux affaires ; de l'imagination et pas une idée dont on puisse tirer parti, tel est le jugement que l'on peut porter de M. de la Borde[1]. Voyageur, philanthrope, savant, libéral, législateur, administrateur, il a été successivement tout cela : la révolution qui a su l'apprécier, n'a pu en faire qu'un aide de camp de Louis-Philippe. C'est tout au plus si sa capacité s'élève jusqu'à la nullité de ses oiseuses fonctions. S'il s'était borné à ambitionner des succès de salon, M. de la Borde aurait pu en obtenir beaucoup. Il s'est exposé à des épreuves plus difficiles, il a succombé. On rit de lui et on a raison.

Quelques mots heureux, d'une juste application de M. de Pradt sur M. Bignon[2] avaient disposé le public à perdre son sérieux en prononçant ce nom. Un secret dont, suivant lui, la révélation devait être

1. Né à Paris en 1774. Mort en 1842. — Passa sa jeunesse en Autriche, rentra en France en 1797. Conseiller d'État. Député en 1822, siégea dans l'opposition. Préfet de la Seine en 1830. Aide de camp de Louis-Philippe. Questeur de la Chambre des députés. Membre de l'Académie des inscriptions depuis 1813. Élu à l'Académie des sciences en 1832.

2. Edouard Bignon, né en Normandie en 1771. Ministre des Affaires étrangères pendant les Cent Jours. Député en 1817 : sous Louis-Philippe, ministre des Affaires étrangères et de l'Instruction publique. Pair de France en 1837, mort en 1841. On a de lui quelques ouvrages. Il faisait partie de l'Académie des sciences.

d'un intérêt immense et qui s'est trouvé n'être qu'une déception, a complété le ridicule qui, je ne sais comment, s'est attaché à un homme qui n'y prête d'ailleurs en aucune façon[1] On lui accorde une grande portée de vues en matière de diplomatie, et un vrai talent pour les rendre. Il a fait preuve de connaissances en administration, en finances en législation. Il a des manières aisées et qui ne rappellent pas le professeur comme chez M. Royer-Collard et M. Guizot. Il y a sous cette figure spirituelle autre chose que de l'esprit. Il s'y trouve aussi du raisonnement, des idées vastes et complètes, du talent. Eh bien! M. Bignon voit toujours fuir devant lui ce portefeuille des Affaires étrangères, comme un chapeau que le vent qui l'a enlevé pousse bien loin du voyageur au moment où celui-ci se croit près de le saisir. D'où vient cette bizarrerie? du sort, ou de la révolution? Est-ce défaut de mérite? Non, M. Bignon en a, et beaucoup. De talent? personne ne lui en conteste. De dévouement à la révolution? Depuis la première, la grande Révolu-

1. Le secret de M. Bignon, qui avait été ministre des Affaires étrangères du gouvernement provisoire, nommé après la catastrophe de Waterloo et qui avait à ce titre, négocié avec Blücher et Wellington, dans le traité en suite duquel l'armée française se retira sur la Loire, consistait à l'interprétation qu'il donnait à l'un de ses articles. Il avait voulu la produire dans le procès du maréchal Ney et, ridiculement, il avait tardé jusqu'à ce qu'il fût trop tard. Il l'invoqua de nouveau en 1819, à propos de pétitions pour le rappel des bannis, se disant possesseur d'un secret qui rendait illégal le bannissement de ces personnes. Sommé, dans la séance du 19 juin 1819, à la Chambre des députés, de dévoiler son secret sous peine de passer pour calomniateur, il déclara que le moment n'était pas venu, et se couvrit de ridicule.

tion qui lui avait donné une chaire de sixième au collège de Rouen, jusques et depuis les glorieuses journées, il a été l'apôtre, le courtisan de toutes les révolutions qui se sont succédé. On ne sait où rencontrer la cause de ce délaissement, véritable ingratitude, à la vue surtout de tant d'incapacités qui ont passé devant la capacité de M. Bignon pour arriver au but où tend la sienne. Décidément les révolutions ont comme les rois, leurs caprices, leurs antipathies, leurs ingratitudes. M. Bignon en fournit une nouvelle preuve après des milliers d'autres.

Si je voulais peindre l'arrogance, je prierais M. le général Sébastiani[1] de poser. Car je n'en sais pas de plus fidèle incarnation : c'est son importance, son dédain pour les autres, sa confiance en soi-même, son air de supériorité ; on trouve jusqu'à sa bouffissure dans ce petit corps rond, comme dans ses joues qui se gonflent pour laisser sortir des discours boursouflés, des phrases ambitieuses, des mots vides de sens, mais visant à l'effet, Le général Sébastiani ne monte jamais à la tribune sans y professer un cours de diplomatie, de géographie et de stratégie. Il ne lui faut pas moins d'une heure pour l'étalage de sa science. Il fait bon le

1. Horace Sébastiani, né à la Porta (Corse) le 10 novembre 1772. Sous-lieutenant d'infanterie en 1789. Général de brigade en 1803. Général de division en 1805. Ambassadeur à Constantinople en 1806. Ministre de la Marine en 1830. Ambassadeur en Suède et maréchal de France en 1835. Mort en 1841. Cette simple note atténue quelque peu l'excessive causticité d'un portrait trop empreint de l'esprit de parti pour être juste.

voir promenant autour de la salle des regards confiants pour y recueillir l'expression de l'effet qu'il se figure y produire. Il n'est pas moins plaisant lorsque, revenu à sa place, il reçoit les compliments de ses voisins. Quel air satisfait!

Tout alla à merveille, tant que des bancs de l'opposition il attaqua le gouvernement, car toute arme est bonne à l'esprit de parti, pourvu qu'elle serve la violence et soit propre à détruire. On est jugé différemment lorsque, arrivé au pouvoir, on est obligé de défendre ce que l'on avait cherché à renverser; de professer les principes que l'on avait combattus; de réprimer les passions que l'on avait soulevées. Le général Sébastiani l'a éprouvé. Harcelé, poursuivi de position en position par les cosaques de la presse, comme il l'avait été en Russie par ceux de l'Ukraine qui l'avaient si rapidement ramené de Kalouga à Moscou, il a vu sa popularité s'enfuir, sa réputation l'abandonner, et la caricature s'emparer des lambeaux de son ancienne renommée qu'il cherchait vainement à retenir. Il n'y a sorte de mauvaises plaisanteries auxquelles n'ait donné lieu certaine balle extraite d'une blessure, dix fois extraite et dix fois remplacée par une autre; certaine habitude qu'il avait de mettre dans ses bagages à l'armée, deux nourrices, dont le lait servait à réparer l'effet des fatigues de la guerre; certains actes de despotisme militaire dont le souvenir contrastait étrangement avec les idées libérales du ministre des barricades, et une foule d'anecdotes

ridicules, bizarres, vraies ou fausses, mais toutes en harmonie avec ce que l'on connaît de son caractère et de sa jactance. Pour achever ce que la malignité publique n'avait pu encore faire, une attaque d'apoplexie est venue fournir au général Sébastiani un prétexte pour sortir d'un ministère dans lequel il était parvenu, à travers un torrent de phrases pompeuses, à conduire la France aux pieds des puissances européennes. On n'oubliera jamais le mot qui terminait le compte qu'il avait à rendre de la destruction de l'armée polonaise : *L'ordre règne à Varsovie*. Cette niaiserie a mis un terme à la popularité du tribun et à l'opinion favorable que quelques gens conservaient encore de l'habileté du ministre.

CHAPITRE VI

Agitations dans le département du Gard. — Protestants et catholiques. — M. d'Argout. — Difficultés diverses. — Persécution contre les royalistes. — Une affaire de théâtre cause une grande excitation. — Troubles. — Le général Briche. — Sédition réprimée. — M. d'Haussez tente des mesures de conciliation. — Coup d'œil sur les Cent Jours. — Indemnité accordée. — Trestaillon. — Un innocent condamné. — Le vrai coupable connu trop tard. — Menées des royalistes mécontents. — M. d'Haussez informé de ces intrigues. — Le baron de C... — M. Madier de Montjau. — M. Pataille. — M. d'Haussez appelé à Paris. — Tergiversations du duc Decazes à son égard. — Il est desservi près des princes. — Le duc de Berry.

Les événements qui se passèrent au commencement de 1819, dans le département du Gard, me forcèrent à quitter Paris plus tôt que je ne l'aurais désiré, et interrompirent le cours de mes observations. Une querelle de théâtre à Nîmes avait donné naissance à des troubles qui, en dépit du peu d'importance de leur origine, ne tardèrent pas à prendre un caractère politique et religieux. C'est ce qui arrive en toute occasion dans ce pays où la population catho-

lique est royaliste et la population protestante révolutionnaire.

C'est aussi ce qui imprime un cachet de fureur aux divisions toujours près d'éclater sous ce ciel brûlant.

J'avais pu juger des exigences que je rencontrerais dans les deux partis par celles que m'avaient manifestées leurs organes à Paris. Le parti protestant était alors tout-puissant par la protection que lui accordaient M. Guizot, chef de division à l'intérieur; de Sainte-Aulaire, beau-père de M. Decazes, et Chabaud la Tour, l'un et l'autre députés du Gard; Boissy d'Anglas et Pellet de la Lozère, protestants zélés et pairs de France; et enfin le comte d'Argout récemment appelé à la pairie, et que j'allais remplacer à Nîmes en qualité de préfet.

Les convenances et le désir d'étudier les intérêts de mon département et de me mettre en rapport avec les hommes marquants qui lui appartenaient, me faisaient une loi de rechercher les personnes que je viens de nommer. J'étais lié avec M. de Sainte-Aulaire; je connaissais M. Guizot. Les entretiens que j'eus avec ce dernier me permirent de constater qu'aux défauts de caractère et de forme qui déjà m'avaient choqué en lui, il joignait une intolérance religieuse poussée jusqu'au fanatisme. C'était un parti pris de ne pas se laisser ramener; une haine à la fois taquine et violente, un besoin d'écraser tout ce qui n'appartenait ni à son culte ni à ses opinions; disposition que, au reste, je retrouvai chez

tous les habitants du Gard, à quelque secte qu'ils appartinssent [1].

M. de Sainte-Aulaire, qui devait sa récente élection aux protestants, parlait dans le même sens que M. Guizot, avec la seule différence que la supériorité d'éducation et l'absence de stimulant religieux devaient mettre dans ses propos.

M. Chabaud la Tour n'était protestant que pour avoir un prétexte de plus de haine contre les royalistes qui tous étaient catholiques; je ne trouvai en lui que de l'animosité, une prétention à participer aux affaires du département que je me promis de ne pas encourager; et de la suffisance sans moyens et sans capacité.

J'étais curieux de voir MM. Pellet de la Lozère[2] et Boissy d'Anglas qui l'un et l'autre avaient joué des rôles marquants dans la Révolution.

Le premier me parut un homme sage, modéré, fatigué de troubles et désirant en finir avec eux.

1. M. Guizot semble, dans la dernière partie de sa vie, n'avoir plus eu l'intolérance que lui reproche M. d'Haussez. Il paraît s'être souvent rapproché du catholicisme, et son ouvrage *Méditations chrétiennes* offre des preuves bien remarquables d'impartialité.

2. Privat-Joseph-Claremont Pelet de la Lozère, fils d'un conventionnel, naquit en 1785 à Saint-Jean-du-Gard. Sous l'Empire il fut préfet du département dont le nom est resté accolé au sien et créé baron par Napoléon. Sous la Restauration, il fut préfet de Loir-et-Cher, puis destitué par M. de Corbières. En 1827, il fut envoyé à la Chambre des députés par le premier département qu'il avait administré et prit place au centre gauche. Après 1830 ses opinions le désignèrent pour faire partie du ministère Thiers, et il reçut le portefeuille de l'Instruction publique. Il fut appelé à la pairie en 1837, et en 1840, de nouveau ministre de l'Instruction publique. La révolution de Février le rendit à la vie privée.

Les conseils qu'il me donna furent sages et exempts d'esprit de parti, et ses recommandations conservèrent ce caractère. Sa conduite ultérieure avec moi n'a pas démenti la haute opinion que les courts rapports que j'avais eus avec lui m'avaient donnée de son esprit et de ses intentions.

La carrière politique qu'il avait parcourue avait fait contracter à M. le comte Boissy d'Anglas[1] une grossièreté de forme, une âpreté d'opinion, une dureté de ton qui n'en faisaient pas un homme aimable. Son rigorisme républicain était rendu plus ardent encore par l'intolérance particulière à la religion réformée, intolérance dont il tirait grand parti quand elle pouvait servir ses ressentiments particuliers. M. Boissy d'Anglas était un homme de parti à qui, faute de qualités, on voulait trouver, dans les discours et les rapports qu'il avait réunis

1. François-Antoine, comte de Boissy d'Anglas, né à Saint-Jean-de-Chambre (Ardèche), le 8 novembre 1750, appartenait à une famille protestante. Avocat au parlement de Paris, il fut député aux États généraux par le tiers état de la sénéchaussée d'Annonay. En 1790, procureur syndic du département de l'Ardèche, au péril de sa vie il sauva des prêtres catholiques que menaçait une émeute furieuse. Député à la Convention en 1792, il ne vota pas la mort du roi et se rangea du côté des Girondins. Après la chute de Robespierre, il devint membre du Comité de salut public. Le 1er prairial l'insurrection envahit la salle des séances : Boissy d'Anglas occupait la présidence ; il est outragé, couché en joue. Ferrand, qui veut le défendre, est massacré. On place sa tête au bout d'une pique, on la présente à Boissy d'Anglas qui la salue respectueusement, demeure impassible, et refuse de mettre en délibération les propositions des émeutiers. A la nuit seulement, l'arrivée de quelques sections de gardes nationales parvint à faire évacuer la salle. L'un des secrétaires du conseil des Cinq-Cents, il en devint président en 1796. Il se déclara contre l'amnistie des délits révolutionnaires, prit la défense des émigrés rentrés, et parla en

dans une carrière politique de quarante années, les preuves d'un talent qui n'existait pas. Appelé, par son titre de sénateur, à la Chambre des pairs, il ne se croyait pas obligé de montrer de la reconnaissance à la légitimité. Il paraît avoir légué à ses fils, en mourant, la haine qu'il lui portait. Une première entrevue suffit pour me faire apprécier l'obstacle que serait ce personnage dans mon administration. La suite m'a prouvé que j'avais bien deviné. Il était inépuisable en recommandations qui toutes s'appuyaient sur les titres de *protestants*, *patriotes*, *libéraux*, *persécutés*, et en exclusions dont les motifs étaient *catholiques*, *royalistes*, *intolérants*. J'étais étonné de la hardiesse avait laquelle on osait présenter à un dépositaire de l'autorité royale, comme des motifs de réprobation, les preuves de dévouement données à la royauté; mais nous en étions déjà arrivés à ce point, quoique nous ne fussions encore qu'aux premiers mois de 1819.

faveur des prêtres déportés. Ayant vivement attaqué le Directoire, il fut condamné à la déportation, mais réussit à s'y soustraire. Le Premier Consul le nomma tribun en 1802, puis président du Tribunat.

Bien qu'il eût déclaré dans le Comité de salut public que toutes les religions étaient des impostures, en 1803 il fut membre du consistoire de l'église réformée de Paris. En 1805 il fut créé sénateur et commandant de la Légion d'honneur. Il adhéra au gouvernement des Bourbons et fut nommé pair en 1815. Mais il fut destitué à la seconde Restauration pour avoir servi sous Bonaparte; il fut du reste peu après rétabli dans sa dignité. Il vota avec l'opposition. Il mourut le 21 octobre 1826. Boissy d'Anglas a laissé beaucoup d'ouvrages, la plupart touchant à des questions politiques, et des fragments d'un poème sur la bienfaisance. Il était membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Je ne pouvais manquer de conseils. M. d'Argout [1] à qui j'allais succéder et que je connaissais depuis longtemps, ne devait pas me ménager les siens. Quelque préparé que je fusse à le trouver exalté dans l'opinion libérale qu'il avait adoptée depuis son administration dans le département du Gard, je fus surpris de la violence de ses opinions, de la partialité de ses jugements ; je présumai qu'il avait fait beaucoup de mal à la cause royaliste, et que dans l'ignorance où il était de mes dispositions à continuer son œuvre, il s'était ingénié à me tracer une voie dont je ne pusse sortir. On verra que je ne m'étais pas trompé dans cette conjecture.

M. d'Argout sait allier à une extrême flexibilité d'opinions une extrême ardeur à faire prévaloir celles qu'il professe momentanément. Dans le département des Basses-Pyrénées, où il avait fait son début administratif, il n'avait pas laissé un maire, pas un garde champêtre en place, parce qu'il n'en trouvait pas un dont le royalisme fût à la hauteur du sien. Dans le Gard, il a destitué des centaines de maires parce que leur libéralisme n'avait pas assez d'éclat.

1. Le comte Antoine-Maurice-Apollinaire d'Argout naquit le 27 août 1782, dans le département de l'Isère, à Veyssilieu. En 1806, il était receveur principal des contributions à Anvers, en 1811, directeur de la navigation du Rhône. Après avoir été préfet des Basses-Pyrénées et du Gard, en 1819 il fut nommé conseiller d'État et pair de France. Sous le règne de Louis-Philippe, il fut ministre de la Marine, 1830 ; de l'Intérieur, 1833 ; gouverneur de la Banque de France, 1834 ; ministre des Finances, 1836 et de nouveau gouverneur de la Banque. En 1852, il fut fait sénateur et mourut à Paris, le 26 janvier 1858.

Le succès que M. d'Argout remporta lors des élections de MM. de Sainte-Aulaire et Chabaud[1] lui valut enfin les honneurs de la pairie. Il faut avouer que le nouveau pair n'avait reculé devant rien pour atteindre un tel but.

On ne saurait contester à M. d'Argout du talent, de la capacité et un amour du travail qui le portent à traiter toutes les affaires ; une vivacité de jugement qui les lui fait brouiller à peu près toutes. Ses ennemis, ses amis mêmes se montrent moins disposés à lui reconnaître de la conscience politique. Jamais homme n'en eut moins.

Je ne parlerais pas du nez de M. d'Argout dans ces Mémoires, s'il ne devait occuper dans l'histoire une place presque aussi importante que celle qu'il s'est faite sur la figure qui le supporte. Cette figure, trop laide pour être enlaidie même par ce nez immense, semble s'abriter à l'ombre d'une chevelure plate, épaisse, peu soignée. Elle sert de couronnement à un corps ridicule, mal planté sur deux jambes trop maigres et trop longues, et qu'on a vues revêtir successivement, mais sans en tirer plus de grâce, un uniforme d'employé de droits réunis

1. Antoine-François, baron de Chabaud la Tour, né à Paris en 1769, appartenait à une famille protestante, accepta les doctrines révolutionnaires ,puis fut arrêté comme fédéraliste et sauvé de la mort par sa femme. En 1791, le département du Gard le nomma membre du Conseil des Cinq-Cents. Il prit part au coup d'État de Brumaire. En 1813 le Gard l'envoya au Corps législatif. Il se retira à Nîmes durant les Cent Jours et ne reparut à la Chambre des députés qu'en 1817. Il y siégea dans les rangs de l'opposition. Mort à Paris en 1833.

sous l'Empire ; sous la Restauration un habit de préfet ultra-royaliste, devenu bien vite l'enveloppe d'un préfet libéral, et enfin un frac de pair de France.

Au moment où je m'y attendais le moins, je reçus du ministre de l'Intérieur l'ordre de partir immédiatement pour mon nouveau département, mais non sans me rendre au ministère avant de monter en voiture. J'y trouvai réunis les personnages que je viens de nommer. Ils affectaient une inquiétude qui m'eût semblé exagérée, lors même que le mal eût été aussi grand qu'ils le disaient ; à les entendre on devait craindre que tous les protestants du département ne fussent égorgés avant mon arrivée. Si quelques-uns avaient miraculeusement échappé à ce massacre épouvantable, je devais, sans souci de leurs aptitudes et de leurs antécédents politiques, m'inspirer de leurs conseils, leur donner des places ; en un mot faire passer dans leurs mains une autorité dont les catholiques ne pouvaient qu'abuser. Le ton hypocrite, l'air d'affliction de ces messieurs étaient choses plaisantes à observer. Seul M. d'Argout avait une autre attitude et tenait un autre langage. Assis devant une table, il dictait à un secrétaire, tout en écrivant un mémoire ; il s'interrompait brusquement pour jeter au milieu des jérémiades de ses amis, un mot violent ou une menace contre ceux qu'il se reprochait à tort d'avoir ménagés, une imprécation contre lui-même pour sa modération. Son travail terminé, il vint le communiquer au ministre et

aux sages conseillers qui l'entouraient. C'était une minute d'ordonnance royale portant la destitution de M. de la Boissière, maire de Nîmes, et de M. de Chazette, conseiller de préfecture, remplissant les fonctions de préfet par intérim. Je n'avais pas une observation à faire, puisque je ne connaissais ni la situation ni le personnel du département. Cependant cette accusation de royalisme, sur laquelle on basait toutes les mesures, sonnait mal à mon oreille, et je me promis de consulter mon propre jugement avant de me former une opinion.

Les mesures proposées par M. d'Argout furent adoptées ; mais chacun voulait y ajouter selon ses caprices, ses intérêts, ses affections et ses vengeances. M. Decazes pensa cependant qu'il fallait bien me laisser quelque mal à faire, et il se borna à demander des désignations pour le remplacement des deux fonctionnaires dont j'allais emporter la destitution. On s'accorda sur leur choix, et l'infatigable M. d'Argout rédigea deux nouvelles ordonnances. Le ministre mit le tout dans son portefeuille, partit pour se rendre chez le roi et me prescrivit d'être de retour chez lui une heure après, et dans ma voiture de voyage.

Je fus exact au rendez-vous ; les personnes que j'avais laissées dans le cabinet, y étaient encore. Chacun avait mis à profit le temps de mon absence pour rédiger des notes sur la conduite que j'aurais à tenir à l'égard des hommes et des choses. On me les remit, avec les ordonnances signées par le roi ;

puis le ministre me congédia, en me prescrivant le temps que je devais mettre à faire la route (quarante-huit heures jusqu'à Lyon, trente-cinq de Lyon à Nîmes), et en me recommandant de lui faire donner avis par le télégraphe de l'exécution ponctuelle de cette partie de ses instructions. Si je n'étais pas bien convaincu de la nécessité d'une telle diligence, j'éprouvais au moins le besoin de mettre un terme aux fatigantes obsessions dont j'étais l'objet.

Je voyageai avec une telle rapidité que je devançai de quelques heures le moment fixé pour mon arrivée à Nîmes. Il était nuit. Des patrouilles, des postes bivouaqués dans les rues que je traversai me firent craindre que les désordres dont on avait effrayé le gouvernement n'eussent continué. Je fus rassuré à ma descente de voiture, et j'appris que ces mesures avaient été dictées par une précaution peut-être excessive.

Le lendemain, de très bonne heure, je reçus la visite du maire et du conseiller de préfecture dont j'apportais la destitution. Si j'avais tout d'abord jugé sévèrement l'inconvenance des mesures prises à leur égard, cette opinion s'affermit singulièrement quand je connus ces messieurs et pus apprécier leur valeur. Ils reçurent leur démission avec une véritable dignité, m'assurant qu'ils étaient trop bons royalistes et serviteurs trop dévoués, pour ne pas s'incliner devant la volonté royale, tout en sachant à quel point le roi avait été trompé. Ils me demandèrent les noms de leurs successeurs, et ils m'ap-

prirent que le nouveau maire, procureur général près la cour impériale pendant les Cent Jours, s'était signalé par les excès de libéralisme les plus condamnables, et que le nouveau conseiller de préfecture était fils de régicide. Ils ajoutèrent que l'on savait à Nîmes à quel point le ministère s'était trompé en me désignant pour succéder à M. d'Argout, et que ma réputation de royalisme était trop connue pour que l'on songeât à me rendre responsable de l'inconvenance des nouvelles nominations. Ils me firent entendre que les royalistes étaient disposés à m'accorder une entière confiance, pour peu que je parusse y attacher du prix. Je ne laissai pas longtemps l'opinion en suspens sur la direction que je donnerais à ma conduite.

Je fis appeler M. Cavalier, désigné pour remplir les fonctions de maire, et M. Jacques le nouveau conseiller de préfecture. Mon accueil fut glacial. Après avoir fait part à ces messieurs du contenu des ordonnances qui les intéressaient, je dis au premier qu'il pouvait se faire installer dès le lendemain, puis me tournant vers le second, j'ajoutai que des raisons toutes particulières ne me permettaient pas de l'investir des fonctions qui lui étaient dévolues, car j'avais tout lieu de croire que la religion du ministère avait été surprise par des renseignements erronés. M. Jacques me demanda des explications : je les lui donnai aussi claires, aussi nettes que possible, mais cela ne suffit pas pour le convaincre et le faire renoncer à sa position de conseiller. Il

insista pour être installé, et, sur mon refus, il me fit sommer par voie d'huissier de mettre à exécution l'ordonnance royale qui le concernait. Je n'en tins aucun compte. Dès le même jour, je fis connaître au ministre, et ma conduite et les motifs qui l'avaient déterminée, en ajoutant que l'on devrait opter entre M. Jacques et moi. La réponse ne se fit pas attendre : la nomination fut révoquée et remplacée par une autre qui portait sur un protestant très libéral, mais qui au moins n'était pas entachée de la révoltante réprobation qui portait sur la première.

Ce début ne me fit pas de partisans parmi les protestants. En revanche, les catholiques se prononcèrent avec une chaleur maladroite que je cherchai vainement à réprimer, bien certain qu'elle servirait de prétextes aux dispositions hostiles que ma conduite avait dû susciter en cette circonstance. Mes craintes furent promptement justifiées.

Je trouvai le département du Gard dans un état de trouble et de désorganisation qui ajoutait encore aux difficultés ordinaires de son administration.

M. d'Argout, en achetant par deux années de complaisances indicibles le concours que lui avaient donné les protestants dans les dernières élections, avait fortement indisposé les royalistes. Ce mécontentement s'était accru encore quand ils avaient vu le préfet révoquer d'abord par une seule ordonnance cent soixante-trois maires du département, puis le maire de Nîmes, sans qu'on eût d'autres motifs à arguer que

du royalisme de ces magistrats. Ils cherchèrent donc des moyens de résistance dans une union plus parfaite, plus intime, et établirent une sorte de fédération qui avait ses chefs, ses voies de correspondance, ses armes et dans chaque localité, ses lieux de réunion. Le gouvernement avait de grandes présomptions sur l'existence de cette société ; mais les preuves lui faisaient défaut. On verra plus tard que les preuves étaient entre mes mains. Certain que le sort de l'État ne dépendait pas du secret, je le dissimulai, me bornant à me tenir en mesure d'en tirer parti si les circonstances le réclamaient.

J'avais, à mon arrivée, trouvé les esprits singulièrement émus par une querelle de théâtre. Huet, acteur du théâtre Feydeau, était venu donner quelques représentations à Nîmes. L'ardeur de ses opinions ultra-royalistes avait indisposé les libéraux qui s'opposèrent à ce qu'il parût sur la scène. Les royalistes, outrés de ces prétentions, déclarèrent que Huet jouerait, en rappelant que rien n'était venu quelques mois avant, entraver les représentations données à Nîmes par le fameux Talma, dont les opinions républicaines étaient tout aussi ardentes et tout aussi exaltées dans ce sens que celles de Huet dans le sens royaliste.

Les libéraux regimbèrent, les royalistes ne voulurent pas céder, de là conflit, cris, tumulte dans la salle même du théâtre, échange de coups de bâton, de coups de couteau même, au dehors, avec accom-

pagnement de vitres brisées. Conclusion : fermeture du théâtre.

Les choses en étaient là à mon arrivée. Une autorité énergique, appuyée sur une force militaire imposante, fût venue aisément à bout de ce tumulte, qui avait motivé des rapports assez effroyables au gouvernement pour l'inquiéter. Malheureusement les autorités locales, certaines d'être désavouées par le ministère, n'avaient pas osé être énergiques, et s'étaient bornées à écarter les prétextes de lutte entre les partis.

La garnison, composée de cent cinquante hommes d'infanterie et d'une compagnie de lanciers, n'était pas positivement imposante. L'autorité militaire était entre les mains du général de Pange[1], commandant du département. Le lieutenant général

1. Marie-Jacques Thomas, marquis de Pange, né à Paris le 29 août 1770. Il était le troisième fils de Jean-Baptiste Thomas, marquis de Pange, grand bailli d'épée de la ville de Metz. Il suivit très jeune la carrière des armes. Lorsque la Révolution éclata, son frère aîné gagna la Vendée et, en 1796, fut tué, commandant la cavalerie de l'armée royale. Marie-Jacques, qui avait émigré, fit la campagne de l'armée des princes et celle de Hollande aux hussards de Berchény, puis à ceux de Rohan. Nous trouvons M. de Pange, en 1812, colonel des gardes d'honneur de la Moselle; en cette qualité il fut cité à l'ordre du jour de la grande armée pour sa conduite aux batailles de Leipsig et de Hanau. Le 23 août, il fut nommé maréchal de camp, le 8 août 1815 commandant dans le département de l'Ardèche, le 5 mai 1816 dans la même situation à Nîmes, le 12 novembre 1819 commandant la subdivision composée des départements du Gard, de la Lozère et de l'Ardèche.

Nous voyons dans le *Moniteur* que les troubles dont parle M. d'Haussez eurent lieu au commencement du mois de mars 1819 :

« Une agitation assez vive se faisait remarquer dans les esprits. Elle

Briche était à la tête de la division. C'était un homme brave, actif, mais il eût été téméraire de compter sur ses dispositions car elles étaient subordonnées à l'influence des moindres circonstances qui venaient contrarier son humeur.

J'étais arrivé à Nîmes dans la nuit du 3 au 4 mars. Mon premier soin fut de rassembler le plus de renseignements possibles sur l'état des choses et l'esprit des troupes. L'effervescence avait diminué, me dit-on, et subsistait seulement chez quelques centaines de brouillons que la masse de la population ne paraissait pas disposée à soutenir. Les officiers de la garnison me répondaient de leurs hommes qui, furieux des insultes qu'il leur avait fallu endurer, étaient trop désireux de prendre leur revanche pour ne pas marcher avec entrain et vigueur. Je me décidai à ouvrir le théâtre et à faire jouer l'acteur Huet le dimanche suivant. J'écrivis en même temps au général Briche pour le requérir de

était attribuée à la proposition de modifier la loi des élections. Hier dimanche 7, un rassemblement nombreux se faisait devant la salle de spectacle, des vociférations et des cris menaçants se firent entendre. Les autorités essayèrent de disperser la population, mais leurs efforts furent longtemps inutiles. Les patrouilles envoyées pour rompre les attroupements furent insultées et assaillies à coups de pierres. Diverses provocations eurent lieu dans plusieurs quartiers de la ville; heureusement personne n'a été grièvement blessé. Des recherches sévères contre les auteurs et fauteurs de ces troubles ont été ordonnées. »

En 1821, M. de Pange fut appelé au commandement militaire du département de la Meurthe. Il mourut dans son château de Pange près Metz, le 2 octobre 1850. Il était grand-officier de la Légion d'honneur et pair de France.

renforcer de six cents hommes la garnison de Nîmes.

Le nouveau maire me fit les représentations les plus vives contre la réapparition de Huet, et il les fit appuyer par le général de Pange. Je refusai de les admettre, et je pris mes mesures pour repousser une agression que l'un et l'autre m'assuraient devoir être le résultat inévitable de la décision à laquelle je m'arrêtais.

Je dictai au maire un arrêté qu'il signa fort à contre-cœur, par lequel, en annonçant que le théâtre serait ouvert de nouveau par mon ordre, il défendait tout attroupement, et prévenait que l'infraction à cette défense serait immédiatement et sévèrement réprimée.

Le dimanche, à deux heures, j'appris qu'un rassemblement nombreux se formait sur la place de la *Maison Carrée*, dans le dessein de s'opposer à l'exécution de mes ordres. Je requis le général de Pange de faire sortir sur-le-champ les troupes des casernes et d'envoyer la compagnie de lanciers à la préfecture. Je l'invitai à s'y rendre lui-même lorsque ses ordres seraient donnés. Dès que la cavalerie fut devant mon hôtel, je sortis à cheval et me plaçai à sa tête. Je m'étais fait précéder par un commissaire de police, escorté par une cinquantaine de soldats d'infanterie, pour sommer le rassemblement de se dissiper.

Au moment où je sortais de la préfecture, je vis le général de Pange arriver de toute la vitesse de

son cheval. Il m'informa que le rassemblement s'était dirigé vers sa maison, et que, ne pouvant pas forcer la grille de la cour, défendue par un poste d'infanterie, on s'était mis à briser ses vitres à coups de pierres ; que lui-même n'avait pu sortir que par la porte de ses écuries qui ouvrait sur une autre rue. Je l'engageai à m'accompagner, et je mis mon cheval au galop en me faisant suivre par les lanciers. Le général de Pange était à ma gauche ; j'avais à ma droite le capitaine de Jarnac, commandant de mon escorte. Au moment où je paraissais sur la place, je fus accueilli par des cris violents et un grand nombre de pierres, dont une m'atteignit. Je me portais en avant, lorsqu'un homme, armé d'un sabre, saisit la bride de mon cheval. Tandis que je cherchais à tirer de la fonte un de mes pistolets, le capitaine de Jarnac plongea son sabre dans le corps du malheureux et le renversa. Les lanciers se précipitent sur la foule, distribuent force coups du bois de leurs lances et quelques coups de pointe qui tuent un homme et en blessent quelques autres, et l'attroupement se disperse. Le soir, tout était tranquille. La représentation de Huet eut lieu comme si l'événement dont je viens de rendre compte n'en avait pas été le prologue, et malgré les cris et les menaces, dont la populace de Nîmes n'est pas avare, le calme fut maintenu pendant toute la durée de mon administration.

Les troupes mandées n'arrivèrent pas, mais en revanche, le général Briche m'écrivit dans la nuit

pour me dire, qu'il jugeait inutile de se rendre à ma prière. Très blessé de ce procédé, je lui expédiai un courrier, chargé de réitérer ma demande et j'ajoutai, que je faisais peser sur le général la responsabilité de sa conduite, des suites qu'elle pouvait entraîner, et que j'avisais le gouvernement de ce qui se passait.

Inquiet de ma démarche, le général Briche[1] fit partir en toute hâte de Montpellier, douze cents hommes, au lieu des six cents, que je lui avais demandés, et il les devança[2]. J'étais à table chez le général de Pange, lorsque l'on annonça l'arrivée du lieutenant général. Je vois entrer un officier de petite taille, portant d'épaisses moustaches blondes. De la porte, il jette son chapeau par-dessus la table, sur une autre table à l'extrémité de la salle, et s'écrie, en s'adressant au général de Pange, et en accompagnant chaque phrase des jurements les plus grossiers : — « Eh bien ! la ville n'est pas brûlée ? — Non, mon général. — J'espérais qu'elle le serait. Je croyais le feu aux quatre coins, tant votre

1. Louis-André, vicomte de Briche, né le 12 août 1772, entra au service en 1789 et fit bravement les campagnes de la République et de l'Empire, il décida la victoire de Lutzen ; Briche s'attacha sincèrement aux Bourbons. Après le débarquement de Cannes, Louis XVIII l'envoya à Nîmes avec mission de s'opposer à Napoléon. Pendant les Cent Jours, il fut destitué et exilé. A la seconde Restauration, il fut nommé à la 9e division militaire et présida la commission qui eut à juger le général Mouton-Duvernet. Il mourut à Marseille le 21 mai 1825.

2. Du 13 mars : « Le lieutenant général de Briche, commandant la division militaire, est arrivé avec cinq cents hommes. La tranquillité est entièrement rétablie. » (*Moniteur* du 17 mars 1819.)

préfet se montrait impatient d'avoir des troupes. Au reste, il sera content. Il m'a demandé six cents hommes, je lui en amène le double », et sans laisser au général de Pange le temps de me nommer, et de l'aviser de ma présence, il ajouta quelques paroles inconvenantes qui me mirent dans la nécessité de prendre la parole. Je le fis d'un ton fort vif qui étonna ce fou. — « Monsieur le préfet, me dit-il, on m'a mandé de Paris que vous aviez la tête chaude, la mienne ne l'est pas moins. Je prévois que nous aurons du mal à nous arranger. — On m'a donné le même avis, général, et je me suis promis d'avoir toujours raison et de ne jamais vous céder. Je vous ai demandé six cents hommes : vous en faites venir douze cents ; si l'excédent du nombre que j'attendais entre dans Nîmes, un second courrier sera sans délai sur la route de Paris pour faire connaître au gouvernement le nouveau manque de procédés dont j'ai à me plaindre. Vous agirez maintenant comme il vous plaira. »

Le général se mit à table, mangea beaucoup, but davantage, se mit à fumer et ne dit mot. Nous nous séparâmes sans presque nous saluer.

Le lendemain, vers sept heures, mon valet de chambre m'annonça une visite, et avant qu'il eût pu achever la phrase commencée, je vois entrer un homme en bonnet de coton, enveloppé dans un vaste carrick, les jambes nues et en pantoufles. Je me serais bien gardé de reconnaître le matinal visiteur s'il ne m'avait dit qu'il s'appelait le général

Briche. Il se hâta d'ajouter que, lorsqu'il avait des torts il était impatient d'en faire l'aveu et, qu'afin de ne pas mettre de retard dans la réparation, qu'il croyait me devoir, il était venu dans le costume où le réveil l'avait surpris. Je ne pus m'empêcher de rire ; il en fit autant et nous voilà les meilleurs amis du monde.

La conversation prit bientôt un ton plus sérieux. Elle se porta sur les circonstances dans lesquelles nous étions placés. Je vis que le général avait des sentiments tout semblables aux miens. Il connaissait bien le département du Gard et me donna des avis qui me parurent sages et dignes d'être accueillis sans réserve. Il faut avouer pourtant que le singulier costume de mon interlocuteur nuisait tant soit peu à l'effet de ses discours. Parlât-il avec un bon sens parfait, il me semblait difficile d'accorder une confiance absolue à un homme qui débute dans ses relations avec le premier magistrat d'un département sans prendre la peine de modifier le moins du monde un costume de nuit. L'entrevue avait duré une grande heure, lorsque le général me dit : « Je vous quitte, afin de vous laisser lever. — Permettez, répondis-je, que j'envoie chercher votre toilette, ou que je fasse atteler pour vous reconduire. — A quoi bon? — Vous ne pouvez pas traverser Nîmes dans le costume que vous avez. — Si fait, c'est mon costume du matin. A Montpellier et ici, je n'en ai pas d'autre : tout le monde le connaît, personne ne s'en formalise.

Les enfants mêmes ne courent plus après moi. » Il sortit.

Le général Briche était un fils de la Révolution, mais un fils fort mal élevé il faut le reconnaître. Loin de chercher à modifier ce défaut d'éducation première, il s'en était fait un marchepied pour s'élever, et il se plaisait trop souvent à en exagérer le ridicule sans crainte de le pousser au cynisme.

M. le duc et madame la duchesse d'Angoulême, que l'on devait croire fort éloignés de priser de semblables façons, ne s'en choquaient pas, avaient pris le parti d'en rire et trouvaient même une saveur étrangement piquante à la flatterie qui leur était offerte sous une forme si peu ordinaire. Le général était donc en grand crédit.

Ses antécédents parlaient, à la vérité, très haut en sa faveur. A une conduite militaire honorable, il avait joint pendant l'époque funeste des Cent Jours, les preuves d'un dévouement qui avait attiré sur sa tête les plus grands dangers. Mais ces qualités, précieuses dans des circonstances graves, ne servaient de rien dans les relations ordinaires de la société où elles n'étaient remplacées que par une spirituelle grossièreté, des prétentions de supériorité dont le ridicule seul amortissait l'impolitesse, et un mépris des convenances qui dépassait toutes les bornes. La mesure avait fini par se combler tellement, que la faveur de nos princes s'était éloignée de lui.

Deux tentatives d'émeutes, l'une au Vigan, chef-lieu de sous-préfecture, l'autre à Villeneuve, toutes

deux ayant un caractère politique et religieux, me fournirent les premières occasions de parcourir mon département. Je me transportai avec rapidité sur les lieux à la tête de détachements de cavalerie mais je n'eus pas besoin de répéter la leçon un peu dure donnée aux agitateurs de Nîmes. Ma présence suffit pour rétablir l'ordre et assurer l'arrestation de ceux qui l'avaient troublé. Tous furent jugés et condamnés. A cette époque les tribunaux n'avaient pas encore reçu, avec une institution définitive, le caractère d'inamovibilité qui depuis les a enhardis à faire de l'opposition au gouvernement. Ils punissaient avec sévérité les tentatives dirigées contre lui.

A ma grande surprise, le ministère approuva ma conduite dans la répression des émeutes, et donna même des éloges à ma décision et à ma fermeté. Le département en effet jouissait d'un calme absolu. Certes les esprits n'avaient pas abdiqué les sujets de haine, mais la haine du moins ne se manifestait plus que dans mon salon, seul terrain neutre où les ennemis eussent chance de se rencontrer. Tout au désir d'amener une entente générale, je recevais beaucoup, et je m'étudiais toujours à ne rien laisser soupçonner de mes préférences soit dans les dîners, soit dans les bals où je réunissais la société de Nîmes. Catholiques et protestants étaient reçus sur le même pied : politesse et courtoisie leur étaient prodiguées au même degré. Je dus m'avouer assez vite que mon erreur était grande et que mes efforts resteraient stériles ; néanmoins je persistai, en dépit

de l'expérience ; elle eût dû me montrer cependant qu'en agissant ainsi, je faisais plus de mal que de bien.

Mes réunions étaient nombreuses, très suivies; mais elles servaient à rendre plus sensible la haine que chacun se portait. Dans le principal salon de réception, les femmes catholiques avaient adopté le côté droit, les femmes protestantes le côté gauche de la cheminée. Les hommes se rangeaient également par secte, et peu d'entre eux osaient franchir la ligne fatale de séparation pour aller causer avec des femmes du bord opposé. A table les noms inscrits à l'avance et les places désignées amenaient forcément un mélange, mais il était très rare que les voisins causassent entre eux, et le plus souvent les propos s'échangeaient d'un travers de la table à l'autre. C'était à désespérer du succès. Je pris le parti d'abandonner ces enragés à leurs antipathies et de ne plus chercher à les réuuir. Par une sorte de convention tacite, ils s'accordaient au moins dans un point : ils ne vinrent plus à mes réunions que d'une semaine à l'autre, en sorte qu'un jour était consacré aux protestants et l'autre aux catholiques. C'était pitoyable ; mais c'était ainsi [1].

Quant à moi, je distribuais mes prévenances

1. J'entre avec répugnance dans ces détails minutieux ; mais je les crois indispensables pour faire connaître et apprécier l'esprit de division qui, à l'époque dont je parle, fermentait dans ces têtes volcanisées. C'est aussi pour donner une couleur plus vraie au tableau que j'emprunte à la langue des partis les dénominations de *catholiques* et de *protestants*, qui leur étaient familières. Elles ne se reproduiront plus, lorsque je serai transporté sur une autre scène. (Note de M. d'Haussez.)

générales avec une grande égalité ; et pour mes prévenances particulières je consultais mes goûts. Fort bien accueilli par quelques femmes protestantes je répétai chez elles mes visites au point de fournir sans m'en douter, un prétexte aux accusations de toute la secte. Ces dames ne faisaient qu'en rire, je continuai mes assiduités ; mais on persuada à M. Decazes qu'elles avaient un but coupable, qu'il en résultait du scandale et qu'il convenait de m'éloigner du département. Ce fut le motif mis en avant lorsque peu de mois après il céda à la haine que les libéraux me portaient. La circonstance dont je vais rendre compte porta cette haine à son comble.

L'époque des Cent Jours avait été marquée par des actes atroces d'agression contre les royalistes. Plusieurs avaient été massacrés dans les rues de Nîmes, sans provocation de leur part. Les maisons d'un grand nombre avaient été pillées, dévastées, démolies même. Après le combat du pont de la Drôme et la capitulation de la Palud, les volontaires qui avaient fait partie de l'armée de M. le duc d'Angoulême, avaient été traqués comme des bêtes fauves, et assassinés avec des raffinements effroyables de cruauté. A la seconde Restauration, les royalistes des dernières classes du peuple ne voulurent pas être en reste. Leur vengeance atteignit un certain nombre de leurs ennemis, et fut imparfaitement arrêtée et contenue par les efforts de leurs chefs les plus influents. Il y eut de part et d'autre crimes et malheurs, désastres et cruelles représailles. Les

derniers événements ne suffisaient pas seuls à expliquer ces haines. Il fallait, pour en trouver la source, remonter jusqu'aux premiers troubles religieux, Raymond de Toulouse, les guerres des Albigeois, des Camisards, l'édit de Nantes en avaient fourni les matériaux, et le souvenir s'en perpétuait de famille en famille comme un héritage sacré contre lequel le temps était impuissant. Les conversations roulaient sans cesse sur ces sujets ; on se redisait les hauts faits des ancêtres, et leurs descendants se tenaient prêts à prouver la fidélité de leurs croyances. On peut juger de l'exaspération à laquelle les événements des dernières années avaient porté ces haines.

Les protestants avaient alors, comme je l'ai dit, près du gouvernement, des organes en crédit, qui parvinrent sans peine à faire accepter leurs récriminations comme fondées de tout point, à étouffer les plaintes et les justifications des catholiques. Il fut admis en principe que ceux-ci devaient avoir tort, quelque chose qu'ils eussent fait ou qu'ils fissent, et que le droit serait toujours du côté de leurs antagonistes ; que les royalistes massacrés seraient tenus pour bien tués, et que les protestants qui avaient subi le même sort seraient considérés comme des martyrs ; que les familles des premiers seraient condamnées à étouffer leurs griefs, que celles des seconds recevraient des indemnités.

Je fus chargé de faire exécuter cette détermination. On m'ordonna de distribuer une somme de cinquante

mille francs entre les parents les plus pauvres des victimes protestantes dont on évaluait le nombre à deux cents. Je fis connaître aux membres des consistoires la mission qui m'était confiée, et je les invitai à me remettre une liste exacte et authentique des malheureux qui avaient péri et des renseignements précis sur la situation de leurs familles. J'éprouvai un refus immédiat, basé sur le prétexte injurieux que les renseignements que je demandais n'étaient destinés qu'à préparer des moyens de récriminations et à servir et éclairer de nouvelles vengeances, lorsque le temps en serait venu.

Offensé comme je devais l'être d'un soupçon aussi odieux, je déclarai que je ne distribuerais pas la plus légère somme sans la remise des renseignements complets que je demandais, et alors que la rigoureuse exactitude en serait démontrée. Le ministère approuva ma conduite et pressa ses conseillers habituels dans ces sortes d'occasions d'engager leurs amis à céder; cette démarche eut du succès. On me remit la liste, et je pus juger du motif de l'hésitation que j'avais remarquée. Cette liste mettait au jour a volontaire et perfide exagération du mal, puisque, au lieu d'une liste de deux cents noms, celle que l'on me remit en contenait dix-huit[1]. Certes, dix-

1. Pour atteindre ce nombre de dix-huit, on avait compris parmi les victimes cinq femmes et deux hommes exécutés à Nîmes en 1816. par suite d'une condamnation judiciaire, pour avoir tué dans le village d'Arpaillargues six volontaires royaux pris sans armes après la capitulation de la Palud, et avoir fait griller et avoir mangé leurs restes. (Note de l'Auteur).

huit meurtres sont une chose bien déplorable, bien horrible, mais les hommes qui en portaient le nombre à deux cents étaient bien coupables d'ajouter ainsi, par un mensonge atroce, à la douleur des gens de bien, et à la honte qui retombait sur leur pays.

Les catholiques, à leur tour, firent des réclamations. Ils prétendirent que si la munificence du gouvernement atteignait les familles dont les pertes avaient été motivées par une vengeance qu'ils appelaient méritée, elle devait, à plus forte raison, parvenir jusqu'à celles où un esprit d'agression que rien n'avait provoqué, était venu faire les premières victimes. Ils n'hésitèrent pas, eux, à me remettre une liste authentique qui renfermait une trentaine de noms.

Je crus devoir agir sans consulter le ministère, qui probablement aurait contrarié mes vues et, par un nouvel acte de partialité, irrité davantage encore les royalistes. Je partageai en deux parts égales les cinquante mille francs. J'en remis une à chaque parti et lui laissai le soin d'en faire la répartition. Je fis seulement observer aux protestants que, pour l'honneur de leur secte, et s'ils ne voulaient pas assumer les responsabilités du crime, ils ne devaient pas comprendre les condamnés d'Arpaillargues parmi les victimes. Ils n'eurent pas égard à mon observation, et des mangeurs de chair humaine, des cannibales condamnés pour un crime patent et suivant les formes ordinaires de la loi, furent

assimilés à des innocents sacrifiés à la fureur des partis.

La faction protestante s'irrita violemment contre moi à Nîmes et à Paris. Cette fois, M. Decazes me donna tort; mais il n'osa pas baser ma révocation sur un fait qui portait avec lui sa justification la plus évidente. Il fallut donc que la satisfaction promise à mes ennemis souffrit un ajournement.

Il y avait alors à Nîmes une de ces effrayantes célébrités produites par les tempêtes politiques, un de ces renoms dus à des circonstances et à des crimes qui sortent de la mesure habituelle. Trestaillon, à qui un jugement solennel, expression de l'esprit de parti et de la terreur, avait laissé la vie et la liberté, jouissait paisiblement de l'une et de l'autre, et je le crois, en vérité, sans plus de remords e t même de souvenirs que s'il n'avait jamais été coupable. Avant les événements qui les avaient révélées, il ignorait les passions fougueuses dont le germe était en lui. Depuis qu'il était rentré dans les habitudes calmes de sa première existence et de sa condition, il semblait s'y être soustrait, les avoir même oubliées. Quoique désavoué par son parti, repoussé avec horreur par les hommes qui avaient de l'honneur ou seulement de la pudeur, il était poursuivi avec acharnement par le parti contraire qui, au lieu de voir en lui un furieux de circonstances, un brigand d'un ordre inférieur, affectait de le présenter comme l'expression des intentions, comme le chef du parti royaliste, et de faire un

reproche au gouvernement de l'indulgence avec laquelle un jury effrayé avait agi à son égard. Son acquittement avait certes été une faiblesse, un tort grave; sa présence dans les lieux, théâtre de ses violences, était un scandale; mais on ne pouvait revenir sur le jugement; et quant au scandale, il appartenait à celui-là seul qui le causait de le faire cesser; je le fis appeler.

Le jour où l'on m'annonça Trestaillon, j'avais l'honneur de recevoir dans mon cabinait l'abbé Bonhomme, curé d'une des paroisses de Nîmes. Cet ecclésiastique respectable avait su prendre une influence immense sur la foule; dans maintes occasions il s'était jeté intrépidement entre elle et les victimes qu'elle poursuivait, et sa courageuse intervention avait arrêté bien des meurtres, éloigné bien des vengeances. Je le priai d'être témoin de ma conférence avec Trestaillon.

Mon imagination, remplie des hauts faits de ce bandit s'était plu à lui prêter des proportions colossales, et des apparences dignes de son horrible réputation. Il me fallut en rabattre à la vue d'un être petit, frêle, au teint basané, aux joues creuses, à l'air timide et embarrassé. Ses yeux seuls, grands et noirs, semblaient capables d'exprimer les passions violentes qui avaient fermenté dans son cœur. Il me demanda ce que je voulais de lui. Je lui répondis que j'en attendais un sacrifice en échange duquel je lui donnerais des compensations de nature à en alléger le poids; que je l'engageais à quitter un

pays où sa conscience ne pouvait être en repos, sa vie en sûreté, et que je lui offrais les moyens de former, dans une autre residence, un établissement que je saurais rendre conforme à ses habitudes de travail et dans lequel il trouverait l'aisance. Ses traits, que j'observais, s'animèrent à ces mots. « Si je pars, me dit-il avec émotion, que deviendront mon père, ma femme, mes enfants? — Ils vous suivront; vous-même, vous êtes-vous informé de ce que deviendraient les familles de ceux que vous avez assassinés? »

A ces mots, je vis cette figure morne jusque-là s'animer, se transformer pour ainsi dire; la bouche se contractait et une fureur sauvage étincelait dans les yeux; tout le personnage semblait grandir. — « *Ils* vous ont trompé sur mon compte, s'écria-t-il; *ils* ne vous ont dit que la moitié des faits. *Ils* vous ont parlé de mes vengeances et ne vous ont rien dit de ce qui les avait provoquées. Je vais vous dire la vérité, moi, j'en ai le droit; je ne l'aurais pas que je le prendrais. Je parle en présence de M. le curé qui m'a connu depuis mon enfance, qui ne m'a pas perdu de vue un seul instant; qu'il vous dise si avant les Cent Jours, je n'étais pas un honnête homme, un bon fils, un bon mari, un bon père, un bon chrétien, l'exemple des gens de ma classe dans sa paroisse! — C'est vrai, dit le pasteur, mais depuis?... — Eh bien! depuis, répond Trestaillon, avec encore plus de fureur, depuis... dites donc tout à notre préfet, que l'on donne

pour un royaliste... Depuis ?... A l'arrivée de Bonaparte, M. le duc d'Angoulême, qui était alors dans notre pays, appela autour de lui les royalistes ; j'étais du nombre. Sans réflexion, sans regrets, j'abandonnai ma famille pour le suivre. Au combat de la Drôme, j'ai reçu deux balles. Tenez, ajouta-t-il en me montrant une cicatrice au bras et une autre à la jambe, en voilà les marques. Après la capitulation, je trouve le pont Saint-Esprit occupé par les bonapartistes. C'étaient des protestants de Nîmes. Et que l'on ne dise pas que c'étaient des gens du peuple, des misérables, comme moi ! Non ! c'étaient des gens marquants. Ils étaient commandés par M. de Saynes fils. Ils se précipitent sur nous, nous frappent, jettent plusieurs de nos camarades, à moitié morts, par-dessus les parapets du pont. Je suis du petit nombre de ceux qui ont échappé. J'avais reçu un coup de sabre sur la tête, un coup de baïonnette à la cuisse. Je me sauve pourtant, je ne sais comment. J'arrive chez moi. Quelques oliviers que j'avais dans mon champ, étaient arrachés. Ma maison avait été brûlée. Je m'informe de ce qu'est devenue ma femme. Je découvre son asile. Elle m'apprend qu'elle a été outragée par six bandits qu'elle me désigne. Je jurai de me venger et, pour que pas un n'échappât à ma rage, je résolus de la différer. Des premiers j'étais à l'armée de Beaucaire. Des premiers j'étais à Nîmes. J'ai cherché ceux qui m'avaient déshonoré. Je les ai tous tués. Je ne m'en suis pas caché. C'était en plein jour,

dans les rues, dans leurs maisons, partout où je les ai rencontrés. Si l'un d'eux m'avait échappé et qu'il fût là, je le poignarderais sous vos yeux. Je n'en ai pas tué d'autres. Que monsieur le curé me démente si je n'ai pas dit la vérité. »

Ses traits conservèrent quelques instants l'expression de son effrayante colère, puis ils reprirent par degrés le calme qui m'avait frappé d'abord. Un moment, un seul moment, Trestaillon s'était retrouvé l'homme terrible de 1815. Lorsqu'il cessa de regarder face à face ses souvenirs, il redevenait ce que les événements l'avaient trouvé, simple, tranquille, humble. Il se refusa, cependant, à toutes mes propositions et aux instances de M. le curé. Mais alors il s'exprima avec respect, avec une sorte de regret de ne pouvoir faire ce que nous attendions de lui. Quand il se fut retiré, le curé me dit : « Tout ce qu'il vous a raconté est vrai. Il n'a ni inventé, ni omis aucune circonstance. Ce qu'il aurait pu ajouter c'est que son caractère n'est pas une exception. C'est que, placé dans des situations semblables à la sienne, tous les gens de sa classe seraient des Trestaillons. C'est que tous ont son exaltation, son impétuosité, sa soif de vengeance, son calme, son étrange repos de conscience, lorsque leurs passions se sont assouvies. Ce qu'il aurait pu vous dire encore, s'il avait connu les classes plus élevées de la société, c'est que les mêmes passions se trouvent dans ces classes sans autre modification que celle que l'éducation y apporte. Quoi que vous fassiez

pour conduire une telle race d'hommes par la persuasion, vous parviendrez imparfaitement à votre but. Les engagements pris ne seront respectés qu'en l'absence des passions, et les passions ne manquent jamais d'arriver au plus léger appel des événements. » Tout ce que j'ai observé du caractère et de l'esprit des habitants du Languedoc, m'a confirmé la justesse des assertions du curé.

Une autre circonstance ramena près de moi l'abbé Bonhomme. Deux individus, fortement soupçonnés d'avoir pris part aux meurtres qui avaient suivi les Cent Jours, venaient d'être arrêtés, et la découverte tardive des faits laissait peu de doutes sur leur participation à ces crimes. Je fis sentir au procureur général les inconvénients que présenteraient les mises en jugement dans un pays où si peu de chose suffit pour enflammer et armer les haines. Nous convînmes donc qu'il demanderait leur renvoi devant les assises d'un autre département. Sa demande fut accueillie. Les prévenus furent jugés et condamnés à mort par la cour d'assises de Riom. Un vice de forme fit casser le jugement. La connaissance de l'affaire fut attribuée à la cour d'assises de Valence, qui confirma le jugement en ce qui concernait un nommé Servan, et le modifia en une condamnation aux travaux forcés à perpétuité à l'égard de l'autre condamné, appelé Truphémi. Ce dernier était un scélérat consommé, l'autre malheureux avait toujours joui d'une excellente réputation. Mais malgré les protestations qu'il n'avait cessé de

faire de son innocence, les preuves de sa culpabilité avaient un caractère d'évidence qui enleva la décision des deux juges.

L'abbé Bonhomme vint me trouver et me dit: « Servan est condamné. Il est innocent. Je connais le coupable et je ne puis le révéler. J'ai des preuves du fait que j'avance et je ne puis les produire. Servan possède ces preuves; il ne veut pas en faire usage; il périra plutôt que de faire la révélation qui le sauverait parce qu'elle perdrait quelqu'un qui lui est cher, et il croit son honneur aussi intéressé que ses affections à le sauver. Obtenez que l'on épargne la vie de cet infortuné. Une circonstance viendra peut-être éclairer la justice des hommes; et l'on sera heureux de s'être réservé les moyens d'en profiter. Ce que je vous dis, je l'affirme sur l'Évangile. »

J'en écrivis au ministre de l'Intérieur qui fit accorder un sursis à l'exécution. Appelé peu de temps après à Paris, je m'occupai de cette affaire. Il fut convenu qu'elle serait traitée dès le lendemain soir, dans le cabinet du ministre. J'avais espéré un instant voir réussir mes efforts; mais quand je sus que cet examen devait avoir lieu devant les personnes que j'avais désignées comme étant à la tête des affaires du département du Gard, cet espoir s'évanouit complètement.

Le moment venu, j'exposai devant le Conseil le seul motif sur lequel je basais l'innocence de Servan, mais je parlais devant des hommes prévenus.

M. Guizot et M. d'Argout voulaient trouver un coupable. Ils voulaient satisfaire aux haines qui demandaient sang pour sang, et puisque l'occasion se présentait, il fallait la saisir. M. d'Argout était plus violent, plus animé que M. Guizot. De ma vie je n'ai vu fureur semblable à la sienne, et n'ai entendu propos semblables aux siens. On devinait sans effort qu'un tel acharnement était surexcité par l'envie de se montrer homme d'État en se plaçant au-dessus de considérations capables d'arrêter des consciences vulgaires. Ses odieux propos dépassèrent le but et révoltèrent M. Decazes, qui exprima nettement le désir d'obtenir une commutation de peine. Mes adversaires rejetèrent bien loin cette proposition, parlèrent avec feu et menacèrent enfin des troubles terribles que devait, selon eux, soulever dans ce département une telle indulgence. Le ministère céda et l'arrêt dut s'accomplir.

Servan persista jusque sur l'échafaud à déclarer qu'il était innocent; quelques mois après sa mort, un de ses frères, que le remords conduisait au tombeau, s'avoua l'auteur du crime. Ce malheureux avait sacrifié son frère à la nombreuse famille dont il était père. Sa déclaration, à laquelle il avait donné la plus grande authenticité, fut confirmée par des preuves irrécusables.

Mon administration dans le département du Gard a eu un caractère tout politique. Elle a été trop courte pour m'avoir permis de commencer quelques entreprises du genre de celles que j'avais exécutées

dans les Landes, et qui depuis ont marqué mon passage dans l'Isère et dans la Gironde. J'avais cependant formé le projet d'alluvier les immenses marais qui entourent Aigues-Mortes, en y introduisant les eaux limoneuses du Rhône. L'opération était facile, peu dispendieuse et d'un succès certain. Il ne m'aurait fallu qu'une volonté persévérante pour combattre et dominer les obstacles que la routine se préparait à m'opposer. Cette qualité ne m'aurait pas fait faute. Je quittai le département, et mes successeurs ont négligé une idée qui aurait rendu la salubrité et donné une valeur considérable à un pays privé de l'une et de l'autre.

La seule entreprise que j'aie achevée dans le Gard est la création d'un beau jardin sur le rocher aride qui termine la charmante promenade de la Fontaine. J'y appliquai une somme de vingt mille francs que le gouvernement avait mise à ma disposition. Après mon départ, les habitants de Nîmes ont donné mon nom à cette promenade que tous les étrangers visitent et dont tous aiment à parler. C'est ainsi que le plus insignifiant de mes travaux est devenu pour moi l'origine d'un assez grand renom, tandis que des entreprises d'une importance plus grande sous le rapport de la conception, de l'exécution et de l'utilité, sont restées ignorées, et se perdent dans l'ensemble des actes sur lesquels est basée ma réputation administrative.

Quoique la désaffection des protestants parût se modifier, elle ne perdait cependant au fond rien de

sa violence et de son activité. Servie par la mauvaise volonté des ennemis que j'avais près du ministre de l'Intérieur, elle l'emporta sur la bienveillance personnelle qu'il avait pour moi, et en obtint qu'il se fît faire un rapport sur ma conduite. Le maréchal de camp Jeannin fut chargé de cette mission.

A son arrivée à Nîmes, le général Jeannin m'annonça l'intention d'opérer de grands changements dans le personnel de la gendarmerie qu'il était venu inspecter. Je m'y opposai en lui faisant observer que la composition de ce corps dans mon département ne laissait rien à désirer ; qu'officiers et soldats, tous faisaient bien leur devoir et qu'il y aurait injustice, inconvenance et inconvénient à rien changer. Il n'en fit pas moins son travail, mais avant son départ de Nîmes, il avait reçu l'avis que mes vues seraient préférées aux siennes.

Cet avis ne modifia pas dans un sens favorable ses dispositions à mon égard ; je me tins donc sur une extrême réserve dans mes relations avec lui. Fermement résolu à neutraliser la mauvaise volonté du général et à échapper aux déductions qu'il pourrait tirer de mes actes et de mes paroles, je ne trouvai rien de mieux que de faire part de mes soupçons sur le séjour prolongé et inutile de ce fonctionnaire dans mon département. Le moyen était bon. J'atteignis mon but, en ce qui touchait le général ; mais on changea d'armes et, ne pouvant incriminer mes actes on s'en prit aux intentions qui

les avaient guidés. On attaqua ma conduite privée, et M. Decazes, homme de mœurs austères, personne ne saurait en douter, appuya mon rappel sur le seul prétexte du scandale causé par mes assiduités près de quelques femmes de la société. Du moins ce fut le seul qu'il me communiqua dans la visite que je lui fis et où il m'apprit que je ne retournerais pas à Nîmes. Ce puritanisme me parut si étrange dans sa bouche que je le regardai un instant en silence d'abord, puis je cédai à une folle envie de rire. Il s'associa à ma gaîté, rit de bon cœur avec moi. Pas un mot ne fut ajouté, et jamais plus on ne parla de cet incident.

Si j'avais eu l'intention d'affecter des idées libérales, comme c'était assez la mode à l'époque dont je parle, les occasions ne m'auraient pas manquées. Les libéraux n'étaient pas les seuls à susciter des embarras dans mon département. Les royalistes ne se tenaient pas en reste et commettaient des imprudences dont un préfet mal disposé aurait pu tirer parti pour faire sa cour à un ministre qui ne les aimait guère. Ils s'étaient organisés, correspondaient entre eux et n'agissaient que d'après la direction de leurs chefs. Ils avaient même des relations suivies avec les royalistes mécontents, des autres départements, surtout avec ceux de Lyon et de Paris. Leurs correspondances, établies pour le plus grand avantage de la royauté, ne ménageaient pas le roi; elles présentaient *Monsieur* et ses fils comme se trouvant en opposition déclarée avec lui et prêts à se

placer ouvertement à la tête du parti qui aspirait à changer la marche du gouvernement.

J'étais soigneusement informé de tout. La plupart des lettres m'étaient communiquées, et j'avais des copies exactes des autres. Pour atteindre ce but, je n'avais pas recours au moyen que l'on accusait le gouvernement d'employer, l'ouverture des lettres confiées à la poste. Je déclare que ce moyen m'a toujours été étranger, et qu'eussé-je tenté d'y recourir j'en aurais été empêché par les directeurs des postes qui avaient reçu la défense la plus positive d'accéder aux demandes de ce genre qui leur seraient faites par les autorités.

Le meneur de ce tripotage était le baron de C... Il avait joué un certain rôle à la Chambre des députés à l'époque des deux Restaurations et aspirant à ne rien perdre de l'importance qu'il avait acquise alors il s'était mis à la tête des intrigues qui agitaient la province.

J'avais peu connu le baron de C... pendant la session de 1815. Cependant notre titre d'anciens collègues me fournit un prétexte pour l'attirer chez moi et lui donner quelques avis dont je désirais qu'il profitât dans l'intérêt de la cause royale beaucoup plus que dans le sien. Il prit le parti de tout nier, et quoique je précisasse assez les faits pour qu'il ne pût douter de la justesse de mes observations, il se refusa à tout aveu. Ce qui surprendra plus encore c'est qu'il me fut impossible de l'amener à agir avec plus de prudence. Je dus le faire appeler

de nouveau quelques jours après notre première entrevue. Je lui dis nettement ce que je savais des menées royalistes dont il était le chef, et qui, tout en ne méritant pas le nom de complot n'en étaient pas moins de nature à alimenter la malveillance publique et à jeter le trouble dans la famille royale, car les meneurs n'hésitaient pas à compromettre quelques noms illustres. J'ajoutai que, ma ferme intention étant de prévenir un tel résultat je ne reculerais devant rien pour atteindre ce but, et que j'attendais de lui une aide efficace. J'avais espéré qu'une déclaration nette et franche, un appel direct à sa confiance toucheraient M. de C... Je m'étais trompé. Il persista à tout nier; en vain je mis les preuves sous ses yeux de l'exactitude de mes informations; en vain je lui fis lire les copies des lettres reçues par lui. Je n'en pus rien tirer.

Poussé à bout par cette offensante défiance, dans une troisième entrevue, je lui remis en original une lettre à son adresse et qui avait été tirée de ses papiers. « Vous ne nierez plus, lui dis-je; cette lettre, qui sert de réponse à une que vous avez écrite, renferme des preuves dont un préfet mal disposé pourrait s'armer contre vous et vos amis. La voici. Je ne veux pas que mon nom soit prononcé dans une accusation contre des royalistes. Je n'ai pas communiqué au gouvernement les informations que j'avais. Ma discrétion dans cette circonstance est la seule vengeance que je tirerai des soupçons que vous avez répandus sur mes opinions. Au moment

où je vais quitter le département, je veux vous dire et vous prouver que je n'ai pas été votre dupe, et que j'étais en mesure de vous arrêter si vous aviez voulu aller trop loin. Je me suis aussi mêlé de conspiration, mais j'y mettais plus d'adresse; et si, comme vous, j'avais eu la certitude que ceux qui étaient chargés de me surveiller avaient la clef de mon secrétaire, j'aurais au moins pris la précaution de faire changer la serrure. »

Un dernier mot suffira pour faire apprécier entièrement la perspicacité de cet étrange conspirateur. Ne pouvant douter que les gens qui l'entouraient abusaient de sa confiance, et le trahissaient, il ne songea pas un instant à chercher des confidents plus discrets. Après mon départ, la correspondance qui m'était communiquée, le fut au colonel Voirol, dont le régiment était en garnison à Nîmes. Cet officier en donna connaissance à M. Madier de Montjau [1]. Ce magistrat, alors conseiller à la cour d'appel de Nîmes, se servit de cette correspondance deux ou trois ans plus tard pour produire le scandale qui eut tant de retentissement et fit connaître son nom.

1. M. Madier de Montjau, père du légendaire questeur de la Chambre des députés, était neveu de l'abbé Madier, aumônier de Mesdames de France et fils d'un député aux États-généraux en 1789, puis au Conseil des Cinq-Cents, longtemps très royaliste, annobli par Louis XVIII et nommé par le roi, conseiller à la cour de Lyon. Le fils de ce magistrat était en 1820 conseiller à la cour de Nîmes. Les pièces dont parle M. d'Haussez, ou quelques-unes, vinrent à la connaissance de M. Madier de Montjau, et, imaginant qu'il était sur la trace de conspirations à la tête desquelles les partis de l'opposition prétendaient mettre le comte

Dès mon arrivée dans le Gard, M. Madier de Montjau avait cherché à capter ma confiance. Il me parut qu'on lui avait donné le soin de me diriger, et je me tins en conséquence fort en garde contre les tentatives qu'il fit pour parvenir à ses fins. Le mécontentement qu'il en eut me fit un ennemi acharné.

M. Madier de Montjau s'étudiait à faire de son long corps maigre, de sa longue figure décolorée une

d'Artois, au lieu d'en saisir son chef hiérarchique, il adressa aux Chambres une pétition qui fut présentée le 25 avril. Les ministres appuyèrent la demande du renvoi. M. Madier fut déféré à la Cour de cassation et censuré par elle, puis il rejoignit son poste où il était encore en 1830. Dénoncer bruyamment les menées du *gouvernement occulte* « était un bon dérivatif après la dénonciation des menées du Comité directeur » qui avait causé l'année précédente la rupture du ministère avec la gauche. M. Madier de Montjau fut donc très choyé de l'opposition pendant son séjour à Paris où il avait été mandé. M. d'Haussez nous apprend exactement ce qu'il en était de l'organisation des royalistes dans le Midi. Elle datait de loin, de 1814, et sur la part que prenait le comte d'Artois à ces « menées » on se fonde sur l'antagonisme qui dès le premier jour de la Restauration s'établit entre le pavillon de Marsan et le pavillon de Flore. D'un côté on exagère, de l'autre on atténue; la vérité est que jusqu'à l'avènement du ministère Villèle, les ultras firent de l'opposition au roi et que le comte d'Artois entretenait des correspondances avec leurs comités. Nous l'avons vu, par le texte même de ces communications, elles dépassaient certainement la mesure que permettait aux royalistes le régime électif de l'une des chambres législatives pour faire de l'opposition aux ministres du roi; mais de conspiration et de gouvernement occulte pas de traces.

Revenons un instant à M. Madier de Montjau. L'un des rédacteurs de ces notes l'a connu et beaucoup vu pendant les dernières années de sa vie, alors que, gesticulant avec ses grands bras armés tous deux de béquilles, il se frappait la poitrine et demandait, à l'imitation de M. Laffitte, pardon à Dieu et aux hommes d'avoir contribué au renversement de la monarchie légitime. Il racontait que pendant son séjour à Paris il avait été bien accueilli au Palais-Royal et entretenu familièrement par le duc d'Orléans des difficultés de sa situation; consulté

personnification de la tristesse élégiaque. Il débitait de sa voix caverneuse et sans inflexion les atrocités abominables commises par les catholiques sur les protestants. Il n'en aurait pas tant fallu pour faire prendre les premiers en horreur, si la vraisemblance n'avait pas manqué totalement à ses récits impressionnants.

M. Madier de Monjau avait pris soin de me faire sa profession de foi ; il se posait en catholique zélé même, il motivait sa démarche près de moi par

comme un homme qui pouvait bien s'en rendre compte, recherché ainsi qu'il l'était par les coryphées de toutes les oppositions. Ses conseils se résumaient régulièrement par ces mots : « Monseigneur observez, réservez-vous soigneusement, ne trempez dans aucune manœuvre. » Lui-même cependant au moment de rejoindre son poste ne se tint point dans cette réserve qu'il recommandait, et en prenant congé du prince, au lieu de répondre à l'invitation de résumer tous ses bons conseils en quelque formule à graver dans la mémoire, il dit : « Monseigneur, j'ai vu M. de La Fayette et ses amis, ils se plaignent de vous, ils disent : Monsieur le duc d'Orléans voudrait gagner à la loterie et ne pas y mettre. — Ah, Madier, répliqua le duc d'Orléans, c'est affreux ce que vous me dites-là, c'est tout l'opposé des bons conseils que vous m'avez donnés ! Allez vous-en, allez vous-en ! » Et ce disant, il le reconduisit amicalement jusqu'à sa voiture, ferma sur lui la portière et dit : « Adieu, Madier. » La révolution de Juillet arrivée, Madier accourt en poste, descend tout poudreux au Palais-Royal, tombe dans un Conseil. Le duc qui allait être Louis-Philippe, se retourne, le reconnaît, s'écrie : « Ah, Madier ! » se lève, le prend à deux mains par le collet de sa redingote, le pousse dans l'embrasure d'une fenêtre, et lui dit : « Eh bien, je n'ai pas mis à la loterie et j'ai gagné. »

Louis-Philippe fit appel à lui pour prendre part au procès des ministres et, coûte que coûte, sauver leurs têtes. Il accepta et tint parole. Après la révolution de Février, il devint fusionniste ardent, mais ne voyait pour la réaliser que l'intervention de M. Thiers, son fétiche. Sa conversation excentrique, extravagante, toujours intéressante, pleine d'anecdotes, était sincère. Il pouvait colorer la vérité, mais il ne l'altérait pas sciemment.

l'amour du bien public et la force de la vérité qui, ajoutait-il, dirigeaient seuls ses actions. Une fois cela admis, il me déroula assez maladroitement le plan de conduite que je devais tenir, m'indiqua les personnes que je devais consulter ou écarter, celles mêmes en qui je devais placer mes affections ou que j'aurais à poursuivre de mes haines. Je pris note de ses avis bienveillants qui, dans plusieurs occasions, m'ont été fort utiles, grâce à la précaution de les suivre en sens inverse. Je jugeai dès lors que M. Montjau était un homme passionné, un fanatique furieux de l'opinion qu'il avait adoptée, toujours prêt à porter les coups qu'on lui disait de frapper; les événements ont justifié l'opinion que je m'en étais faite.

M. Madier de Montjau n'était pas le seul ennemi de ce genre dont j'eusse à me défendre, et il me fallut compter avec M. Pataille, libéral furieux qui avait trouvé dans l'exagération de ses opinions et sa conduite durant les Cent Jours des titres suffisants pour se faire investir des fonctions de procureur du roi au tribunal de Nîmes. Il se jetait sans cesse à travers la ligne que je m'étais tracée. Il apportait dans sa manière d'agir une insoutenable âcreté de caractère et un manque abolu de savoir-vivre qui rendaient plus désagréable encore son autorité judiciaire. Il évoquait à tout instant les souvenirs des vengeances exercées en 1815 par une populace en délire, triomphant d'ennemis qui ne l'avaient pas épargné au jour de leur puissance, et il aspirait sans repos à

diriger ses poursuites sur ceux que son imagination lui présentait comme les chefs de cette populace. Vainement je lui représentais que ces mêmes hommes avaient fait des efforts souvent heureux pour prévenir des crimes, pour sauver des victimes. Je lui en citai plusieurs qui avaient failli payer de leur vie le courage qu'ils avaient déployé dans cette œuvre honorable, et qui portaient encore les cicatrices de blessures reçues dans ces occasions. Il en concluait que le succès de leur intervention était la preuve de leur influence et de leur autorité; ils devaient en conséquence être considérés comme les chefs des assassins, et les premières causes des assassinats. Je parvins, non à calmer les paroxysmes de sa rage, mais à en neutraliser l'effet. Quelque temps après M. Pataille fut destitué.

Depuis on a vu ce magistrat siéger à la Chambre des députés et faire partie des célébrités du ridicule. La figure de M. Pataille a le caractère de la tête de l'oiseau de proie. Un nez aquilin très prononcé, des yeux perçants très rapprochés, une expression satanique dans toute sa physionomie, une contraction habituelle dans toute l'attitude, qui semble être l'effet de la rage, inspirent un sentiment involontaire de répulsion.

Ma résistance à la direction que l'on voulait m'imposer ne convenait en rien aux meneurs de Paris. Ils firent tant que M. Decazes se décida, non à me destituer, mais à m'appeler à Paris. A notre première entrevue il ne voulut pas cependant me

dire que je ne retournerais plus à Nîmes; mais il m'informa qu'il avait cru devoir m'en éloigner pour quelque temps, afin de laisser s'apaiser les préventions, fondées ou non, qui s'étaient établies sur mon compte. Il ne s'expliquait pas sur la nature des accusations dont j'étais l'objet; mais il me faisait entendre qu'elles avaient trouvé accès dans son esprit. Je pus, à chacune de nos entrevues, constater le refroidissement de nos rapports très intimes autrefois. Je n'aurais pas dû m'en étonner, car les moyens que j'employais pour ma défense étaient en opposition absolue avec le système suivi par le ministre. L'entrée de son cabinet m'était souvent refusée. La manière évasive dont il répondait aux instances que je lui adressais soit pour être rendu à mes fonctions, soit pour être positivement destitué, me prouvait qu'une lutte véritable s'était établie dans son esprit entre ses vieilles affections qui parlaient pour moi, et l'influence funeste de ses confidents qui me haïssaient et voulaient m'éloigner des affaires. Cinq mois s'écoulèrent dans cette hésitation pendant lesquels le parti royaliste, juste cette fois, me rendit sa confiance et chercha à me fixer dans ses rangs. Je n'avais jamais eu l'intention d'en sortir; tous mes actes en auraient fourni la preuve, si on avait voulu la chercher et l'admettre. Mais pendant longtemps j'avais porté ombrage à certaines personnes qui, croyant trouver en moi un concurrent sérieux pour les carrières qu'ils voulaient parcourir, n'avaient pas hésité à faire naître le doute

sur la franchise de mes opinions. Ces doutes avaient trouvé de l'écho dans l'esprit des princes et de madame la duchesse d'Angoulême.

Je ne pouvais le méconnaître aux mots très significatifs, souvent même piquants, qui m'attendaient chaque fois que je payais mon tribut de respect, en passant devant Leurs Altesses royales. Bien rarement j'échappais à la triple répétition de cette phrase: « Vous êtes toujours préfet? — Oui, monseigneur. — C'est dommage: vous auriez dû être officier de grenadiers. » Il y avait pour variante: « Mieux vaudrait que vous fussiez, etc., etc. » Cette dernière phrase était dite d'un ton et d'un air qui m'auraient éclairé le texte, s'il avait conservé de l'obscurité. Ce compliment ironique, sans cesse répété et toujours dans les mêmes termes, avait le don de m'exaspérer. Si je l'attribuais à une sorte de convention passée entre Monsieur et ses fils, je ne pouvais douter qu'il émanât de quelque rapport malveillant fait sur mon compte, à la suite duquel cette saillie avait semblé heureuse. Elle devait servir à couvrir la dépense d'esprit que l'on faisait en mon honneur; toujours est-il que j'en étais mortellement offensé.

Un jour, M. le duc de Berry jugea convenable de substituer, au lieu commun habituel, une de ces brusqueries que son caractère impatient lui inspirait plus aisément que des politesses. Je n'étais pas alors si avant dans sa familiarité que je ne pusse m'en offenser. Je me crus donc obligé de provoquer l'explication d'un accueil si peu mérité, à mon

sens. J'attendis le prince dans la salle de billard qui faisait suite à son appartement de réception, et lorsqu'il parut, je le suppliai d'un ton très respectueux, mais ferme, de me mettre à même d'effacer par une justification qui ne pouvait manquer d'être complète, les impressions défavorables que l'on avait jetées dans son esprit. Il hésita. J'insistai, et avec la vivacité qui lui tenait lieu de fermeté, il me dit qu'il était étonné qu'un ami de M. Decazes attachât quelque importance à sa faveur. Je saisis cette ouverture pour lui faire connaître ma conduite avant la Restauration, ce qu'elle avait été depuis mon entrée dans l'administration, et notamment dans le département du Gard. J'ajoutai que cette manière d'agir m'avait mis si mal dans l'opinion du ministre, que je m'attendais à une destitution prochaine.

Le prince désira quelques explications supplémentaires et elles lui parurent si satisfaisantes qu'avec la même légèreté qui lui avait fait accueillir le soupçon, il passa à une entière confiance et m'admit au nombre des personnes qu'il distinguait le plus. Cette bienveillance se soutint jusqu'à sa mort, qui eut lieu quelques mois après.

CHAPITRE VII

M. d'Haussez est effrayé des progrès du libéralisme. — Le pavillon de Marsan. — Le baron de Vitrolles soutenu par le duc et la duchesse de Berry. — M. d'Haussez est nommé préfet de l'Isère. — Entrevue avec le duc Decazes. — Explication avec le duc de Berry. — Assassinat de ce prince. — M. d'Haussez part pour sa préfecture.

A mon retour à Paris, je restai effrayé des progrès que le gouvernement avait faits dans le libéralisme. Ses tendances n'étaient même plus déguisées, et l'on entrait hardiment sans hésiter dans la voie des concessions les plus dangereuses. Plusieurs des institutions, sauvegardes de la monarchie, avaient été modifiées, les autres étaient menacées. Le prétexte de fusionner les idées, mis en avant, avait servi d'entrée aux ennemis déclarés du gouvernement, et ils s'étaient installés dans toutes les classes de l'administration après en avoir exclu les partisans de l'état de choses. Quand quelques-uns résistaient aux dégoûts dont on les abreuvait, on employait la violence pour les mettre dehors. Le dévouement

au roi était un brevet de ridicule, un titre de défaveur. Non contents de ces moyens de désorganisation et pour en rendre l'action plus rapide, le ministère pesa de tout son poids dans la balance des élections. Le résultat de ces manœuvres fut ce qu'on en devait attendre. Les noms qui étaient à la fois une menace et une insulte pour la royauté, les noms qui eussent dû servir de révélation à ses conseillers sortirent de l'urne électorale, et vinrent effrayer la partie encore sage et saine de la nation. Le ministère avait l'air de ne pas s'en occuper. Les doctrinaires qui le dirigeaient, mettaient leurs théories, vides de sens, à la place des faits et prétendaient leur soumettre ceux-ci. La Révolution s'avançait à grands pas grâce à la précaution que prenaient des ministres très imprudents, d'écarter de sa route les obstacles qui auraient pu ralentir sa marche.

L'opposition, muette partout, avait cependant trouvé un refuge au pavillon de Marsan. Mais tout ce qui partait de ce foyer personnifiait aux yeux du roi l'esprit de taquinerie, et à ceux de la nation l'expression de la maladresse. Il faut le reconnaître, ces deux opinions étaient justes. L'entourage de Monsieur, composé de brouillons sans expérience, sans esprit politique, sans entente des affaires, ne pouvait rien produire de grand, de raisonnable, quelle que fût l'importance du rôle qu'il jouât; tout au pavillon de Marsan semblait s'imprégner d'une apparence de coterie et d'intrigue.

Une heure de fermeté dans une circonstance diffi-

cile avait fait à M. de Vitrolles[1] une réputation d'homme d'État et l'avait élevé au rôle d'oracle dans ce milieu. On lui prêtait une véritable éloquence, bien qu'il n'eût jamais prononcé une parole à la tribune pendant les deux sessions où il fit partie de la Chambre des députés. Sur quoi était établi son grand renom? nul ne le savait, et mieux encore, nul ne s'en inquiétait. Il était M. de Vitrolles, l'oracle de Monsieur, cela suffisait. Son ambition,

1. Quand on a lu les *Mémoires* si intéressants du baron de Vitrolles, qu'on y a vu la part incontestable qu'il prit au retour des Bourbons, quels dangers il courut, quel dévouement nullement récompensé il ne cessa de leur prouver; quand dans ces *Mémoires* on a pu remarquer tant d'appréciations politiques judicieuses et qui souvent se rapprochent de celles de M. d'Haussez, on trouve que le portrait tracé par ce dernier est bien dédaigneux et manque de ressemblance. Une fâcheuse démarche a privé M. de Vitrolles de la faveur royale, et l'a rendu suspect à l'opinion publique, bien que ses intentions ne fussent pas celles que le libéralisme lui attribua. Nous voulons parler des documents connus sous le nom de *notes secrètes*. M. de Vitrolles raconte à quelle occasion celle de 1821 fut écrite (t. III, p. 254). Elle lui fut demandée, sur l'ordre du comte d'Artois, par un de ses aides de camp. Celui-ci, d'après Vitrolles, en communiqua des copies aux cabinets de Russie, d'Angleterre et d'Autriche. M. Lubis (*Histoire de la Restauration*, t. IV, p. 380) a donné sur cette affaire des détails que nous reproduirons en partie : « M. Decazes voulait rendre les royalistes odieux. Un incident inattendu vint servir le ministre au delà de ses espérances. M. de Vitrolles, qui s'était de lui-même et si heureusement entremis, en 1814, auprès des souverains étrangers, alors en négociation avec Bonaparte, crut l'occasion favorable, au moment où un nouveau congrès allait les réunir, d'en appeler encore à leur influence pour assurer le salut d'une nation dont ils se proclamaient les libérateurs. Cette démarche, tentée dans des circonstances qui n'avaient aucun rapport avec celle où s'était trouvée la France à la première invasion, devait être jugée bien différemment. Un mémoire adressé aux principales cours leur dépeignait la situation de la France et la leur représentait en proie à tous les principes de la Révolution, contre lesquels elles s'étaient tant de fois liguées; on y montrait ces principes destructeurs

du reste, a été comme un reflet de sa réputation. Elle ne l'a jamais mené jusqu'à l'éclat et l'a laissé dans les positions secondaires. Au seuil des premiers emplois, il n'a jamais vu un génie bienfaisant qui vînt en ouvrir devant lui la porte que seul il était incapable de pousser. La calomnie révolutionnaire l'a mesuré en le jugeant indigne de ses attaques, en dehors de quelques très rares occasions. La conduite du baron de Vitrolles donne à penser qu'il ne trouvait pas à ses talents assez de portée pour le

s'infiltrant jusque dans les dernières classes du peuple et hautement professés à la tribune même par les ministres du roi. » M. de Vitrolles s'étendait ensuite sur le danger que de pareilles doctrines pouvaient faire courir à tous les rois de l'Europe, puis cherchait un remède à cette situation et arrivait à cette conclusion : qu'un changement de ministère et de politique était la solution désirée. Mais cette solution ne serait pas aisément acceptée par Louis XVIII; il fallait donc qu'une action diplomatique agît dans ce sens. « Le mémoire laissait pressentir que le but désiré pouvait être atteint en différant le départ des troupes d'occupation dont Louis XVIII tenait surtout à avancer le terme ; le remède à la situation parut pire que le mal qu'on voulait guérir. L'opinion royaliste s'en émut la première, et désavoua celui qui avait voulu ainsi s'en faire l'organe... M. de Vitrolles, tout en jugeant très sincèrement l'état des choses, s'était complètement abusé sur la portée de la mesure extrême qu'il conseillait (*Ibidem*, pp. 383, 384). La note secrète servit de prétexte à de plus vives attaques contre le pavillon de Marsan, contre le gouvernement occulte, dont il était devenu le siège. M. de Vitrolles fut destitué de son emploi de ministre d'État, et l'on chercha à l'impliquer dans un prétendu complot, ainsi que le général Donnadieu, disgracié, que le général vendéen Canuel et d'autres personnages, qui tous furent acquittés. Qu'était-on parvenu à établir ? de vagues entretiens, des paroles sans suite, surprises par quelques agents aux écoutes, des promenades habituelles aux Tuileries, sur la terrasse longeant la Seine, d'où le nom de *conspiration du bord de l'eau*, le seul indice qui soit resté de cette ridicule conspiration dont on avait fait tant de bruit et dont on espérait davantage.» (*Ibidem*, p. 374.)

soutenir à la hauteur où l'intrigue et la faveur l'auraient placé, et qu'il a eu la sagesse de ne pas tenter une épreuve qui ne pouvait tourner à son avantage.

Le baron de Vitrolles passe pour être l'auteur d'une note secrète, adressée aux souverains en 1822 ou 1823, dans le but de les engager à intervenir dans les affaires de la France.

Le baron de Vitrolles était donc l'*esprit* du pavillon de Marsan. C'est lui qui conseillait, inspirait, écrivait et agissait; mais tout cela sans grandeur, sans élévation et de manière à mieux servir le parti adverse que celui auquel il se consacrait.

Le baron Capelle venait en sous-ordre. C'était alors une espèce de conseiller de nuit, à qui était confié le soin de résumer toutes les propositions et les opinions recueillies pendant le jour. Il arrivait à onze heures du soir chez Monsieur, et n'y voyait que le prince.

A l'ombre de ces personnages se mouvaient en foule des noms sonnants, relevés; des gens frondeurs et fanfarons, qui sans cesse parlaient à Monsieur de monter à cheval, et ne semblaient occupés qu'à lui tenir l'étrier; les nullités de salon ne s'oubliaient pas; dans leur infatuation, elles se croyaient quelque chose et se voyaient déjà élevées au rang des médiocrités. Le caractère ardent du duc et de la duchesse de Berry brochait sur ce tout, et donnait quelque mouvement à ce qui, sans eux, n'eût été que du bruit. Tout était donc bien, on le voit,

préparé, agencé et mené au pavillon de Marsan pour donner un corps aux préventions qu'on faisait naître dans l'esprit du roi contre Monsieur en le représentant comme un conspirateur acharné. De là à l'amener à favoriser ce système que son frère blâmait avec plus de justesse que d'intelligence, la pente était facile à suivre et elle le fut.

Dans les premiers jours de février 1820, sans que j'eusse été consulté le moins du monde, je fus nommé préfet de l'Isère. Ce département était de même classe que celui du Gard; les difficultés qui m'y attendaient semblaient devoir être à peu près du même genre. Il n'y avait donc pour moi ni avantage ni désavantage: c'était un simple déplacement; je n'hésitai pas à accepter.

Le jour où ma nomination parut à l'*Officiel*, je fus, à ma grande surprise, mandé chez M. Decazes. Depuis bien des mois je ne voyais le ministre que dans son salon où il lui était facile, à l'aide de quelques banalités polies et affectueuses de se débarrasser de mes instances et des reproches qu'il redoutait. Je le trouvai aimable, empressé, un peu gêné toutefois; il essaya de rejeter mon éloignement de Nîmes sur d'irrésistibles obsessions; il se complut dans les éloges qu'il donnait largement à mon administration, au bien que j'avais fait dans ce pays; il alla même jusqu'à regretter tout celui qu'un plus long séjour m'eût permis d'y faire.

Les préventions du duc de Berry étaient trop

réelles, trop exagérées même, pour que ma nomination ne le choquât pas. Il ne me dissimula donc en rien le mécontentement qu'il ressentait en me voyant de nouveau dans la faveur de M. Decazes. Mais je dois le dire, mes explications franches et nettes effacèrent assez promptement cette impression. Le prince me donna même à cette occasion une preuve de sa confiance en me chargeant de faire connaître quelques-uns de ses griefs au ministre. Il voulait que je disse combien il était blessé de la surveillance incessante dont ses actions étaient entourées, jour et nuit; de la manière dont on plaçait aux portes des théâtres les voitures des personnes de sa suite, etc., etc.

Je m'acquittai de ma mission et pus dire au prince que tout en reconnaissant l'exactitude de la surveillance, le ministre le suppliait de vouloir croire que le fait, loin d'être la preuve d'une curiosité malveillante et indiscrète, était motivé par le souci qu'inspirait sa sûreté personnelle qu'il négligeait absolument. En effet, si les excursions solitaires du duc de Berry n'offraient que peu de danger dans le jour, il n'en était pas de même de ses excursions nocturnes, qu'il entreprenait seul sans même se faire accompagner par un valet de pied. Le prince m'avait prié d'insister sur l'ennui que lui causait l'agent qui l'accompagnait depuis quelques jours à Bagatelle. M. Decazes me donna sa parole que jamais la promenade de Bagatelle n'avait été surveillée et que cet homme ne pouvait appartenir à

la police[1]. Seulement, ajouta-t-il, le fait nécessitait absolument un surcroît de surveillance. Sur les autres points encore, toute satisfaction devait être donnée au prince quelque inconvénient qui en dût résulter[2].

Par une bien étrange coïncidence, ce fut le 13 février, veille du jour fixé pour mon départ, que je pus rendre compte au prince du résultat de la mission qu'il m'avait confiée. Il me donna audience dans l'embrasure de l'une des fenêtres de la salle de billard. Madame la duchesse de Berry se tint, pendant toute la durée de notre conversation, qui eut lieu à voix basse et se prolongea près d'une demi-heure, en face de la cheminée, où elle causait avec quelques personnes.

Au moment où j'allais me retirer, M. le duc d'Angoulême entra. Il me retint, se joignit à son frère, et me parla du département que j'allais administrer. Il me recommanda d'avoir beaucoup de prudence dans mes démarches et de garder de grands ménagements pour les opinions contraires au gouvernement et ceux qui les professaient. M. le

1. On a su que cet individu était Louvel qui avait formé le projet de commettre son crime dans le Bois de Boulogne. (Note de M. d'Haussez.)

2. « M. le duc de Berry revenant de la chasse et montant au pas la montagne de la forêt de Fontainebleau, remarqua un homme passablement fatigué. Il appela son piqueur, lui dit de le faire monter derrière sa voiture, de demander s'il était souffrant et quel était son nom : — Il est seulement fatigué, répondit le piqueur, il se nomme Louvel, est employé aux écuries du Roi à Versailles, où il demeure avec sa sœur. — Parvenu au haut de la montagne, Louvel descendit et l'on ne pensa plus à lui. » (*Mémoires de la duchesse de Gontaut*, p. 212.)

duc de Berry, qui goûtait peu ce genre de conversation, l'interrompit pour me dire qu'il viendrait l'été prochain chasser le chamois et l'ours dans les Alpes; et il me recommanda en riant de suivre les conseils de son frère, afin d'éviter une destitution jusqu'à l'époque au moins où il aurait réalisé son projet. Je pris congé de Leurs Altesses royales. Le soir je revis le duc de Berry. Il était expirant dans un entresol à l'Opéra.

Les détails de l'assassinat du prince sont trop connus pour que je répète ce que tant de gens ont dit, ce que tout le monde sait, et cependant je raconterai ce que j'ai vu de ce drame terrible.

J'étais descendu dans un hôtel faisant le coin de la rue de Richelieu et de la rue de Louvois, et des fenêtres de ma chambre je voyais la petite porte du théâtre de l'Opéra par laquelle entraient le roi et le duc de Berry. Ce soir-là vers onze heures, en regardant machinalement par la fenêtre je fus frappé de l'animation qui régnait dans cette rue ordinairement si calme à cette heure. Quelques personnes entraient au théâtre par la petite porte, puis sortaient en courant d'un air agité. Un peloton de soldats de la garde arriva au même moment, et se plaça entre la porte et une des voitures du prince. Un pressentiment dont je ne pus me rendre compte me poussa pour ainsi dire dehors. A la première question que je fis, on me répondit par la terrible nouvelle. Le duc de Berry venait d'être frappé. Le désordre était tel que je pus pénétrer jusque dans la pièce où l'on

avait déposé le duc de Berry. Je le vis étendu sur un banc, le dos appuyé à la muraille et entouré des personnes de sa suite. L'infortunée duchesse de Berry, à genoux près de lui, en proie au plus horrible désespoir, poussait des cris déchirants. Des gens du théâtre, des masques déjà préparés pour le bal qui devait suivre la représentation, entraient un à un dans le salon, et la porte en s'ouvrant laissait pénétrer la musique de l'orchestre ou les applaudissements enthousiastes dont les spectateurs saluaient le ballet. Ces airs joyeux ajoutaient encore par le contraste à l'horreur du sanglant spectacle que j'avais sous les yeux. Inutile, perdu au milieu de cette foule, je me retirai.

En rentrant à l'hôtel, je donnai l'ordre d'atteler mon cabriolet ; tout s'était si vite passé que depuis mon retour mon cheval n'était pas encore à l'écurie. Peu de minutes suffirent donc pour exécuter mes ordres, et je m'élançai au ministère de l'Intérieur. Je trouvai M. Decazes qui, déjà averti, se disposait à partir pour la rue de Richelieu. Je l'accompagnai.

Le lendemain à sept heures j'étais au ministère. J'obtins d'être introduit dans la pièce où Louvel était interrogé. Les questions pressantes qui lui étaient adressées par le ministre, par le préfet de police, par le premier président Séguier, par le procureur général Bellard, ne purent arracher aucune révélation. « Le crime, disait ce monstre, avait été commis par lui, seul il l'avait conçu, seul il l'avait exécuté. Pour être plus sûr du succès, il n'avait

voulu ni confidents, ni complices; qu'en eût-il fait? à quoi lui eussent-ils été utiles? Sa vie était dévouée à l'extinction de la famille régnante. S'il n'avait pas été découvert après ce premier attentat, il en aurait tenté un second, jusqu'à ce qu'il eût succombé ou fait périr ceux dont il s'était promis la destruction. » Ces aveux étaient faits avec un calme cynique, propre à persuader de leur exactitude. C'est au moins la conviction qu'ils m'ont laissée. J'ai cru, je crois encore que Louvel n'avait pour complice que l'excitation générale des esprits, exaltés par la presse, et que semblable à Jacques Clément et à Ravaillac, il avait puisé son audace et son courage dans une atmosphère d'opinions délétères, mais avec cette différence seule que chez Louvel le fanatisme de la liberté avait remplacé le fanatisme religieux. Selon moi le crime est l'œuvre d'une faction et non celle de quelques factieux. Louvel m'a paru avoir cette abnégation de son existence qui rend maître de la vie de celui que l'on veut sacrifier, et ce sang-froid qui assure le succès du crime. Cette opinion que je n'ai jamais cessé de professer, a rencontré, sans être ébranlée, un grand nombre de contradicteurs, car mon jugement s'est formé sur ce que j'ai vu et entendu.

Louvel était petit, maigre, assez chétif; ses joues étaient creuses, ses yeux enfoncés, son teint pâle. Son air, son attitude n'avaient rien d'élevé. Si sa figure sombre et son regard farouche n'avaient pas révélé une singulière disposition au crime, ils auraient

au moins suffi pour appeler sur lui les soupçons quand l'attentat a été commis. Son calme, lorsque je le vis, annonçait une âme fortement trempée, et confirmait la sincérité de la déclaration sur laquelle il insistait qu'il n'avait pas de complices.

Si grande que fût la douleur causée par la mort du duc de Berry, elle n'absorbait pourtant pas les royalistes au point de les distraire de toute idée politique. Ils trouvèrent même le moment opportun pour un changement de ministère et songèrent sérieusement à provoquer cette crise. On avait jeté les yeux sur moi pour faire partie du nouveau cabinet, et après quelques ouvertures on me proposa la préfecture de Police. Je dus dès lors différer mon départ. M. Decazes apprit, je ne sais comment, cette nouvelle combinaison, et me fit signifier dès le lendemain matin l'ordre de partir immédiatement. Pour s'assurer de mon obéissance, il me dépêcha M. d'Argout qui, sous une foule de prétextes, ne me perdit pas de vue et se mit en tiers dans la conversation de toute personne qui m'approchait. Mû par le naturel et excessif désir de se débarrasser d'un rival qui encombrait le terrain où il manœuvrait pour entrer dans le nouveau ministère, le baron Mounier accourut à son tour et soi disant pour me donner quelques renseignements précieux sur le département de l'Isère dont il était originaire, il hâta encore mon départ de toutes ses forces. Jamais je ne fus l'objet d'un pareil empressement. Ces deux messieurs luttaient de bonne grâce et de prévenance.

Tandis que M. d'Argout faisait mes malles, Mounier trottait dans Paris et courait la ville à mon lieu et place. Ils firent si bien, déployèrent tant de diligence qu'ils me mirent en voiture à deux heures et, respirant enfin, ils quittèrent l'hôtel quand je roulai bien et dûment sur la route du Dauphiné.

Quand j'arrivai à Lyon, la fatale nouvelle y était parvenue depuis la veille, mais grâce au mauvais temps la dépêche télégraphique avait été imparfaitement transmise, et le nom de la victime était resté inconnu. Le triste honneur de le révéler m'incomba donc; j'expédiai un courrier à Grenoble, afin que l'avis y précédât mon arrivée de quelques heures.

CHAPITRE VIII

M. d'Haussez à Grenoble. — Son attitude très royaliste. — Nouveau ministère. — Le duc de Richelieu remplace le duc Decazes. — M. Roy. — M. d'Haussez prépare les élections. — Comment il comprend la mission d'un préfet. — Créations et améliorations que lui doit le département de l'Isère. — Arrivée de M. le Dauphin. — Agitation libérale. — Le prince et le préfet en désaccord. — Le général Pamphile de Lacroix. — M. d'Haussez et lui ne s'entendent pas. — Les libéraux du Dauphiné en relation avec les conspirateurs du Piémont. — Énergie de M. d'Haussez. — Émeute. — Échauffourée. — Contre l'avis du préfet, le général fait mettre le département en état de siège. — Le calme se rétablit. — Enquête du duc de Bellune sur les dissentiments qui se sont produits entre M. d'Haussez et M. Pamphile de Lacroix. — Deux conspirateurs, sans que le général s'en doutât, avaient trouvé asile chez lui.

Comme dans le Gard, je succédais dans l'Isère à un préfet d'opinions diamétralement opposées aux miennes. M. Chopin d'Arnouville [1] s'était aliéné les

1. Chopin d'Arnouville, né en 1771, auditeur au Conseil d'État sous l'Empire. Maître des requêtes en 1814. Préfet de l'Isère en 1817, en 1820, du Doubs où il resta peu de temps. En 1830, Louis-Philippe le fit de nouveau préfet du Doubs, en 1831 du Bas-Rhin. Commandeur de la Légion d'honneur en 1831.

royalistes par l'emportement de son libéralisme et les libéraux par la rudesse de son caractère. Son administration avait donc été pénible pour lui et sans utilité pour son département. Une circonstance fâcheuse y mit un terme.

Trop confiants dans une position encore mal assurée, les libéraux voulurent, par un coup d'éclat, donner une idée avantageuse de leur force et résolurent de faire sortir le nom d'un régicide de l'urne électorale. On choisit le département de l'Isère pour cette tentative, et l'abbé Grégoire [1] fut désigné aux suffrages d'électeurs fanatisés ou trompés. Le projet aurait échoué cependant, si par une combinaison habile, qui tendait à ouvrir les yeux du roi et ceux de la France sur le danger du système suivi par les ministres, les royalistes ne s'étaient concertés afin de fournir aux libéraux les voix qui leur auraient manqué pour faire triompher leur candidat. A cette pensée, se joignait chez eux le désir de placer le préfet dans une position qui devait amener son éloignement. Le succès fut complet. Grégoire fut élu; sa nomination mit à découvert les projets de la faction qui l'avait appelé à la Chambre des députés;

1. Né en 1750 à Vého, près Lunéville, mort en 1831. Se fit de bonne heure remarquer par ses écrits en faveur de la liberté. Nommé député aux États généraux en 1789, il y représenta le clergé de Lorraine, provoqua la réunion des trois ordres, fut le premier à prêter le serment à la constitution civile du clergé, et fut nommé évêque constitutionnel de Blois. Membre de la Convention en 1792. Membre du conseil des Cinq-Cents et du Corps législatif. Élu sénateur en 1801, siégea dans l'opposition. La Restauration l'élimina de l'Institut. Élu député en 1819, fut invalidé.

le préfet, qui n'avait su ou pu s'y opposer, fut envoyé ailleurs.

Usant d'un pouvoir qu'elle se créait pour cette circonstance extraordinaire, la Chambre des députés annula l'élection, frappa l'élu d'incapacité et ordonna que le collège qui l'avait choisi serait convoqué de nouveau pour compléter la députation.

Les choses en étaient là quand je fus envoyé dans l'Isère. Mon embarras était assez grand, car le temps m'avait manqué pour me renseigner sur mon nouveau département. Je connaissais très imparfaitement les députés qui avaient été mes collègues en 1815, et enfin je ne devais assez naturellement faire que peu de fond sur la bonne volonté de M. d'Arnouville pour en obtenir quelques indications sérieuses. Une seule ressource m'était offerte et j'en profitai. Je donnai autant d'éclat que possible à mes opinions royalistes, afin d'attirer franchement à moi tous mes coreligionnaires. Je demandai des conseils à ceux qui m'avaient été désignés comme les plus dignes de confiance, mais en gardant toutefois une certaine réserve dans ces nouveaux rapports. Grâce à ce soin, je me fis une situation aussi favorable que les circonstances le permettaient.

L'élection qui se préparait absorba toutes mes pensées. Le temps me manquait pour ramener à des opinions plus sages des fonctionnaires gagnés à l'opposition; tous les rapports étaient unanimes pour me montrer comme certaine et inévitable la défaite du gouvernement. Je l'acceptais; mais je

voulus du moins essayer de combattre et affirmer en une fois et mes opinions et mon énergie. La ville de Grenoble, siège de l'élection, exerçait une immense influence sur l'esprit des électeurs. Je le savais, et devinant là un des plus sérieux obstacles, je manœuvrai de manière à l'enlever. Je réclamai, et le gouvernement, sur mon avis, transféra à Vienne le collège électoral. Ce premier triomphe m'enhardit à oser. Je mandai le receveur général, notre plus farouche ennemi, tout dévoué à l'opposition à qui il devait sa fortune. Je lui demandai sans phrase son appui et son concours dans les circonstances que nous traversions. Sa réponse fut aussi nette que ma demande avait été précise; il refusa. Je répliquai en peu de mots que sa destitution me rendrait raison de sa résistance, et le congédiai en lui accordant quelques heures de réflexion. La nuit porta conseil, et le lendemain il me manda que son concours m'était assuré, et chose plus étrange, il tint sa parole.

Je trouvai moins de souplesse chez un des conseillers de préfecture, libéral opiniâtre s'il en fut. Résolu à ne pas me laisser intimider par sa résistance, je lui notifiai sa suspension et désignai son successeur provisoire. J'eus le soin de motiver la mesure sur l'inconvenance des propos tenus par le conseiller.

Ces deux actes de vigueur, qui exaspérèrent les libéraux, me concilièrent les royalistes et me rallièrent la masse des opinions flottantes, toujours prêtes à se donner à qui sait s'en emparer. Mes efforts, je

le savais, ne pouvaient en quelques jours changer la face du pays, mais ils devaient amener, et amenèrent une modification dans le résultat des élections. La majorité resta aux libéraux, mais très sensiblement diminuée.

Le ministère venait de subir un remaniement complet. M. Decazes était remplacé par M. de Richelieu, qui s'était adjoint M. de Serre pour la justice, M. Siméon pour l'intérieur, M. de la Tour-Maubourg[1] pour la guerre; M. Roy[2] et M. Portal[3] gardèrent les portefeuilles des finances et de la marine. Le baron Mounier, attaché au ministère de l'Intérieur, prit le titre de directeur de l'administration commerciale.

Le choix des nouveaux ministres témoignait qu'on faisait plus de cas des talents et de la valeur personnelle que d'un esprit de détermination et d'énergie. Les membres de ce cabinet, hommes à doctrines et

1. Marie-Victor du Fay de la Tour-Maubourg, né en 1768, mort en 1850. Émigra. Rentra sous le Consulat, prit du service. Appelé à la Chambre des pairs par Louis XVIII, qui le fit marquis. Ministre de la guerre en 1819. Gouverneur des Invalides en 1822.

2. Antoine, comte Roy, né en 1764, mort en 1847. Reçu avocat au parlement de Paris. Membre de la Chambre des députés pendant les Cent Jours. Fut élu député dans la « Chambre introuvable ». De 1816 à 1818, rapporteur des lois de finances. De 1819 à 1822, ministre des finances. Fait comte et pair de France en 1822. Rappelé au ministère en 1828, il se retira en 1829.

3. Portal, né en 1765, mort en 1845. Juge au tribunal de commerce sous le Consulat. Maître des requêtes en 1811, donna sa démission. Louis XVIII le fit de nouveau maître des requêtes. Député et ministre de la Marine en 1818, remit son portefeuille. Fait, après sa retraite, ministre sans portefeuille et créé pair de France.

à concessions, n'avaient rien dans le caractère de la fermeté nécessaire pour lutter contre les circonstances difficiles qu'on traversait et ramener l'opinion publique aux bornes qu'elle n'aurait jamais dû franchir. L'horreur inspirée par le crime de Louvel, en faisant reculer les hommes qui n'étaient pas encore assez engagés, avait seule pu retarder l'explosion d'un soulèvement populaire que tout faisait pressentir. Les factieux furent donc forcés d'ajourner la réalisation de leurs projets à des temps plus favorables.

Le général marquis de la Tour-Maubourg était le type le plus parfait et la personnification la plus complète de l'honneur. La noblesse de son caractère, la droiture élevée de sa conduite, son exquise politesse, lui attiraient le respect et la déférence universels. Mais, si précieuses que fussent ces rares qualités, elles n'ont pu lui tenir lieu d'expérience, d'habitudes des affaires et d'aptitudes spéciales.

Si M. Portal n'a pas brillé au premier rang parmi les hommes remarquables que la Révolution, dans ses phases si diverses, a demandés au midi de la France, on doit le compter dans les plus utiles. Sa capacité s'appuyait plus sur un sens droit, une grande pratique des affaires et un esprit posé que sur des talents éclatants. Au conseil d'État, au ministère de la Marine, on a trouvé en lui tout ce qu'on est en droit d'attendre d'un homme appelé à ces hautes fonctions, une spécialité complète. La marine lui doit de sages règlements sur l'adminis-

tration et la comptabilité. En sortant du ministère, il a pris, entre ses successeurs et l'opposition, une attitude mixte qui, en lui permettant d'aider les uns, le mettait à même de ne pas froisser leurs adversaires et suffisait à son ambition modérée, à ses formes simples et à son goût pour la faveur.

Voici venir un homme portant haut la tête, affectant des manières aisées, voire même un quasi air de grand seigneur. Son regard est dédaigneux, mais son abord révèle une sorte d'affabilité. C'est M. Roy, le moins insolent des parvenus, un des plus riches propriétaires de France. Il a compté parmi les ministres remarquables, et peu d'hommes politiques ont su caresser tous les partis avec autant de dignité. Sa capacité très réelle, très grande, est de celles qui peuvent contribuer au bien de l'État quand elles ont pourvu tout d'abord au bien particulier du *soi*. M. Roy, soucieux, sans aucun doute, de la prospérité générale, a commencé par sa propre fortune et, en peu d'années, est parvenu à l'édifier et à l'établir solidement. Libre de ce soin, il a consacré aux affaires publiques ses rares aptitudes. Ses vues sont assez limitées pour qu'il les puisse saisir dans leur ensemble et ne négliger aucun détail. Il présente ses plans d'une façon claire et positive et rien ne peut faire dévier sa ferme volonté de la voie qu'il suit pour en amener la réalisation. Disposé à se porter en avant, il ne marche pourtant qu'après avoir sondé le terrain; aussi n'a-t-il jamais été forcé de revenir sur ses pas et n'a-t-il rien perdu de ce

qu'il a gagné. Grâce à la modération de son royalisme et à l'attitude qu'il avait prise en se posant plus en gérant des intérêts du pays qu'en ministre du roi, il a pu, sous le nouveau règne, conserver en partie sa position sans que sa dignité personnelle en ait souffert.

Ma franche sympathie avait donné un nouvel et vigoureux élan au parti royaliste, mais son zèle, combiné avec mes efforts, ne put nous donner la victoire, et le candidat de l'opposition triompha à la faible majorité de trois voix. Cette défaite électorale me laissait la certitude que le nouveau ministère n'approuverait pas les moyens, un peu vifs, il est vrai, dont j'avais usé pour m'assurer l'élection. On avait alors la faiblesse de méconnaître et même de réprouver le droit qu'a un gouvernement d'exiger en tout le concours de ses agents. On me le fit sentir et il me fallut insister avec ténacité près du ministre de l'Intérieur pour voir se convertir en une bonne destitution la suspension de fonctions que j'avais prononcée contre un conseiller de préfecture.

La disposition toute particulière et très accentuée qu'ont les Dauphinois à s'occuper des affaires du gouvernement ne m'avait pas échappé; aussi, je compris, après cette secousse politique, qu'il était urgent de distraire les esprits et de les éloigner de ces questions brûlantes. Je lançai donc, et sans paraître y attacher d'importance, quelques-uns de ces projets qui, en remuant des intérêts locaux,

s'emparent de toutes les imaginations. J'appelai près de moi, pour les discuter, les personnes les plus ardentes, à qui je confiai même l'exécution de ce qui était immédiatement réalisable. J'avais atteint mon but et bientôt tout le département, faisant foin de la politique, se passionna pour des canaux, des routes et des desséchements de marais. J'entretenais cet élan par des excursions qui, en peu de mois, me familiarisèrent avec les intérêts et le personnel de mes administrés. Partout où j'allais, j'affectais d'interdire les conversations sur la politique, quoique je me réservasse la faculté de les provoquer au besoin.

Je m'attachai à créer une sorte de patronage de localités, que j'ai employé partout avec le plus grand succès et pour mon administration et pour le gouvernement. J'étudiais soigneusement le caractère des hommes influents et, lorsque je m'étais assuré de leur disposition à marcher d'un pas ferme dans la ligne que je devais leur tracer, je plaçais, avec une sorte d'exclusion, ma confiance en eux, pour tout ce qui concernait les intérêts de leur pays. Me demandait-on une faveur, un acte de justice même, avant de l'accorder (lorsque j'étais déterminé à le faire), je faisais entendre au solliciteur que sa demande serait mieux accueillie si elle me parvenait par l'intermédiaire de M. M... ou de M. P... Il n'y avait pas jusqu'au recrutement qui ne m'offrît un moyen dont je profitais. Très sévère sur les exemptions de pure faveur, car elles se font toujours aux

dépens de quelques malheureux que le sort a épargnés, j'engageai mes amis à se charger des recommandations susceptibles d'être accueillies. Je leur créai ainsi un crédit qu'ils ne pouvaient, dans des occasions importantes, manquer de faire tourner à mon profit.

On ne saurait assez apprécier les avantages de cette espèce d'aristocratie qui, fondée dans son origine sur l'intérêt du moment, ne tarde pas à se baser sur l'habitude et finit par jeter des racines profondes. J'ai vainement cherché à amener le gouvernement à adopter et à généraliser ce système, qui m'avait si bien réussi. Il eût fallu, pour le comprendre, que des politiciens seuls fussent au pouvoir et que la durée de leur administration leur permît d'y apporter une suite réelle. Mais, pour le malheur de la France, les hommes qui se sont succédé au ministère avec une si effrayante rapidité, ont trop souvent été des orateurs, des faiseurs de phrases, cachant sous le redondant de leurs déclamations un manque absolu de capacité et d'expérience. Les ministres tombaient et avec eux leurs systèmes et les administrateurs qu'ils avaient mis dans les places. A un royaliste succédait un libéral, à un homme actif un homme inerte. Ce qui était un titre à la confiance de l'un attirait l'animadversion de l'autre. L'opinion ne savait où s'arrêter, et cette incertitude la disposait à l'opposition. Faut-il s'étonner si elle a suivi cette impulsion et si elle est devenue hostile? Mieux eussent valu des adminis-

trateurs médiocres avec de la permanence dans leurs fonctions qu'une rapide succession d'hommes de talent, apparaissant et disparaissant sans avoir le temps de voir germer une seule de leurs idées et encore moins d'en recueillir les fruits.

Dans cette longue série de ministres que la Restauration a essayés pendant quinze années, on a compté bon nombre d'hommes habiles à manier la parole, très peu qui sussent traiter des affaires. A quelques exceptions près, le ministère de l'Intérieur est tombé en partage à des avocats qui semblaient s'être donné la tâche de détruire le brillant édifice administratif élevé par le gouvernement impérial. A M. de Vaublanc qui brouillait tout, succéda M. Lainé qui, dédaignant de descendre aux détails et laissant tomber de la hauteur de raisonnement où il se tenait, quelques vagues théories, a donné le signal d'une attaque générale. Moins pénétré de l'esprit des tribunaux et du barreau, M. Decazes, s'il eût été abandonné à sa propre impulsion, aurait fait un très bon ministre. Malheureusement ses idées s'élaboraient dans un creuset où fermentaient des passions qui le détournèrent du bien. Vint M. Siméon, qui reprit le mal où M. Lainé l'avait laissé, et le poussa aussi loin que sa vieille indolence le lui permit. Arriva M. de Corbières! Celui-ci eut le temps de défaire et le mit à profit. L'activité, la persistance qui lui manquaient lorsqu'il s'agissait d'édifier, il les trouvait pour démolir. Il était antipathique à l'administration. Il s'acharnait sur elle;

et se montrait à la fois fort et ingénieux pour lui porter des coups mortels. Son entourage, il faut le reconnaître, l'y aidait merveilleusement. C'était chose curieuse de voir à l'œuvre le ministre et ses acolytes. L'un torturait une loi pour en exprimer le sens le plus défavorable ; l'autre encourageait une résistance ; un troisième créait un obstacle ; tous se réunissaient pour arrêter un préfet qui voulait agir et pour l'accabler s'il s'obstinait. M. de Martignac eut son tour. Son caractère facile se raidissait et devenait sévère seulement contre les administrateurs qui n'abandonnaient pas assez vite les positions qu'ils étaient chargés de défendre. Il ne refusait pas le sacrifice d'un seul de ses administrateurs au député de l'opposition qui le réclamait. A la tribune, il joignait un blâme aux accusations qui pleuvaient sur les fonctionnaires les plus dévoués. Rentré dans son cabinet, il les réprimandait pour avoir soutenu les droits du gouvernement. Sous le ministère de M. de Polignac, on a vu succéder M. de Montbel à M. de la Bourdonnaye, M. de Peyronnet à M. de Montbel. Aucun d'eux n'avait la moindre teinture des affaires administratives: aucun ne connaissait le personnel de l'administration. De plus habiles qu'eux n'eussent probablement pas sauvé l'État, mais leur inaptitude a hâté sa ruine. Pour mettre le sceau aux bévues de ses prédécesseurs, M. de Peyronnet avait préparé un système électoral qu'il eut soin de ne communiquer au Conseil que la veille du jour où une ordonnance royale devait lui donner le carac-

tère d'une loi provisoire; système faux, inexécutable, plus dangereux que celui auquel on voulait le substituer. Et voilà les hommes contre l'inexpérience et la mauvaise volonté desquels les administrateurs qui avaient quelque capacité ont eu à lutter pendant quinze années! Certes elle était bien constituée, bien robuste, cette administration léguée par l'Empire, puisqu'elle a su conserver son énergie et quelque dignité, au milieu des coups que lui portaient les ennemis du gouvernement et de la fausse direction qui lui était imprimée par des ministres inhabiles.

Je reviens à mon sujet, m'excusant de m'en être laissé écarter par le ressentiment inutile des causes qui ont semé tant de contrariétés et de difficultés dans ma carrière administrative[1].

Bien des choses étaient à faire dans le département de l'Isère; mais partout les matériaux se trouvaient sous la main : il ne s'agissait que de savoir les employer. Les hommes capables abon-

1. Dans cette acerbe critique des ministres de l'Intérieur qui se sont succédé au cours de la Restauration, M. d'Haussez n'en a ni excepté, ni épargné un seul. La digression est longue, il s'excuse de s'être laissé détourner par elle de son sujet. Nous aurions pu y voir plus qu'une autorisation de la supprimer, mais nous la conservons avec la lamentation qui la clôt parce qu'elle met en relief la contradiction, inévitable dans un gouvernement parlementaire, entre le but administratif excellent que poursuit M. d'Haussez et la centralisation administrative qu'il préconise; car c'est elle qui soumet les administrateurs les plus capables et les plus doués d'initiative, tel que lui, aux fluctuations de la politique et au bon plaisir de ministres portés au pouvoir par des combinaisons parlementaires qui ne tiennent aucun compte de leur compétence.

daient. L'exubérance seule de leur activité était un embarras, car elle dégénérait aisément en inquiétude.

Mettant mon plan en œuvre, je résolus d'établir partout à la fois une véritable perturbation locale qui devait occuper et même passionner les esprits en donnant à chacun un intérêt à favoriser ou à défendre. Plus que tous les autres sujets les chemins étaient propres à amener ce résultat. J'en fis donc améliorer, modifier et tracer dans tous les sens. Les plus essentiels furent mis promptement en voie d'exécution; d'autres, inutiles, je l'avoue, étaient destinés à rester en projet. Le politique le plus enragé en voyant les jalons de l'ingénieur indiquer un chemin qui devait traverser son champ ou renverser ses arbres, s'empressait d'oublier ses préoccupations idéales pour défendre sa propriété et rentrait ainsi dans la raison. Il s'empressait près des administrateurs qu'il n'eût jamais connus sans cette circonstance; il les trouvait accessibles, polis, disposés à écouter les doléances et à en prendre note. On le renvoyait au personnage de la localité choisi par moi pour être un centre d'influence. Celui-ci visitait les lieux, modifiait les plans, essayait de concilier les intérêts des réclamants et se faisait de chauds amis en plaidant près des administrateurs supérieurs une cause gagnée d'avance.

Voilà tout le secret des succès politiques que j'ai obtenus dans mes administrations; voilà à quoi on doit attribuer les élections toutes royalistes surprises au républicanisme des électeurs du département de

l'Isère, pendant la seule durée de mon administration.

Beaucoup de ces projets, dont l'idée première reposait sur une base purement politique, furent exécutés avec rapidité. Dans les quatre années que dura mon administration dans le département de l'Isère, j'ai ouvert ou complété quatorze routes départementales, présentant un développement de cent vingt lieues. J'ai établi des communications faciles entre les divers cantons, pratiqué des routes carrossables à travers les montagnes que les mulets ne gravissaient pas sans peine et sans danger. J'inspectais souvent ces travaux, et la certitude du succès qui ne se faisait jamais attendre, dissipait ma fatigue. Là comme partout l'opposition ne se rencontrait que dans le riche propriétaire, car seul il avait ou croyait avoir les moyens de la soutenir et de la faire triompher. Le pauvre abandonnait son jardin sans oser se plaindre : le grand propriétaire défendait pied à pied un coin de terrain sans valeur. C'était à celui-ci que je m'adressais et je le faisais directement, en ayant recours à un moyen que je pourrais appeler *ad hominem* qui ne manquait jamais son effet. Lorsqu'une résistance m'était signalée, je me transportais chez le récalcitrant. J'arrivais à l'heure de son dîner; je m'asseyais à sa table, et lorsque je l'avais favorablement disposé, je me rendais avec lui sur le point en litige; je changeais de place quelques jalons; je faisais une concession insignifiante et j'obtenais le fonds. La route faisait un contour, mais

elle s'ouvrait, et les voyageurs jouissaient des avantages qu'elle procurait à la contrée. Suivant la conséquence de ce principe que l'on s'attache les gens par les petits services que l'on en reçoit, plus que par les grands services qu'on leur rend, je me faisais des amis de tous ceux à qui je demandais, au nom du bien public, de ces légers sacrifices dont j'assumais la reconnaissance pour mon compte personnel. A l'occasion je donnais des preuves de la sincérité de ce sentiment, et à moins d'impossibilité absolue, celui qui avait complaisamment accédé à mes prières, ne voyait jamais repoussées celles qu'il m'adressait.

Si l'entreprise des routes réussit merveilleusement, sans me donner trop de peine, il n'en fut pas de même d'un projet que j'avais fort à cœur et que je ne pus réaliser, grâce à l'entêtement des Ponts-et-Chaussées. Il s'agissait de la rectification du cours de l'Isère sur un parcours de vingt lieues. Le caractère torrentueux de cette rivière rendait l'opération aussi nécessaire que coûteuse. Mes prédécesseurs s'en étaient inquiétés, avaient appelé les Ponts-et-Chaussées ; quelques essais avaient été faits, puis abandonnés, car l'administration parlait de millions. Je savais que des travaux d'un genre fort économique entrepris en Savoie à la partie supérieure de l'Isère avaient donné un résultat satisfaisant. Je résolus d'aller les étudier sur place, et, s'il se pouvait, de les faire exécuter dans mon département. Ces ouvrages, peu compliqués, en rapport avec les faibles

ressources d'une population rare et pauvre consistent en sortes de digues faites de peupliers étendus sur la rive du fleuve et percés de trous de tarrière dans lesquels on implante des boutures de saules. Ces boutures ainsi protégées vont chercher leur nourriture dans le sol inférieur, retiennent le limon charrié par les eaux et poussent des tiges qui en se balançant dans le courant en amortissent la rapidité.

Je proposai au Ministre ce mode si peu dispendieux à la portée des ressources les plus restreintes; mais l'administration des Ponts-et-Chaussées intervint et fit repousser ma proposition. On comprenait, disait-on, la nécessité de rectifier le cours de l'Isère; on ébaucha des projets dont les devis atteignaient des millions, mais on en resta là, et je quittai le département avant même d'avoir reçu les plans.

Un canal destiné à transporter les charbons de terre, les pierres de construction et les bois qui abondent dans les montagnes du sud de l'Isère eut un sort analogue. J'avais obtenu l'approbation du ministère et les travaux allaient commencer quand je fus appelé à d'autres fonctions. Mon successeur, selon l'usage trop général en pareil cas, abandonna mon projet.

Il semble obligatoire à tout administrateur français de réprouver les idées et les agissements de son prédécesseur. Qu'importe si ses projets sont sages, utiles au pays; ils sont condamnés; aussi on en est

toujours en France à un éternel commencement qui n'a point de fin [1].

1. M. d'Haussez dans le manuscrit revisé que nous suivons n'a point fait entrer une page dont la suppression nous paraît regrettable. Probablement il lui a trouvé le défaut d'être trop longue, mais ce n'est point qu'il eût changé d'idées, et nous croyons utile d'en donner ici l'analyse. Il commence par y reconnaître « que la centralisation administrative a fait beaucoup de mal », mais, ajoute-t-il, elle eût pu rendre d'immenses services, si l'on avait su en tirer parti ». Ce qui, à ses yeux, la rendait indispensable en France était la pauvreté du personnel qui, dans les départements, avait quelque connaissance des choses administratives. Il constate cette pauvreté dans les délibérations des Conseils généraux, mais il la constate aussi « dans les bureaux de la Chambre des députés », et il ne remarque pas que l'une est la conséquence de l'autre. Ses effets à la Chambre des députés sont d'une bien autre conséquence que dans les départements; et comment y remédier si l'apprentissage des affaires ne se peut faire (et encore) qu'à la Chambre des députés où le pays tout entier paie les frais de l'apprentissage? Comment les électeurs reconnaîtront-ils les hommes instruits et capables d'affaires s'ils ne les ont pas vus à l'œuvre? L'objection qu'il présente ensuite est la prédominance des intérêts de localité qui, avec la décentralisation administrative, empêcherait toute œuvre d'ensemble et réduirait la France « à un état fractionnaire ». On reconnaît ici les préventions très justifiées qu'avait fait naître chez les hommes de sa génération le régime des administrations électives de districts. Tout système poussé à l'extrême devient mortifère, la centralisation qui éteint la vie, la décentralisation qui la disperse et l'évapore. M. d'Haussez fait ressortir avec raison la nécessité d'une impulsion forte pour faire accepter et exécuter ses travaux d'ensemble; et avec raison encore il démontre que cette impulsion ne peut venir que d'un représentant de l'autorité centrale. Il néglige une objection que nous ferons pour lui, l'oppression des minorités par les majorités, d'autant plus redoutable qu'elle s'exercerait sur un théâtre plus restreint (les communes comprises, et surtout les communes), si la soi-disant tutelle des préfets n'intervenait pas, là où il en est besoin, sous la forme du contrôle et de l'autorisation. Il rejette l'argument de l'Angleterre où de son temps la centralisation administrative n'existait presque pas, et il y répond par l'esprit national qui existe chez nos voisins; il oublie d'y ajouter qu'alors le *fonctionnarisme* n'existait presque pas non plus en Angleterre, tandis que chez nous le parlementarisme finit par se réduire à la chasse aux places rétribuées. On verra ce que deviendra l'Angleterre

J'étais à peine installé quand le duc d'Angoulême [1] annonça son arrivée à Grenoble. La nouvelle surexcita les esprits et j'appris que les étudiants en droit, qui s'étaient fait une sorte de monopole de perturbation, se proposaient de saluer le prince par des cris inconvenants. Je prévins le lieutenant-général dont la réponse ne laissa pas de m'étonner. « Ces

quand le système qui s'y introduit aujourd'hui aura pris de l'extension. — « Le tort du système suivi chez nous, dit M. d'Haussez en terminant sa dissertation, n'est pas dans le système mais dans son exécution ». Il expose alors les vices de l'exécution, les lenteurs apportées à l'examen des projets, cet examen tombant définitivement « entre les mains des commis », ceux-ci « ne pouvant comprendre l'idée d'un projet mis en harmonie avec les habitudes locales » ; et il conclut en donnant pour remède « une confiance plus large accordée aux dépositaires de l'autorité, leur permanence au lieu de leurs continuelles mutations ». Il termine en récapitulant amèrement les tribulations que lui impose l'application vicieuse de la centralisation. Et le remède auquel il a eu recours a été de se soustraire à ces fatigantes lenteurs, en commençant des travaux, en substituant sa volonté à celle que l'on prêtait au ministre. Voici son dernier mot : « Je le répète, le tort appartenait aux hommes et non à un système indispensable en France. »

1. M. d'Haussez parle plusieurs fois avec aigreur de M. le Dauphin ; invoquant le proverbe vulgaire : Qui n'entend qu'une cloche, n'entend qu'un son ; nous croyons pouvoir reproduire quelques lignes du chancelier Pasquier, elles nous peignent le prince, en 1814, au moment de l'ouverture du Corps législatif : « La famille royale tout entière se trouva réunie pour cette grande cérémonie ; car M. le duc d'Angoulême était arrivé huit jours auparavant. C'est le prince dont le rôle personnel, dans la Restauration, avait été le plus utile et le plus brillant. Il se présentait avec tout l'intérêt qu'inspire un beau succès remporté dans une entreprise audacieuse. Il venait de parcourir une grande partie du Midi, avait visité les armées du maréchal Soult et du maréchal Suchet. Partout il s'était fait remarquer par la rectitude de son esprit et cette modération de caractère qui lui a fait prononcer depuis, au milieu das passions les plus animées ces mots célèbres : *Union et oubli* ». (*Mémoires du chancelier Pasquier*, t. II, p. 442.)

jeunes gens, me fit-il dire, ne sont répréhensibles en rien, car ils ne font qu'user du droit d'exprimer librement leur opinion.» Cette opinion n'était pas la mienne ; je pris donc à moi seul les mesures nécessaires pour prévenir un tel scandale, et je me rendis à Lyon au-devant du prince pour y prendre ses ordres.

Aux premiers mots que je lui dis, Son Altesse royale appela le duc de Guiche et le général Bordesoulle qui causaient à l'autre bout de l'appartement, et leur dit : « Messieurs, venez entendre ce que me dit M. le préfet de l'Isère de l'esprit de son département, et des moyens qu'il compte employer pour en contrarier l'effet. » Je répétai le rapport que j'avais déjà fait. Les deux généraux approuvèrent mon idée, mais non le prince, qui me dit : « Quoi ! parce qu'au lieu de crier vive le roi, en ma présence, on criera vive la charte, vous verrez là une conspiration ? — Non une conspiration, Monseigneur, mais une insulte, et je ne dois pas souffrir qu'il en soit fait à Votre Altesse royale. — Mes oreilles sont moins délicates que les vôtres. C'est que j'aime la charte, moi, et que vous, au dire de bien des gens, ne l'aimez guère. — On a trompé Votre Altesse royale ; mais dans la circonstance présente, il ne s'agit pas de la charte, dont le nom prononcé avec un feint enthousiasme ne sera qu'un prétexte pour ne pas acclamer celui du roi. Au reste, les mesures que j'ai prises y mettront bon ordre. — Je ne connais pas ces mesures ; mais quelles qu'elles soient, je vous

défends d'y donner suite. Laissez crier ce que l'on voudra et ne vous en mêlez pas, je vous le défends. » Je me retirai et repris la route de Grenoble fort mal satisfait de trouver un auxiliaire des factieux dans l'héritier présomptif de la couronne.

Le lendemain le prince fit son entrée à Grenoble. Les acclamations aussi vives qu'unanimes qui l'avaient accueilli sur tout son parcours se modifièrent. « Vive la charte ! vive la liberté ! » hurlaient les étudiants qui entourèrent la voiture et l'accompagnèrent jusqu'à la préfecture. Ces clameurs étouffèrent entièrement les cris de « Vive le roi ! » que la population essayait de faire entendre. Le prince ne trouva pas la réception aussi gracieuse qu'il m'avait semblé la veille devoir le faire. Il m'en parla dans des termes moitié vifs, moitié plaisants. Je répondis en exprimant l'espoir que mes efforts pour prévenir le retour de ce scandale ne seraient pas paralysés. Il ne parut pas entendre, j'interprétai son silence selon mon sentiment, et pris mes dispositions comme je l'entendais. La revue des troupes de la garnison eut lieu le jour suivant. A peine le prince était-il entré dans l'esplanade qu'un groupe serré l'entoura, le séparant de son escorte, et les cris séditieux de la veille éclatèrent plus violents encore. Je poussai mon cheval au milieu des tapageurs, j'en renversai quelques-uns, et en fis arrêter quelques autres qui furent conduits immédiatement à la prison, et le calme se rétablit.

Au retour la même scène se renouvela. Les mutins,

cette fois, entouraient le duc d'Angoulême en réclamant en termes peu respectueux la mise en liberté de leurs amis. Je chargeai de nouveau et de nouveau fis arrêter les plus enragés, sans tenir compte des avis charitables que me prodiguait le prince en m'avertissant que si ma conduite m'exposait à quelque attaque il ne se ferait pas mon défenseur. Sa bienveillance ne s'arrêta pas là. Arrivé dans la cour de l'hôtel de la préfecture où il logeait, il descendit de cheval, escalada le perron et sûr d'être vu et entendu il m'ordonna à haute voix et d'un ton d'humeur de faire mettre en liberté les jeunes gens arrêtés à la revue, puis il me tourna brusquement le dos coupant court ainsi à mes observations. Il me fallut obéir. Je me promis de laisser les choses aller suivant le cours que leur traçait la faiblesse du prince et de borner ma surveillance aux soins exigés pour sa sûreté. Le soir, lorsqu'il se rendit au dîner que lui donnait le général des Essarts, il fut acclamé par les cris qu'il m'avait défendu de réprimer. Il en eût été de même le jour suivant si, me plaçant au-dessus de ses défenses, je n'avais pris des mesures dont l'énergie prévint le retour du scandale.

Avant son départ le prince me remit le brevet de membre de la Légion d'honneur. Quelque temps avant, j'avais obtenu le titre de Maître des requêtes au Conseil d'État que M. Decazes m'avait adressé au moment même de sa retraite du ministère, et qu'il me demandait de regarder comme une preuve d'oubli de nos dissentiments.

Peu de temps après le voyage de M. le duc d'Angoulême, le général des Essarts fut remplacé par le général Pamphile de la Croix qu'on venait de tirer des rangs des officiers en demi-solde où ses opinions plus que suspectes l'avaient longtemps retenu. Sans souci de ce précédent, on lui confiait le commandement d'une division importante à l'heure où l'on eût dû consulter pour un tel choix le dévouement absolu du chef désigné [1].

Il y a deux personnes dans le général Pamphile de la Croix : sa femme laide, bossue, noire, prétentieuse, pie-grièche, et lui, manière de beau Léandre, tranchant du bel esprit, du bravache et de l'important. Ces deux personnes n'en font qu'une, tant, s'il n'y a pas affinité, il y a mélange de sentiments, d'affections, de désaffections et de vues. Ce que

1. Joseph-François-Pamphile de la Croix, né à Aimorgues (Gard), le 1er juin 1774, mort à Versailles, le 6 octobre 1841. Il était fils d'un conseiller à la Cour des aides. Le grand enrôlement national lui mit les armes à la main en 1792, et quatre ans après il était adjudant général. Moreau le distingua et se l'attacha, ce qui n'était pas un titre à la bienveillance du Premier Consul, on le sait; mais le beau-frère de Bonaparte, Leclerc, lui fit gagner à Saint-Domingue les étoiles de général de brigade, et un autre beau-frère de Bonaparte, Murat, lui fit gagner en Italie, la troisième étoile de général de division. Pendant la première Restauration, le général Pamphile, comme on l'appelait, ne fut pas employé. Il fit la campagne de 1815, à la tête de l'une des quatre divisions du corps d'armée du général Reille qui combattit aux Quatre-Bras sous le maréchal Ney. A Waterloo il eut deux chevaux tués sous lui. De 1815 à 1820, il fut, en effet, comme le dit M. d'Haussez, tenu en observation à demi-solde; mais ses états de services étaient si brillants qu'ils ne pouvaient manquer d'attirer l'attention du duc d'Angoulême, toujours préoccupé de rallier au roi les officiers de l'armée impériale. Il reçut donc le commandement épineux de la 7e division militaire. Comment son préfet lui fut-il dépeint par le

madame n'aime pas, monsieur le prend en haine. Ce que veut madame, monsieur le veut. Si madame est impertinente, monsieur devient insolent. En revanche monsieur consulte madame en tout. Doit-il passer une revue, madame indique les manœuvres, même jusqu'à en inventer qui ne sont pas dans la théorie. Part-il pour l'armée, elle endosse un habit militaire, et la voilà chevauchant avec l'état-major. Éprouve-t-elle pendant la marche une velléité de s'arrêter, la colonne fait halte... Lorsqu'il lui prend fantaisie de continuer la route, la colonne s'ébranle et marche à l'ennemi. Le commandant en chef de l'armée prend-il en mauvaise part ces façons militaire, de nouvelle espèce, le couple plie bagage et s'en va. Les jumeaux siamois, Cham-Si et Tchien-Si, ne sont pas plus unis. Rendus aux délices de la

prince, on le devine aisément. On va lire le curieux récit de ses débats avec M. d'Haussez à Grenoble. Peut-être ne lui nuisirent-ils pas auprès du duc d'Angoulême, et contribuèrent-ils à le faire transférer au poste encore plus important et plus difficile de Strasbourg, où il arriva précédé de la réputation « d'avoir fait à Grenoble ses preuves de royalisme », dit un de ses vieux compagnons d'armes qu'il y trouva commandant un des régiments de la garnison. Nous parlerons plus loin de la conspiration qu'il y découvrit et y étouffa.

Il était baron de l'Empire ; Louis XVIII lui conféra le titre de vicomte et celui de gentilhomme de la chambre. En 1823, il commanda une division du corps d'observation sur la frontière de l'Espagne. Là se termina sa carrière militaire. Il resta depuis lors en disponibilité, occupé de travaux historiques.

Le général Pamphile, que M. d'Haussez appelle « un beau Léandre », avait une taille et une prestance qui exerçaient beaucoup d'action sur le soldat. Instruit, disert, il réussit auprès de Louis XVIII; et sa femme, qui faisait contraste avec lui par la taille, mais appariait par l'esprit, était goûtée à la cour.

capitale, les tendres époux promènent dans tous les salons leur amour, leur réciproque extase et leurs prétentions.

Quelques coups de canne que lui appliqua un émeutier lors des soulèvements de Grenoble lui valurent le cordon rouge et l'habit de gentilhomme de la chambre. Les coups de canne lui avaient porté trop de bonheur pour qu'il ne se persuadât pas qu'une conspiration dévoilée lui mettrait en main le bâton de maréchal. Il lui fallait donc une conspiration ; il la demandait, l'appelait de tous ses vœux, la sollicitait humblement. Le ciel eût eu mauvaise grâce à repousser sa prière, car en 1822, il en pleuvait, des conspirations. Il n'eut donc bientôt qu'à étendre la main pour en saisir une dans sa propre division. Les méchants, il est vrai, insinuèrent que cette conspiration le général avait eu le soin de la composer. Hélas ! tout ce zèle resta inutile ; le bâton de maréchal n'arriva pas ; le complot avorta, mais non sans coûter la vie à quelques malheureux. On révéla un autre complot ne tendant à rien moins qu'à assassiner le fidèle général. On l'informa de tout, des noms des conspirateurs, du lieu, du moment choisi pour l'exécution du crime. Le maire de Strasbourg est mandé pour recevoir une verte semonce sur le mauvais esprit de ses administrés qui se mettent en tête de tuer un lieutenant général, et sur la négligence de sa police qui n'en est pas instruite. Le magistrat atterré demande quelques détails sur le complot. On lui nomme les auteurs. Il tombe pâmé de rire sur

un canapé, et lorsqu'il a donné carrière à cet excès de gaieté, il apprend au malheureux général, non sans s'interrompre fréquemment pour rire encore, que les deux intrépides conspirateurs ne sont rien moins qu'un aveugle et un cul-de-jatte stationnés à la porte de la cathédrale où ils demandent l'aumône.

M. et madame de la Croix ne partagèrent pas l'hilarité du maire ; et voyant qu'il n'y avait rien à faire pour eux en Alsace, ils se prêtèrent de bonne grâce à un appel qui les fixa à Paris jusqu'à la campagne d'Espagne que l'un et l'autre commencèrent, mais qu'ils ne finirent pas[1].

1. Suivant la *Biographie universelle*, ce furent des démêlés avec le maréchal Molitor qui empêchèrent le général Pamphile de faire jusqu'au bout la campagne d'Espagne. Pour la conspiration de Strasbourg, on en trouve les détails dans les pièces du procès auquel elle donna lieu. Ces pièces ont été réunies par les défenseurs des accusés dans une brochure intitulée : *Procès de la prétendue conspiration de Strasbourg* (Strasbourg, Jean Henniheitz, 1822), et nous y ajouterons quelques traits fournis par les Mémoires inédits du colonel du régiment d'artillerie où la conspiration avait son foyer. Ils rectifieront ce que M. d'Haussez, naturellement hostile au général, en a raconté d'après des on-dit.

Cette conspiration faisait suite à celles qui avaient éclaté et été réprimées dans le Haut-Rhin, en janvier 1822. Les conspirateurs de Strasbourg se perdirent en cherchant à embaucher un officier d'infanterie qui les laissa l'endoctriner jusqu'au moment où l'on n'attendait plus, pour agir, que l'arrivée du général Tarayre, et qui alors prévint le général Pamphile de la Croix. La réunion que le général provoqua fut composée du préfet et du général commandant le département, du maire de Strasbourg, du commandant de la gendarmerie, du procureur général près la cour de Colmar, et des colonels des deux régiments où servaient les officiers impliqués dans l'affaire. Il y fut décidé que l'on procéderait le lendemain, 3 avril, à l'arrestation de quatre officiers, lesquels furent d'abord envoyés à Paris où leur interrogatoire fut fait par le lieutenant-général commandant la première division militaire, avec tous les ménagements propres à les sauver, car on ne voulait pas sévir. Cependant il

L'harmonie régna dans nos rapports au début du commandement du général de La Croix. Mais les observations que je dus lui faire sur le mauvais esprit manifesté par quelques officiers de son état-major amenèrent entre nous du froid d'abord, et bientôt de l'âcreté.

En m'appelant à administrer le département de l'Isère, on m'avait confié une surveillance de police fort étendue sur les départements limitrophes du Piémont, sur ce pays lui-même, sur la Savoie et sur Genève. J'avais établi des agents secrets sur la frontière, à Turin, à Chambéry, à Gênes, et par intervalles, à Milan et à Genève. La correspondance de ces agents m'informait de projets vagues dont ils

fut impossible d'éviter le renvoi des inculpés devant le conseil de guerre séant à Strasbourg. Dans les pièces du procès on trouve, page 34, que le général Pamphile et les deux colonels devaient être « enfermés ou assassinés en cas de la moindre résistance ». L'accusation fut conduite avec une si manifeste mansuétude que l'on ne produisit pas les témoins à charge dont les dépositions auraient été les plus dangereuses pour les accusés. Les quatre officiers furent déclarés coupables d'avoir fait partie d'une société secrète (celle des *Carbonari*), mais qui n'avait pas pour but de détruire ou changer le gouvernement, condamnés à l'amende, un seul à trois mois de prison. Tout avait été mené avec sagesse, humanité, et le but était atteint. La conspiration de Strasbourg fut donc étouffée. Elle termina la lugubre série commencée en 1816 et qui n'avait fait verser que trop de sang.

Cette conspiration fut donc très réelle, c'est ce que prouve Nettement dans son *Histoire de la Restauration*, tome VI, page 42 et suivantes.

Remarque curieuse à faire: en arrivant à Mont-de-Marsan, M. d'Haussez ne voulut pas admettre la conspiration que son prédécesseur prétendait avoir découverte. A Grenoble, le général Pamphile lui rendit la pareille, jusqu'à ce que les conspirateurs l'eussent obligé de voir qu'ils conspiraient; et M. d'Haussez ne voulut pas croire que le général Pamphile eût eu affaire, à Strasbourg, à des conspirateurs en chair et en os.

m'attestaient l'existence, sans cependant pouvoir préciser un seul fait à l'appui. Ce qui se passait autour de moi et sous mes yeux, confirmait leurs soupçons. On m'instruisait des propos hostiles tenus par des officiers en demi-solde et autres individus suspects, des démarches faites par eux, des entrevues mystérieuses qu'ils avaient avec des étrangers. J'attribuais en grande partie ces rapports, comme je devais le faire, à l'inquiétude ordinaire aux espions et à leur besoin de se faire valoir, mais je savais aussi qu'il faut avoir l'air d'accueillir tous les renseignements inutiles qu'ils donnent, sous peine de laisser échapper le seul entre mille qui pourrait être important. J'agissais donc en conséquence, redoublant d'attention à l'égard de ce qui se passait dans mon département et au dehors, ayant soin de ne pas éveiller les craintes de ceux que je surveillais, par des mesures qui les eussent engagés à agir avec plus de prudence.

J'avais un auxiliaire très sûr et très adroit dans le comte Dandezeno, gouverneur de la Savoie. Je le voyais souvent et j'entretenais avec lui une correspondance suivie. Il m'informa que certains individus que je lui avais signalés faisaient de fréquents voyages en Savoie et y entretenaient des rapports avec des personnes qui ne lui étaient pas moins suspectes. Il m'engagea surtout à faire surveiller les démarches des militaires sardes qui se rendraient à Grenoble, et me promit de me faire connaître le départ de ceux à qui il aurait donné des permissions d'y venir.

Dans les derniers jours de février 1821, j'appris qu'un officier au service de la Sardaigne était dans la ville, faisait exclusivement sa société des hommes les plus dangereux, et assistait à des réunions qui devaient m'être très suspectes. Je donnai ordre de l'arrêter, de le conduire devant moi et de s'emparer en même temps des papiers que l'on m'avait dit être en très grand nombre dans son appartement.

Mes ordres furent ponctuellement exécutés. Traîné devant moi, malgré une résistance fort vive, il refusa de répondre à mes questions, et réclama les égards que méritait sa qualité d'officier piémontais, sans pouvoir toutefois justifier de cette qualité autrement que par l'uniforme qu'il portait. Je l'invitai à me remettre les papiers dont il était porteur : nouveau refus. J'ordonnai aux gendarmes de le fouiller ; il fallut recourir à la force pour y parvenir. Cette perquisition mit entre mes mains des notes fort étendues sur une conspiration préparée à Turin et les noms des principaux conjurés. D'autres noms jetés sur un carnet me prouvèrent que le complot avait des ramifications à Grenoble et à Lyon. Je procédai, en présence du prisonnier, à l'examen d'autres papiers saisis chez lui et qui renfermaient des renseignements plus précis encore sur ce qui devait se passer à Turin. Je dressai du tout un procès-verbal qu'il ne voulut pas signer. Je fis mettre en prison l'étranger, et je dépêchai à Paris un courrier porteur des pièces originales et un autre à Turin avec des copies des plus importantes de ces

pièces pour M. de la Tour du Pin, ambassadeur de France en Sardaigne[1].

Peu d'heures s'étaient écoulées lorsque le concierge de la prison vint m'informer que le général Pamphile de la Croix, escorté d'un piquet, s'était présenté en personne à la prison, avait exigé la remise de l'étranger que j'avais fait arrêter et l'avait fait transférer à la prison militaire. Je me rendis sur-le-champ chez le lieutenant général pour connaître les motifs d'une si singulière conduite. Il me dit que, cet homme étant militaire, l'instruction de l'affaire lui appartenait, et qu'il disposerait de sa personne comme bon lui semblerait. Mes raisonnements pour lui faire sentir l'absurdité de sa conduite n'eurent aucun effet. J'appris le lendemain que l'individu arrêté était mis en liberté, et plus tard que cet individu était un des agents les plus considérables et des plus dangereux de la conspiration[2].

Mon courrier arriva à Turin le 4 mars. Les dépêches dont il était porteur furent immédiatement communiquées au gouvernement de Sardaigne qui

1. Frédéric-Séraphin, marquis de la Tour du Pin-Gouvernet, né en 1758, mort en 1837. La Révolution le trouva colonel. Il émigra en Amérique, rentra en France après le 18 Brumaire, prit du service sous l'Empire et fut nommé préfet à Amiens et à Bruxelles. Sous la Restauration il entra dans la diplomatie, fut en 1820 envoyé comme ambassadeur en Sardaigne et garda ce poste jusqu'en 1830.

2. M. d'Haussez ne s'entendait pas aisément avec les militaires, par la raison qu'il avait le tempérament militaire. Les préfets sont constamment en compétition avec les généraux soit pour les rangs et honneurs, soit pour le commandement territorial, surtout pour la police. Gare

n'en tint aucun compte. Une lettre du comte de Lodi, alors intendant de police, m'informa, sous la date du 5, « que le roi avait eu connaissance des avis transmis par moi; que Sa Majesté appréciait mon zèle pour ses intérêts, mais qu'elle était convaincue en même temps que les projets dont j'avais surpris l'existence ne pouvaient causer aucune inquiétude; qu'en tout cas Sa Majesté était rassurée par l'affection de ses peuples et le dévouement de son armée; qu'elle le chargeait de m'exprimer une gratitude dont elle me ferait prochainement parvenir un témoignage plus positif[1].

Lorsque je reçus cette lettre, la conspiration avait éclaté. Victor-Emmanuel avait abdiqué. Le ministre, qui m'écrivait, dirigeait sa fuite vers la France et venait me demander, pour lui et ses collègues, un asile que je lui offris avec empressement. Je ne songeais pas alors qu'un sort pareil dût quelques années plus tard m'atteindre d'une manière plus redoutable encore.

au fonctionnaire civil qui voudrait empiéter sur la police militaire. S'il se rencontre que l'un soit par nature la pierre à fusil, l'autre le briquet, de leur rencontre jaillit l'étincelle. Nous assistons ici au choc. On a déjà pu s'apercevoir que M. d'Haussez était rancunier, comme il excellait dans la caricature, il s'en est donné à cœur-joie sur le général Pamphile, qui n'y prêtait pas autant que le général Briche, qui surtout y prêtait autrement. Le lecteur qui se mettra dans la situation pardonnera au préfet la vivacité de ses récits.

1. Cette promesse fut remplie par le roi Charles-Félix, successeur de Victor-Emmanuel, qui dès les premiers moments de son règne m'envoya la croix de chevalier de l'ordre de Saint-Maurice et Saint-Lazare. (Note de l'auteur.)

Le comte de Lodi arriva à Grenoble le 15 mars. Il m'apprit que dans la soirée du jour où il m'avait écrit des avis d'une conspiration près d'éclater étaient venus confirmer mes rapports; que des renseignements plus positifs encore avaient, dans la journée du 6, converti ses soupçons en certitude, mais sans lui révéler les noms des chefs; qu'enfin le 7 au matin, il s'était décidé à faire arrêter le prince de la Cisterna, deux jeunes comtes de Saint-Marsan, fils du premier ministre et le comte de Morozzo, désignés dans les papiers dont je lui avais transmis les copies; qu'il n'avait pas cru devoir étendre la mesure jusqu'au prince de Carignan qui se trouvait également signalé; que ces arrestations avaient provoqué l'insurrection qui avait déterminé l'abdication du roi, la proclamation d'une charte informe et l'accession au pouvoir du prince de Carignan. Après un court séjour, le comte de Lodi, le comte de Balhe et un troisième membre du conseil, prirent la route de Nice, où Victor-Emmanuel s'était réfugié, me priant de servir d'intermédiaire à une correspondance entre les royalistes de Turin et eux.

Au lieu de reconnaître ce qu'il y avait eu d'inconvenant et de fâcheux dans la conduite qu'il avait tenue à l'occasion du prétendu officier piémontais, le général de La Croix persistait plus que jamais à nier la corrélation que je prétendais exister entre les projets des révoltés piémontais et ceux des libéraux du Dauphiné. Je recevais cependant à ce sujet les renseignements les plus précis. Une correspon-

dance, sous le couvert du ministre de la marine, que l'on avait la sottise de faire passer par mes mains pour éviter les frais de poste, et que le nom du destinataire me rendait suspecte, changea mes doutes en certitude. Je n'hésitai pas à ouvrir les lettres, et j'y trouvai les preuves qui me manquaient encore. J'employai dès lors tous mes moyens de surveillance. Bientôt j'appris que le 10e régiment d'infanterie légère était en grande partie gagné. Je crus devoir en prévenir le général de La Croix, en le priant de me garder le plus profond secret, car j'attendais d'un instant à l'autre les preuves qui devaient appuyer cet avis. Je fus fort étonné de recevoir, quelques heures après ma conférence avec le lieutenant général, sa visite et celle des officiers du 10e. Il me dit qu'ayant à cœur de laver un corps respectable des soupçons conçus sur sa fidélité, il venait me prier de faire connaître les motifs que j'avais pour accueillir ces soupçons. Je lui exprimai avec beaucoup de vivacité l'étonnement que me causait une conduite que je me croyais en droit de qualifier d'indiscrète, et j'ajoutai que, malgré les inconvénients graves que je prévoyais à faire ce qu'il désirait, je ne reculerais pas devant l'explication qu'il provoquait.

Heureusement pour moi, j'étais depuis quelques moments en possession des renseignements qui m'avaient été promis. Je demandai qui était un officier nommé d'Astor. Un capitaine de grenadiers se présenta. Je le priai de me dire où il avait passé

la nuit précédente. Il me répondit qu'il s'était retiré dans son appartement à la sortie du spectacle. J'insistai, afin de lui faire bien préciser cette déclaration. Lorsqu'il lui eut donné le caractère que je désirais, je dis au lieutenant-général : « Il m'est pénible d'avoir à reprocher à un officier français d'altérer la vérité, mais je dois dire au capitaine, en présence de ses chefs et de ses camarades, qu'il en impose. Il n'est rentré chez lui qu'à quatre heures du matin. Le temps qui s'est écoulé entre sa sortie du spectacle et l'heure que j'indique, a été consacré à un conciliabule où l'on a agité les moyens d'exciter une insurrection. M. le capitaine a promis l'appui de son régiment. Cette promesse a été confirmée par les lieutenants M... et ... Je défie ces trois officiers de me démentir. Averti comme je le suis, je dois savoir ce qui se passe. Partout où se réunissent des traîtres, il n'est pas difficile de trouver un espion. Ces messieurs doivent voir qu'il y en avait dans leur réunion. »

Les officiers inculpés avouèrent qu'ils avaient fait partie d'une réunion chez un sieur Renauldon, mais sans autre motif que d'y boire quelques verres de punch perdus par ce dernier dans un pari. « Ce fait est également faux ! m'écriai-je. On n'a pas bu de punch ! on n'a pas bu un verre d'eau ! Monsieur le général, vous avez reçu toute l'explication que je dois et veux vous donner. Après l'usage que vous avez fait d'une conversation toute confidentielle, vous trouverez bon que je me réserve quelques secrets. Ce que

vous avez entendu doit d'ailleurs vous fixer sur ce que vous avez à faire. » Je le congédiai.

Le 19 mars, dans la soirée, je reçus divers avis qui m'annonçaient qu'un mouvement se préparait et que probablement il éclaterait le lendemain. J'en prévins le lieutenant général, sans pouvoir vaincre son incrédulité, ni le porter à prendre quelques mesures de précaution. Il repoussa surtout avec emportement la partie de mes informations qui faisaient planer des doutes sur les dispositions du 10e régiment. Je fus donc réduit aux moyens de surveillance que j'avais organisés. Je fis connaître au gouvernement la situation des choses afin de laisser retomber la responsabilité des événements sur celui qui, par son obstination, en rendait l'issue si redoutable.

Le 20 mars, un peu avant huit heures, un agent de police accourut et m'apprit qu'il était suivi par un rassemblement nombreux qui se portait à la préfecture. Je donnai l'ordre de faire prendre les armes au poste de garde et de fermer la porte de l'hôtel. Avant que cet ordre pût être exécuté, la cour fut envahie par plusieurs centaines d'individus au milieu desquels je distinguai des soldats du 10e qui ce jour-là avaient la garde de l'hôtel. Mes gens avaient eu le temps de fermer la porte qui ouvrait sur la cour. Des coups de crosse de fusil l'eurent bientôt enfoncée, ainsi qu'une seconde porte qui séparait l'escalier du vestibule. La foule se porta à mon cabinet qui occupait une partie du second

étage. Quelques domestiques et des agents de police empêchèrent que la porte n'en fût renversée. On les chargea de me proposer d'admettre deux des chefs du rassemblement, et l'on promit de ne pas insister pour qu'un plus grand nombre de personnes entrassent dans mon appartement. Je consentis et j'ouvris la porte que je refermai immédiatement, après avoir admis les deux délégués ; je tenais à la main un pistolet, que je posai sur la poitrine du sieur Renauldon, fils d'un ancien maire de Grenoble, et que je savais être le chef du complot. Sans lui donner le temps de s'expliquer, je lui notifiai qu'au moindre mouvement que lui ou son camarade feraient, je les tuerais et j'ajoutai que le même sort leur était réservé, si, avant cinq minutes, mon hôtel n'était pas évacué.

Le compagnon de Renauldon était un avocat nommé Perrin, qui me parut fort effrayé de la menace. Renauldon me pria de me calmer, m'assura que l'on n'avait contre moi aucune mauvaise intention, que le seul but de ce mouvement était d'obtenir la substitution du drapeau tricolore au drapeau blanc, ainsi que cela venait d'avoir lieu à Paris après l'abdication de Louis XVIII, en faveur du duc d'Orléans. Il ajouta que l'on savait que cette nouvelle m'avait été apportée pendant la nuit par une estafette.

Je répondis que tout était faux dans cette assertion ; que rien de semblable ne s'était passé à Paris ; qu'il n'était pas arrivé d'estafette, que les bruits mis en circulation n'étaient qu'un mensonge cou-

pable, fabriqué pour servir de prétexte à une émeute; que je m'en prenais à lui de tout ce qui arrivait, et que je faisais peser sur lui toute la responsabilité de cette affaire; je lui renouvelai la sommation de faire évacuer mon hôtel et de dissiper l'attroupement, sous peine de voir exécuter la menace que je lui avais faite et que je lui renouvelai.

Si Renauldon paraissait peu troublé, il n'en était pas de même de Perrin, qui me fit observer que si je ne leur permettais pas de sortir, ils ne pourraient obéir aux sommations que je leur faisais; que je devais comprendre, au bruit qui s'élevait du dehors, que l'impatience gagnait la foule, et que, si je voulais leur ouvrir la porte, ils s'engageaient à faire rentrer tout dans l'ordre. J'accueillis la proposition, mais pour le sieur Perrin seul. En le congédiant, je lui répétai que cinq minutes étaient le délai que j'accordais pour l'évacuation de l'hôtel et que, passé ce temps, c'en était fait du sieur Renauldon.

Je restai seul avec celui-ci et un secrétaire. J'étais armé, et je veillais à ce qu'il ne pût faire aucun mouvement pour se saisir des pistolets qu'il devait cacher sur lui. La conversation s'établit entre nous sur un ton plus modéré. Nous étions placés près d'une fenêtre d'où nous pouvions voir ce qui se passait dans la cour. La foule, qui avait envahi l'hôtel, se retira sans tumulte et ne s'opposa pas à la fermeture de la porte qui donnait sur la rue. Renauldon me demanda alors si je consentais à le

laisser sortir. Je lui rendis sa liberté. A peine avait-il rejoint la foule, qui était restée devant mon hôtel, que je le vis monter sur une fenêtre du rez-de-chaussée d'une maison située en face de mon hôtel et parler avec véhémence. J'ai su que, sans tenir compte des démentis que j'avais donnés à ses nouvelles de Paris, il déclarait savoir de source certaine tous les événements qui s'étaient passés, l'abdication du roi, la proclamation du duc d'Orléans. Puis je le vis prendre un large drapeau tricolore qui avait été préparé dans la maison, et l'agiter en criant : « Vive le duc d'Orléans ! vive la Révolution ! vive la liberté ! » En même temps, on jetait des fenêtres une masse de cocardes tricolores qui, sur-le-champ, étaient attachées aux chapeaux. Des cris de : « Vive Napoléon ! » se mêlaient à ceux de : « Vive le duc d'Orléans ! » et semblaient même les dominer.

Le groupe, composé de six à sept cents jeunes gens appartenant presque tous à l'école de droit, s'éloigna alors de la préfecture. Je sortis de mon appartement aussitôt que les issues furent libres, et je me dirigeai vers la caserne du 16e régiment, dont je connaissais les dispositions. A peu de distance de la place d'Armes, je me croisai avec plusieurs bourgeois en habit de gardes nationaux qui me prièrent de réunir le corps auquel ils appartenaient, s'engageant à rétablir l'ordre, si je voulais leur en confier le soin. Je leur dis que leur concours n'était pas nécessaire ; que je comptais sur celui de

la garnison et que je n'en voulais pas d'autre. Nous nous séparâmes, eux très mécontents de moi.

En arrivant sur la place d'Armes, je fus entouré par une centaine de jeunes gens portant tous des cocardes tricolores et qui se mirent à crier : « A bas le préfet ! à bas le Vendéen ! à bas le Chouan ! » J'étais seul et en costume de préfet. Je mis l'épée à la main et menaçai de m'en servir contre ceux qui me presseraient trop. Je pus gagner une fontaine située au milieu de la place. Je m'y adossais et je contins les assaillants assez pour donner le temps aux soldats d'un poste voisin d'accourir à mon secours. Ils me tirèrent de cette situation critique et m'escortèrent jusqu'à la caserne. J'y trouvai le régiment sous les armes. Le colonel d'Alvimare, qui le commandait, se mit à ma disposition. Je le requis de me suivre. Nous marchâmes vers la place d'Armes, où le général de La Croix arrivait par le côté opposé, à la tête du 10e régiment. Il s'avança vers moi et me demanda avec emportement pourquoi et de quel droit, je prenais le commandement de ses troupes. Je lui répondis, sur le même ton, que j'usais du droit qu'il ne pouvait me contester, celui de requérir l'assistance de la force armée, qu'il m'avait refusée la veille. Sa réplique fut plus vive encore ; mettant alors les armes à la main, nous nous apprêtâmes à nous en servir pour vider la question. Le maréchal de camp et les colonels qui étaient près de nous nous séparèrent. Le lieutenant général s'écria alors : « Je déclare la ville

en état de siège. Dès ce moment, on ne devra reconnaître d'autre autorité que l'autorité militaire. — Et moi, m'écriai-je à mon tour, je proteste contre cette usurpation de pouvoir et je déclare que rien ne doit être changé dans l'ordre légalement établi.

Je voulus me retirer. Le maréchal de camp me fit observer qu'il n'y aurait pas sûreté pour moi à le faire, si je n'avais pas une escorte. Il en demanda une au lieutenant-général, qui la refusa. Je n'en persistai pas moins dans ma résolution. Il me fallait traverser un groupe très tumultueux qui s'était formé sur le front des troupes et dans lequel je remarquai beaucoup de cocardes tricolores. Je n'avais près de moi qu'un lieutenant-colonel d'artillerie qui, indigné de la conduite du lieutenant-général et prévoyant les dangers que j'allais courir, eut la générosité de m'accompagner. A peine avions-nous fait quelques pas que la foule se referma sur nous et nous pressa tellement que nous étions dans l'impossibilité de tirer nos épées. Le brave officier fut renversé. Je profitai de l'espace que sa chute laissa auprès de moi pour faire usage de mon arme et frapper deux des assaillants. Nous aurions succombé, cependant, si un sous-lieutenant de voltigeurs du 16e, nommé Bobée, n'eût pris sur lui de venir nous dégager. Quelques coups de crosse lui ouvrirent un passage. On releva le lieutenant-colonel et on nous conduisit à la préfecture.

Cette scène s'était passée sous les yeux du lieutenant-général, qui n'avait pris aucune mesure pour

y mettre fin. Ce ne fut qu'après mon départ qu'il se décida à dissiper l'attroupement; mais il le fit avec une telle mollesse que pas un des perturbateurs ne fut arrêté et qu'on ne s'empara pas d'un seul des drapeaux tricolores autour desquels ils étaient réunis. Il crut avoir beaucoup fait en frappant du plat de son sabre le sieur Renauldon, qu'il trouva isolé et qui lui riposta par plusieurs coups de canne, dont deux laissèrent des traces sur le fourreau de fer du sabre. Le général, qui présenta ce fourreau comme une preuve matérielle du délit, n'a jamais dit où avaient porté les autres coups. Une heure après tout était rentré dans l'ordre.

J'appris ensuite qu'averti du soulèvement auquel il n'avait pas voulu croire la veille, le général de La Croix avait couru à la caserne du 10e. Il avait trouvé les soldats dans un état voisin de l'insurrection et répétant le cri de: « Vive Napoléon ! » proféré en dehors de leur quartier. Ils étaient à peine contenus par les timides efforts de leur colonel qui se bornait à leur dire : « Attendez la confirmation de la nouvelle. Si l'Empereur est revenu aujourd'hui, comme on vous le dit, il le sera encore demain. »

Le lieutenant-général, qui ne croyait pas à l'événement et jugeait qu'il y avait plus à gagner à faire, quoique tardivement, de la fidélité, harangua les soldats, leur fit prendre les armes, se mit à leur tête et rétablit l'ordre.

En s'éloignant de la préfecture, le rassemblement

dont j'ai parlé, s'était porté à la caserne du 10e et bientôt après à la citadelle, gardée uniquement par une compagnie du 10e et une trentaine de lanciers. Ceux-ci, occupés au pansement quand arriva la foule, furent enfermés dans leurs écuries. L'infanterie livra les postes et se joignit aux factieux, qui ne tentèrent pas de garder le poste dont ils s'étaient emparés.

De retour chez moi, mon premier soin fut de renouveler d'une manière formelle et officielle la protestation contre la mise en état de siège et de rendre compte au gouvernement de ce qui s'était passé. Le général de La Croix ne crut pas devoir déférer à ma protestation ; mais il me manda qu'il pensait que, dans la situation des choses, il importait au service du roi d'ajourner les dissentiments qui s'étaient élevés entre nous et de marcher de concert. Tout en accédant à cette proposition, je fis mes réserves, de manière à empêcher que l'on ne pût prendre ma condescendance pour une concession de mon opinion et de mes droits.

Le lieutenant-général, si incrédule deux jours auparavant, voyait alors des complots partout. Il lui importait d'en agir ainsi, afin de grossir le mérite qu'il voulait s'attribuer dans cette circonstance. La circulation de quelques patrouilles dans les rues de Grenoble, la veille de l'insurrection, eût suffi pour la prévenir ; mais il s'y était refusé. Tout était terminé, tout était rentré dans le calme, et il exagérait les mesures devenues inutiles. La garnison

entière bivouaquait dans les rues; l'approche de son hôtel, surtout, était rendue presque inaccessible, car, bien que l'on n'eût pas songé à s'adresser à lui au moment de la crise, il voulait donner à penser que c'était contre sa personne que devaient être dirigés tous les coups.

Dans la nuit qui suivit l'événement, on vint me prévenir que des rassemblements se formaient dans la campagne, et que des feux, qui semblaient être des signaux, s'allumaient sur plusieurs points des montagnes. De mes fenêtres, je pus vérifier l'exactitude de ce dernier renseignement, et je pris le parti d'aller en conférer avec le lieutenant-général. J'eus beaucoup de peine à parvenir jusqu'à la porte de son hôtel, tant on avait multiplié les postes et ajouté à la sévérité des consignes. Il se passa plus d'un quart d'heure avant que j'obtinsse l'ouverture de la porte, et je traversai la cour entre deux haies de lanciers, debout à côté de leurs chevaux sellés et bridés. Les marches de l'escalier étaient occupées par des grenadiers, en aussi grand nombre que l'espace pouvait en contenir, et pour arriver à la chambre à coucher, il me fallut me démêler à travers les jambes d'une douzaine de sapeurs, étendus sur le plancher du corridor.

Si je ne l'en avais détourné, le général allait ordonner une sortie contre le prétendu ennemi dont il se croyait menacé. Je l'engageai à attendre qu'il fût attaqué, en lui faisant remarquer qu'il n'était pas probable que les paysans tentassent rien de

sérieux contre une ville fermée et dans laquelle ils devaient penser que, vu les événements, on faisait bonne garde ; que nous devions éviter une démarche capable de prêter au ridicule, et qui ne manquerait pas d'en répandre sur l'événement de la journée. Le général, qui avait réfléchi sur ce qui s'était passé et redoutait les suites de sa conduite, se rangea à mon avis. En me congédiant, il me demanda ce que je comptais faire avec son état de siège. Je lui répondis que j'étais décidé à agir comme s'il n'existait pas et que j'attendrais l'opposition qu'il mettrait à mes actes. Il ne répliqua rien, mais il évita la collision qu'aurait produite sa résistance et feignit de ne pas remarquer l'usage que je continuais de faire de mon autorité.

La participation des élèves de l'école de droit à l'insurrection me détermina à prononcer la fermeture provisoire de l'école, et à ordonner le renvoi des élèves dans leurs pays respectifs. Malgré sa répugnance, le gouvernement approuva cette mesure qui fut maintenue pendant toute la durée de mon administration, et eût dû être définitive. Les dispositions hostiles à la royauté des habitants de Grenoble se communiquaient à une jeunesse livrée sans contrepoids à cette influence pernicieuse, en recevaient en échange un concours d'emportement qui les rendait plus dangereuses encore. La faiblesse habituelle au gouvernement l'emporta sur l'opposition très motivée que j'avais apportée à la mesure prise dans cette occasion.

Au moment même des troubles j'avais fait arrêter quelques-uns des meneurs; mais Renauldon et plusieurs officiers en demi-solde avaient échappé à mes recherches. Je fus cependant informé de la retraite de deux de ces derniers. J'établis une surveillance si active autour des maisons où ils étaient réfugiés que je fus bientôt certain de les saisir lorsqu'il me conviendrait de le faire.

Mes rapports et ceux du lieutenant-général étaient parvenus au gouvernement, qui ordonna la levée immédiate de l'état de siège; mais, qui prenant au pied de la lettre l'importance que le général avait donnée à ses services, le récompensa par l'envoi du cordon rouge et une nomination de gentilhomme de la chambre du roi. Deux croix de commandeur de la Légion d'honneur et trente-deux croix de chevalier furent accordées aux colonels et aux officiers des deux régiments. Le capitaine et les deux lieutenants qui avaient assisté aux conciliabules des factieux eurent part à la distribution des croix.

La tranquillité rétablie, je dus apporter dans mes relations avec l'autorité militaire la froideur que commandaient ses procédés avec moi, et solliciter une enquête sur les torts que nous nous attribuions réciproquement. On fit droit à ma demande; mais l'autorité militaire fut seule chargée de prendre connaissance des faits. Le maréchal duc de Bellune fut envoyé à Grenoble avec le marquis de Clermont-Tonnerre. Ils entendirent séparément d'abord, puis en même temps le général de La Croix et moi. L'expli-

cation fut vive, mais elle se termina à mon avantage, et une circonstance que j'avais soigneusement ménagée confirma l'opinion favorable que le maréchal s'était formée de ma conduite.

Le lieutenant-général s'était plaint de ce que ma police, qui m'avait si bien averti de ce qui devait arriver, s'était trouvée en défaut lorsqu'il avait fallu arrêter les coupables. Je répondis que des considérations que, plus qu'un autre, mon accusateur devrait apprécier, avaient seules suspendu l'effet de mes recherches. « Qu'entendez-vous par là? dit le général. — Que vous devez savoir aussi bien que moi où sont deux des chefs, officiers en demi-solde. — Comment voulez-vous que je le sache? — Parce qu'ils sont chez vous depuis la nuit du 20 au 21 mars. Un troisième est caché chez le général Quiot. —Monsieur le maréchal, s'écria le général de La Croix, je demande qu'à l'instant on fasse une perquisition chez moi. — Il est inutile de fouiller les maisons entières; il suffira dans l'une et dans l'autre d'aller dans les appartements des aides de camp. MM. les généraux trouveront bon qu'un commissaire accompagne les officiers que je prie Monsieur le maréchal d'envoyer opérer l'arrestation. » Une demi-heure heure après, les trois militaires étaient en présence du maréchal, qui les fit mettre entre les mains de la justice.

Je ne tardai pas à être délivré de la présence fatigante du général de La Croix, qui fut envoyé à Strasbourg avec le commandement de la division

militaire. Je sais que le duc de Bellune avait fortement insisté pour qu'il ne fût pas remployé; mais on avait dû céder aux instances de M. le duc d'Angoulême qui s'était obstiné à donner gain de cause au général contre moi, malgré l'évidence des faits et l'opinion non suspecte du maréchal.

Par un retour d'équité, on me donna part aux faveurs qui furent distribuées dans cette circonstance, et je reçus le brevet de gentilhomme de la chambre.

CHAPITRE IX

Louis XVIII. — Son entourage. — Le duc de Raguse. — M. d'Haussez revient dans le département de l'Isère. — Le général du Coëtlosquet. — Le général Gudin. — Projets administratifs. — Réalisation de plusieurs d'entre eux. — La cathédrale de Vienne. — Étrange bévue de M. de Forbin. — La Grande Chartreuse. — M. Becquey. — Dissidence avec lui. — M. Auguste Perier. — Succès des élections.

Je fis, à l'époque dont je parle, un voyage à Paris et je fus fort bien accueilli aux Tuileries, excepté par M. le duc d'Angoulême qui m'accusa de ne pouvoir vivre en bonne harmonie avec personne, parce que, disait-il, j'étais en désaccord avec le général Leduc Dessessard et que j'avais nécessité l'éloignement du général Pamphile de la Croix. Mes efforts pour faire admettre une justification basée sur des faits évidents furent inutiles, et je renonçai à les renouveler.

Le roi, auprès de qui mes fonctions de gentilhomme de la chambre me donnaient un accès fréquent et facile, me témoigna une bienveillance

marquée et qui s'est soutenue jusqu'à sa mort. J'en profitai pour me bien établir dans son esprit et aussi pour l'étudier à fond. Voici ce que j'ai observé sur son caractère, son esprit et ses habitudes.

Les panégyristes de Louis XVIII ont laissé dans l'ombre ce qui avait trait à la sensibilité de son cœur et à la franchise de son caractère. Cette réserve était sagesse, car tout éloge de ce roi ne saurait s'étendre au delà de celui de son esprit.

Il masquait sous les dehors d'un favoritisme outré son manque absolu de bonté vraie, et sous une brusquerie de commande la duplicité de son caractère. Il se débarrassait des frais d'affection qu'il se croyait obligé de faire en les portant sur une seule personne à la fois; mais alors c'était un abandon, un laisser aller qui passaient toutes les convenances. Il prodiguait les faveurs, l'argent, les soins, la confiance. Cette facilité à s'abandonner, simplement ridicule quand il n'était que prince, devint dangereuse lorsqu'il fut roi. A madame de Balby, au duc d'Avaray, ont succédé les Blacas, les Decazes, madame de Cayla. Des fortunes exorbitantes se sont faites aux dépens de la liste civile sur l'avenir de laquelle il a fallu anticiper pour subvenir aux exigences de ces insatiables affections, et ce qui est pire, le gouvernement de l'État a fini par y passer comme les trésors de la couronne [1].

1. Nous croyons devoir faire observer que, pour plusieurs des personnes désignées comme ayant profité hors de mesure de la libéralité de Louis XVIII, lorsque le bruit public s'est condensé dans des faits

Tout cela s'accompagnait de détails minutieux de tendresses, de bouderies, de raccommodements, et au fond d'un asservissement complet de la volonté du monarque. M. d'Avaray meurt ; une pompeuse épitaphe latine, sortie de la faconde sentimentale de Sa Majesté, paie au mort tous les arrérages d'affection et fait justice de la royale douleur. Il écrit à M. Decazes s'éloignant de Paris à sa sortie du ministère et voyageant par un froid assez vif : « Que je souffre pour toi, mon cher fils, de ce froid qui doit t'atteindre et te glacer... » M. Decazes est rappelé d'une ambassade qui lui avait été donnée en échange de son portefeuille pour masquer sa disgrâce, et il n'obtient même pas à son retour la banale faveur d'une entrevue avec le souverain qui, six mois avant, l'appelait son fils[1].

On conçoit en effet que deux passions d'égale violence n'auraient pas pu loger à la fois dans le cœur rétréci de Louis XVIII. Aussi faisait-il maison nette de celle qui finissait pour donner toute la place

précis, ces sortes d'accusations ont été réfutées par des documents irréfutables. En particulier le désintéressement de M. de Blacas, héréditaire dans sa famille qui a fourni trois courtisans de l'exil, morts au service de leur prince, a été démontré par des renseignements authentiques.

Le fait du laisser aller de Louis XVIII était d'ailleurs notoire ainsi que son incurable besoin d'un favori.

1. M. d'Haussez fait ici allusion au refus de Louis XVIII de traiter d'affaires avec M. Decazes après sa sortie du ministère. Ce refus avait un caractère politique tout à l'honneur du roi. Voici comment en parle Alfred Nettement, d'après les notes manuscrites de M. de Villèle :

« Sachant que le prochain voyage à Paris de M. Decazes produisait une vive émotion dans la société, Louis XVIII fit venir, le 23 février 1821, MM. de Villèle et de Corbières et s'en expliqua franchement avec eux. Il leur dit que M. Decazes avait en effet demandé un congé pour venir

à celle qui commençait. On sait que le tempérament n'exerçait aucune influence sur ses attachements; qu'un caprice d'imagination portait sur le premier objet qui se présentait. Seulement, lorsque ce caprice était éveillé par une femme, il affectait un genre de soins tendant à faire croire que le platonisme était exclu de l'intimité. Madame du Cayla a tiré un parti assez avantageux de cette risible manie, et a su se faire payer par des sommes immenses le sacrifice qu'elle lui faisait d'une équivoque réputation.

Louis XVIII avait au bel esprit et au savoir des prétentions dont sa prodigieuse mémoire et quelques procédés de mnémonique faisaient les frais. Il savait Horace et Virgile par cœur et faisait des citations latines auxquelles il était plaisant de voir applaudir le duc de Grammont qui était sourd, le duc d'L... [1] qui ne comprenait rien, même de ce qui lui était dit en français; le duc de Reggio, à qui l'on connaissait peu de goût pour la littérature, et une foule de courtisans très polis dans un salon, très braves sur un champ de bataille, mais peu familiarisés avec

à Paris, mais que malgré l'attachement du roi pour lui, ils n'avaient rien à appréhender de ce voyage, sans aucune portée politique. « Jamais, ajouta-t-il, je n'aurai de *cabinet vert*. (C'était le cabinet où « Louis XVI donnait des audiences secrètes.) Une fois un homme hors « des affaires, il ne m'adresserait pas impunément un mot sur ce point. « M. Decazes moins qu'un autre s'y hasarderait, sachant bien que je le « renverrais sur-le-champ et ne le reverrais de ma vie. Le roi se montra strictement fidèle à sa parole. » (Nettement, *Hist. de la Restauration*, t. V, p. 535.) Louis XVIII n'avait pas choisi le rôle de roi constitutionnel, mais il l'observait consciencieusement.

1. Nom illisible.

ce que l'on apprend dans un collège. Quoique le roi connût l'incapacité de son entourage à apprécier ses citations, il n'en allait pas moins son train et ne s'arrêtait qu'au bout de la tirade.

Son voyage à Coblentz, publié de manière que l'on ne pût en méconnaître l'auteur, le libretto de l'opéra de *Panurge* qu'il souffrait qu'on lui attribuât, quelques petites pièces de vers, royalement mauvaises, prouvent qu'il avait la vanité de passer pour un écrivain. Il prétendait aussi aux succès épistolaires. J'ai vu plusieurs centaines de lettres de lui adressées à des hommes et à des femmes, toutes écrites d'un style précieux et sur du papier assez gros, pour que les ratures qu'il faisait pussent échapper à l'attention du lecteur. J'ai jugé à la minutie des soins, qu'il avait fallu prendre pour dissimuler ce travail, de l'importance qu'il mettait à paraître écrire de premier jet et sans hésitation.

Le renom de législateur lui manquait. On fit une charte qu'il présenta comme le résultat des méditations de son exil. Or cette charte, son plus beau titre aux yeux de la postérité, il ne l'avait pas même lue avant qu'elle fût proclamée. MM. de Talleyrand, de Pastoret, Beugnot, de Jaucourt, chargés de la rédiger, compilèrent les cinq ou six constitutions essayées depuis 1789, et en bâclèrent une nouvelle avec une telle précipitation, pressés qu'ils étaient d'en finir par l'empereur de Russie, que l'original de cet acte fameux est la minute non mise au net du travail, et que (circonstance incroyable mais

exacte) il n'est pas revêtu de la signature du moderne Numa[1].

Louis XVIII causait avec facilité sur les matières de politique, de gouvernement et d'administration; non qu'il les connût toujours à fond, mais parce qu'il avait soin de se faire rendre compte de quelques généralités sur les points qu'il prévoyait devoir traiter. Le prestige de la royauté faisait le reste.

Il possédait au suprême degré le talent oratoire qui convient aux rois, celui qui consiste à répondre avec précision, à propos et élégance aux discours qui leur sont adressés. Il trônait à merveille. Sa belle tête se prêtait à une gracieuse dignité; son geste était noble, sa voix admirablement timbrée. Personne ne disait mieux un discours. Si ses jambes

1. Nous avons eu déjà l'occasion de faire observer que M. d'Haussez n'avait pas suivi de près et noté les événements pendant la période de la première Restauration. Il rapporte ici brièvement et confusément ensemble ce qui se rapporte à trois actes constitutionnels différents, la constitution sénatoriale du 6 avril 1814, rédigée de concert avec le gouvernement provisoire, où ne siégeaient ni M. de Pastoret, ni M. Beugnot, par une commission de cinq sénateurs, la déclaration de Louis XVIII à Saint-Ouen, le 2 mai, à la rédaction de laquelle concoururent MM. de Blacas, de Vitrolles et de la Maisonfort, mais dont le fond avait été donné par Talleyrand, et la charte du 15 juin où était réduite en articles la déclaration de Saint-Ouen. La charte fut rédigée par l'abbé de Montesquiou, approuvée par Louis XVIII, débattue dans une commission de sénateurs et de députés où se trouvait en effet M. de Pastoret, soutenue devant cette commission par trois commissaires du roi, dont l'un était M. Beugnot, et pendant le cours de la discussion il fut référé plusieurs fois au roi. C'est le préambule de la charte que M. Beugnot rédigea seul pendant la nuit du 4 au 5 et dont Louis XVIII ne put prendre connaissance avant la séance royale parce qu'elle lui fut apportée au moment où il montait en voiture. La charte fut *bâclée* en effet, faute de temps.

n'eussent pas refusé de le porter, il aurait eu, je n'en doute pas, quelque chose de l'air de grandeur et de majesté de Louis XIV. En tout il y avait du métier chez lui, il faisait bien le roi.

Une de ses manies était de calquer son règne sur celui de Louis XIV. Il voulait couper la France par des canaux pour faire la contre-partie du canal du Midi. Ses idées sur la protection des arts et du commerce n'étaient pas dégagées de la pensée de paraître marcher sur les traces de son aïeul. Pour compléter la ressemblance il aurait eu des maîtresses s'il avait pu en espérer des bâtards.

Sa conversation était ordinairement gaie, souvent de mauvais goût, quelquefois de mauvais ton. Il ne reculait pas devant le récit d'une histoire un peu crue ou une expression trop naïve pour les mœurs actuelles qui comprennent tout, alors même que ses nièces étaient présentes. Il se piquait de connaître les généalogies de toutes les grandes maisons de son royaume, et il s'en faisait avec beaucoup d'à-propos, un moyen de prévenance.

Ses habitudes ne variaient pas. A dix heures précises un déjeuner auquel, outre les membres de sa famille, étaient admis le capitaine des gardes, le maréchal, les gentilshommes de la chambre et les écuyers de service, lui offrait une occasion de faire parade de la politesse dont il se piquait en offrant à chaque convive des plats et des vins que lui-même servait, et en adressant la parole à chacun. Il ne prenait à ce repas qu'un œuf frais, une tasse de thé

et un verre de vin de Malaga. A dix heures et demie il passait dans son cabinet avec toutes les personnes qui avaient eu l'honneur de déjeuner avec lui. Il s'asseyait et faisait asseoir les princesses et les dames de leur suite. Les autres personnes, même son frère et son neveu, étaient debout. Il défrayait presque seul la conversation en anecdotes, en citations, en questions auxquelles on savait devoir répondre avec concision. A une heure, il faisait une promenade en voiture. Il dînait à six, et il achevait sa soirée en se tenant à l'angle d'une table de whist, grondant les joueurs et leur reprochant leurs fautes et même celles dont ils n'étaient pas coupables et qu'ils se gardaient bien de contester.

Deux fois par semaine il présidait le conseil des ministres, et les autres jours il donnait, dans l'intervalle de son déjeuner à sa promenade, des audiences dans lesquelles il se montrait accueillant, gracieux et bon.

Louis XVIII, qui voulait paraître roi constitutionnel aux yeux de ses sujets, se montrait despote très absolu à l'égard de sa famille. Dans aucune circonstance il ne se départait d'un grand air de dignité et d'un ton de commandement. Quelquefois il ne contenait pas certaines expressions très vives dont il était prodigue envers les personnes attachées à son service personnel. Ses accès d'irritation, qui se répétaient à chaque instant et sous les prétextes les plus légers, n'avaient cependant aucune conséquence pour ceux qui se les étaient attirés. Il les oubliait immé-

diatement, et n'en traitait pas moins bien les gens qu'il venait de gronder avec emportement. Il était d'ailleurs entouré de vieux serviteurs accoutumés à ses continuelles boutades et qui ne s'en affectaient nullement.

Dans les dernières années de sa vie, ses infirmités avaient pris un caractère très douloureux, mais réservant pour son intérieur l'irritabilité qu'il en éprouvait, il n'en faisait rien paraître au public : « Un roi, disait-il, doit souffrir et mourir en roi. » Fidèle à cette maxime, il a mis de la dignité jusque dans ces moments terribles qui précèdent la mort; il a vraiment fini en roi.

Louis XVIII n'était pas un grand roi : mais à une époque où les souverains sont condamnés à n'être que des machines à représentation et à signatures, sans volonté personnelle, sans action effective, il avait les qualités ou, pour mieux dire, les conditions convenables pour remplir le rôle qu'il était appelé à jouer. Pourvu qu'il parût agir, qu'il se montrât dans quelques occasions solennelles, qu'il lût son éloge dans quelques journaux; que les habitudes de sa cour lui rappelassent celles des cours de ses prédécesseurs ; que les noms qui avaient frappé son oreille dans sa jeunesse y retentissent encore; que l'avenir surtout ne lui apparût pas trop chargé de nuages, et que la journée qui commençait s'offrît libre d'embarras, il était satisfait. L'indifférence qui faisait le fond de son caractère le rendait insensible au reste. A tout prendre c'était un bon

roi[1] parce qu'il s'accommodait sans contrainte des circonstances au milieu desquelles il lui fallait agir, et des inconvénients de la position qu'elles lui avaient faite.

Lorsque Louis XVIII mourut, on en était fatigué non qu'il eût mal régné, mais parce qu'il régnait depuis trop longtemps; on était blasé sur son système, fatigué du retour continuel des mêmes éloges et des mêmes mots pour les exprimer, de ses habitudes qui ne variaient pas, du repos même dont on jouissait à l'intérieur et dont l'ennui pour certaines personnes, n'était pas compensé par l'éclat des affaires extérieures.

Autour du roi se groupaient toutes les inutilités de l'ancienne aristocratie, toutes les décrépitudes du régime impérial, toutes les vanités sans valeur du jour. Rien n'était brillant comme la parade de cette cour brodée, dorée, chamarrée de cordons et de croix. Rien n'était pitoyable comme l'esprit de ceux qui y étaient admis, ridicule comme leurs conversations, rapetissé comme leurs idées. Singes maladroits des anciens grands seigneurs, façonnés sur des traditions qu'ils ne comprenaient pas, courbés sur une étiquette pour laquelle ils n'avaient pas été élevés, ils se croyaient des courtisans parce qu'ils étaient jaloux les uns des autres, emportés à se nuire; humbles devant le maître, frondeurs en son absence, hautains à l'égard de ce qui n'était pas eux; impor-

1. Voir l'introduction page 57.

tuns auprès des ministres pour en arracher des faveurs; disposés à leur nuire en toute occasion, opposés sans savoir pourquoi à un gouvernement dont les faveurs s'étendaient jusqu'à leur nullité.

Une réputation d'esprit qui a surnagé malgré les nombreuses fautes de conduite et le défaut de sens commun qui ont détruit sa fortune, une réputation de talent militaire qui a résisté aux défaites qui ont signalé presque tous ses faits d'armes, une réputation de fidélité qui n'a pas été entièrement détruite par les événements de juillet 1830, voilà ce qu'il y a de plus étrange dans la carrière du duc de Raguse, de ce général dont le nom occupera une grande place dans l'histoire. Je le connais beaucoup et j'ai pu admirer la variété de ses connaissances et le charme de sa conversation. Je ne saurais juger de sa capacité militaire et les mesures que je l'ai vu prendre pendant les fatales journées ne m'engagent pas à le tenter. Je me bornerai à dire que je crois qu'il a plus manqué de décision politique que de décision militaire, et que ce conflit entre ses opinions et son devoir a laissé à la révolte le temps et les moyens de faire des progrès. On regrette en voyant la tournure noble, la figure fière et la tenue toute martiale du duc de Raguse, de ne pouvoir appliquer sans réserve à un tel extérieur toutes les qualités qu'il promet. On hésite à se prononcer, l'esprit se laisse impressionner par les préventions que l'on eût voulu écarter.

Je reviens au département de l'Isère.

Le général La Croix avait été remplacé par le général du Coëtlosquet[1]. Distingué par l'éclat de sa conduite militaire, cet officier ne l'était pas moins par la grâce et la facilité de son esprit et l'habitude des hommes que lui avait donnée une vie partagée entre les camps et les salons de la haute société. Sous les ministères du duc de Bellune et du marquis de Clermont-Tonnerre, il fut chargé du personnel de la guerre et à aucune époque cette branche importante de l'administration militaire n'a été dirigée avec plus de talent. Lorsque le comte de Bourmont prit le commandement de l'armée d'Alger j'avais proposé de charger le général du Coëtlosquet de l'intérim de son ministère; M. le Dauphin qui ne l'aimait pas s'y opposa. Je crois que cette mesure aurait écarté de grands malheurs.

Le général du Coëtlosquet trouva une occasion de se venger de l'animadversion de M. le Dauphin, et il ne la laissa pas échapper. Les événements de Juillet 1830 arrivent. Le général vient offrir ses services, prend sa part de tous les dangers, et se tient près du roi jusqu'au moment où ce prince juge conve-

1. Le comte du Coëtlosquet d'une ancienne famille bretonne à laquelle appartint un évêque précepteur du duc de Berry, depuis Louis XVI. Naquit à Morlaix le 21 juillet 1783. Entré fort jeune au service il se distingua dans les guerres de l'Empire et en 1813 était général de brigade. Au retour des Bourbons il reçut le commandement du département de la Nièvre et resta sans emploi pendant les Cent Jours. Nommé lieutenant-général en 1821, il fut nommé directeur du personnel au ministère de la Guerre et conseiller d'État. Après la révolution de Juillet il vécut dans la retraite et mourut à Paris au mois de janvier 1836.

nable de congédier ses serviteurs les plus dévoués. Tout le bien que l'on peut dire de ce brave officier se résume dans ce dernier acte de sa vie politique.

Je trouvai enfin, dans le caractère et les formes aimables de ce général, ce que je n'avais pas encore rencontré chez les militaires de ce rang avec lesquels j'avais eu des rapports. A un esprit capable de saisir les vues les plus étendues, il joint la gaieté la plus entraînante, une facilité de caractère qui s'arrange de tout, une bonté de cœur et une franchise dont l'expression se reproduit sur une des plus belles têtes qu'il soit possible de voir. A mon grand regret le général du Coëtlosquet ne fit qu'un court séjour à Grenoble. Il eut pour successeur le général Gudin [1], moins brillant, mais aussi bon, aussi gracieux et aussi sûr dans ses rapports et qui continua à entretenir l'harmonie qui s'était établie entre les autorités militaire et administrative.

Cette occurrence et les mesures modérées et fermes à la fois que je pris pour prévenir le retour des troubles, rendirent en peu de temps la tranquilité au département. J'en profitai pour revenir à mes idées d'administration et en poursuivre avec ardeur la réalisation.

1. Pierre-César, baron Gudin, né en 1775 à Gien, mort à Montargis en 1855. Élève de Brienne, fit les campagnes du Rhin, d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne. Colonel en 1806, général en 1812. Gudin se rallia à la Restauration, fut créé lieutenant-général en 1821, commanda la 7e division militaire (Grenoble). — Envoyé en Espagne en 1824, commanda à Cadix. Se retira en 1830, puis reprit du service et fut nommé inspecteur général de l'infanterie poste qu'il occupa jusqu'à sa retraite.

A l'aide des votes du conseil général du département, du conseil municipal de Grenoble, et des souscriptions recueillies dans tout le département, je fis ériger une statue de bronze au chevalier Bayard. L'inauguration de ce monument eut lieu le 24 mai 1823, jour anniversaire de la mort de ce héros.

L'examen que j'avais fait faire de l'état où se trouvait un aqueduc qui, sous la domination romaine, apportait à Vienne les eaux d'une rivière, me donna la pensée de le rendre à son ancienne destination. J'obtins du gouvernement une somme suffisante pour couvrir les frais de cette utile entreprise qui a rendu à une ville importante les eaux dont elle s'enorgueillissait dix-huit siècles auparavant. J'y fis construire aussi une halle et des abattoirs d'un style monumental et commencer un quai dont les travaux ont été suspendus après mon éloignement. J'avais fait dégager ou restaurer plusieurs monuments romains, et formé dans l'un d'eux un musée où étaient réunis les nombreux morceaux de sculpture et d'architecture trouvés dans les fouilles faites par mes ordres. Enfin j'avais consacré à d'indispensables réparations à la cathédrale une somme de dix mille francs, mise à ma disposition pour cet objet par le conseil général du département.

Cette dernière opération donna lieu à une de ces ridicules bévues de commis que les ministres ont la complaisance de prendre sur leur compte. Je reçus du ministre de l'Intérieur une lettre ainsi conçue :

« Monsieur le Préfet, j'apprends avec un sentiment que je ne veux pas caractériser, que vous autorisez la ville de Vienne à vendre la cathédrale qui en fait l'ornement, et qu'au moment où je vous écris, des architectes anglais sont occupés à numéroter les pierres du portail pour les faire transporter dans leur pays. Vous voudrez bien, au reçu de ma lettre, faire suspendre ce travail, et me rendre compte des motifs qui vous ont engagé à vous prêter à un pareil acte de vandalisme. »

Je ne voulus pas répondre sérieusement à cette lettre. Je profitai de ma liaison avec le comte Siméon pour lui écrire le billet suivant :

« Mon ancien et aimable collègue, monsieur le comte Siméon, s'est souvent égayé avec moi des surprises que l'on faisait à la confiance, et même au bon sens des ministres. Je veux le réjouir en lui envoyant la copie d'une lettre que je reçois du ministre de l'Intérieur, à qui on a persuadé que d'audacieux Anglais voulaient transporter une cathédrale des bords du Rhône sur ceux de la Tamise. On a sans doute pris pour des numéroteurs de pierres, des ouvriers employés à la réparation de celles qui sont endommagées. Quand il en aura ri tout à son aise, je prie monsieur le comte Siméon de rassurer son Excellence le ministre de l'Intérieur, et de lui dire que l'on n'enlève pas une cathédrale comme une tabatière, et que les habitants de Vienne ont tellement à cœur

la conservation de la leur qu'ils ont ajouté aux fonds destinés par moi à sa réparation, la somme nécessaire pour rendre cette réparation complète. »

M. Siméon ne me répondit pas, et je ne sus que quelque temps après qu'il avait été mystifié par le comte de Forbin [1], à qui, en sa qualité de directeur des musées et des beaux-arts, il avait donné la mission de visiter les musées du Midi de la France. En traversant Vienne, il n'avait pas daigné examiner ceux que possède en si grand nombre cette antique cité, mais en voyant du fond de sa voiture les ouvriers employés à la réparation de la cathédrale, il les avait pris pour des démolisseurs, et il avait consigné dans sa correspondance la fable ridicule qui avait donné lieu à la correspondance plus ridicule encore du ministre.

Peu de temps avant mon arrivée dans le département on avait rendu à quelques vieux moines les bâtiments de l'ancienne Chartreuse; ils s'y étaient installés, avaient repris dans ces sauvages montagnes, avec les privations, les prières et l'ennui de leur jeunesse, les habitudes de l'hospitalité qui distinguaient leur ordre. Grâce à eux, les visiteurs des sauvages beautés de ce site extraordinaire trouvaient un accueil et des ressources que rien n'avait rem-

1. Nicolas-Auguste, comte de Forbin, né en 1777, mort en 1841. Peintre distingué. — Directeur des Beaux-Arts sous la Restauration. On lui doit la création du Musée du Luxembourg consacré aux artistes vivants. Il agrandit le Musée du Louvre et en augmenta les collections.

placés pendant la longue absence des pieux solitaires. Mais bien des choses leur manquaient encore, pour rendre leur bonne volonté aussi efficace qu'ils le désiraient. J'obtins du gouvernement et du conseil général du département, les moyens de pourvoir à leurs besoins en ce genre. Je fis en outre rendre à leur couvent des tableaux qui l'avaient décoré et qui étaient oubliés dans les magasins du musée de Grenoble. J'entrepris l'ouverture des routes qui conduisaient au monastère, et je les rendis praticables pour tous les genres de voitures, jusqu'à l'entrée de ce qu'on appelle le Désert. Les travaux étaient déjà ébauchés dans cette dernière partie du chemin lorsque je quittai le département. Comme tous ceux que je n'avais pas eu le temps de terminer ils ont été abandonnés.

J'avais été appelé à donner mon opinion sur un projet gigantesque, dont l'idée avait tourné autour de la tête de M. Becquey, sans jamais y pénétrer, de manière à obtenir un examen approfondi. Le directeur général des Ponts-et-Chaussées avait voulu signaler son administration par quelque chose de grand, d'imposant, et il s'était arrêté à la pensée d'un canal latéral au Rhône. Les ingénieurs avaient été chargés d'examiner le projet, et travaillaient depuis trois ans à la rédaction d'un mémoire chargé de prouver que l'entreprise serait menée à bien, moyennant une dépense de soixante millions. Une réunion des préfets et des ingénieurs des départements limitrophes du Rhône fut convoquée à Valence :

M. Becquey s'y rendit. Ses plans furent mis sous nos yeux. Seul, je m'attachai à démontrer les difficultés et, jusqu'à un certain point, l'impossibilité de l'entreprise.

Je fis ressortir le danger qu'elle créerait pour toutes les villes et villages de la rive gauche du fleuve qui se trouveraient resserrés entre le canal et les montagnes ; les sommes incalculables qu'on devrait dépenser en indemnités. Je mis en parallèle le peu de profits que rapporteraient les transports faits par cette voie.

M. Becquey et ses subordonnés ne trouvaient pas de réponses satisfaisantes à faire à mes objections. Lorsqu'elles furent épuisées, le directeur général me demanda avec amertume ce que je voulais que l'on fît d'un projet qui avait coûté tant d'argent et d'études, et de plans qui prouvaient tant de talent. « Le projet, lui dis-je, sera mis dans les cartons de vos archives ; les plans feront une magnifique tapisserie au grand salon de votre hôtel. Je ne crois pas que l'on puisse en tirer d'autre parti. » Je ne faisais ainsi ma cour ni au directeur général, ni aux ingénieurs ; mais j'avais un autre devoir à remplir, celui d'arrêter la tentative d'exécution d'un projet inexécutable, d'une de ces entreprises folles et sans utilité réelle, dont le premier inconvénient est d'exiger une persistance de volonté, de ressources, et je pourrais dire, de circonstances que l'on ne peut raisonnablement se flatter d'obtenir. Ce devoir, je le remplis, et j'adressai à ce sujet, au ministre de

l'Intérieur, un mémoire qui, lu en conseil, détermina l'ajournement indéfini du projet.

J'avais été recevoir M. Becquey à son entrée dans mon département, et je l'accompagnai jusqu'à Valence. Nous suivions la ligne que le canal devait parcourir. J'appelais à chaque instant l'attention de l'ingénieur en chef sur cet objet, mais c'était en vain. Je ne pus, une seule fois, le décider à sortir de sa voiture pour examiner les localités, ni même à les regarder à travers les glaces des portières. Il passait en revue ses souvenirs politiques, la conduite qu'il avait tenue, et s'extasiait sur les merveilles de son administration. « Convenez, me disait-il, que la place que j'occupe est bien belle et bien faite pour donner de l'amour-propre à quelqu'un qui ne serait pas en garde, comme je le suis, contre de telles suggestions. Un ingénieur ordinaire est un homme de talent. Un ingénieur en chef, trié parmi les hommes les plus distingués de sa profession, a plus de mérite encore. Il faut posséder une admirable réunion de savoir, de pratique et d'esprit, pour s'élever au grade d'inspecteur général, et se trouver le chef de tant d'hommes distingués. » Je laissai le soin à mon vieil ami de tirer, *in petto*, la conclusion à laquelle il voulait arriver. Quant à moi, je ne voyais en M. Becquey que ce que j'y avais toujours vu, un homme honorable sous tous les rapports, qui aurait dû s'en tenir à l'estime inspirée par son caractère et la conduite de toute sa vie, sans prétendre à rien de plus.

Toute facile que mon administration parût être, j'y ai rencontré bien des obstacles. Je les ai dus principalement à deux hommes que leur situation sociale et mes procédés auraient pu disposer à me seconder, et qui, pour acquérir une popularité qui les fuyait, m'ont contrarié de tout leur pouvoir, mais sans réussir à entraver ma marche.

L'un était le maire de Grenoble, président habituel du conseil général. Son titre de député et sa servilité ministérielle lui donnaient à Paris un crédit dont il se servait pour m'empêcher de faire le bien de son pays; homme à courtes vues et à vastes prétentions, d'un emportement mou qui contrastait avec le calme d'une physionomie imposante, d'un intérêt qui l'aveuglait sur tout, et d'une jalousie intraitable en fait d'influence. C'était un de ces économistes qui ne veulent pas que l'on ouvre des routes, parce qu'il en coûte de l'argent pour les faire; que l'on tente des améliorations, parce que l'on s'en est bien passé jusqu'alors; que l'on se livre à des embellissements, parce que c'est un luxe inutile; qui sont tout glorieux de proclamer qu'ils ont empêché le vote d'un centime que demandait le préfet, et qui croient se faire de l'opposition un moyen de succès auprès de leurs concitoyens : espèce incommode et qui pullule en France pour la désolation des administrateurs et le malheur du pays.

Le second personnage était M. Augustin Perier[1],

1. Augustin Perier, né à Grenoble en 1773, mort en 1833. Député de l'Isère en 1827, siégea dans l'opposition modérée. Pair de France en 1832.

frère du député de ce nom, qui, depuis, a joué un rôle si fameux. Quelque esprit, noyé dans un inépuisable bavardage; quelque facilité de discuter, perdue dans la prétention de faire, à tort et à travers, triompher son opinion ; quelque talent rendu insupportable par une constante grossièreté de ton et de manières : voilà ce qui, avec un insolent orgueil de sa richesse, constituait le fond de caractère et de capacité de M. Perier. Parvenu à la Chambre des députés, après des tentatives que j'avais toujours su rendre infructueuses, il n'a pu y soutenir la réputation qui l'y avait devancé, et dut uniquement le peu qu'il sauva du naufrage à l'engouement de son parti et à l'appui de son frère. La Chambre des pairs lui a été ouverte, pour le consoler de l'échec qu'il avait éprouvé quand il s'était présenté de nouveau aux suffrages de ses concitoyens.

Deux élections, l'une en 1822, l'autre en 1824, fournirent la preuve de l'influence que j'avais acquise sur les esprits, jusqu'alors peu maniables, de mes administrés, et de la connaissance que j'avais de leurs dispositions. Les candidats royalistes que j'avais proposés l'emportèrent dans tous les collèges à une majorité assez considérable, et dont j'avais, avant les opérations électorales, indiqué la force précise au ministère.

CHAPITRE X

M. de Villèle. — Qualités et défauts de ce ministre. — Le duc de Bellune. — M. de Corbières. — Le marquis de Clermont-Tonnerre. — M. l'abbé Frayssinous. — M. Franchet. — M. de Lavaux. — M. de Chabrol. — M. Cuvier. — M. Benjamin Constant. — Le général Foy. — M. Manuel. — M. Stanislas de Girardin. — M. Casimir Périer. — Plan de M. de Villèle. — La Chambre des Députés. — La Chambre des pairs. — Scision parmi les royalistes. — Avènement de Charles X. — M. de Lalot. — M. de Berbis.

Mes succès dans les diverses branches de mon administration triomphèrent de la mauvaise volonté que me témoignait M. de Corbières. La préfecture de la Gironde était vacante, j'y fus appelé. Avant d'entrer dans le récit de ce qui se rapporte à mon nouveau département, je dois faire un retour sur quelques-unes des circonstances survenues à Paris pendant les quatre années de mon séjour dans l'Isère, et sur ce que j'avais observé lorsque je me rendais dans la capitale.

En moins de deux ans, le ministère Richelieu s'était retiré devant le sentiment de sa propre indé-

cision; vainement il avait tenté de se renforcer par l'adjonction de MM. de Villèle et de Corbières qu'il avait appelés au Conseil, mais sans leur donner de portefeuilles. Il n'en avait obtenu ni appui ni influence. Quelques émeutes, symptômes de l'audace d'un parti plutôt que du mécontentement de la France, furent les seuls événements qui marquèrent le cours de cette administration, à laquelle en succéda une autre plus forte de talents oratoires, de capacités spéciales, surtout de volonté. M. de Villèle entra au Conseil, prit les Finances et donna la Justice à M. de Peyronnet, l'Intérieur à M. de Corbières, la Guerre au duc de Bellune, la Marine au marquis de Clermont-Tonnerre, les Affaires étrangères à M. de Chateaubriand, et les Affaires ecclésiastiques à l'abbé Frayssinous.

De tous les membres de l'opposition royaliste, M. de Villèle était sans contredit le plus habile et le plus en état d'arrêter un plan et d'en diriger l'exécution. C'était un des hommes les plus essentiellement parlementaires de l'époque. Dans ses discours préparés, dans ses improvisations, il avait déployé un talent peu brillant, mais vrai, positif, toujours prêt. Sa logique était serrée, ses idées nettes, ses vues fort étendues en gouvernement, comme en administration, dans les détails comme dans l'ensemble. Membre de toutes les commissions des finances il y avait fait preuve d'une connaissance parfaite de la matière, d'une grande fécondité de ressources. Son caractère était généralement apprécié,

plus cependant en raison de sa facilité que de sa franchise. Il était donc appelé par l'assentiment unanime de son parti, et attendu par le parti contraire, au poste de ministre qui lui était confié. Il ne tarda pas à justifier l'opinion qu'il avait donnée de sa capacité, par un système financier qui réunit de nombreux suffrages, par une direction ferme imprimée à l'administration, et par une politique énergique au dehors.

Une grande opération militaire marqua son début dans le gouvernement. La France se présenta, presque malgré l'Europe, comme auxiliaire du principe monarchique attaqué dans les droits et la personne du roi d'Espagne. Ses armées parcoururent la péninsule, comprimant partout la révolte, et après la délivrance du souverain captif, se retirèrent, donnant ainsi un grand exemple de volonté et de modération.

M. de Villèle reconnaissait la nécessité de baser l'avenir de la France sur les institutions fortes et conservatrices. Il fit adopter par le Conseil des projets de lois qui sont devenus des armes redoutables entre les mains d'une opposition décidée à attaquer en tout le gouvernement. Telles furent deux lois ; l'une, bien insuffisante, sur le règlement du droit d'aînesse, l'autre, bien inutile, sur le sacrilège. Un projet de conversion de la Dette publique en fonds de 3 p. 100 servit de prétexte à un déchaînement universel. Le mode proposé avait le triple tort d'être entièrement nouveau, de ne pas se présenter avec

une indiscutable clarté à toutes les intelligences, et d'indisposer l'opinion de Paris en froissant les intérêts des rentiers, qui y sont dans une proportion relativement plus forte que partout ailleurs.

Les avantages du système étaient incontestables aux yeux des personnes impartiales, familiarisées avec les questions financières. Cependant, les masses, entraînées et égarées par les suggestions perfides de la fraction ennemie, encouragées d'ailleurs par la forte opposition des Chambres, se refusaient à toutes les explications. Le projet fut rejeté par la Chambre des pairs. Une seconde tentative, renouvelée l'année suivante, eut plus de succès; mais le système, modifié par des altérations qui en dérangeaient toute l'économie, n'amena qu'une partie des résultats que son auteur s'était proposés.

Un des actes les plus politiques de l'administration de M. de Villèle fut la loi qui, en accordant aux émigrés une indemnité pour les biens dont ils avaient été révolutionnairement dépossédés, donna à cette nature de propriétés une valeur qu'elle n'avait jamais pu obtenir, et à ceux qui en jouissaient une considération qui leur était refusée. Ce bienfait immense ne put cependant concilier à M. de Villèle la reconnaissance des uns ni des autres, car beaucoup de royalistes l'abandonnèrent pour se jeter dans la défection, et les libéraux persistèrent dans leur haine systématique.

Une division s'était établie sur les bancs de la droite, au moment où plusieurs des chefs de l'oppo-

sition étaient entrés au ministère. Cette division fut l'origine d'une espèce de tiers parti connu plus tard sous le nom de Défection, lequel, se recrutant parmi les membres qui croyaient ne devoir pas prêter leur appui aux ministres, et se réunissant au côté gauche, entraîna le renversement du trône.

Avant de se retirer, M. de Villèle commit la faute immense de dissoudre une Chambre dans laquelle il avait eu jusqu'alors une majorité que probablement il aurait conservée dans les sessions suivantes. Il agit, dans cette circonstance, en opposition avec les avis unanimes des préfets les plus éclairés, et des hommes les plus familiarisés avec les dispositions des provinces. Le renouvellement de la Chambre eut le résultat prévu. Il amena une majorité hostile, résolue à renverser le ministère et à ne pas s'arrêter là.

M. de Villèle a eu le tort grave de n'avoir pas assez ménagé l'opinion, de l'avoir harcelée par des modifications intempestives du système établi, d'avoir usé son influence à des projets de loi d'une importance secondaire, et d'avoir couronné toutes ces fautes par un changement dans le mode de renouvellement de la Chambre ; changement dans lequel les meilleurs esprits ont vu un pas fait vers une révolution. On peut lui reprocher aussi d'avoir trop négligé les déclamations dirigées contre l'influence attribuée au clergé, et de n'avoir pas pris les moyens nécessaires pour démontrer la fausseté bien réelle, bien évidente, de ces accusations dont on a

tiré un parti si funeste contre le gouvernement du roi.

Quoi qu'il en soit, de l'aveu de tous les partis, M. de Villèle est l'homme le plus habile qui ait dirigé le gouvernement depuis la Restauration; celui dont les vues étaient le plus étendues, dont la volonté avait le plus de suite, dont le caractère plaisait le plus. Il avait une prodigieuse facilité à saisir et traiter les questions de quelque nature qu'elles fussent. Il parlait sans prétention et avec une admirable netteté. Dans la discussion la plus ardue, jamais un mot maladroit ne venait trahir le secret de sa pensée ou compromettre sa position; jamais une parole piquante ne blessait ses adversaires. Malgré le nombre, la variété et l'importance de ses occupations, il était accessible à toute heure et pour tout le monde. Aussi, dès que l'opposition eut triomphé de lui, dès qu'elle fut certaine qu'il ne pourrait se relever, elle rendit hommage à ses talents, et ne reprit ses attaques que lorsqu'elle put craindre sa rentrée dans le conseil.

Dans la session qui suivit immédiatement la Restauration, M. de Villèle avait formé avec M. de Corbières, avocat de Rennes et député, une étroite liaison qui se continua dans les sessions suivantes. Sans avoir des talents d'un ordre aussi élevé que son ami, M. de Corbières était cependant un des membres les plus distingués du côté droit. Personne n'avait plus d'adresse lorsqu'il s'agissait de résumer une discussion, d'opposer l'ironie à une argumen-

tation faible, ou le raisonnement à une attaque sérieuse, de manier le ridicule et de s'en faire une arme, de voir surtout le mauvais côté des choses et de le signaler à l'attention publique. M. de Corbières était donc un antagoniste redoutable pour tous les ministères dont il ne faisait pas partie. Il devint ministre, et sa réputation ne se soutint pas dans cette épreuve difficile. Son talent, tout d'opposition, ne convint plus à sa nouvelle situation. Habile à dénigrer les idées des autres, il se trouva n'en avoir en propre que de très fausses lorsqu'il dut les appliquer aux affaires. Son talent oratoire ne lui fournit pas d'arguments pour les défendre. Il s'en aperçut et s'en intimida.

Il voulut compenser par des succès administratifs ses défaites parlementaires, et ne fut pas plus heureux. Il ne vit l'administration qu'à travers les préventions qui la guidaient dans la guerre de chicane qu'il lui avait constamment faite au conseil général de son département, et il continua le système de démolition commencé par ses prédécesseurs. Ce qu'il ne démolissait pas, il le laissait écrouler par la négligence et les lenteurs apportées dans l'examen des affaires, par la mauvaise direction qu'il leur laissait prendre ou qu'il leur imprimait lui-même quand, par hasard, il s'en mêlait. Enfin avec des intentions excellentes et beaucoup d'esprit, il est impossible de se montrer plus médiocre ministre que ne l'a fait M. de Corbières pendant la trop longue durée de sa présence au conseil. Ce qui mé-

rite des éloges, sans restriction, c'est sa rigide probité et l'énergique constance de son dévouement au roi.

On pourrait dire aussi du duc de Bellune, qu'apportant au ministère une belle réputation militaire, une volonté forte du bien et un grand attachement au roi, on ne peut cependant le considérer que comme un ministre d'un médiocre talent. Il n'a paru au conseil que pour mal préparer l'expédition d'Espagne, essayer contre M. le Dauphin [1] une lutte qui n'a abouti qu'à démasquer des menées dont le souvenir importun vient se mêler à celui de la gloire de nos armes, et élever quelques nullités dont tous les titres consistaient dans la faveur dont le ministre les entourait.

S'il ne s'est pas montré habile, le duc de Bellune

1. Le duc de Bellune désirait faire partie de l'expédition d'Espagne en qualité de major général de l'armée. Le général Guilleminot, favori du Dauphin, lui fut préféré, mais la police ayant découvert une conspiration militaire dans laquelle M. de Lostende, premier aide de camp de ce général, fut compromis, M. Guilleminot ne put conserver ses fonctions. Ces arrangements causèrent beaucoup d'ombrage au Dauphin, dit M. Boullée dans les *Biographies contemporaines*. Cet historien ajoute : « Le duc de Bellune s'attira la disgrâce du Dauphin par la mollesse de ses dispositions et la négligence qu'il avait apportée dans la transmission des ordres du prince à l'intendance militaire, chargée des équipements et des subsistances du corps expéditionnaire. Ce contretemps, si fâcheux à la veille d'une entrée en campagne, avait obligé le duc d'Angoulême à souscrire l'onéreuse convention si connue sous le nom de *Marchés Ouvrard.*» *(Biographies contemporaines*, t. I., p. 435.) Loyalement attaché aux Bourbons, lors de la révolution de Juillet, le duc de Bellune vint offrir ses services au duc de Raguse, lui proposant de servir sous ses ordres, quoiqu'il fût son ancien en grade. Sa demande ne fut pas accueillie « et le Dauphin assez malheureux pour n'avoir pas

s'est au moins montré fidèle. Les malheurs de la monarchie ne l'ont pas poussé dans les rangs de la défection, et de son ancienne réputation il a sauvé la partie la plus précieuse, celle qui s'attache à l'honneur.

Un homme vraiment propre aux affaires, les entendant et les traitant bien, c'est le marquis de Clermont-Tonnerre[1]. La marine lui doit plusieurs institutions utiles; la guerre a vu, sous son administration, disparaître de nombreux abus, et tout ce qu'il a fait, l'est avec ordre, avec suite, avec des manières aisées et accueillantes qui tiennent du grand seigneur.

Si M. de Clermont-Tonnerre n'a pas été un ministre brillant, il a été un ministre consciencieux,

perdu le souvenir de ses anciens griefs, se montra peu sensible à ce généreux empressement. » (*Ibid.*, p. 435.) Le fils du maréchal a publié à Paris, en 1846, un volume in-8° intitulé : *Extraits des mémoires inédits du duc de Bellune.* On a, de plus, du maréchal lui-même, un *Mémoire sur les marchés Ouvrard* où sont combattues les inculpations d'incurie ou d'inconséquence qui s'étaient produites à l'occasion de la guerre d'Espagne.

Victor Perrin, duc de Bellune, né en 1766 à la Marche, dans les Vosges, fit, dans les guerres de la République et de l'Empire, preuve de grande habileté et de courage. Il se distingua en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Russie, dans la campagne de France, se rattacha à la Restauration, fut fait pair de France, ministre de la Guerre en 1821, mort en 1841.

1. Aimé-Marie duc de Clermont-Tonnerre, naquit à Paris le 27 novembre 1779. Il fit les campagnes d'Italie, d'Allemagne et d'Espagne. Sous la Restauration, pair de France et lieutenant-général, il fut ministre de la Marine, puis ministre de la Guerre. Il remplit ces dernières fonctions jusqu'en 1828. Après 1830 il se tint à l'écart et mourut le 5 février 1856.

et des résultats heureux prouvent que ses vues étaient sages, et que la constance ne lui a pas manqué pour les réaliser.

En se déplaçant, en changeant de théâtre, le talent de l'abbé de Frayssinous[1] a perdu tout son éclat. De prédicateur éloquent, l'orateur des conférences est devenu un ministre peu habile et un orateur de tribune sans talent. Personne ne s'est résigné mieux que lui à la perte de la position qu'il avait momentanément occupée. Il est vrai qu'il lui en restait une fort belle encore, et dont il tirait tout le parti possible.

Il ne manquait pas de venir chaque dimanche se mêler au cortège du roi lorsqu'il allait entendre la messe, et d'y faire parade de son cordon bleu. Sa figure offrait un mélange de hauteur et de bonhomie que je n'ai observé sur aucune autre; ses manières avaient de même, un *quelque chose* du curé de province et de l'abbé de cour qui produisait un singulier effet. C'est du reste un prélat sans coterie qui a su n'avoir ni amis ni ennemis politiques.

1. Denis Frayssinous, né en 1765 à Curières, entra de bonne heure dans les ordres. Il avait été nommé chanoine et inspecteur de l'académie de Paris lorsque, en 1809, il reçut l'ordre de cesser ses conférences sur la religion qui obtenaient le plus grand succès. Il les reprit en 1814, fut fait premier aumônier du roi et évêque d'Hermopolis. En 1822, il devint grand maître de l'Université et entra à l'Académie. En 1824, il occupa le ministère des Cultes, et en 1833, fut chargé de l'éducation du duc de Bordeaux. Il mourut en 1842. Son principal ouvrage porte ce titre : *Conférences sur la religion ou défense du christianisme.*

On avait confié la police générale du royaume avec le titre de directeur à M. Franchet[1], une de ces capacités équivoques sur lesquelles, à bon droit, l'opinion ne se prononce qu'en hésitant.

Il a dirigé la police longtemps, mais sans succès éclatant. Sa manière de procéder révélait plutôt de la tracasserie qu'une marche large et prononcée.

Dans sa conversation il avait un ton de réserve affecté, qui ne permettait de connaître en lui que l'intention de beaucoup apprendre sans laisser rien échapper, et les gens disposés à le juger peu favorablement voyaient là un moyen de se soustraire à un jugement qui eût pu être sévère.

Les fonctionnaires mêmes, avec lesquels il aurait dû se montrer moins discret, ne semblaient pas lui inspirer plus de confiance. On peut dire de lui qu'il a fait de la police pendant cinq ou six ans avec de bonnes intentions, peu d'argent, beaucoup de probité, sans talent, et qu'il a quitté ses fonctions pauvre et donnant des preuves du plus honorable dévouement.

Passé de la cour royale de Paris à la préfecture

1. Franchet-Desperey, né vers 1775, mort en 1841. Mêlé très jeune à la propagande royaliste, fut arrêté sous l'Empire, et emprisonné avec le comte Alexis de Noailles, son complice. Il resta en captivité jusqu'en 1814. — Le comte de Noailles le fit alors nommer chef du personnel de l'administration des postes. Directeur général de la police, 1821, sous le ministère Villèle. Il fut destitué par le ministère Martignac. Conseiller d'Etat. En 1830, il émigra en Prusse, rentra en 1831 Il mourut dans une position très précaire.

de police, M. de Lavaux [1] n'aurait pas été remarqué si, plus que ses talents et ses actes, le poste qu'il occupait ne l'avait signalé aux attaques de la faction libérale. On avait si peu à dire de lui, que l'on s'est borné à l'accusation banale de jésuitisme. Depuis qu'il n'est plus en fonctions et que l'on ne parle plus de jésuites, M. de Lavaux est rentré dans une obscurité complète.

La Restauration avait trouvé M. de Chabrol-Volvic [2] à la préfecture de la Seine et l'y avait maintenu. C'est un de ces hommes que personne ne songe à heurter parce qu'ils évitent de se trouver sur le pas-

1. M. de Lavaux (Guy), né en 1787. Avocat en 1810. S'attacha à la Restauration. Juge auditeur en 1815. Conseiller à la Cour en 1816. Préfet de police de 1821 à 1828.

2. Gilbert-Georges-Gaspard comte de Chabrol de Volvic naquit à Riom en 1773. Après les persécutions de la Terreur qu'il eut à subir avec toute sa famille, il entra le premier à l'École polytechnique. Il suivit Napoléon en Égypte et à son retour fut nommé sous-préfet de Montenotte. Ce fut alors qu'il commença la fameuse route de la Corniche. Ses talents administratifs et le tact dont il fit preuve durant la captivité du pape à Savone le recommandèrent à l'empereur qui, en 1812, le nomma préfet de la Seine, poste important qu'il quitta aux Cent Jours et dans lepuel la Restauration le rétablit, en dépit de nombreuses hostilités. A ses détracteurs Louis XVIII répondit : — M. de Chabrol a épousé la ville de Paris et j'ai aboli le divorce. — Après la révolution de Juillet, M. de Chabrol, comme toute sa famille, renonça à la vie politique et mourut à Paris en 1843.

C'est comme préfet de la Seine qu'il donna sa véritable mesure. Sous le règne de Louis-Philippe, lorsque l'on commençait à exécuter les grands travaux qui ont transformé Paris, un ingénieur des Ponts-et-Chaussées, *ancien carbonaro*, employé à ces travaux, nous disait avec bonne foi : « Nous exécutons ce que M. de Chabrol avait préparé ; nous l'exécutons sur les plans et avec les moyens qu'il nous a laissés. Ils font honneur à la Restauration, dont la chute a retardé ce qui vous émerveille. »

sage de qui que ce soit; à qui on pardonne leurs talents réels parce qu'ils ont grand soin de n'en pas faire étalage; dont les opinions ne choquent aucun parti, parce qu'ils mettent, s'ils en ont, beaucoup de prudence à les manifester. M. de Chabrol avait, en outre, un laisser-aller administratif qui lui faisait des prôneurs de tous ceux qui en profitaient. Il bornait son ambition à la situation qu'il avait, et son désir de renommée, à ce que devait lui en assurer ce qui se faisait par ou sans lui, dans une ville de l'importance de Paris. Ce calcul lui a réussi pendant les dix-huit années de son administration, et il doit bien s'en trouver dans la retraite à laquelle les événements l'ont condamné.

En dehors du ministère, mais en dedans de la machine gouvernementale, était placé M. Cuvier[1]. Je l'ai beaucoup vu dans ses cours qu'il professait admirablement; dans le monde où il portait un esprit doux, gracieux, facile, nullement pédant; à la Chambre des députés, dont il n'était pas membre mais où il était admis comme commissaire du roi, pour défendre les projets de loi présentés par le gouvernement. Son incontestable supériorité l'abandonnait lorsqu'il s'éloignait du cercle de ses habitudes et de ses immenses connaissances. Comme homme

1. Cuvier (Georges-Léopold-Chrétien) baron, né en 1769, mort en 1832. Célèbre naturaliste, s'adonna spécialement à la zoologie. Professeur au Muséum au Collège de France (1800). Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, 1803, etc. Maître des requêtes en 1813. La Restauration le nomma conseiller d'Etat. Il fut fait pair de France en 1831.

d'État, M. Cuvier n'avait que des talents fort ordinaires, mais on pouvait admirer en lui sa facilité à traiter toutes les matières auxquelles il appliquait sa vaste intelligence et sa prodigieuse activité. L'attention qu'il avait accordée à la réunion de la charpente d'un mammouth ou à la dissection d'un insecte, il la portait sur la discussion d'une question de jurisprudence ou de législation. Il suffisait à tout, trouvait du temps pour tout, quoique sur les vingt-quatre heures dont se compose la journée, il fût obligé d'en consacrer dix au sommeil, et qu'il fît une large part au temps des repas. Je l'ai vu, à la Chambre des députés et dans des commissions dont nous étions membres, corriger des épreuves de ses ouvrages et interrompre à chaque instant ce travail pour répondre à des arguments qu'on devait espérer n'être pas arrivés à lui, occupé comme il l'était d'un objet tout différent. On se rendra compte de cette singulière disposition, si l'on calcule le développement des facultés intellectuelles sur celui de l'organe qui paraît en être le siège. Le cerveau de M. Cuvier était logé dans une tête presque hors des proportions ordinaires, et remarquable par l'étonnante largeur du front. Son air était gracieux, et jamais ses occupations ne servaient de passeport à une impolitesse ou même à une distraction.

Il était accessible à toute heure et à tout le monde. En un mot, c'était un savant sans prétentions, un protestant sans intolérance, un homme d'État sans esprit de parti, peut-être même sans

opinions fixes. Par-dessus tout c'était un honnête homme.

La Révolution, ralentie dans sa marche par les manifestations intempestives de ses agents plus que par les mesures du gouvernement, faisait cependant des progrès. A travers un grand nombre d'élections royalistes, elle introduisait dans la Chambre des députés quelques hommes de talent qui devaient rendre la voie plus large et plus facile aux auxiliaires qu'elle se proposait de leur adjoindre.

Benjamin Constant[1] ouvrit la marche. Il était, sans contredit, l'homme le plus marquant que comptaient les rangs libéraux, par le positif et la clarté de ses idées, la forme persuasive qu'il savait leur donner, le charme de son style, l'adresse de sa polémique, l'à-propos de tout ce qu'il disait ou faisait. Ses défauts mêmes tournaient à son profit. Ainsi la violence de son caractère communiquait de la chaleur à ses discours, sans jamais compromettre sa pensée. Sa disposition à changer de ligne politique le garantissait d'une obstination nuisible à son parti ou à lui. Son débit martelé secondait le ton mordant qu'il excellait à prendre. Homme de parti, écrivain, orateur, causeur, il portait partout une supériorité que personne ne s'avisait de lui contester. On ne

1. Benjamin Constant né à Lausanne le 23 octobre 1766. Après s'être prononcé énergiquement pour la Restauration, aux Cent Jours se tourna non moins vivement du côté de l'Empire. Plusieurs fois élu député, après la révolution de Juillet, il présida la section de législation au conseil d'État. Mort le 8 décembre 1830. Son roman *Adolphe* eut beaucoup de vogue. On connaît sa liaison avec madame de Staël.

sait jusqu'où son influence et son pouvoir auraient pu s'étendre si une réputation équivoque, une versatilité bien connue d'opinions, le soupçon, pour ne pas dire plus, d'une vénalité toujours prête, n'avaient balancé l'effet de ses talents.

Benjamin Constant avait une belle taille, une figure régulière, qu'une longue chevelure d'un blond fade faisait remarquer. Il est mort peu satisfait de la Révolution dont il avait été un des coopérateurs les plus ardents, et dans laquelle il n'avait pu trouver une place qui répondît à son ambition. C'est qu'avant tout c'était un tribun: espèce d'hommes dont on ne peut rien faire hors du trouble. C'est aussi que, mieux que les partis honorables, les révolutions savent se défaire de ces brouillons incommodes qui, une fois la perturbation passée, ne sont bons à rien et nuisent à tout, manœuvres de désordre, tellement accoutumés à détruire que par habitude et par instinct, ils dérangent, à mesure qu'on les place, les pierres destinées à reconstruire; gens dont il faut débarrasser le terrain sur lequel on veut édifier, sous peine de rester dans le chaos qu'ils ont créé.

C'était encore un beau talent que celui du général Foy[1]. Quelle verve! quelle justesse d'idées! quelle

1. Sébastien Foy, né à Ham en 1795, figure glorieusement dans les guerres du Consulat et de l'Empire. Général de division en 1810, Louis XVIII, en 1814, le nomma inspecteur de l'armée. Envoyé en 1817 à la Chambre par le département de la Somme, il se montra le plus brillant orateur de l'opposition libérale. Mort en 1825.

richesse d'images ! quelle facilité d'élocution ! Tant d'avantages n'étaient pas achetés par des qualités dangereuses. C'était un noble adversaire, qui paraissait combattre sans passion et uniquement dans l'intérêt d'une cause qu'il servait de bonne foi. Il a emporté dans la tombe, de la part même de ceux qui ne partageaient pas ses opinions, de l'estime pour son caractère en même temps que de l'admiration pour son talent.

Le besoin de créer des réputations avait fait exagérer le mérite de Manuel [1], homme assez éloquent, mais peu profond en politique et surtout peu digne de considération. On avait pris pour du courage l'emportement de ses opinions et sa haine contre tout ce qui avait plus de droit que lui à l'estime publique, c'est-à-dire contre tout le monde. Son expulsion de la Chambre des députés, par suite d'un propos insultant et séditieux contre le roi et la légitimité, servit de prétexte à la révolution pour en faire une espèce de martyr. Si la mort mit un terme à l'engouement que ses partisans professaient pour sa personne, ils s'en sont complètement dédommagés en le reportant sur sa mémoire.

M. Stanislas de Girardin se distinguait parmi les hommes marquants de son parti par une polémique piquante, semée de traits hardis, malins, très

1. Manuel, né à Barcelonnette en 1775, mort en 1827, engagé volontaire en 1792, puis avocat, député en 1815, s'opposa au retour des Bourbons. Réélu en 1818, en 1823, fut rejeté de la Chambre par la majorité pour s'être opposé à la guerre d'Espagne.

acérés et dirigés avec une grande adresse; par une éloquence toute parlementaire; par un caractère chagrin dont l'âcreté était, assure-t-on, entretenue par des tracasseries d'intérieur. Élève de Jean-Jacques Rousseau, tribun, préfet sous l'Empire et la première Restauration, sans fonctions après la seconde, il s'était montré dans tous les temps et dans toutes les positions frondeur avec emportement. Sous les Bourbons, on l'a vu un adversaire par système des ministres quels qu'ils fussent, et ennemi du roi et de la royauté, à laquelle il portait une de ces haines qui s'entretiennent et s'animent de la continuelle contrariété d'être en dehors de la situation que l'on voudrait avoir. Tout servait de prétexte à ses attaques : le budget, un mot échappé à un antagoniste dans la chaleur de la discussion, une pétition. Personne n'était épargné. Il semblait travaillé par une sorte d'hydrophobie qui le portait sans cesse à mordre. Mais les symptômes de cette maladie se manifestaient uniquement à la Chambre. Hors de là, M. de Girardin retrouvait ses formes aimables et une bienveillance qui n'exceptait personne. Il est mort avant d'avoir vu le triomphe d'une cause dont, plus que personne, il avait préparé le succès.

La célébrité de M. Casimir Périer[1] était d'une date plus fraîche que celle de M. Stanislas Girardin.

1. Casimir Périer, né à Grenoble en 1777, mort à Paris en 1832. Fonda avec son frère Scipion la fameuse maison de banque, acquit une influence considérable, fut élu député en 1817, débuta avec éclat dans les rangs de l'opposition, réélu en 1824 malgré les efforts du gouver-

Elle a grandi rapidement par la direction qu'il a donnée à ses talents et par l'intérêt que la faction qu'il servait avait à en forcer les proportions. On ne saurait contester à M. Périer un véritable talent de tribune, une rare facilité de discussion, une réplique vive, piquante, souvent emportée, des vues étendues, en un mot beaucoup des qualités qui font l'homme d'État. On les lui accordait toutes avant son avènement au pouvoir; il y est parvenu, et ses anciens prôneurs lui en ont refusé plusieurs, qu'une justice impartiale ne peut méconnaître. Son ministère, il est vrai, n'a été marqué que par des actes de violence, une entreprise militaire dont on n'a pu encore découvrir la véritable cause; des troubles continuels ignorés par la police avant leur éclat et imparfaitement réprimés lorsqu'ils avaient porté partout le désordre et la terreur; un parti pris d'exception établi à l'égard de certaines classes; un système de bassesse et d'humiliation introduit dans la politique extérieure; un despotisme entier, accompagné des formes hautaines rendues plus insupportables encore par la grossièreté qui caractérise la dynastie Périer,

Pour compléter le portrait, je dirai que M. Casimir Périer était grand, que sa figure était spirituelle et régulière, que son front peu développé et chauve était habituellement porteur d'une paire de lunettes

nement, se trouva en lutte avec M. de Villèle, réélu en 1827, en 1830 prit parti pour la révolution; au mois d'août fut fait ministre sans portefeuille, refusa d'entrer dans le cabinet de novembre; président de la Chambre en 1830, président du Conseil en 1831.

qui ne descendaient à leur place régulière que pour aider la lecture. Ses manières étaient brusques, sa voix un peu voilée, sa parole brève. Enfin, avec un peu d'urbanité, sa personne eût été agréable, mais son impolitesse sauvage eût suffi pour rendre antipathique le plus bel homme du monde.

Le plan de M. de Villèle avait pour objectif de mettre un terme aux empiètements de l'opinion libérale et de créer, sous la protection de la résistance qu'il lui opposerait, des institutions propres à garantir le gouvernement de ses attaques. Les deux Chambres, celle des députés surtout, offraient l'appui d'une majorité nombreuse et ardente.

La presse, comprimée par la censure, promettait du repos. Le principe monarchique, attaqué en Espagne, offrait une occasion de détourner l'opinion des affaires intérieures au moyen d'une expédition militaire. On la saisit, et le succès eut le double avantage de jeter de la gloire sur les armes royales, et de faire disparaître la nuance jusqu'alors mal effacée qui séparait l'ancienne armée de la nouvelle, les officiers de la Révolution de ceux qui avaient combattu contre elle, les intérêts de la France de ceux de ses princes. Malheureusement des maladresses vinrent ramener l'attention publique vers les affaires de l'intérieur, et lui préparèrent des prétextes de dissidence et de mécontentement. On usa les forces et la bonne volonté de la majorité sur des lois sans importance réelle, mais qui indisposaient l'esprit public autant qu'auraient pu le

faire les institutions les plus propres à arrêter ses écarts. Une dissidence se manifesta dans l'opinion royaliste. MM. de Chateaubriand, de Fitz-James, Hyde de Neuville se mirent dans les Chambres, à la tête d'un parti que représenta le journal des *Débats* dans la capitale et les provinces. On tenta de ressaisir l'opinion en entreprenant l'expédition de Grèce si souvent demandée. Mais l'heure de l'engouement était passée, et l'expédition parut inopportune à tous. Le mécontentement allait éclater, lorsque la mort de Louis XVIII vint faire une diversion.

Charles X monta sur le trône. En 1814, il avait dit : « Plus de conscription ! plus de droits réunis ! » En 1824, il s'écria : « Plus de censure ! plus de hallebardes ! » et le peuple d'applaudir non à la bonté du roi, mais à la licence que cette bonté lui promettait. La licence en effet ne se fit pas attendre. Elle est toujours tout organisée en France. Ses premiers coups furent dirigés vers le prince qui avait brisé les barrières destinées à la contenir. En moins d'un mois ce fut fait de sa courte popularité, et vainement il tenta de ressaisir quelques bribes de ce qu'il avait imprudemment abandonné. Il sortit de la mêlée, y laissant la majeure partie d'un pouvoir employé dans ses inutiles tentatives.

La défection croissait chaque jour et, sous prétexte d'attaquer les ministres, elle sapait l'autorité royale. La majorité ministérielle, encore imposante à la Chambre des députés, n'était que précaire à la

Chambre des pairs. M. de Villèle, espérant renforcer ses partisans dans la Chambre haute, commit la faute d'y faire entrer les députés les plus influents, ne s'apercevant pas qu'il affaiblissait aussi son parti à la seconde Chambre ; il jouait le tout pour le tout et perdit. La Chambre des députés dissoute se recomposa d'éléments hostiles. La Chambre des pairs reçut une augmentation de soixante-cinq membres, sans que la majorité ministérielle s'en montrât beaucoup plus affermie. En cas semblable, les anciens membres sont mécontents, et pour payer leur bienvenue, les nouveaux se rallient à l'opinion qu'on leur avait donné la mission de combattre.

Outre les chefs que la défection s'était donnés et que j'ai signalés plus haut, elle subissait encore l'influence de quelques autres députés. M. de Lalot[1]

1. Charles de Lalot, né à Paris en 1772, fut au 13 vendémiaire, lors du soulèvement des sections contre la Convention reconnu chef de la section Lepelletier. Condamné à mort, il réussit à s'échapper. En 1820, député de la Marne, il siégea à l'extrême droite. M. d'Haussez a bien des fois parlé de la défection et tant d'années, tant d'événements ont passé depuis qu'elle excitait sa colère, qu'il n'est pas inutile — et peut-être aurait-on dû le faire plus tôt — de rappeler à quelques lecteur ce que fut le parti de la défection. On nomme ainsi une fraction du centre droit qui commença à se détacher de la majorité à l'époque où Chateaubriand fut brutalement éliminé du ministère Villèle et dont beaucoup de membres signèrent plus tard la fameuse adresse des 221. Ce ne fut pas un parti seul qui renversa les Bourbons, ce fut aussi une fraction de leurs propres soldats qui, en haine du ministère Villèle, se réunirent dans les comités électoraux à leurs anciens antagonistes. Il y eut une fusion entre les royalistes mécontents et les coryphées du libéralisme, du bonapartisme et du parti républicain : « Les deux partis, dit Lamartine, ne tardèrent pas à expier l'un et l'autre l'immoralité de cette coalition contre nature ;

surtout avait sa confiance. Un discours bien écrit et placé très à propos, et une belle voix lui avaient valu une réputation de talent qui, pendant plusieurs années, s'est soutenue, en dépit de tout ce que sa nullité en affaires faisait pour la détruire; saint Paul semble avoir fait son portrait en disant d'un homme « qu'il était un airain sonnant, une cymbale retentissante ». Il n'y avait en effet chez M. de Lalot, qu'un bel organe; pour de la raison, du raisonnement, de l'aptitude, on avait beau chercher : on n'en trouvait pas. Il avait cependant usurpé une sorte de renom. Après avoir donné le signal de la défection, il l'a poussée aux mesures extrêmes qui ont couronné ses funestes efforts.

C'est lui qui, en 1827, a rédigé cette adresse fameuse dans laquelle la Chambre des députés flétrissait le ministère de M. de Villèle de l'épithète de *déplorable*. Il n'a cependant été que le trompette

les libéraux en furent punis par le ministère du coup d'État, les royalistes par une révolution. » Bien des hommes éminents qui avaient prouvé leur foi monarchique et qui, dans la suite, devaient la manifester de nouveau, donnèrent une terrible puissance désorganisatrice au parti de la défection. Tels furent Chateaubriand, Hyde de Neuville, bien d'autres encore qui, après la révolution de Juillet, refusèrent de profiter d'une victoire à laquelle ils avaient fatalement et inconsciemment contribué. Le *Journal des Débats* si répandu dans toute la France, si influent près de ses nombreux lecteurs fut l'organe essentiel du parti de la défection. « Souvenez-vous — avait dit à M. de Villèle, M. Bertin le directeur de cette feuille — souvenez-vous que les *Débats* ont déjà renversé les ministères Decazes et Richelieu, ils sauront bien aussi renverser le ministère Villèle. — Vous avez renversé les premiers en faisant du royalisme, répondit M. de Villèle, pour renverser le mien, il faudra faire de la révolution.

de cette faction. Il a sonné la charge et la victoire, laissant la direction des manœuvres à plus habile que lui.

Voici un original que nul n'aurait songé à remarquer, s'il ne s'était imposé à l'attention par une mise étrange et une figure plus étrange encore. Deux gros yeux qui semblaient ne rien voir, bien qu'une divergence très prononcée leur permît de regarder de deux côtés à la fois, donnaient un caractère bizarre à la physionomie de M. de Berbis [1] que l'on doit compter parmi les notabilités de la défection.

Il remplaçait le talent de tribune qui lui était refusé, par l'habitude de parler sans s'embarrasser de l'arrangement de ses phrases. Il en résultait pour lui l'équivalent de l'aptitude qu'il n'avait pas. Il serait injuste de lui contester un sens assez droit pour les affaires courantes, une intelligence assez grande dans les détails des finances, et de l'indépendance de caractère. Il a longtemps hésité à se mêler aux rangs de la défection.

On peut dire qu'il en a formé l'arrière-garde et qu'il a en quelque sorte, été chargé de rallier

1. Le chevalier de Berbis appartenait à une noble et très ancienne famille de Bourgogne. Il servait dans un régiment d'artillerie quand éclata la Révolution. Il émigra et fit partie de l'armée des princes et de l'armée de Condé. Rentré en France il vécut dans la retraite jusqu'au retour des Bourbons. Il fut alors nommé membre du conseil municipal de Dijon et du conseil général du département de la Côte-d'Or. Aux Cent Jours, il refusa de prêter serment à l'acte additionnel. En 1820 et en 1824, il fut nommé député.

les traîneurs et de les embrigader pour les réunir au corps principal. Il en été puni par une nomination à la pairie conférée par le gouvernement de Louis-Philippe, et qu'une tardive pudeur lui a fait refuser.

FIN DU TOME PREMIE

TABLE

DU TOME PREMIER

INTRODUCTION. 3

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

M. d'Haussez apprend à Neufchâtel le retour des Bourbons et se rend à Paris. — Il est témoin de l'entrée du comte d'Artois et partage l'enthousiasme général. — Il offre son bras à une jeune femme, madame de Mesgrigny, que la foule a séparée de son mari et la reconduit à son hôtel. — Le lendemain il voit chez elle M. de Pradt et d'autres royalistes. — Tous s'attribuent une grande part dans la restauration des Bourbons. — Le comte Beugnot. — Le comte de Jaucourt. — L'abbé de Montesquiou. — M. Benoît. — Les portraits de l'Empereur. — Le général Dupont. — Le baron Louis. — M. Dambray 131

CHAPITRE II

Les Cent Jours. — M. d'Haussez retourne en Normandie. — Arrivée de la duchesse d'Angoulême à Dieppe. — Ses préventions contre M. d'Haussez. — Députation de la Chambre des députés. — M. d'Haussez nommé député. — Coup d'œil sur divers groupes. — M. de Villèle. — M. de Corbières. — Le baron Hyde